



Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Master 1 Mention Sciences Sociales
Parcours Histoire : Pouvoirs, Sociétés, Territoires

2020/2021

**Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation de la
Contre-Réforme aux pré-Lumières (1580-1730)**

EMIE FRESSIGNAC

Mémoire dirigé par
Albrecht BURKARDT
Professeur des universités



Remerciements

Pour commencer, je tiens sincèrement à remercier mon directeur de mémoire, Mr Albrecht Burkardt, pour son accompagnement tout au long de ce travail de recherche. La réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible sans ses précieux conseils et son écoute, et je lui en suis extrêmement reconnaissante. Ce fut un réel plaisir de préparer ce travail avec lui tout au long de cette année.

Je remercie également Robin pour son soutien sans failles durant ces derniers mois, tout autant que ma famille qui a toujours été à mon écoute pour me conseiller et pour m'encourager. De plus, je suis grandement reconnaissante pour l'aide apportée par mes deux amies relectrices Bruna et Marina. Plus largement, je tiens à mentionner l'ensemble de mes amis qui ont été présents lors des difficultés et qui ont su valoriser mon parcours.

Enfin, je remercie la bibliothèque municipale de Poitiers pour son accueil lorsque je m'y suis rendue pour consulter quelques ouvrages.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** »

disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



Table des matières

Introduction	9
Partie I. Les traités de consolation au XVII^e siècle : caractérisation d'un genre et de son évolution	26
I.1. Quelle place leur accorder dans la littérature du XVII ^e siècle ?	26
I.1.1. Présentation générale du genre	26
I.1.2. Un modèle commun aux possibles variations ?	31
I.1.3. Chronologie générale des publications	45
I.1.4. Définir le genre par la caractérisation de « l'objet-livre »	50
I.2. De l'auteur au destinataire : le traité de consolation comme moyen de transmission spirituel... ..	57
I.2.1. Tableau général des auteurs	57
I.2.2. L'évolution de l'appartenance confessionnelle	65
I.2.3. Les destinataires	73
I.2.4. Le témoignage de l'iconographie	78
I.3. Une production soumise au contrôle de l'imprimé ?	91
I.3.1. Une littérature faisant l'objet d'une forme de contrôle ?	91
I.3.2. Évolution de la censure des traités	95
I.3.3. Cartographie des lieux d'éditions et rééditions	98
I.3.4. Quelle possibilité d'étudier la contrefaçon et la circulation au sein des marchés clandestins ?	110
Partie II. Accompagner le souffrant : des réconforts face à la maladie et au deuil	114
II.1. La souffrance et sa perception dans les traités de consolation	114
II.1.1. Identifier et définir la souffrance : sens général et évolutions	114
II.1.2. Expliquer la souffrance : l'affliction exaltée	122
II.1.3. L'expression des émotions est-elle légitimée ?	131
II.2. La figure du consolateur	141
II.2.1. L'héritage consolateur et la définition du « bon consolateur »	141
II.2.2. L'autorité des sources comme élément de légitimité du consolateur	146
II.2.3. Le rapport à la médecine officielle et parallèle	156
II.2.4. Le rôle de consolateur des fidèles	166
II.3. Le processus consolatoire : accompagner le souffrant, de la maladie jusqu'au deuil	170
II.3.1. L'analyse de la mise en discours consolatoire	170
II.3.2. Apaiser ces deux afflictions : la question des modèles	175
II.3.3. Entre exaltation de la souffrance corporelle et espoir de guérison : le rapport ambigu à la maladie	183
II.3.4. Un déplacement : consoler à travers le bonheur de l'autre dans le cadre du deuil	192
Partie III. Confronter les traités avec la pratique : un discours reflétant l'usage consolatoire ?	201
III.1. À partir des traités : quel reflet de la pratique idéale de la consolation est-il mis en avant ? ..	201
III.1.1. Les pratiques de consolations préconisées et critiquées	201
III.1.2. Des conseils de lectures	204
III.1.3. ... à la recommandation de pratiques de lectures	211
III.1.4. Les limites d'étude des conseils et pratiques de lectures à partir des traités	216
III.2. Les secrétaires : une littérature davantage pratique	218
III.2.1. Présentation du genre et de l'échantillon étudié : un outil efficace pour confronter les traités à la pratique ?	218

III.2.2. La civilité au centre de la consolation : entre démarcation et rapprochement avec les traités	222
III.2.3. Le traitement commun aux traités et secrétaires	228
III.2.4. Une confrontation néanmoins limitée	237
III.3. L'analyse de lettres de consolation éditées	240
III.3.1. Présentation des lettres de consolation éditées et de l'échantillon analysé	240
III.3.2. Les lettres éditées, les <i>topoi</i> communs avec les traités et les secrétaires.....	243
III.3.3. Les traités de consolation demeurant une littérature distante avec l'usage	251
III.3.4. Une source limitée : la mention d'autres types de sources mobilisables pour combler ces lacunes	257
Conclusion.....	260
Références bibliographiques.....	268
Annexes	282

Table des illustrations

Figure 1 : Évolution des titres contenant le terme d'« Instruction »	33
Figure 2 : Répartition proportionnelle des afflictions à partir des tables des matières et des titres	36
Figure 3 : Évolution des principales afflictions abordées à partir des tables des matières.....	38
Figure 4 : Évolution des publications consacrées à la thématique de la maladie.....	39
Figure 5 : Évolution des publications consacrées à la thématique des hérétiques et persécutions.....	40
Figure 6 : Publications de traités de consolation entre 1580 et 1730	45
Figure 7 : Traités de consolation publiés en France uniquement entre 1580 et 1730	46
Figure 8 : Production annuelle conservée à la Bibliothèque nationale, d'après Martin Henri-Jean, <i>Livre, pouvoirs, société à Paris au XVII^e siècle, op.cit.</i> , p. 1062.	46
Figure 9 : Graphique de la production religieuse réalisé par Daniel Roche.....	48
Figure 10 : Nombre de pages des livres connus	52
Figure 11 : Nombre de mots contenus dans les titres	55
Figure 12 : Répartition de l'appartenance confessionnelle des auteurs dont la confession est connue.	58
Figure 13 : Évolution des publications par confession des auteurs.....	65
Figure 14 : Répartition par décennie des publications selon la confession des auteurs	66
Figure 15 : Nombre de publications par décennie d'auteurs membres du clergé régulier	69
Figure 16 : Nombre de publications par décennie des publications d'auteurs membres du clergé séculier	69
Figure 17 : Nombre de publications par décennie d'auteurs jésuites	70
Figure 18 : Carte générale des lieux d'éditions et rééditions entre 1580 et 1730.....	77
Figure 19 : Part d'ouvrages possédant une iconographie	79
Figure 20 : Position et types des images gravées dans les traités de consolation.....	82
Figure 21 : Page de titre de Thomas Le Blanc	84
Figure 22 : Représentation iconographique de Jésus-Christ sur la page de titre du traité de Louis Bail	84
Figure 23 : Représentation de la guérison d'un serviteur de centurion, tirée du traité de BINET Etienne, <i>Consolation et réjouissance pour les malades et personnes affligées, op.cit.</i>	86
Figure 24 : Page de titre de BINET Etienne, <i>Consolation et réjouissance pour les malades et personnes affligées, op.cit.</i>	87
Figure 25 : Page de titre de Pierre du Moulin	88
Figure 26 : Page de titre de DE BESSE Pierre, <i>La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...., op.cit.</i>	89
Figure 27 : Évolution des privilèges royaux et approbations par décennie entre 1580 et 1730	95
Figure 28 : Carte générale des lieux d'éditions et rééditions entre 1580 et 1730.....	99

Figure 29 : Carte générale par confessions des lieux d'éditions et rééditions entre 1580 et 1730	102
Figure 30 : Carte des lieux d'éditions et rééditions par confession entre 1580 et 1627	104
Figure 31 : Cartes des lieux d'éditions et rééditions par confession entre 1628 et 1684.....	106
Figure 32 : Carte des lieux d'éditions et rééditions par confession entre 1685 et 1730	108

Table des tableaux

Tableau 1 : Ordres et congrégations auxquelles appartiennent les auteurs.....	59
---	----

Introduction

« Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés » écrit l'*Évangile de Matthieu* (5 : 4). Appartenant au genre de la littérature spirituelle chrétienne largement inspiré de la pratique consolatoire antique, la consolation dans la lignée des sources patristiques fait l'objet d'un nombre conséquent de publications durant la période moderne, et notamment durant ce que les historiens nomment le « Grand Siècle ». C'est précisément à ce genre qu'est consacré ce travail de recherche dans lequel sont étudiés les traités de consolation publiés entre 1580 et 1730 à la fois par des auteurs catholiques et protestants. Ces ouvrages contiennent des méthodes destinées aux personnes souhaitant consoler quelqu'un qui se trouve affligé ainsi que des conseils et des paroles de réconforts livrées directement pour les affligés-lecteurs en quête de consolation. Ceux-ci sont découpés selon une pensée méthodique dont les tables des matières rendent compte. Alors que la publication de traités de consolation est déjà attestée à partir du XVI^e siècle, la multiplication remarquable des titres à partir de la décennie 1580 justifie de débiter notre étude à cette date. 1730 représente une borne de fin d'analyse pertinente puisqu'est attestée une diminution manifeste de la régularité de publications à partir de cette date. La compréhension de ce sujet de recherche passe dans un premier temps par une définition sémantique de l'acception de la « consolation » durant notre période afin de cerner aux mieux les sources traitées. La mise en lien avec le contexte spirituel influençant l'évolution du sentiment religieux catholique et protestant apparaît alors fondamentale pour appréhender ces traités. L'analyse de l'état de l'art est également nécessaire pour prendre en compte les éléments connus sur ce genre et inscrire le corpus de ce travail dans le champs existant des travaux de recherches.

Le terme « consolation » est défini dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 comme « [s]oulagement que l'on donne à l'affliction, à la douleur, au desplaisir de quelqu'un. ». Il s'agit donc d'une pratique ou d'une parole de réconfort apportées aux afflictions (« Peine de corps ou d'esprit »¹) humaines tant corporelles que spirituelles. Le terme de réconfort se trouve au fondement de la pensée de cette littérature puisque celui-ci est défini comme « [c]onsolation, Recours dans l'affliction. »². Ces réconforts se déclinent sous différentes formes : poèmes et lettres qui sont grandement utilisés durant la période antique, mais également traités qui sont particulièrement attachés au XVII^e siècle même si leur présence

¹ Article « affliction », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., 1694, tome 1, p.15.

² Article « réconfort », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., 1694, tome 1, p.479.

est attestée dès la période renaissante, nous y reviendrons³. Plus précisément, l'analyse sémantique du vocabulaire utilisé dans les titres de ces ouvrages est tout à fait révélatrice des motivations de rédaction propres à chaque auteur.

Alors que la souffrance est considérée comme une « [d]ouleur, peine, estat de celuy qui souffre »⁴ associée à celles de Jésus-Christ et des martyrs, la notion de tolérance chère au champ de l'histoire des émotions est également importante dans l'idée de souffrance puisqu'elle est entre autre définie comme « tolerance qu'on a pour certaines choses que l'on pourroit empêcher. ». Non pas seulement subie, elle est ainsi considérée comme un ressenti qu'il est possible de modifier puisque celui qui la subit peut tout autant en être le modérateur, accordant ainsi une certaine part de libre arbitre même si la Providence divine reste intacte. Cette notion est en revanche absente de la définition de douleur : « [m]al que souffre le corps ou l'esprit. »⁵. La description est néanmoins plus précise tant en termes de localisation de celle-ci « douleur de teste, d'estomac. [...] de l'enfantement. », que de degrés « douleur vive, aiguë, amere, [...] mortelle, violente. ». La dimension psychologique et le rôle du consolateur est également appuyée puisque l'individu peut être « accablé, [penetré] de douleur » mais également « apaiser, soulager, moderer la douleur. ». En outre, la notion d'adversité qui est grandement présente dans ces traités est tout à fait intéressante à analyser puisqu'elle est définie de la manière suivante : « [e]stat malheureux, mauvaise fortune qui dure » et comme « les adversitez que Dieu nous envoie »⁶. Les notions de bonheur et de malheur sont ainsi associées à la providence divine, et par conséquent ici celui qui souffre n'est en rien maître de sa souffrance mais dépend uniquement de la miséricorde que Dieu peut lui accorder. En ce sens, l'utilisation des termes de souffrance, de douleur et d'adversité qui ne sont pas tout à fait synonymes révèle une typologie précisément établie de causes, manifestations, degrés et conséquences de l'affliction. La définition de la thématique abordée dans ces traités est ainsi étroitement à lier au cadre de pensée spirituelle d'alors pour en comprendre toute la teneur.

³ Sur ce point, voir MCCLURE W. George, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism*, Princeton, Princeton University Press, 1991.

⁴ Article « souffrance », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., 1694, tome 2, p. 495.

⁵ Article « douleur », *Ibid.*, tome 1, p. 346-347.

⁶ Article « adversité », *Ibid.*, tome 1, p. 12.

Malgré la longue tradition consolatoire attestée, ce XVII^e siècle peut en effet apparaître singulier pour l'étude des traités de consolation puisque la multiplication de ce type d'ouvrages s'inscrit dans le contexte de renaissance du sentiment religieux⁷ qui est impulsé dans le cadre de la Contre-Réforme en France. La spiritualité, alors qu'elle désigne initialement au XIII^e siècle ce qui relève de l'esprit dans une opposition à la matière, prend progressivement l'acception de ce qui relève de la vie intérieure, notion dans laquelle s'inscrivent les traités de consolation⁸. En ce sens, la volonté de réaffirmation de la réflexion spirituelle sur soi se traduit dans la production d'un nombre de livres se rapportant à la spiritualité encore jamais atteint⁹. En effet, après avoir connu une forme de stagnation entre les années 1540 et 1570¹⁰, un regain de vitalité des publications d'ouvrages à caractère religieux tous genres confondus est observable à partir des années 1580.

S'inscrivant dans le cadre du basculement de ce que l'on nomme le « siècle des saints » dès la fin du XVI^e siècle¹¹, cette renaissance de littérature religieuse est à mettre en lien avec l'assise calviniste et la volonté papale qui se fait jour de mener une réforme catholique depuis le lendemain de l'achèvement du concile de Trente en 1563¹². Cette résolution sera progressivement établie en France au cours du XVII^e siècle. Plus que de lutter contre la propagation protestante par le biais d'une théologie positive contre le « pessimisme » calviniste¹³, il s'agit de réformer l'Église dans son ensemble afin de recentrer les fidèles sur le dogme catholique établi. Face à une prégnance de la peur depuis la fin du XV^e siècle dans l'idée d'un paradis terrestre perdu¹⁴, cette dimension se manifeste au XVI^e siècle par le développement du culte des saints et de celui de la « Vierge de douleur ». Celle-ci est en effet considérée comme l'incarnation de la figure consolatrice en tant que « refuge [contre les] maux

⁷ JEAN-MARTIN Henri, « Une croissance séculaire », dans : CHARTIER Roger (dir.), JEAN-MARTIN Henri (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2 : Le livre triomphant 1660-1830*, Paris, Promodis, 1990 (1^{ère} éd. 1984), p. 113-127, ici plus particulièrement p. 113.

⁸ PEYROUSE Bernard, *Histoire de la spiritualité chrétienne*, Paris, Éditions de l'Emmanuel, 2010, p. 12-13.

⁹ Sur ce point, voir le graphique de Daniel Roche sur la production religieuse dans ROCHE Daniel, « «La Mémoire de la Mort» : recherche sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles, *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 31^e année, n°1, 1976, p. 76-119, ici plus particulièrement p. 82.

¹⁰ PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1 : Le livre conquérant, du Moyen âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Promodis, 1989 (1^{ère} éd. 1983), p. 404-435, ici plus particulièrement p. 408.

¹¹ *Ibid.*

¹² MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 472-499, ici plus particulièrement p. 472.

¹³ DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, PUF, 1998 (1^{ère} éd. 1965), p. 27.

¹⁴ COTTRET Monique., DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire, op.cit.*, p. 313.

de cette vie et contre l'enfer »¹⁵, marquant chez les fidèles catholiques une soif considérable de piété et de charité. La multiplication des traités de consolation durant cette décennie de la part d'auteurs huguenots s'inscrit dans une autre pensée animée de la conviction calviniste de la grâce accordée par Dieu aux « élus » qui se manifeste par la foi et du salut qui en découle. Ce que Jean Delumeau et Monique Cottret définissent comme un « profond affinement psychologique » qui s'opère à la fin du XVI^e siècle et au XVII^e siècle du côté catholique dans le cadre de l'activité des confesseurs et directeurs de conscience¹⁶ se manifeste ainsi dans les deux confessions à travers le développement de cette littérature spirituelle. La reconquête de la littérature religieuse connaît son apogée à partir des années 1650¹⁷. En effet, rien qu'à Paris, la littérature religieuse représente 41% de l'imprimé¹⁸, et il est davantage significatif de remarquer l'évolution du contenu de ces publications. On observe un élargissement du public visé avec des publications toujours davantage rédigées en français et qui ne s'intéressent non plus tellement au savoir théologique et savant mais à une réflexion spirituelle de la religion chrétienne en se basant de manière plus profonde sur la signification de l'Écriture¹⁹. Henri-Jean Martin estime qu'à partir de 1643 et ce jusqu'en 1702, la moitié des auteurs sont effectivement des auteurs ecclésiastiques²⁰. Dès lors, on constate le développement important de petits traités d'instruction religieuse dans la même lignée que les préparations à la mort, qui sont rédigés pour répondre à une demande forte de spiritualité de la part des laïcs qui se voient accordés une place importante chez les protestants et grandissante chez les catholiques²¹. La littérature médicale charitable est diffusée, et les ouvrages de dévotion et de piété connaissent une croissance particulièrement importante entre 1643 et 1667²².

Concernant la seconde moitié du XVII^e siècle, Jean Delumeau et Monique Cottret font en parallèle remarquer une régression des peurs chrétiennes²³. La reconquête de la littérature spirituelle continue à se développer malgré l'importance grandissante accordée à la « beauté littéraire » des ouvrages à partir de 1670²⁴. Il est en effet estimé qu'entre 1699 et 1701, 49%

¹⁵ DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, *op.cit.*, p. 10.

¹⁶ COTTRET Monique., DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit.*, p. 307.

¹⁷ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701, tome 2*, Genève, Droz, 1984, p. 782.

¹⁸ *Ibid.*, p. 775.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ WALTER Éric, « Les auteurs et le champ littéraire », dans : CHARTIER Roger (dir.), JEAN-MARTIN Henri (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2*, *op.cit.*, p. 499-518, ici plus particulièrement p. 501.

²¹ COTTRET Monique., DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit.*, p. 116.

²² MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris...*, *op.cit.*, p. 598 et 613.

²³ COTTRET Monique., DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit.*, p. 301.

²⁴ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris...*, *op.cit.*, p. 789.

des livres publiés se rapportent à une question religieuse chrétienne²⁵. Plus largement, la littérature spirituelle de cette période connaît une évolution à partir du premier tiers du XVIII^e siècle dans la conception d'une religion mettant en avant l'importance de la joie de vivre dans la lignée de la pensée renaissante²⁶.

Les conséquences des guerres de religions qui ont débuté en 1562 se font également ressentir dans cette littérature dont l'évolution dépend en grande partie des décisions politico-religieuses entreprises par le pouvoir royal français. Alors que l'édit d'Union en 1588 marque l'obligation d'Henri III de lutter contre les protestants du royaume, l'édit de Nantes en 1598 est fondamental car même si Henri IV reprend dans celui-ci des édits et actes de paix précédents, l'émanation monarchique de celui-ci fait qu'il est rédigé dans l'objectif d'être appliqué faute de meilleure solution²⁷. Reconnaisant la coexistence de deux confessions au sein du royaume, il n'en garantit pas pour autant une entière liberté de conscience. En résulte la mise en place d'une police du livre dans la première moitié du XVII^e siècle visant à limiter le marché de livres non-conformes à la foi catholique officielle dans l'implantation progressive de la Réforme. Dès lors, jusque dans les années 1640 les publications de libraires témoignent de ce mouvement de réforme largement mené jusqu'à cette date par le clergé régulier²⁸. La relative liberté d'exercice de cette profession²⁹ est progressivement réduite par les restrictions imposées par le pouvoir royal. Ces nouvelles restrictions passent notamment par la censure préventive opérée concernant la publication imprimée, établissant l'interdiction d'ouvrages qui ne sont pas conformes au dogme catholique et à l'exaltation monarchique française³⁰. Le contrôle des censeurs royaux, charge spécialement créée afin de définir ce qui est conforme à publication, est pris en main en 1629 par le chancelier et ses commissaires, puis renforcé en février 1647 avec la demande du chancelier de l'obligation d'une lettre de sceau pour chaque publication³¹. Ainsi, le contrôle des livres d'affaires religieuses constitue la grande préoccupation puisque seuls les livres de théologie et de piété sont soumis à cette double permission de la part des docteurs de la Sorbonne et des censeurs royaux. Les ouvrages imprimés dans un pays étranger

²⁵ COTTRET Monique., DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit.*, p. 114.

²⁶ *Ibid.*, p. 400.

²⁷ BELY Lucien, *La France moderne : 1498-1789*, Paris, PUF, 2013, p. 220.

²⁸ DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, *op.cit.*, p. 187.

²⁹ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris...*, *op.cit.*, p. 773.

³⁰ ROCHE Daniel, « La censure », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2*, *op.cit.*, 1984, p. 88-98, ici plus particulièrement p. 91.

³¹ *Ibid.*

sont contrôlés depuis 1618 et de manière de plus en plus stricte avec une série d'arrêtés du Conseil entre 1643 et 1653³².

Outre cette censure préventive, c'est également à travers le régime des privilèges accordés aux libraires et le contrôle des contenus des librairies que le pouvoir entend limiter les ouvrages non-conformes. Le privilège royal confère en effet un monopole de droit d'édition et publication accordé à un éditeur ou libraire, souvent choisi car entretenant des relations étroites avec le pouvoir monarchique ou n'éditant et vendant que des ouvrages conformes au dogme. Alors que la Fronde marque une période de relative prise de liberté de la part des imprimeurs et libraires malgré la tentative d'imposition de contrôle de la part du pouvoir royal, les publications d'ouvrages religieux représentent selon les estimations 48% de l'ensemble des ouvrages imprimés³³. C'est surtout à partir des années 1660 que le contrôle sur les publications s'accroît. Le règne de Louis XIV marque en effet une ampleur nouvelle des restrictions des droits des protestants alors qu'il est estimé qu'ils représentent environ un million de personnes en France³⁴. Jean-Baptiste Colbert met en place en 1666-1667 des restrictions généralisées à l'ensemble du royaume en 1699 afin de favoriser l'édition parisienne au dépend des éditeurs provinciaux. L'objectif est un meilleur contrôle des ouvrages sortant des presses, notamment d'auteurs protestants³⁵. Ces mesures sont à mettre en lien avec une codification des droits et limites des réformés établie en 1669 en termes d'assistance en cas de maladie : en plus du fait qu'il est désormais interdit aux protestants d'accueillir des pauvres et des malades chez eux, ceux-ci ne recevront plus l'assistance d'un prêtre s'il ne le demandent pas. La consolation des malades de la part des ministres de la RPR ne peut désormais se faire qu'à voix basse au sein des hôpitaux publics. De plus, la profession d'imprimeur est désormais totalement interdite aux personnes de confession protestante³⁶.

Les mesures prises sur le marché du livre se révèlent cependant assez inefficaces, n'impactant que peu l'édition provinciale et étrangère parvenant en France de manière illégale. Les restrictions se renforcent à partir de la décennie 1680 avec l'interdiction de se convertir à la RPR³⁷ et de manière officielle avec l'Édit de Nantes en 1685 qui impose une interdiction

³² MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris...*, *op.cit.*, p. 697.

³³ COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit.*, p. 114.

³⁴ BELY Lucien, *La France moderne : 1498-1789*, *op.cit.*, p. 424.

³⁵ ROCHE Daniel, « La censure », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2*, *op.cit.*, 1984, p. 88-98, ici plus particulièrement p. 91.

³⁶ DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, *op.cit.*, p. 226 et 228.

³⁷ BELY Lucien, *La France moderne : 1498-1789*, *op.cit.*, p. 424.

générale de tout livre d'auteur protestant, même ceux qui ont précédemment obtenu privilèges et permissions³⁸. Dès 1686, puis 1704 pour l'ensemble du royaume, est établie l'extension explicite du régime des privilèges à l'ensemble de la production imprimée en France interdisant toute publication, n'ayant pas obtenue permission ou privilège. Le contrôle du marché du livre atteint son apogée avec le prédicateur de Louis XIV l'abbé Bignon qui obtient le poste de conseiller d'État d'Église en 1701. Il établit en effet cette même année que toute impression doit obligatoirement obtenir permission, même si l'ouvrage imprimé relève du domaine public³⁹. Celui-ci contribue également dès le dernier tiers du XVII^e siècle à l'affaiblissement de la concurrence qui s'exerce entre Paris et les villes provinciales. Mais une autonomisation littéraire est remarquable durant la période de régence après le décès de Louis XIV qui inaugure un changement pour le champ littéraire. En 1718 est mis en place un système de permission tacite qui accorde des autorisations de publications pour les ouvrages n'ayant pas reçus de privilèges, tandis que le code de la librairie définit les villes ayant autorisation de circulation et publication⁴⁰. Néanmoins, le renforcement accru de contrôle engendre une augmentation de la part des ouvrages édités à l'étranger, notamment les villes frontalières, les Pays-Bas autrichiens, Genève et l'Angleterre. De plus, la diffusion de la littérature protestante éclaire le fait que les ouvrages interdits circulent plus que jamais, et que l'intérêt porté à cette confession reste important au XVIII^e siècle dans le cadre de la continuité de la lecture religieuse au sein du cercle familial⁴¹. Pour autant, la littérature de consolation ne se limitant pas à notre période d'étude et relevant également de la discipline littéraire, il est pertinent de s'interroger sur les possibles travaux qui ont été réalisés sur ce sujet.

³⁸ SAUVY Anne, « Livres contrefaits et livres interdits », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Fayard, 1990, p. 128-146, ici plus particulièrement p. 135.

³⁹ QUENIART Jean, « L'anémie provinciale », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 358-373, ici plus particulièrement p. 360.

⁴⁰ WALTER Éric, « Les auteurs et le champ littéraire », dans : CHARTIER Roger (dir.), JEAN-MARTIN Henri (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 499-518, ici plus particulièrement p. 499 et 508.

⁴¹ BELY Lucien, *La France moderne : 1498-1789, op.cit.*, p. 425.

Par la nature éditée de ces sources, plusieurs disciplines de sciences sociales peuvent en effet s'intéresser à ce corpus à travers leurs objets d'études et méthodologies propres. L'ampleur d'étude de l'état de l'art s'étend de 1886 à 2019, avec un vide de travaux remarquable entre 1887 et 1913, puis une période faste entre 1937 et les années 1980 avec l'histoire des représentations. On observe un foisonnement de recherches littéraires à partir du début du XXI^e siècle. Le genre de la consolation est en effet étudié depuis longtemps pour la littérature antique puisque l'étude la plus ancienne sur la pratique de la consolation a été réalisée en 1886 par Karl Buresch dans sa *Consolationum a graecis romanisque scriptarum historia*⁴². Celui-ci se place dans une logique d'étude historique critique de la consolation antique gréco-romaine, qui fait également l'intérêt d'Edouard Boyer l'année suivante dans son livre *Les consolations chez les Grecs et les Romains*⁴³, dont il est malheureusement impossible de trouver un résumé ou un compte rendu. Nous pouvons supposer par le titre que cette étude livre une analyse des différentes pratiques de consolations dans ces deux sociétés antiques, qui donnent probablement à voir des similitudes et des différences entre les relations et codes sociaux des individus. Ainsi, ces deux premiers ouvrages rendent compte de deux différentes méthodes possibles pour étudier la thématique des consolations. Il est donc nécessaire d'observer dans un premier temps l'analyse qualitative du genre menée par les chercheurs littéraires de diverses nationalités, avant d'étudier ensuite la place accordée à ces traités de consolations dans le cadre des recherches en histoire au sein de ses différents champs.

Premièrement, l'analyse qualitative de ces sources, visant à étudier en profondeur un genre particulier de consolation dans sa forme et son contenu, fait l'objet de nombreux travaux de chercheurs littéraires et philosophiques de diverses nationalités. Ce fait n'est pas étonnant puisque les chercheurs étudient le genre de la littérature de consolation tant dans la forme rhétorique prise par ces écrits que dans l'éventuelle normalisation de celle-ci. La première étude remarquable dans ce domaine est l'ouvrage *Over Consolatie – literatuur*⁴⁴ publié en 1926 par le néerlandais J. Cornelissen. La question de la tradition consolatoire est également étudiée en Allemagne en 1962 avec *Die Trauer- und Trostgedichte in der römischen Literatur, untersucht nach ihrer Topik und ihrem Motivschatz*⁴⁵, dans lequel l'auteur étudie la forme poétique prise par la pratique de consolation dans la littérature romaine. De la même manière, l'italienne

⁴² BURESCH Karl, *Consolationum a graecis romanisque scriptarum historia*, Leipzig, J.B. Hirschfeld, 1886.

⁴³ BOYER Edouard, *Les consolations chez les grecs et les romains*, Montauban, J. Granivé, 1887.

⁴⁴ CORNELISSEN J., *Over Consolatie-Literatuur*, Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1926.

⁴⁵ ESTEVE-FORRIOL José, *Die Trauer- und Trostgedichte in der römischen Literatur, untersucht nach ihrer Topik und ihrem Motivschatz*, München, A. Schubert, 1962.

Giovanna Garbarino⁴⁶ étudie à la fois la forme et la thématique de ces traités. Tandis que ces études analysent ainsi uniquement cette pratique dans le cadre des usages et croyances antiques, Charles Favez marque un tournant en France avec *La consolation latine chrétienne*⁴⁷ publiée en 1937 dans laquelle il analyse le mécanisme d'adaptation de la conception chrétienne du réconfort dans les écrits des Pères de l'Église. Il éclaire ainsi le nouveau sens donné à cette pratique antique au sein de la culture chrétienne⁴⁸. Concluant que l'usage de la consolation fait l'objet d'innombrables innovations formelles de la part des Pères, ceux-ci donnent alors une nouvelle vision du réconfort basée sur la notion de providence et d'édification fondée sur la Bible, véritable exhortation à l'espérance de la résurrection et de l'immortalité de l'âme⁴⁹. La perspective comparatiste de cet ouvrage est ainsi à inscrire dans une approche « génétique » d'étude du savoir religieux qui lie, à travers l'analyse d'un objet précis, des cultures historiques communes. L'approche « typologique » est également pertinente puisqu'un lien est effectué entre ces cultures et ce qu'elles révèlent sur la pensée humaine⁵⁰. Ouvrant ainsi une autre lecture de la littérature de consolation, de nouvelles études littéraires voient le jour concernant d'autres périodes historiques auparavant non traitées. *The consolatio genre in medieval English literature*⁵¹ est notoire puisque cet ouvrage constitue la première tentative de définition précise du corpus littéraire du genre de la consolation à l'époque médiévale, en analysant précisément sept œuvres⁵². Michael Means définit ce genre par les éléments structurels qui conduisent cette littérature et l'importance accordée aux exemples antiques dans ce domaine⁵³. Il appuie ainsi l'idée mise en avant par Charles Favez que cette littérature fait l'objet d'une véritable adaptation en fonction de l'objectif de l'auteur et des éléments de savoirs qu'il possède à sa disposition.

Alors que l'analyse critique du genre est en plein développement dans la recherche littéraire, quelques travaux continuent à être publiés dans cette perspective au cours du siècle avec de nombreuses études sur les commentaires médiévaux de relecture chrétienne de *La*

⁴⁶ GARBARINO Giovanna, *Temi e forme della "consolatio" nella letteratura latina*, Torino, Giappichelli, 1982.

⁴⁷ FAVEZ Charles, *La consolation latine chrétienne*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1937.

⁴⁸ VALLETTE Paul, « Charles Favez, La consolation latine chrétienne, 1937 », *Revue des Études Anciennes*, tome 40, n°4, 1938, p. 459-461.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ BARBU Daniel, BORGEAUD Philippe, LOZAT Mélanie, MEYLAN Nicolas, RENDU LOISEL Anne-Caroline, *Le Savoir des religions. Fragments d'historiographie religieuse*, Paris, Infolio, 2014, p. 9-10.

⁵¹ MEANS Michael H, *The consolatio genre in medieval English literature*, Gainesville, University of Florida Press, 1972.

⁵² HOWARD Donald R., « The Consolatio Genre in Medieval English Literature by Michael H. », *The Modern Language Review*, Juil. 1977, vol. 72, n° 3, p. 653-655.

⁵³ *Idem.*

*Consolation de la philosophie de Boèce*⁵⁴. Pourtant, on observe à partir de ces deux dernières décennies une évolution sur les objets d'études des chercheurs puisque celles-ci voient un foisonnement remarquable d'analyses sur le thème général du discours de consolation à la Renaissance, et plus largement à l'époque moderne. Alexandre Tarrête dans ses *Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance*⁵⁵, ou encore Denise Carabin dans son article *La lettre de consolation sans consolation chez La Mothe Le Vayer*⁵⁶ témoignent d'un intérêt nouveau pour l'étude de cette pratique entre le XV^e et le XVII^e siècles. Néanmoins, ces travaux portent majoritairement ici encore sur l'étude d'un cas précis. Les travaux récents sur le sujet discutés dans le cadre de colloques⁵⁷, où les spécialistes Claudie Martin-Ulrich⁵⁸ et Paula Barros⁵⁹ ont notamment participé, sont fondamentaux pour l'étude de ce sujet. Ces recherches témoignent d'une nouvelle prise en compte de la consolation comme véritable objet de sciences sociales dont il s'agit de dégager les grandes évolutions et caractéristiques tout en mettant en avant les difficultés de cet objet d'étude. Celles-ci résident principalement dans la largeur du corpus qui contient des discours de natures variées et des pratiques retranscrites dans ces discours et iconographies⁶⁰. En ce sens, Raymond Baustert met en avant que la pratique épistolaire dans son ensemble est peu étudiée pour la période moderne, et c'est précisément pour cette raison qu'il publie en 2003 son ouvrage *La consolation érudite, Huit études sur les sources des lettres de consolation de 1600 à 1650*⁶¹. Il étudie un corpus composé de quatre-vingt lettres qui révèlent tout autant les valeurs humanistes présentes dans ces lettres que les questionnements religieux lisibles chez les auteurs. Cette étude est essentielle pour analyser la littérature de consolation de cette période car Raymond Baustert donne des informations

⁵⁴ Voir par exemple COURCELLE Pierre, *Etude critique sur les commentaires de la Consolation de Boèce : (IX^e-XV^e siècle)*, Paris, J. Vrin, 1939. ; TRONCARELLI Fabio *Tradizioni perdute : la "Consolatio philosophiae" nell'alto medioevo*, Padova, Antenore, 1981. ; CANCEL Christine, *Résurgences de la consolation de la philosophie de Boèce au quatorzième siècle*, thèse de littérature française médiévale sous la direction de MORA Francine, soutenue en 2009 à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

⁵⁵ TARRÊTE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, v.57 n°1, 2003, p. 133-152.

⁵⁶ CARABIN Denise, « La lettre de consolation sans consolation chez La Mothe Le Vayer », *Littératures*, vol. 44, printemps 2001, p. 63-76.

⁵⁷ MARTIN-ULRICH Claudie, *La consolation : discours et pratiques de l'Antiquité à l'époque moderne*, Deuxièmes journées, Université Paul-Valéry, Montpellier, Site Saint-Charles, 1-11 février 2014.

⁵⁸ MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : consolation et rhétorique », *Exercices de rhétorique* [en ligne], vol.9, juin 2017.

⁵⁹ BARROS Paula, « "Piety to a dead man" : les limites de la consolation dans la pratique épistolaire de Sir Kenelm Digby (Angleterre, 1633) », *Exercices de rhétorique*, vol. 9, juin 2017.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite : huit études sur les sources des lettres de consolation de 1600 à 1650*, Tübingen, Gunter Narr, 2003.

précises sur chaque auteur, éclairant ainsi par le biais biographique le contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Participant ainsi à un renouveau d'intérêt pour l'étude des lettres de consolations, Claudie Martin-Ulrich constate en 2014 que les travaux sur le genre des lettres s'avèrent satisfaisants⁶², mais que des lacunes sont manifestes concernant les autres genres possibles de consolations⁶³. Nous pouvons à titre d'exemple signaler l'étude singulière en son domaine d'Anna Linton sur la poésie consolatrice destinée aux parents endeuillés. Cet ouvrage publié en 2008 étudie cette littérature pour l'Allemagne de la première modernité, mais n'a pas donné lieu à l'émergence de travaux sur le sujet en France⁶⁴. Au vu de ce bilan sur l'étude de la forme littéraire prise par ces genres de consolation, il semble pertinent de s'intéresser à la question de l'analyse possiblement quantitative de ces ouvrages dans le cadre des sciences humaines.

L'approche littéraire de la part des chercheurs en histoire, même si elle reste complémentaire de celle des spécialistes en littérature, vise à étudier ce qu'elle révèle sur les sociétés passées. C'est donc l'évolution de la pensée et de la sensibilité humaines et ses pratiques qui y sont associées qui fait l'intérêt des historiens. Le travail pionnier en la matière est l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France*. Cet ouvrage est publié entre 1916 et 1933 par l'abbé Henri Brémond et constitue la première étude historique visant à analyser l'évolution du sentiment religieux à travers la littérature à partir des guerres de religion jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Il étudie notamment quelques auteurs de traités de consolation et aborde des thèmes précis qui font l'objet des consolations tel que le deuil d'un enfant. Précurseur en termes d'histoire littéraire, ce travail inspire notamment Henri-Jean Martin qui renouvelle dans les années 1980 l'intérêt porté à la place du livre dans une société, de sa fabrication à sa lecture. Ses diverses études sur l'imprimé⁶⁵ sont fondamentales pour toucher du doigt la place occupée par la littérature durant la période moderne, ainsi que pour tenter de mesurer l'impact et la transmission de cette littérature de consolation.

Plus largement, l'étude d'Henri Brémond inspire sur le long terme les chercheurs en histoire dans le courant de l'école des Annales qui valorisent notamment les études sérielles

⁶² Voir par exemple BAUSTERT Raymond, « L'au-delà dans les lettres de consolation de 1600 à 1650 », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, n°43, 1995.

⁶³ MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit.*

⁶⁴ LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

⁶⁵ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris...*, *op.cit.* ; MARTIN Henri-Jean *Le livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la librairie, 1987.

dans la visée d'une « histoire des mentalités », champ qui a fait l'objet de nombreux débats et évolutions. Découlant de celle-ci, l'étude des traités de consolation est donc à inscrire dans une conception plurivoque : l'histoire de la spiritualité, des représentations et émotions, ainsi que l'histoire littéraire. Ces trois champs font en effet partie intégrante de l'analyse de George McClure dans son ouvrage *Sorrow and consolation in italian humanism*⁶⁶, qui porte sur le territoire italien au début de la Renaissance. Dans celui-ci, l'auteur étudie l'évolution du genre consolatoire dans le contexte italien à travers l'analyse d'œuvres et de biographies d'auteurs, surtout Pétrarque. Il traite également des thèmes fondamentaux du deuil, de la souffrance physique et morale ou encore du désespoir dans les différents genres possibles de la consolation⁶⁷. Il analyse par ce biais la psychologie humaniste face à la douleur dans son héritage antique et la christianisation de la littérature produite durant cette période, notamment chez les Pères de l'Église⁶⁸. Cet ouvrage est donc d'un point de vue méthodologique une invitation à l'étude de « psychologie historique » de la renaissance italienne. Cette notion est définie en France par Lucien Febvre à partir des années 1920-1930, et se définit principalement comme l'étude de la mentalité collective d'une période donnée à partir de l'analyse individuelle révélatrice de son milieu social⁶⁹. La prise en compte de cette méthode est essentielle pour comprendre les travaux sur la notion de consolation puisque l'étude de la littérature représente l'une des bases fondamentales pour l'exploration de cette mentalité collective⁷⁰, dont Georges McClure se fait l'écho.

L'histoire des émotions dans laquelle se place ce sujet est en ce sens largement inspirée de cette histoire des sentiments prônée par Lucien Febvre. Alors que l'histoire des émotions puise ses origines durant ces années 1930, les années 1980 marquent un nouvel intérêt pour les objets historiques croisant affects et sensibilités qui réorientent le regard sur le temps⁷¹, avec notamment les travaux de Jean Delumeau sur le sentiment religieux et Robert Mandrou sur la psychologie historique à travers les croyances. L'ouvrage de référence sur les consolations est réalisé par Danielle Roth en 1997 : *Larmes et consolations en France au XVII^e siècle*⁷².

⁶⁶ MC CLURE Georges, *Sorrow and Consolation...*, *op.cit.*

⁶⁷ ZORZI PUGLIESE Olga, « Sorrow and Consolation in Italian Humanism », *Renaissance Quarterly*, vol. 98, février 1993.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ HULAK Florence, « En avons-nous fini avec l'histoire des mentalités ? », *Philonsorbonne*, vol. 2, 2008, p. 89-109.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, *Histoire des émotions, tome 1 : De l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, 2016.

⁷² ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^e siècle*, Lyon, Éditions du Cosmogone, 1997.

L'auteure livre une réflexion essentielle pour ce travail de recherche à partir de sources littéraires puisqu'elle se place dans la « Nouvelle Histoire »⁷³ qui s'attache à étudier un objet de manière pluridisciplinaire dans la lignée de la première école des Annales de Lucien Febvre. Mettant en avant l'absence historiographique sur la thématique des larmes, l'analyse des pleurs occupe la plus grande partie de son développement et permet ainsi d'étudier la place accordée à la souffrance et à la possibilité d'exprimer celle-ci. Malgré sa richesse fondamentale pour ce sujet, la définition et les différents genres de la pratique consolatoire ne sont pas clairement définis et présentés, et la considération précise du contexte politique, religieux et culturel du XVII^e siècle manque quelque peu. De la même manière, la perspective évolutive est peu abordée par l'auteure. Dans une évolution comparable à l'étude sur les mentalités dans l'école des Annales, les spécialistes de l'histoire religieuse s'éloignent dès le début du XX^e siècle d'une histoire strictement ecclésiastique⁷⁴ au profit d'un tournant culturel à partir des années 1970 faisant du thème du réconfort un objet d'étude renouvelé. Le défi d'aborder ces mentalités religieuses est présente dans l'histoire de la mort entreprise par de nombreux historiens tel que Michel Vovelle et Robert Favre. La prise en compte de ces thématiques est essentielle car elle est grandement abordée dans les traités de consolation. Le foisonnement des études sur les arts de mourir, de la part notamment de Roger Chartier et Daniel Roche, permet d'étudier la conception spirituelle face à la mort à travers la littérature. Les travaux réalisés par ces deux auteurs⁷⁵ permettent en effet d'envisager dans une perspective comparative l'évolution de ce genre au cours de la période, et la manière dont les auteurs l'envisage.

En outre, en termes méthodologiques, la connaissance de ces travaux est en effet fondamentale pour étudier la conception spirituelle dans laquelle les auteurs des traités de consolation se trouvent, et leur rapport à la peur de la mort et au deuil. Inspirée de l'école des Annales dans le cas français, cette thématique de la souffrance chrétienne voit également apparaître plus récemment des travaux de chercheurs anglais à propos de la Réforme en Allemagne. Neil Leroux dans son ouvrage *Martin Luther as Comforter, Writtings on Death*⁷⁶ étudie en 2007 les aspirations réconfortantes dans la pensée luthérienne dont la consolation se

⁷³ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁴ DURAND Jean-Dominique, « Le parcours de l'histoire religieuse dans l'évolution culturelle européenne », *Lusitana Sacra*, 2^e série, vol.21, 2009, p. 39-61.

⁷⁵ ROCHE Daniel, « "La Mémoire de la Mort" : recherche sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 31^e année, n°1, 1976, p. 76-119; CHARTIER Roger, « Les arts de mourir, 1450-1600 », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 31^e année, n° 1, 1976, p. 51-75.

⁷⁶ LEROUX Neil.R., *Martin Luther as Comforter, Writtings on Death*, Leyde, Brill, 2007.

trouve être l'une des réponses face aux angoisses et tristesse de la mort de soi-même ou d'un proche. Conceptualisant Martin Luther comme un « guérisseur d'âmes », l'auteur met en avant la prise en compte d'une pratique consolatoire, le *Trost*, qui ne dépend pas tellement de la forme qui lui est donnée mais de la personnalité dont il émane. S'intéressant plus largement à l'évolution de la thématique du réconfort chez l'ensemble des acteurs de la Réforme et laïcs allemands, Ronald Rittgers dans son ouvrage *The Reformation of Suffering*⁷⁷ questionne l'apport de la Réforme sur la volonté de rendre compréhensible et intelligible les différents types de malheurs dans la pensée de l'Église romaine dans laquelle ces partisans du mouvement protestant ne se reconnaissent pas. Outre ses apports considérables pour l'étude des *Trostschriften* (littérature de consolation allemande), l'auteur met en avant l'absence historiographique sur le rôle de consolateur pour le clergé durant cette première partie de la modernité alors que cette thématique occupe une place importante dans la littérature pastorale et dévotionnelle.

Ainsi, l'état de la recherche sur la littérature de consolation, et plus précisément à l'époque moderne en France, se place dans une approche pluridisciplinaire qu'il convient de baser dans la lignée des différents travaux portant sur les diverses périodes historiques et contextes géographiques. De nombreux travaux ont été effectués sur les lettres de consolation, beaucoup moins en revanche concernant les traités, et il n'existe pas de travaux mettant en lien ces lettres et ces traités. C'est pour cette raison que l'étude de ces manuels dans une perspective historique est nécessaire, tout autant que la réflexion sur les pratiques de consolation attestées même si les usages sont difficiles à aborder car les possibles sources à disposition du chercheur ne reflètent pas forcément la pratique du fait d'une forme de codification du genre.

À partir de là, l'étude du genre de la littérature spirituelle de consolation et de son évolution nécessite une réflexion sur les sources mobilisables. Mon corpus principal de sources se compose de traités de consolation, qui sont donc des sources de nature imprimée. Le traité est défini en 1694 comme « [d]iscours sur quelque matiere. »⁷⁸, avec une précision sur la perspective littéraire au début du XVIII^e siècle puisque le terme est désormais défini comme

⁷⁷ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering : Pastoral Theology and Lay Piety in Late Medieval and Early Modern Germany*, New York, Oxford University Press, 2012.

⁷⁸ Article « traité », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., 1694, tome 2, p. 588.

ouvrage « où l'on traite de quelque art, de quelque science, de quelque matiere particuliere. »⁷⁹. En ce sens, le traité de consolation est un manuel qui a pour vocation fondamentale d'apporter soulagement par l'écrit dans une perspective large car les auteurs ne définissent pas forcément leurs manuels *expressis verbis* comme « traité de consolation », nous y reviendrons. Mon corpus large se compose précisément de 90 traités rédigés en français qui ont été recensés sur les catalogues des bibliothèques de France (CCFR) ainsi que sur le catalogue de la bibliothèque de Genève pour les ouvrages protestants. L'ensemble de ces traités sont pris en compte pour la caractérisation du genre dans les analyses statistiques et cartographiques, mais tous ne sont pas analysés en termes de contenu. Mon corpus restreint est en effet composé de seize ouvrages parmi ce corpus large qui ont été lus et pris en compte pour l'analyse du discours de consolation qu'ils contiennent. La liste plus précise de ceux-ci se trouve en annexe. Le choix de ces ouvrages a été opéré en fonction de la thématique abordée : celles de la maladie et du deuil. Ces thématiques ont été choisies parmi l'ensemble des maux abordés car il s'agit d'afflictions grandement traitées dans les ouvrages, et qu'elles concernent à la fois le corps et les souffrances « mentales ». Les différentes formes de réconforts apportés dans ces traités sont pour la plupart rédigées par des auteurs ecclésiastiques, même si certains laïcs ont également pris la plume. Ces auteurs ecclésiastiques sont de confession catholique, calviniste ou anglicane, et appartiennent pour les catholiques au clergé séculier ou régulier. L'avantage de la nature de ces sources imprimées est l'accessibilité de nombreux manuels en version numérisée, même si certains ouvrages recensés restent introuvables sur les catalogues de bibliothèques, ou inaccessibles en ligne. Je me suis rendue à la Bibliothèque de Poitiers pour consulter certains traités de consolations dans l'objectif d'approcher au plus près mes sources, mais également de prendre connaissance du contenu de certains ouvrages inaccessibles en ligne. J'y ai consulté l'ouvrage de Jean de l'Espine et celui d'Issac Arnauld⁸⁰. J'ai cependant rencontré quelques difficultés concernant la définition précise de mon corpus de traités de consolations. Comme le signale l'historienne Marianne Carbonnier-Burkard⁸¹, spécialiste des manuels réformés durant l'époque moderne, il est complexe de définir un corpus strict de cette littérature selon des critères précis. Quant au corpus de notre travail, nous avons décidé de retenir les ouvrages qui comportent explicitement le thème de la consolation, du réconfort, et des afflictions, et sont

⁷⁹ Article « traité », *Dictionnaire de l'Académie*, 2^e éd., 1718, tome 2, p. 724.

⁸⁰ Voir la bibliographie pour les références exactes des titres.

⁸¹ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation au XVII^e siècle: les Visites charitables du pasteur Charles Drelincourt », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, vol. 157, Juillet-Août-Septembre 2011, p. 331-356, ici plus particulièrement p. 333.

exclus du recensement les rééditions et traductions d'ouvrages antérieurs ainsi que les consolations à visée polémique et politique.

Dans l'objectif de tenter de confronter ces traités avec les pratiques de consolation, deux autres types de sources ont été mobilisées pour ce travail. Les manuels épistolaires, appelés secrétaires, ont été étudiés pour la codification de la correspondance épistolaire de la consolation. Ces sources littéraires permettent ainsi davantage de se rapprocher des usages attestés ou prônés. Quatre traités ont été retenus dans ce corpus, ayant une étendue chronologique comprise entre 1646 et 1696, et dont les auteurs sont Paul Jacob, Jean Puget de la Serre, H. Pikkert et « M. de R ». Ces ouvrages traitent en effet tous de la consolation, soit par de longs développements, soit par de courtes prescriptions. Ils livrent des conseils de rédaction de lettres ainsi que des modèles. Ceux-ci ont été trouvés en version numérisée sur le catalogue général de la BNF via le portail Gallica. Ces ouvrages sont mis en parallèle avec les traités, ainsi qu'avec un troisième type de source.

Ce dernier groupe est constitué par des lettres de consolations éditées qui ont été envoyées dans le cadre d'un deuil. L'étude de ces sources a pour objectif de se rapprocher au plus près des pratiques de consolation que la source imprimée retranscrit. Cinq lettres ont été retenues à titre d'exemples, sources qui ont été éditées en 1614 et 1711. Les auteurs de ces lettres ne sont pas toujours connus, mais l'analyse des destinataires révèle que celles-ci sont envoyées à des personnages éminents, de Ducs tel que celui de Nevers au roi de France Louis XIV. Ces lettres éditées ont également été trouvées en version numérisée sur le catalogue général de la BNF. Ces sources sont mises en parallèle avec le contenu des traités de consolation, ainsi que celui des sources secondaires des secrétaires. Enfin, d'autres types de sources sont évoquées, à savoir les poèmes, les proverbes et les chansons, mais ne sont pas intégrées dans le corpus car elles sont simplement mentionnées.

Cette pluralité de sources mobilisées témoigne des différents types de questionnements posés à partir de celles-ci. En effet, la question d'un genre littéraire et de son évolution permet tout autant de mesurer les stratégies éditoriales entreprises par les auteurs que le succès d'une littérature sans doute demandée par les fidèles. Par la thématique abordée, cette littérature permet également de s'interroger sur la place accordée à la souffrance dans la perception chrétienne durant cette période, et la manière dont les auteurs y répondent. Ceux-ci s'inspirent

sans doute non seulement d'une conception idéale de l'acte de consoler conformément à sa longue tradition et aux préceptes chrétiens, mais également d'une pratique attestée dans divers milieux, des spécialistes dans le domaine médical jusqu'aux laïcs. Il s'agit dès lors d'analyser et questionner ce que retranscrivent ces sources sur l'acte de consoler durant cette période et sa retranscription elle-même dans la littérature religieuse, tant catholique que protestante. La mobilisation des perspectives descriptive et évolutive apparaît ainsi également nécessaire pour étudier de manière précise et complète ce genre littéraire. Dès lors, à partir de la prise en compte de ces différentes possibilités, il apparaît pertinent de se demander en quoi l'étude du genre des traités de consolation publiés entre 1580 et 1730 permet d'analyser les possibles réponses apportées aux besoins de réconfort face à l'affliction dans la littérature spirituelle du Grand Siècle.

L'analyse des traités de consolations durant cette période peut être effectuée à partir d'une tentative de caractérisation générale de ce genre, tant dans la prise en compte de celui-ci en tant que type de littérature spirituelle que dans une perspective plus pragmatique sur les modalités de celui-ci, de la mise par écrit de l'auteur jusqu'à son contrôle (première partie). L'analyse portant sur la manière d'envisager l'accompagnement du souffrant contenue dans les ouvrages du corpus restreint est également essentielle pour comprendre le rapport entretenu à la souffrance par ces auteurs en tant que consolateurs et les stratégies mises en place pour consoler deux types d'afflictions précises que représentent la maladie et le deuil (deuxième partie). Dans une perspective exploratoire, la mise en exergue d'une possible confrontation du contenu de ces ouvrages avec les pratiques de consolation attestées peut tout autant partir de notre source en elle-même à travers le reflet du modèle consolatoire et de la lecture, que de l'analyse d'autres types de sources éditées. L'analyse de la consolation contenue dans les secrétaires qui constituent un autre genre théorique peut dès lors être complétée par l'étude des lettres éditées qui permet de se rapprocher au plus près des pratiques de consolation et d'analyser dans quelle mesure les traités de consolation constituent un type de consolation éloigné des usages réels (troisième partie).

Partie I. Les traités de consolation au XVII^e siècle : caractérisation d'un genre et de son évolution

Caractériser cette « forêt immense des livres de consolation »⁸² ne repose pas seulement sur la présentation de ce genre, mais bien sur l'analyse de différentes perspectives permettant de définir ces ouvrages durant notre période d'étude. En ce sens, définir les traités à la fois par leur caractérisation en tant que genre littéraire et son évolution durant notre période d'étude, tout en examinant s'il est exercé une forme de contrôle de l'imprimé sur celui-ci est fondamental dans une approche globale. Ainsi, dans une perspective évolutive, l'étude dans un premier temps des traités de consolation en tant que genre spirituel, permet dans un deuxième temps de caractériser le genre par ses auteurs et leurs visées. Enfin, l'analyse du genre par le contrôle politique et religieux exercés sur ces ouvrages constitue des éléments pertinents pour étudier l'impact des traités durant cette période.

I.1. Quelle place leur accorder dans la littérature du XVII^e siècle ?

L'étude du genre des traités de consolation passe dans un premier temps par une nécessaire caractérisation de cette littérature afin de prendre la mesure des problématiques posées par ces sources. La présentation générale des traités au sein de la littérature de cette période et de la forme variable prise par ceux-ci invite ensuite à questionner les afflictions qui y sont abordées. Dans une perspective évolutive, la chronologie des publications et l'étude des traités en tant qu'« objets-livres » permet de compléter l'analyse qualitative de ce genre.

I.1.1. Présentation générale du genre

Pour commencer, rares sont les auteurs définissant explicitement leur ouvrage comme un traité de consolation, puisque la seule exception est constituée par Charles Drelincourt qui définit ses *Visites charitables* comme un « [t]raité de consolations »⁸³. En ce sens, même si la tradition consolatoire est attestée par les auteurs, la définition stricte du genre des « traités de consolation » dans une visée normative n'est pas établie par ceux-ci. Il est donc nécessaire d'interroger les critères de définition mobilisables.

⁸² VILLER Marc, « Consolation chrétienne », *Dictionnaire de la spiritualité*, tome 2, colonne 1611.

⁸³ DREINCOURT Charles, *Les visites charitables ou les consolations chrétiennes, pour toutes sortes de personnes affligées*, Rouen, Centurion, 1665, préface.

Pour définir ce genre, il apparaît fondamental de questionner dans quelle mesure les traités de consolations représentent un genre spécifique de cette période et s'inscrivent dans une tradition attestée depuis la période antique. Premièrement, les différents genres des consolations qui existent ne permettent pas de dire dans une perspective univoque si les traités du XVII^e siècle s'inscrivent dans une tradition, mais plutôt qu'ils forment un des sous-genres de celle-ci. Dans le genre général de la consolation, Claudie Martin-Ulrich distingue en effet trois sous-catégories, constituées des « textes autonomes intitulés consolations qui forment un genre spécifique, composé de lettres mais pas uniquement », des sources comprises dans le corpus consolatoire par la thématique traité mais qui ont des formes très diverses, et enfin les « genres non-fictionnels où se lisent les pratiques normées de l'acte de consoler » dont les traités de consolation font partie⁸⁴. En ce sens, à proprement parler, les traités de notre période sont à distinguer des sources épistolaires et autres formes prenant spécifiquement le nom de consolation et dont la simple évocation semble être déjà grandement informative.

Pour autant, dans le contenu, la thématique de la consolation est commune, comme en témoigne la lettre de consolation rédigée par Sénèque à Marcia traitant de la souffrance du deuil⁸⁵ tout autant que les lettres de consolations médiévales⁸⁶. Les lettres de consolation du XVII^e siècle portent largement souvent sur la même thématique⁸⁷. En ce sens, le regain d'intérêt porté aux lettres de consolation à partir du XV^e siècle en France⁸⁸ est significatif, notamment dans le cadre du développement des *artes dictaminis*⁸⁹. Plus précisément dans la perspective antique, l'inscription des traités dans la lignée des lettres de consolations est en effet pertinente car la notion de « rhétorique » se retrouve dans les traités de notre période en tant que « type de discours » bien établi par le biais des notions de « l'insinuation et [de] l'*aptum*. », ainsi que la primauté de la bonne temporalité retranscrite dans la notion de « *Kairos* ». En ce sens, c'est la

⁸⁴ Pour l'ensemble de ce paragraphe, voir MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *Exercices de rhétorique*, n°9 [en ligne], 2017.

⁸⁵ SENEQUE, « Consolatio ad Marciam », *Dialogues. Tome III: Consolations*, éd. et trad. WALTZ René, Paris, Les Belles Lettres, 1923, III-3.

⁸⁶ À titre d'exemple, voir l'échange épistolaire entre Coluccio Salutati et Francesco Zabarella, *De consolatione de obitu filii* écrit par Giovanni Conversini da Ravenna, cité dans NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit dans la littérature du XV^e siècle*, Thèse de doctorat de Philosophie, sous la direction de MCCRAKEN P. S, Ann Arbor, Université du Michigan, 2015, p. 6.

⁸⁷ Voir par exemple l'analyse de Denis Carabin sur la lettre de consolation de Nicolas Pasquier datée de 1623 qui contient les mêmes thématiques religieuses. CARABIN Denise, « La lettre de consolation sans consolation chez La Mothe Le Vayer », *Littératures*, n° 44, printemps 2001, p. 63-76.

⁸⁸ NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *op.cit.*, p. 132.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 5.

notion de discours, à travers le « dialogue » de consolation qui émerge dès l'Antiquité et qui connaît un renouveau durant la période renaissante⁹⁰. Cette prise en compte permet dès lors d'inscrire les traités du XVII^e siècle dans la lignée de la consolation antique, tout en gardant en tête leurs propres spécificités les distinguant de celle-ci puisque les manuels présentent un tableau général des afflictions.

Sur un plan davantage réflexif, la consolation est née dans la lignée de la pensée philosophique, or les traités, malgré cette spécificité chrétienne, constituent également des objets de réflexion sur la « psyché » et l'acte de consoler durant la période. Une certaine parenté est donc perceptible sur ce point, mais avec une dimension davantage médicale largement impulsée par la Réforme et qui est grandement abordée dans les traités alors qu'elle est moins prégnante dans les réflexions philosophiques antiques. Cette question est d'autant plus pertinente qu'Henri-Jean Martin a mis en avant un essor considérable de la place accordée aux « traditions de l'Antiquité païenne » à partir des années 1640⁹¹. Sont en effet attestés ce que Marc Viller désigne comme des « traités ou des discours » le *Ménéxène* ou le *Phédon* de Platon, ainsi que le *De senectute* de Cicéron⁹². De la même manière, l'inscription des traités dans le cadre de la « consolation en général » est à lire dans la mise en avant de la valeur morale et vertueuse face à la souffrance dans une perspective stoïque ou religieuse. Pour autant, les traités de consolation de notre période constituent bien un genre spécifique par l'établissement d'une longue réflexion sur la signification de la souffrance et la légitimité de vouloir l'apaiser dans une perspective uniquement divine émanant d'une autorité spécifique, l'auteur, qui fonde notamment son développement sur les sources patristiques et théologiques, notion que nous développerons ultérieurement. Il est cependant nécessaire de signaler que les nombreuses références antiques qui seront abordées en deuxième partie de ce mémoire nuancent cette affirmation dans la prise en compte de la tradition consolatoire. En outre, les traités représentent dans une certaine mesure une sorte de programme de vie chrétienne qui n'est pas présent dans les lettres, ni dans les consolations antiques. En ce sens, la spécificité fondamentale de ce genre repose sur le fait que le discours livré est entièrement envisagé dans une perspective divine.

⁹⁰ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation... », *op.cit.*, ici plus particulièrement p. 340.

⁹¹ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris...*, *op.cit.*, p. 607-608.

⁹² VILLER Marc, « Consolation chrétienne », *op.cit.*

Ainsi, le genre des traités de consolation peut-il être inscrit dans une tradition spirituelle développée à partir de la diffusion du christianisme ? La littérature spirituelle de consolation est attestée dès le III^e siècle après J.-C. Il est notamment reconnu par exemple comme traité de consolation le *De mortalitate* de l'évêque Saint Cyprien⁹³. Dans ses *Règles de la pastorale*, Grégoire I^{er} insiste particulièrement sur l'*ars artium* qui constitue le soin des âmes, et la consolation verbale fonde ainsi l'une des règles bénédictines⁹⁴. Des traités sont également publiés au Moyen Âge, notamment à partir du XIV^e siècle avec *La Consolation de la Théologie* de Johannes Von Dambach publiée en 1366, puis celle de Jean Gerson en 1418, lui-même qualifié de *doctor consolotarius*. La parenté avec les ouvrages de notre période est significative notamment par l'emploi du caractère pédagogique et la mise en exergue de la consolation comme tâche des membres ecclésiastiques⁹⁵. Ces ouvrages sont inscrits dans la même perspective que les traités de notre corpus en plaçant la consolation comme l'un des discours inhérents à l'apaisement et la compréhension de la souffrance divine. Également, les ouvrages traitant de la consolation sont largement impactés par l'impulsion humaniste lors de la Renaissance italienne avec Pétrarque notamment, période qui tend à conférer davantage de pouvoir de consolation aux laïcs⁹⁶. En ce sens, la notion de consolation dans ces traités est commune depuis l'avènement des premières sources de ce genre. Pour autant, les traités de consolation de notre période s'en distinguent car ils sont inévitablement impactés par le contexte politico-religieux et l'avènement du protestantisme. Ils se rapprochent davantage des traités publiés au XVI^e siècle qui s'inscrivent déjà dans cette perspective.

Les traités de consolation sont donc également à placer pour leur contenu dans la lignée de la littérature éthique plus récente des « arts de bien vivre et de bien mourir », durant la période médiévale tardive. Il apparaît nécessaire de définir plus précisément ces traités dans le cadre de la littérature chrétienne du XVII^e siècle. L'historien Philippe Martin a émis des éléments de caractérisation assez précis pour définir la littérature de piété qui sont intéressants à mettre en parallèle avec nos traités. Les livres de piété sont définis selon lui comme des ouvrages destinés aux laïcs et dont la lecture est recommandée par l'autorité religieuse. Également, la langue vulgaire du français, l'emploi du petit format, sont des critères de

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering...*, *op.cit.*, p. 49.

⁹⁵ Sur cette thématique, voir par exemple BURROWS Mark S. *Jean Gerson and De Consolatione Theologiae (1418): The Consolation of a Biblical and Reforming Theology for a Disordered Age*, Tübingen, Mohr Siebeck, 1991.

⁹⁶ À ce propos, voir MCCLURE W. George, *Sorrow and Consolation...*, *op.cit.*

définitions déterminants. Dans le contenu, ceux-ci peuvent comporter des prières et méditations, des exercices de piété notamment en cas de maladie, des devoirs chrétiens, ...⁹⁷. En ce sens, l'inscription des traités de consolation dans cette littérature est fondamentale, mais présente des limites.

En effet, en termes de confession, cette catégorisation est efficace concernant les ouvrages de piété catholique, mais elle est à nuancer concernant la littérature de piété protestante, puisque dans celle-ci la distinction entre différents statuts ecclésiastiques n'existe théoriquement pas⁹⁸. Plus précisément, les manuels de consolations du corpus sont nombreux à être destinés à la fois aux clercs et aux laïcs, et ne correspondent donc pas à ce critère. Dans une perspective générale, Louis Bail définit son ouvrage pour les affligés comme « un bon livre pour leur calmer leur esprit »⁹⁹ et Jean Crasset envisage son traité « qui enseigne aux sains le secret de conserver leur santé, & aux malades le moyen de la recouvrer »¹⁰⁰. Cependant, la langue et le format utilisés, que nous détaillerons ultérieurement, rentrent bien dans cette catégorie dans une visée éminemment pratique. Toutefois, de la même manière, la présentation des différents types de contenus apparaît trop restreinte pour que les traités de consolation, et notamment ceux rédigés par des auteurs protestants, puissent y être classés. Pour compléter cette catégorisation, nous pouvons prendre en compte un autre type de littérature défini par Marianne Carbonnier-Burkard qui propose de catégoriser la « littérature de piété réformée » comme des ouvrages contenant aussi bien des exhortations, des prières que des modes de vies chrétiens, qui sont dans une visée pratique des ouvrages de théologie pour les fidèles et des livres d'édification¹⁰¹. En ce sens, les traités de consolation des auteurs protestants semblent parfaitement s'inscrire dans cette littérature de piété.

⁹⁷ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Enquête dans la littérature de piété réformée francophone à l'époque moderne », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, n°150, janvier-février-mars 2004, p. 107-125. À la page 109, l'auteure cite MARTIN Philippe, « Le livre de piété (vers 1640-vers 1850) : Approche méthodologique et premières conclusions », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 218, janvier-juin 2001, p. 135-149.

⁹⁸*Ibid.*, p. 111.

⁹⁹ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé, tant pour les peines corporelles que pour les peines spirituelles*, Paris, Bresche, 1661.

¹⁰⁰ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, Paris, Michallet, 1680, préface.

¹⁰¹ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Enquête dans la littérature de piété réformée francophone à l'époque moderne », *op.cit.*, p. 111.

Cependant, la majorité de nos manuels émanant d'auteurs catholiques, cette littérature de piété réformée ne peut s'appliquer à l'ensemble de nos ouvrages. Ainsi, il apparaît que les traités de consolation de l'ensemble de notre corpus peuvent être définis comme se situant à la croisée des genres de livres de piété et des manuels destinés aux clercs¹⁰². En ce sens, même si ces traités peuvent être insérés dans plusieurs catégories, ces ouvrages constituent par conséquent durant notre période un genre spécifique de littérature spirituelle qui touche à diverses thématiques classiques de la littérature de la spiritualité, tout en la traitant de manière singulière. Le rapprochement de la consolation avec un autre genre semble en ce sens pertinent dans une perspective à la fois comparative et de différenciation. Le lien avec les préparations à la mort apparaît en effet judicieux par la notion de consolation pour les mourants grandement abordée dans les traités. Cependant, la finalité est différente puisqu'il ne s'agit pas de résigner complètement l'affligé. En effet, les traités de consolation se définissent tout autant comme des préparations à la souffrance que des ouvrages laissant un espoir d'apaisement à ceux qui souffrent. Ils sont davantage à rapprocher du genre de la lamentation par le « double dénominateur commun thématique et formel »¹⁰³. Celle qui est définie comme « [p]lainte accompagnée de gémissements & de cris »¹⁰⁴ représente en effet une mise en exergue de la souffrance de l'affligé, genre donc très proche du discours retranscrit dans les traités. La différence repose toutefois sur le fait qu'une forme d'apaisement est apporté à cette souffrance dans les ouvrages de consolation.

I.1.2. Un modèle commun aux possibles variations ?

À partir de ces réflexions, il apparaît nécessaire d'interroger l'existence d'une forme « d'idéal type »¹⁰⁵ de traité qui serait caractéristique de cette période, et qui induirait par la même occasion la présence de possible variations. De manière générale, l'objectif de l'ensemble des auteurs des traités est d'aider l'affligé à comprendre sa souffrance et à vivre avec. En ce sens, un traité-type est fondé sur la mise en avant du sujet admirable que représente en lui-même l'acte de consolation divine, représentant « le plus beau sujet sur lequel on puisse bastir une sainte consolation »¹⁰⁶. Dans cette perspective, l'ensemble des traités de consolation

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit.*

¹⁰⁴ Article « Lamentation », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., 1694, tome 1, p. 627.

¹⁰⁵ Ce concept est un outil méthodologique élaboré par Max Weber dans la discipline sociologique, mais il peut ici être applicable à nos traités pour caractériser le manuel de consolation « conforme ».

¹⁰⁶ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, Paris, Fossé, 1624, p. 59.

du corpus s'inscrivent bien dans cette notion d'idéal-type, puisque l'ensemble des auteurs placent leurs consolations dans une perspective divine. Plus précisément, Etienne Binet dans son ouvrage définit l'idéal vers lequel doit tendre un traité de consolation, à savoir « resioür vostre cœur, soulageant vostre corps, & cependant instruire vostre ame, & l'armer de constance »¹⁰⁷. En ce sens, la perspective d'apport de soulagement, de renforcement et d'instruction sont les trois notions qui doivent selon lui conduire la rédaction d'un ouvrage de consolation au XVII^e siècle. La pensée de cet auteur est majoritairement applicable à l'ensemble des traités de notre corpus. L'apport de soulagement et de renforcement du cœur est en effet perceptible dans les manuels, comme en témoigne par exemple le titre de Louis Bail en 1661 : *La Consolation du cœur affligé*¹⁰⁸. Pour autant, la définition stricte des ouvrages comme traité de consolation à proprement parler témoigne qu'un certain nombre ne correspond pas à cet idéal-type dans la manière dont ils sont définis et conçus. En effet, sur les 90 titres du corpus, 51 peuvent être définis comme des traités de consolation « au sens étroit » de la caractérisation, c'est-à-dire qui se définissent directement comme des « consolations de... » tel que la *Consolation des âmes desolées, et qui sont dans les ariditez & abandonnemens* d'Etienne Binet¹⁰⁹ ou alors comme « ouvrage pour la consolation de ... », tel que *Divers traictez pour l'instruction et consolation des chrestiens*¹¹⁰. En ce sens, la présentation de l'ouvrage dans le titre est essentielle pour mesurer jusqu'à quel point un traité peut être défini comme conforme ou non à cet idéal-type.

¹⁰⁷ BINET Etienne, *Consolation des âmes desolées, et qui sont dans les ariditez & abandonnemens*, Mons, Pinet, 1626, préface.

¹⁰⁸ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*

¹⁰⁹ BINET Etienne, *Consolation des âmes desolées, et qui sont dans les ariditez & abandonnemens*, *op.cit.*

¹¹⁰ Auteur inconnu, *Divers traictez pour l'instruction et consolation des chrestiens*, Genève, Stoer, 1588.

Toujours à partir de l'étude des titres, la notion d'instruction comme fondement du traité idéal pose la question des possibles variantes du genre. La perspective didactique associée à la notion « d'instruction » témoigne d'une prégnance de la dimension éducative dans de nombreux traités. L'instruction est en effet définie dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* comme « [é]ducation, institution. [...] Il signifie aussi, Les préceptes qu'on donne pour instruire.[...] Instruction, signifie aussi La connaissance de quelques faits, de quelques usages qu'on ignore. »¹¹¹.

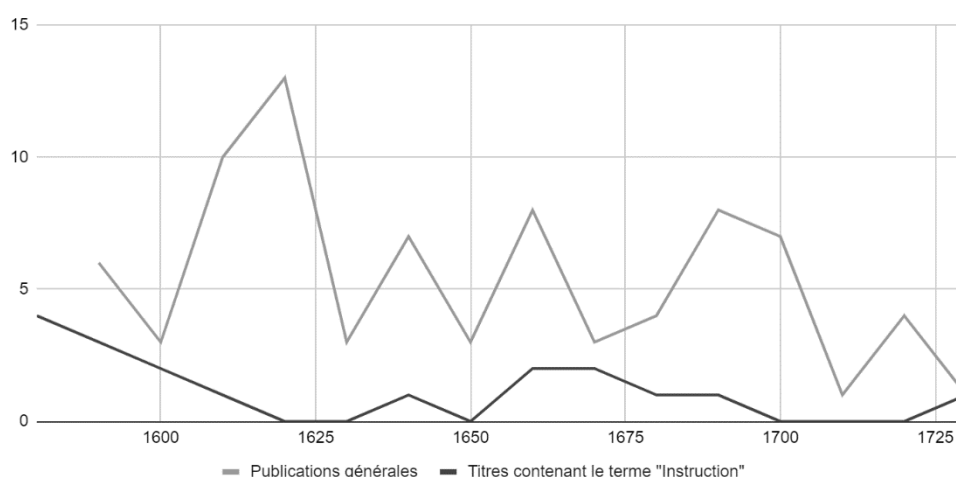


Figure 1 : Évolution des titres contenant le terme d'« Instruction »

Cette tendance est majoritaire jusque dans les années 1610 avec quatre instructions durant la décennie 1580, soit environ 44% du total de cette période, trois pour 1590 et deux pour 1600 soit respectivement 50% et 67%. Cette tendance s'affaiblit ensuite, avec une exception en 1646¹¹² et connaît une nouvelle croissance en 1660 et 1670 avec deux mentions soit respectivement 25% et 67%, puis une nouvelle diminution par la suite et une disparition hormis en 1730¹¹³. La primauté des traités d'auteurs protestants en début de période, que nous analyserons ultérieurement, peut fournir un motif d'explication. Dans l'histoire de l'éducation, on remarque en effet une alliance étroite entre les préceptes portés par la Réforme et les convictions humanistes qui font de l'instruction une valeur fondamentale, tant en termes de bienséance qu'en termes spirituels. En ce sens, l'aspect instructif associé au discours

¹¹¹ Article « Instruction », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., 1694, tome 1, p. 600.

¹¹² Thomas Bonnet donne en effet une instruction dans son ouvrage *Instructions profitables à tous les pauvres prisonniers, extraites de l'emprisonnement de Saint-Jean Baptiste, pour la consolation des innocents et des coupables...*, Thomas Boulenger, 1646.

¹¹³ En effet, en 1730, Jean-Baptiste Le Sesne de Ménilles d'Étemare publie son *Essay d'un parallele du tems de Jesus-Christ et des notres pour servir d'instruction et de consolation dans les grandes epreuves au milieu desquelles nous vivons*.

consolatoire ne doit pas étonner, puisqu'il s'agit ici d'édifier par le biais de l'écrit et de la lecture. La recrudescence de cette notion d'instruction à partir de la décennie 1660-1670 est à inscrire dans le contexte de l'adoption plus longue d'une même vision de la part des auteurs catholiques dans la lignée de l'efficacité plus tardive de la Contre-Réforme en France dans le premier tiers du XVII^e siècle.

L'observation générale des livres publiés entre 1643 et 1669 au cours de cette période s'inscrit en effet dans la croissance du caractère didactique des ouvrages considérés comme des méthodes facilement intégrables dans « un cadre systématique »¹¹⁴. Certaines définitions de traités comme préceptes au sein du corpus témoignent en effet de cette tendance, comme c'est le cas par exemple de Jean-Alphonse de Polanco à la fin du XVI^e siècle dans ses *Consolations très utiles, brièves et méthodiques pour bien et fructueusement consoler et aider les malades à l'article de la mort*. En effet, la visée éducative devient également le modèle catholique, en lien avec la pensée jésuite dont Jean-Alphonse Polanco constitue une figure éminente et qui fait de l'éducation l'une de ses missions principales¹¹⁵. Cette hypothèse est confirmée par le fait que de nombreux auteurs de traités de consolation sont d'appartenance jésuite. Pour autant, ce constat général est à nuancer. Par la mise en discours d'une pensée consolatoire fondée sur des sources d'autorités considérées comme infaillibles, nous y reviendrons, la pensée des auteurs repose de manière générale sur une notion d'éducation implicite. Cette dimension est d'autant plus importante que la mention « instruction » revient à diverses reprises dans des traités qui à priori ne s'en préoccupaient pas¹¹⁶.

¹¹⁴ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris...*, op.cit., p. 615.

¹¹⁵ BONZON Anne, VENARD Marc, *La Religion dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Hachette Supérieur, 1998, p. 83.

¹¹⁶ Voir par exemple SIEUR DE BDLH, *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, Paris, Lorentin-Laulne, 1694. L'auteur donne dans son ouvrage des « Instructions sur la perte des parents », p. 106.

De la même manière, un élément qui n'est pas mis en avant par Etienne Binet dans sa préface, mais qui est bien présent dans l'ensemble des traités, est celui de l'appel à une vie de piété dans l'objectif d'augmenter les « bénéfiques » de la consolation apportée par les auteurs. Certains titres sont en effet explicitement insérés dans une forme de programme dévotionnel liés à d'autres actes de vie pieuse, notamment par les prières et à la méditation divine. C'est par exemple le cas en 1582 lorsque Daniel Toussain publie *L'Exercice de l'âme fidèle, assavoir prières et méditations pour se consoler en toutes sortes d'afflictions*¹¹⁷. Bien d'autres ouvrages associent la prière et la méditation à l'acte de consolation : en effet, onze autres traités mentionnent la prière dans leur titre, surtout entre 1580 et 1622, puis entre 1693 et 1722. La méditation est également mentionnée six autres fois, dont une autre fois en 1593 où elle est associée au terme prière par Benoît Alizet¹¹⁸. De la même manière, la notion « d'exhortation » présente dans quatre titres de traités s'inscrit dans une perspective semblable puisque ce terme est notamment défini à la fin du XVII^e siècle comme un « discours chrestien & pieux qu'on fait en style familier, & qui est pour exciter à la devotion, à bien servir Dieu. »¹¹⁹. La consolation est donc associée de manière croissante à la mise en exergue d'un programme pieux qui se trouve grandement valorisé à partir de 1675 puisque trois des quatre titres comportant la notion d'exhortation sont publiés à partir de cette période.

Dans cette dimension d'idéal-type, il apparaît également pertinent d'observer si ces ouvrages sont conçus par les auteurs comme des manuels dont la visée s'inscrit dans le cadre générale de la souffrance chrétienne. À l'inverse, ils pourraient être davantage valorisés en tant qu'écrits de circonstances à même de proposer une consolation spécifique et efficace à l'affligé. Cette analyse est à inscrire dans le tableau des afflictions traitées dans ces ouvrages. Ce terme d'écrits de circonstances apparaît en effet pertinent pour désigner les consolations rédigées afin de répondre à une affliction précise liée au contexte politico-religieux. La majorité des ouvrages ont pour vocation de traiter l'affliction en général avec une proportion de 29% sur la somme de l'ensemble des thématiques abordées dans les manuels du corpus. En ce sens, un nombre important d'auteurs établissent leurs traités dans la perspective d'un ouvrage pratique visant à apporter réconfort à tous les types de maux que le fidèle peut rencontrer au cours de sa vie

¹¹⁷ TOUSSAIN Daniel, *L'Exercice de l'âme fidèle, assavoir prières et méditations pour se consoler en toutes sortes d'afflictions*, Genève, Berjon, 1582.

¹¹⁸ ALIZET Benoît, *La Calliope chrestienne, ou, recueil de prieres consolations et meditations spirituelles*, Genève, Gabriel Cartier, 1593.

¹¹⁹ Article « Exhortation », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., 1694, tome 1, p. 416.

terrestre. Toutefois, la majorité des ouvrages sont des consolations particulières puisque les 71% restants traitent d'afflictions spécifiques ou sont destinées à un public particulier, en traitant parfois plusieurs afflictions en même temps. À partir de l'étude des tables des matières connues, il est possible de dresser un tableau général et évolutif des afflictions traitées dans ces manuels. Ne vont être ici présentées que les thématiques principales qui sont abordées car l'analyse des données serait trop complexe si l'ensemble des catégories avaient été retenues.

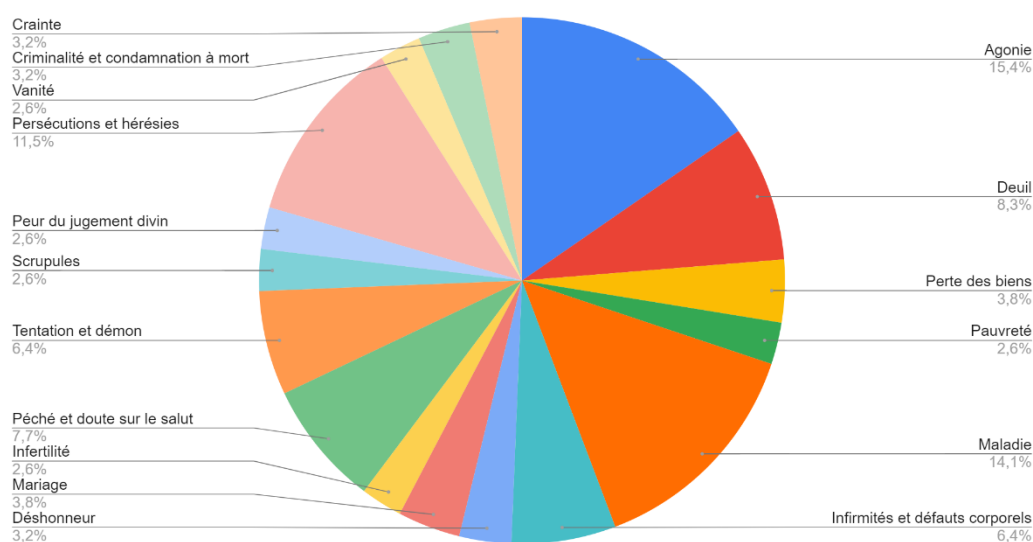


Figure 2 : Répartition proportionnelle des afflictions à partir des tables des matières et des titres

Dans une perspective générale, la thématique qui est la plus abordée par les auteurs est celle de la mort. La majorité des consolations contenues dans les ouvrages sont en effet destinées aux mourants avec une proportion d'environ 15%, tandis que les consolations aux endeuillées représentent 8%, représentant un total de 23%. En seconde place se trouvent les consolations pour les maladies, qui représentent environ 14%, auxquels peuvent être ajoutées les consolations pour l'infirmité et les défauts corporels, représentant un total de 20%. Ensuite, les consolations traitant des péchés, du doute pour le salut et de la peur de tentation du diable représentent un total d'environ 14%. Les consolations sur la thématique des hérétiques et des persécutions représentent quant à elle environ 11% des consolations. En ce sens, la somme de ces thématiques représente 68% du total des consolations connues et abordées par les auteurs. Ce sont les thématiques de la mort, des maladies et des persécutions qui représentent les trois grands pôles majeurs méritant consolation pour les auteurs. Les afflictions spirituelles et

corporelles font donc l'objet d'autant de traitements l'une que l'autre. Ensuite, ce sont davantage des afflictions « terrestres » et quotidiennes qui sont abordées, tel que le mariage et la perte des biens à environ 4% ainsi que la criminalité et la condamnation à mort à 3%, tout comme l'infertilité. Pour autant, des consolations spirituelles se trouvent également dans ces thématiques qui sont moins abordées, tel que les scrupules à 3% et la peur du jugement divin. La diversité des thématiques abordées dont ne sont ici présentées que les principales témoignent ainsi du fait que ces ouvrages sont également distinguables dans leur propre traitement et conception de la consolation. En ce sens, l'analyse croisée des titres et des tables des matières révèle que des titres qui apparaissent à priori s'inscrire dans une perspective d'affliction en général traitent souvent en réalité de tribulations particulières ou s'adressent à un public spécifique. Pour prendre deux exemples significatifs, la consolation d'Abra de Raconis destinée aux pauvres en 1646 traite fondamentalement des mêmes thématiques que celle de Pierre de Rians destinée aux dames affligées en 1707¹²⁰.

Plus précisément, l'étude des thématiques et de leur évolution est éclairante pour analyser dans une perspective chronologique les différents types d'afflictions traitées. Jean Pontas évoque dans son traité leur diversité : « Dieu afflige l'homme en différentes manières. Il exerce les uns [...] par de continuelles maladies, les autres par la pauvreté & par la misère. Il permet quelques fois que l'on gémisses sous le poids de la violence ou de la calomnie. La perte de nos parens les plus proches, ou de nos amis les plus intimes, est quelquefois le fléau dont il se sert pour nous faire sentir une plus vive douleur »¹²¹.

¹²⁰ DE RIANS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété. Et du bon usage qu'elles en ont fait. Ouvrage pour la consolation des personnes affligées, où par les autôrités de l'Écriture, & par des exemples tirez de l'histoire ecclésiastique, on leur découvre la sainteté de leur état, & les avantages qu'elles doivent retirer de leur [sic] souffrances, & de leur croix*, Aix, Jean Adibert, 1707.

¹²¹ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies, tirez de l'Écriture et des Pères, avec les prières latines pour les agonisants*, Paris, François Muguet, p. 46.

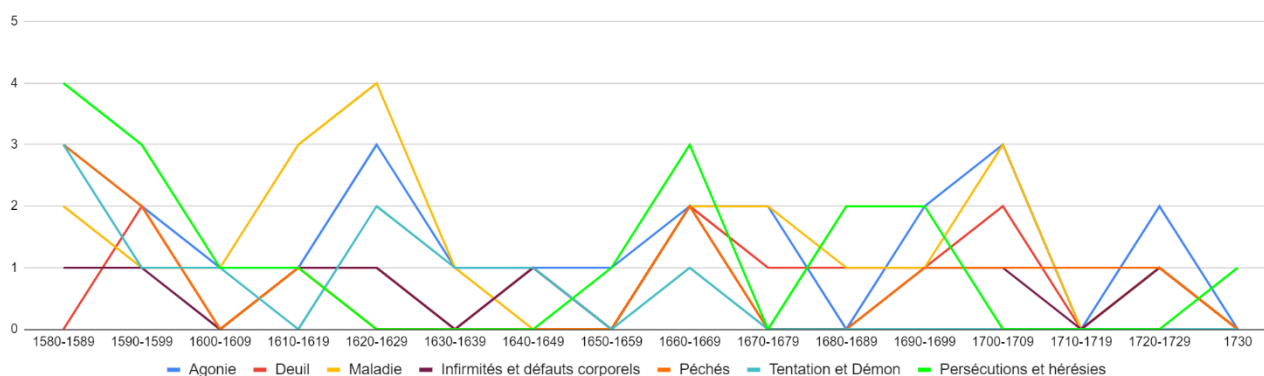


Figure 3 : Évolution des principales afflictions abordées à partir des tables des matières

Le premier élément remarquable est le fait que la courbe des consolations pour les mourants et pour les malades suit majoritairement la même évolution. En ce sens, ces deux thématiques sont étroitement liées dans les traités, et souvent les consolations pour les malades sont également destinées aux mourants, et inversement. Le fait qu'il n'est plus évoqué à partir de 1670 les consolations sur les tentations de la vie terrestre et les peurs démoniaques, élément qui pourrait laisser entendre que les auteurs s'éloignent de cette « pastorale de la peur » déjà présentée, est contrebalancé par la constance de la thématique des péchés sur l'ensemble de la période malgré les phases de haute en début de période ou dans la deuxième moitié du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle. Ces phases hautes s'expliquent par la croissance de la publication de traités durant cette période, nous y reviendrons ultérieurement. Pour autant, il apparaît pertinent de se pencher davantage sur deux cas précis pour illustrer les évolutions des afflictions traitées en fonction du contexte de la période.

Pour étudier à partir de ce graphique si les traités de consolations sont en effet véritablement perçus comme des écrits de circonstances, nous pouvons prendre le cas de deux thématiques spécifiques : celles de la maladie et celle des hérétiques et persécutions. Ces consolations peuvent en effet être étroitement analysées en fonction du contexte politico-religieux et sanitaire. Pour commencer, la thématique des maladies connaît des phases de hausses remarquables de 1600 à 1630, ainsi qu'entre 1660 et 1679, et de 1700 à 1709. Une diminution est remarquable entre 1640 et 1659, ainsi qu'à partir de 1719 puisqu'un seul traité aborde cette thématique entre 1720 et 1730. Pour autant, dans une perspective de mise en contexte, il apparaît nécessaire de croiser l'analyse avec l'évolution chronologique de la thématique à partir de l'étude des titres explicitement concentrés sur cette thématique.

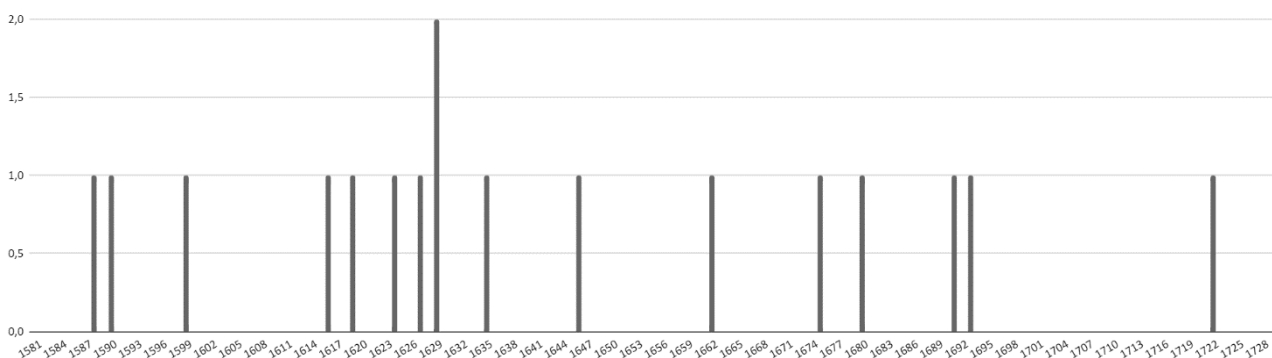


Figure 4 : Évolution des publications consacrées à la thématique de la maladie

Celle-ci révèle une relative constance des publications jusqu'en 1693, surtout à partir de la fin de la décennie 1580 qui voit l'augmentation manifeste de ce type de traités. Des fluctuations sont cependant remarquables, avec une absence durant les années 1600-1615, les décennies 1650 et 1660, et une seule publication au XVIII^e siècle. Marianne Carbonnier-Burkard avait déjà observé le déclin des consolations réformées pour les malades à partir des années 1670¹²², ce qui n'est pas retranscrit dans l'analyse de la table des matières. À partir de là, il est pertinent de se demander si la publication de traités pour les malades répond à une conjoncture précise au moment de sa publication. Il semble que ces données révèlent en effet le traitement croissant de la maladie au moment des phases de crises sanitaires. Les deux premiers tiers du XVII^e siècle sont marqués par des phases nommées comme des « épidémies pures » par François Lebrun, c'est-à-dire des phases épidémiques n'étant pas corrélées à une crise de subsistance¹²³. L'augmentation des traités abordant cette thématique semble alors correspondre, même si l'étude thématique à partir des titres révèle que peu de traités sont uniquement destinés à cette affliction jusqu'en 1616. Pour autant, la disparition de la peste à partir des années 1660-1670¹²⁴ ne provoque pas la disparition des traités pour la maladie, et marque même au contraire une nouvelle phase de publications. Cependant, alors que la crise de 1693-1694¹²⁵ entraîne la publication d'un seul traité uniquement destiné à la maladie, la hausse

¹²² CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation... », *op.cit.*, p. 333.

¹²³ LEBRUN François, « Les crises démographiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 35^e année, n° 2, 1980, p. 205-234, ici plus particulièrement, p. 207.

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ *Ibid.*, p. 208.

du traitement de ces afflictions observée à partir des tables des matières durant cette période témoigne que cette crise est bien prise en compte par les auteurs. De plus, le seul traité publié durant la décennie 1720 est réalisé à l'occasion de l'épisode de peste dans le sud-est de la France au début de la décennie¹²⁶. Ainsi, l'intérêt porté à la maladie semble largement évoluer en fonction du contexte sanitaire de cette période, même s'il est également nécessaire de prendre en compte le fait que sont abordées dans les traités des maladies plus courantes, tel que la goutte notamment¹²⁷. En outre, la probabilité importante de décès en cas de maladie permet également de supposer que les auteurs ne publient pas toujours en fonction de l'évolution du contexte sanitaire au cours de la période.

De la même manière, nous pouvons nous demander si cette notion d'écrits de circonstances s'applique aux domaines des Hérétiques et des persécutions. Marianne Carbonnier définit en effet l'existence d'une « littérature de crise »¹²⁸. L'étude croisée des thématiques à partir des tables des matières et des titres révèle globalement une évolution semblable jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

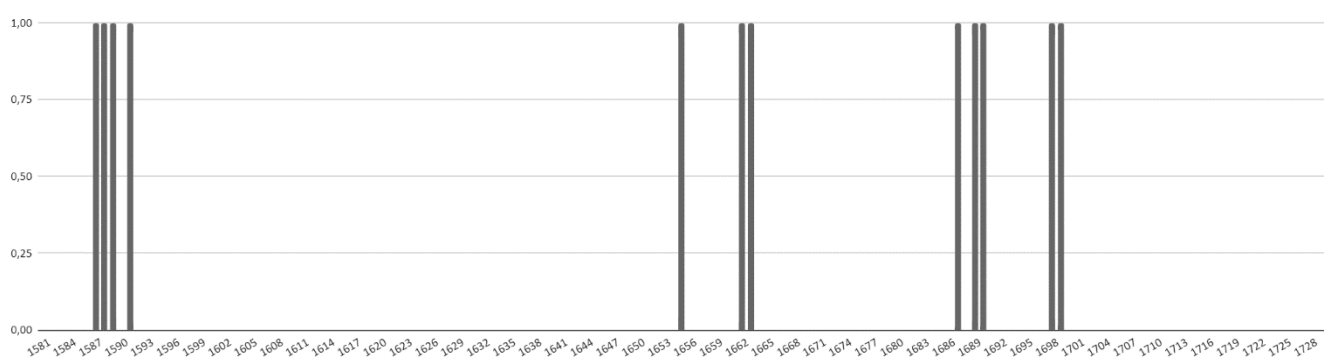


Figure 5 : Évolution des publications consacrées à la thématique des hérétiques et persécutions

¹²⁶ ROUJON, *Réflexions, consolations et prières sur les afflictions présentes...*, Mende, Sabatier, 1722. L'auteur écrit cet ouvrage dans le cadre de la peste de Guévaudan. Information trouvée dans : SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS (Lozère), *Mémoires et analyse des travaux de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la ville de Mende, chef-lieu du département de la Lozère*, Ignon, 1828, p. 183.

¹²⁷ Etienne Binet consacre en effet le troisième chapitre de son traité à cette maladie dans BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées...*, *op.cit.*, p. 91. L'auteur consacre également un ouvrage entier au traitement de la peste : BINET Etienne, *Remèdes souverains contre la peste et la mort soudaine, d'où les âmes dévotes peuvent tirer une très douce consolation... avec les prières pour réciter au temps contagieux*, Vienne, 1628.

¹²⁸ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Enquête dans la littérature de piété réformée francophone à l'époque moderne », *op.cit.*, p. 122.

En effet, les impératifs factuels témoignent de nombreux traités de consolation sur cette thématique jusqu'en 1593, puis une diminution dans le cadre de l'établissement de l'Édit de Nantes. Toutefois, alors que les tensions politico-religieuses se font jour dans les années 1620 dans le cadre des campagnes menées par Louis XIII, aucun traité n'est publié sur cette thématique exclusive, et il n'en est peu fait mention dans les traités entre 1620 et 1649. Pour autant, la reprise des traités sur cette thématique à partir de 1655 est à mettre en lien avec le contexte politico-religieux de cette décennie vis-à-vis des protestants. Une déclaration royale en 1652 leur accorde davantage de liberté du fait de leur loyalisme durant la Fronde et dans le cadre des préoccupations extérieures avec l'Espagne¹²⁹. Néanmoins, l'apaisement progressif de ce conflit marque ensuite un nouveau renforcement du contrôle exercé sur les protestants avec la déclaration royale en 1656 et les arrêts du Conseil en 1657 qui annulent les mesures de 1652¹³⁰. Également, la querelle janséniste donne un nouveau traité de la part de Jean Hamon en 1662 à propos des persécutions menées contre les religieuses de Port-Royal¹³¹. La reprise des persécutions menées par Louis XIV¹³² à partir de la fin de la décennie 1670 ne donne pas lieu à la publication de traités, mais l'évocation demeure dans les tables des matières. La révocation de l'Édit de Nantes marque néanmoins une nouvelle phase des publications sur cette thématique jusqu'en 1699, et une hausse remarquable entre 1700 et 1709 dans les tables des matières. Après cela, un seul ouvrage concerne cette thématique des tensions religieuses à propos de la question janséniste en 1730.

Pour autant, le genre de la consolation ne peut être défini comme un genre s'inscrivant dans la littérature de controverse : certes, un certain nombre de traités sont écrits pour les afflictions connues dans le cadre des tensions politico-religieuses, mais l'objectif des traités n'est pas fondamentalement de discréditer la confession adverse. En effet, le protestant François de Combles, alors qu'il évoque dans son épître dédicatoire « l'affliction dont l'Église de S.Lambert » ainsi que ses « troubles », précise pour autant dans sa préface : « que si le nom de

¹²⁹ En 1652 leur est en effet accordé le droit de culte dans les annexes. DOMPNIER Bernard, « Dans l'ancienne chrétienté latine Affrontement et reconquêtes Eglise et Etats - VI. En France. », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9, op.cit.*, p. 113-138, ici plus particulièrement p. 121.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ HAMON Jean, *Recueil de divers traités de piété : pour l'instruction et la consolation des religieuses de Port-Royal*, Paris, Desprez, 1662.

¹³² SAUVY Anne, « Livres contrefaits et livres interdits », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Fayard, 1990, p. 128-146, ici plus particulièrement p. 135.

Ministre n'empesche point Messieurs de l'Église Romaine de les lire, ils n'auront point de subiect d'en estre offensez. En somme, celui qui cognoit & qui fonde les cœurs, me sera témoin que ie n'ay eu en tout cecy autre but ni intention que de consoler les affligez »¹³³. Pour autant, une exception est remarquable puisque Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin décrit en 1689 son ouvrage *Le Vrai Système de la religion chrétienne et catholique pour la consolation des fidèles et la confusion des ennemis de l'Eglise* comme un traité de controverse¹³⁴. Ainsi globalement, une double observation peut être retenue de cette analyse sur cette notion d'écrits de circonstances. La constance de la publication des traités face à la maladie témoigne explicitement d'un genre de littérature spirituelle qui répond aux préoccupations permanentes du chrétien. Toutefois, la mise en parallèle de certains traités, dans le cadre d'épidémies et de crises religieuses, révèle que de nombreux ouvrages sont bien publiés en fonction de la situation politico-religieuse du pays et de l'évolution sanitaire.

Enfin, cette notion d'idéal-type amène logiquement à questionner la présence de traités qui ne correspondent pas complètement à l'idée que l'on se fait du traité de consolation de cette période. Premièrement, il existe des manuels qui sont pris en compte dans cette étude comme « traité de consolation », mais qui en réalité possèdent certains paramètres qui nous permettent de les qualifier comme des cas-limites. Majoritairement, ils s'inscrivent dans une perspective large du devoir charitable chrétien, faisant de la consolation un des éléments du programme de compassion chrétienne mis en lien avec d'autres pratiques. C'est par exemple le cas de *La Religieuse Sophie, Pour l'entretien des doctes Esprits, consolation des affligez, et exercice spirituel des Solitaires : Contenant douze Journees, et neuf Tableaux* de Gaspar Paporin en 1617. Dans cet ouvrage, l'auteur livre diverses réflexions spirituelles, dont une consolation face à l'affliction, plaçant la consolation comme l'un des moyens de bien mener sa vie dévote parmi d'autres pratiques chrétiennes. De la même manière, Jean du Rozier livre des considérations générales sur le thème spécifique de la consolation face aux personnes qui peuvent nous offenser¹³⁵, ne correspondant pas à cet idéal-type de traité de consolation. Enfin, cette notion

¹³³ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations, paraphrases ou sermons sur divers passages de l'Escriture sainte, pour consoler les malades: ensemble deux remonstrances aux prisonniers, tant innocens que coupables, et deux exhortations à ceux qui sont condamnés à une mort violente et ignominieuse*, Genève, Chovet, 1619, préface.

¹³⁴ DE CHOISEUL DU PLESSIS-PRASLIN Gilbert, *Le Vrai Système de la religion chrétienne et catholique pour la consolation des fidèles et la confusion des ennemis de l'Eglise*, Lille, Moitemon, 1689.

¹³⁵ DU ROZIER Jean, *La consolation des honnestes gens: ou Paradoxe chrestien, en faueur de l'amour des ennemis, & du pardon des iniures, qui preuue que personne n'est offense que par soy-mesme. Paraphrase sur vne homilie de saint Iean Chrysostome*, Lyon, Durant et Arnaud, 1640.

de cas-limites se retrouve dans la forme prise par certains traités, tel que Jean Bernard en 1680 qui livre une courte consolation pour les endeuillés sous la forme d'un sermon¹³⁶ et Frédéric Spanheim qui donne un recueil de sermons pour la consolation de l'Église¹³⁷. En outre, d'autres cas limites sont constitués par des traités à la frontière d'autres genres bien connus de cette période.

Daniel Roche, insiste dans son étude sur les préparations à la mort sur le fait que ceux-ci constituent des « textes neufs »¹³⁸, et cite en effet dans son corpus d'étude des titres retenus dans le corpus des traités de consolation de ce mémoire. Il évoque notamment Etienne Binet avec sa *Consolation et réjouissance pour les malades et personnes religieuses*¹³⁹ ainsi que Pierre Juvernay avec *La manière de consoler très utile à toutes personnes*¹⁴⁰. En effet, sept ouvrages du corpus contiennent explicitement dans leurs titres des préparations à la mort ou des aides apportées aux agonisants face à la mort. C'est par exemple le cas de Charles Drelincourt en 1651 avec *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort...*¹⁴¹ et de Jacques Thorenthier de l'Oratoire en 1695 dans sa *Consolation contre les frayeurs de la mort, avec la préparation à la mort, un exercice pour s'y préparer...*¹⁴². Cette thématique se retrouve en réalité dans la majorité des traités de consolation puisque, rappelons-le, l'étude des tables des matières révèle que la mort fait l'objet de nombreux développements de la part des auteurs. Ainsi, la forte présence de cette notion ne doit pas étonner au vu du « triomphe de la mort »¹⁴³ dont les traités sont les témoins privilégiés. L'association de la consolation face à la mort et des ouvrages de préparation à celle-ci ne doit pas faire exclure ces traités, mais il est plutôt nécessaire de les intégrer à l'étude en prenant en compte leurs spécificités, elles-mêmes révélatrices du rapport étroit entre ces deux genres. En ce sens, ces traités qui, soit par la forme

¹³⁶ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, 1680.

¹³⁷ SPANHEIM Frédéric, *Recueil de Sermons pour la consolation de l'Eglise, prononcés en diverses occasions*, Leyde, Pieter van Der, 1687.

¹³⁸ ROCHE Daniel, « "La Mémoire de la Mort" : recherche sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 31^e année, n°1, 1976. p. 76-119, ici plus particulièrement p. 77.

¹³⁹ BINET Etienne, *Consolation et réjouissance pour les malades et personnes affligées*, Rouen, Lallemand, 1616.

¹⁴⁰ JUVERNAY Pierre, *La manière de consoler très utile à toutes personnes*, Paris, Pierre le Mur, 1635.

¹⁴¹ DRELINCOURT Charles, *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort. Avec les Dispositions & les Préparations nécessaires pour bien mourir*, Charenton, Louis Vendosme, 1651.

¹⁴² THORENTHIER Jacques, *Consolation contre les frayeurs de la mort, avec la préparation à la mort, un exercice pour s'y préparer et les prières de l'Eglise pour les agonizans*, Paris, 1695. Cette perspective demeure au cours de la période puisque en 1723 Giovanni Pietro Pinamonti fait de même dans ses *Motifs de consolation dans les souffrances, avec un exercice chrétien pour servir de préparation à la mort*, Paris, Thomelin, 1723.

¹⁴³ ROCHE Daniel, « "La Mémoire de la Mort"... », *op.cit.* p. 94.

prise, soit par une partie du contenu qu'ils traitent, ne rentrent pas strictement dans l'idéal de ce genre de consolation témoignent tout autant d'une forme de normalisation de ce genre que d'une diversité de paramètres pouvant être considérés comme rentrant dans cette littérature.

Enfin, il est fondamental de prendre également en compte les traités qui ont été exclus de ce corpus d'étude, mais qui peuvent représenter un genre spécifique de traités de consolation. Le choix a été fait de ne pas retenir les traités de consolation à visée politique ou polémique qui par définition ne s'inscrivent pas dans la même stratégie discursive, puisque dans ceux-ci, les auteurs n'ont pas vocation à reconforter, mais bien à dénoncer les consolateurs ou à railler. C'est par exemple le cas de Jacques Jacques en 1664 avec *L'Amy sans fard qui console les affligez en vers burlesques* ou encore de Jean Duval avec sa Mazarinade *Les triolets du temps, selon les visions d'un petit fils du grand Nostradamus. Faits pour la consolation des bons François. Et dédiés au Parlement*. Il s'agit donc d'un sous-genre de traités de consolations dont l'étude est grandement pertinente pour mesurer la place accordée aux consolateurs durant cette période, ainsi que les sujets considérés comme relevant de la consolation mondaine. En outre, ils permettent de mesurer la diversité des motifs de consolations établis dans les traités. Pour autant, ce choix d'exclusion a été opéré dans une visée pragmatique au regard du temps restreint pour réaliser cette recherche, mais également du fait que ces traités ne rentrent pas dans le cadre spirituel qui fait l'objet du propos de ce mémoire. La définition précise de la manière dont les auteurs envisagent leurs traités invite à étudier dans une perspective chronologique les variations de publication, aspect fondamental pour caractériser le genre durant notre période.

I.1.3. Chronologie générale des publications

L'analyse chronologique des variations de publications constitue en effet un biais d'étude révélateur de la place accordée à ce type de littérature dans l'espace de l'imprimé, tant au sein de l'imprimé en général que dans la catégorie de la littérature religieuse.

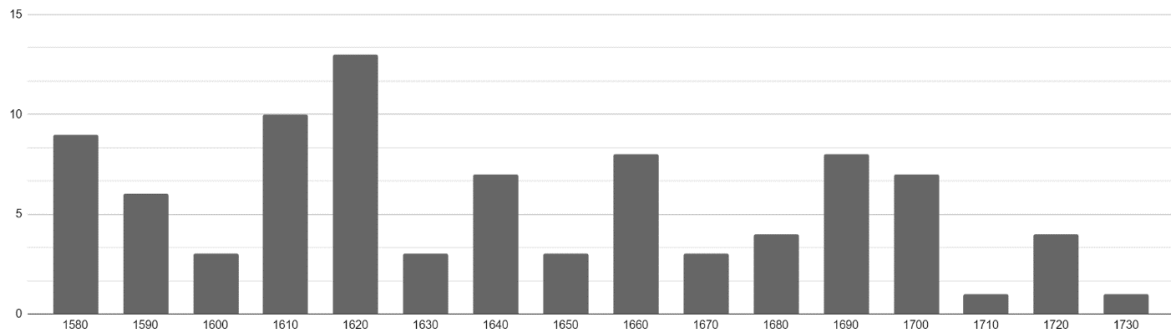


Figure 6 : Publications de traités de consolation entre 1580 et 1730

Pour commencer, on observe de manière générale que le nombre de publications par décennie est globalement élevé jusqu'en 1629, ouvrant ensuite sur une phase moins prolifique malgré la forte variabilité observable. La décennie 1580 voit en effet la publication de neuf traités, soit un traité par an en moyenne, puisque deux traités sont publiés en 1588 et aucun en 1583. Ce chiffre connaît ensuite une légère phase de décroissance qui s'accroît entre 1600 et 1609 avec seulement trois publications. Alors qu'entre 1610 et 1619 le chiffre de dix publications est atteint, la phase la plus haute se situe durant la décennie 1620-1629 avec treize publications. Cette floraison débouche cependant sur une nouvelle forte diminution durant la décennie suivante et de 1650 à 1659, alors que les décennies 1640 et 1660 marquent au contraire une nouvelle hausse avec sept et huit publications respectives. De la même manière, alors que la diminution est manifeste entre 1670 et 1679, le nombre de publications connaît une légère croissance positive durant la décennie 1680. Un nouveau sursaut est toutefois observable entre 1690 et 1709, puis une nouvelle phase de baisse jusqu'en 1720 avec une publication par décennie, la décennie 1720 fournissant ensuite quatre publications. L'année 1730 est plus difficile à analyser du fait qu'il s'agit de la seule année prise en compte pour cette décennie. Elle témoigne quoiqu'il en soit que malgré la diminution du nombre de publications, les auteurs continuent à publier dans le premier tiers du XVIII^e siècle.

Dans une perspective globale, il apparaît possible d'étudier dans quelle mesure cette évolution des traités s'inscrit dans une tendance globale pour l'imprimé. La référence graphique permettant une comparaison est celle réalisée par Henri-Jean Martin sur l'évolution de la production annuelle de livres en France au XVII^e siècle. Étant donné que son graphique ne prend en compte que la production française, nous avons fait le choix de réaliser un graphique des traités publiés uniquement en France afin que les données puissent être mises en parallèle. Ce choix comporte des limites puisque sont exclus de nombreux ouvrages, mais il permet toutefois de conduire une observation globale qui ne diffère pas de manière scandaleuse de l'évolution de l'ensemble des publications.

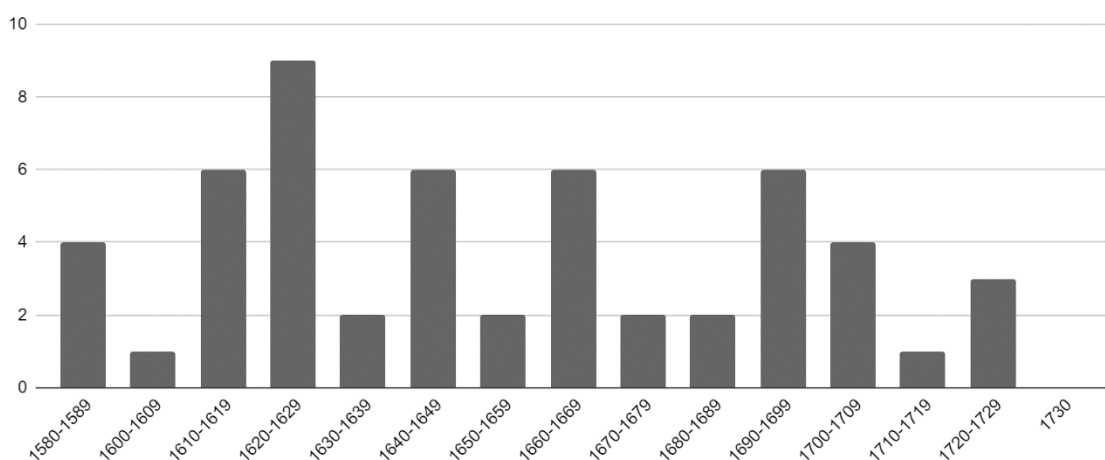


Figure 7 : Traités de consolation publiés en France uniquement entre 1580 et 1730

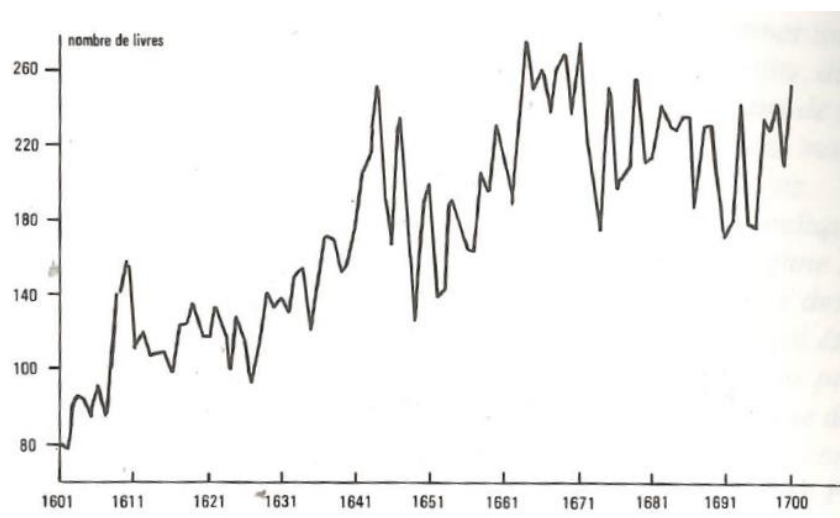


Figure 8 : Production annuelle conservée à la Bibliothèque nationale, d'après Martin Henri-Jean, *Livre, pouvoirs, société à Paris au XVII^e siècle*, op.cit., p. 1062.

Ainsi, l'analyse comparative permise à partir de 1600 met en évidence que la hausse observable concernant la décennie 1610 pour les traités est attestée pour l'ensemble de la production imprimée, tandis que l'apogée de la décennie 1620 ne correspond cependant pas à une phase remarquable d'augmentation de la production imprimée en général. Pour autant, la mise en parallèle avec d'autres données, témoignant d'une forte croissance de la production générale dans la première moitié du XVII^e siècle¹⁴⁴ et la croissance fluctuante mais indéniable de cette période¹⁴⁵, conforte l'inscription de la croissance des traités dans une mouvance générale. Malgré la diminution manifeste après 1629, les nouvelles hausses plus mesurées durant les années 1640-45 et 1660-65 correspondent également à une augmentation de l'ensemble de la production de livres en France dans les années 1640, et plus spécifiquement des livres de spiritualité du genre des traités de consolation qui représentent durant cette période environ 20% de la production parisienne¹⁴⁶. Ces phases hautes sont entrecoupées par la diminution de la production imprimée durant la décennie 1650 qui correspond au creux général de la production durant cette période¹⁴⁷. Celle-ci marque la fin d'une phase importante de croissance et de transformation de la production livresque en général¹⁴⁸.

Pour autant, à partir de 1670, la hausse constante et mesurée de l'ensemble de l'imprimé constituant majoritairement la période des « *maxima* du siècle »¹⁴⁹ ne se retrouve pas dans l'évolution des publications des traités, puisque les publications deviennent moins constantes. Dans un sens contraire, alors que les décennies 1690 et 1700 témoignent d'une nouvelle croissance du nombre de traités publiés, ces décennies se caractérisent par une phase de récession relative concernant la production générale. Toutefois, l'évolution des publications de traités correspond au « grand temps de floraison spirituelle [qui] s'étend entre le second tiers du XVII^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle »¹⁵⁰. Les traités de spiritualité et de moralité forment en effet durant cette période une « véritable mer » selon les mots d'Henri-Jean

¹⁴⁴ « Une production séculaire », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1 : Le livre conquérant, du Moyen âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Promodis, 1983, p. 527-528, ici plus particulièrement p. 527.

¹⁴⁵ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris...*, *op.cit.*, p. 959.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 613.

¹⁴⁷ *Ibid.*, conclusion.

¹⁴⁸ MARTIN Henri-Jean, « Une croissance séculaire », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2*, *op.cit.*, p. 113-127, ici plus particulièrement p. 114.

¹⁴⁹ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris...*, *op.cit.*, p. 959.

¹⁵⁰ BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9 : L'Âge de raison (1620-1750)*, Paris, Desclée, 1999, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 838.

Martin¹⁵¹. L'étude de la chronologie des traités publiés en France permet ainsi de confirmer la tendance générale observée par rapport à la production globale des livres et des livres religieux. La prise en compte des dix-sept titres publiés à l'étranger, hormis le fait d'augmenter le nombre de traités publiés lors des phases hautes, ne modifie que peu la courbe. Plus spécifiquement, concernant la production de livres religieux, il est pertinent de mettre en parallèle l'évolution des publications de nos traités et celle de la production religieuse dont le graphique a été dressé par Daniel Roche.

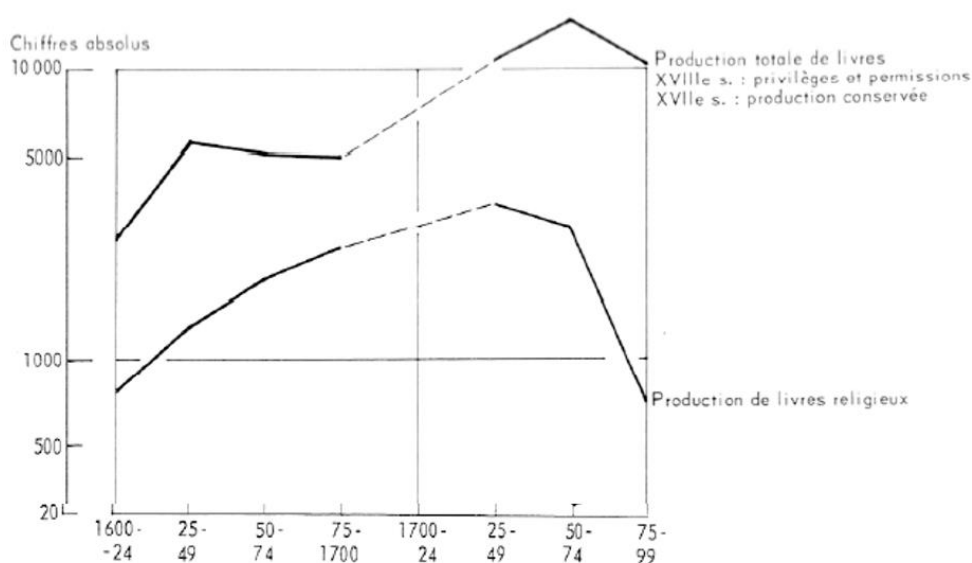


Figure 9 : Graphique de la production religieuse réalisé par Daniel Roche

La relative constance observable à propos des publications de livres religieux au cours de la période met en avant une croissance tout au long de celle-ci, les ouvrages religieux constituant 48% des ouvrages édités entre 1643 et 1645, et 49% entre 1699 et 1701¹⁵². D'autres historiens décrivent la diminution des publications religieuses vers 1720-1730 avec un tiers des titres édités¹⁵³, ce qui correspond globalement à la tendance évolutive des traités alors que Daniel Roche ne met quant à lui pas en avant cette observation. Pour autant, cette croissance continue ne correspond pas à la fluctuation globale des publications de traités, même si la hausse importante de livres religieux publiés entre 1600 et 1630 est également manifeste concernant

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 864.

¹⁵² COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit.*, p. 114.

¹⁵³ BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9 : L'Âge de raison (1620-1750)*, *op.cit.*, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 857.

l'évolution de publications de nos traités. En ce sens, nous pouvons émettre deux hypothèses quant à ce constat. Premièrement, les traités de consolation représentent sans doute une part de moins en moins élevée de l'ensemble de la production de livres religieux, qui témoignerait d'une diminution du succès de ces traités au sein de la littérature religieuse. Toutefois, cette part de plus en plus en faible de nos manuels parmi les livres religieux imprimés peut également être expliquée par une saturation progressive des publications des traités.

Pour confirmer cette hypothèse, les données sur l'évolution du nombre d'éditions et rééditions au cours de la période sont précieuses. Les rééditions ont également été prises en compte car elles sont non seulement révélatrices des stratégies éditoriales des auteurs et éditeurs, mais également du succès de ce type de littérature. Pour ce faire, ont été recherchées sur les catalogues des bibliothèques et prises en compte l'ensemble des rééditions connues pour chaque ouvrage. Ces données présentent toutefois des limites car le numéro des rééditions atteste que de nombreux ouvrages semblent avoir été publiés mais sont perdus, et sans doute ces chiffres ne représentent donc que le minimum des rééditions effectivement publiées. En effet, malgré la constance des publications que nous venons d'étudier, nous pouvons observer ce qui semble être une légère diminution du nombre d'éditions et rééditions des traités de consolation. Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec précaution du fait que ces données ne sont que partielles et que de nombreuses rééditions ont pu être perdues. Alors que les périodes 1580-1627 et 1628-1684 produisent un nombre moyen de 100 éditions et rééditions, environ 70 sont connus entre 1685 et 1730.

Ainsi, nous pouvons supposer que soit ces ouvrages ont été perdus, soit ils retranscrivent une forme de saturation ou un possible désintérêt croissant au cours de la période. Mais ces suppositions sont en réalité nuancées par le maintien assez constant du nombre de publications au moins jusqu'en 1709. Charles Drelincourt témoigne par exemple pour son cas du nombre conséquent de rééditions au cours de la période pour son traité *Consolation aux âmes fidèles* lorsqu'il écrit « il [Dieu] luy pleu d'y répandre une telle benediction, qu'elles ont esté bien receuës par toutes les Eglises de Dieu, & traduites en diverses Langues ; Et j'ay sujet de croire, qu'elles auront leur usage jusques à la fin du Monde »¹⁵⁴. Outre la mise en avant du succès important de certains ouvrages, compte également sans doute la législation concernant les droits de publications qui connaît un renforcement croissant au cours de la période, dont nous

¹⁵⁴ DRELCOURT Charles, *Les visites charitables ...*, *op.cit.*, préface.

étudierons les spécificités ultérieurement. En effet, la prise en compte de la hausse du coût de production et des réglementations est fondamentale. Pour autant, la caractérisation du genre par les données « chiffrées » en termes de nombre de publication doit être complétée par l'analyse de l'objet livresque en lui-même qui est également grandement révélateur de la manière dont les auteurs envisagent leurs ouvrages.

I.1.4. Définir le genre par la caractérisation de « l'objet-livre »

La question de la « culture matérielle » des traités avec l'analyse des formats d'éditions, de la langue et des titres est en effet révélatrice de l'évolution de la perspective conférée à ces ouvrages en tant que « livre-objet »¹⁵⁵.

Sur l'ensemble des 90 traités du corpus, le format de 66 ouvrages est connu. Ces dimensions ne sont pas toujours celles de la première édition, et en ce sens il est nécessaire d'avoir à l'esprit le fait que ces chiffres ne sont que partiels. Toutefois malgré cette limite, leur analyse constitue un outil efficace comme critère de définition de ce genre. Les données révèlent la prépondérance de l'*in-12* avec trente-deux titres soit environ 48% des formats connus, suivi par le format *in-8* pour vingt-deux titres soit 33%. Ensuite, 12% sont de formats *in-16*, 4% de *in-18* et *in-24* réunis ainsi que 3% de *in-4*. Dès lors, que révèle l'analyse de ces données ? L'importance du nombre de traités aux dimensions réduites témoigne du fait que ces ouvrages sont destinés à être facilement transportables et à être produits avec un coût total qui reste raisonnable. Il s'agit sans doute en ce sens d'une littérature majoritairement pratique. Par exemple, Antoine Blanchard a notamment intégré dans son ouvrage de consolation les Psaumes et recommandations pour l'agonisant, « afin qu'on ne soit point obligé de se charger de plusieurs livres lorsqu'on va chez un agonisant. On trouvera dans celui-ci de quoi lui devenir utile durant son agonie & après son décès. »¹⁵⁶. Il prend ainsi en compte la nécessité de pouvoir facilement transporter un ouvrage, ce qui témoigne d'une réelle prise en compte de celle-ci.

¹⁵⁵ BOUTCHER Warren, « L'objet livre à l'aube de l'époque moderne », *Terrain*, n°59, septembre 2012, p. 88-103.

¹⁵⁶ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler les pauvres et les riches dans les différens états de la maladie. Divisé en trois parties, pour les trois états de la maladie...*, Paris, Pralard, 1722, préface.

Pour autant, le choix de la forme donnée aux ouvrages relève du choix de l'éditeur¹⁵⁷, ce qui nuance la primauté du choix de l'auteur. Pour autant, nous pouvons supposer que les auteurs donnaient sans doute parfois des instructions pour l'édition en fonction de l'usage qu'ils souhaitent que les lecteurs fassent de leurs ouvrages. Quoi qu'il en soit, le fait que les éditeurs choisissent des formats majoritairement réduits témoigne que ces manuels étaient probablement vendus à des prix abordables, ce qui rejoint l'idée de volonté de large diffusion de cette littérature. De plus, l'amplitude importante des formats, du *in-4* de Charles Drelincourt pour ses *Consolations de l'âme fidèle* en 1651 au petit livret *in-24* de Dominique Bouhours en fin de période, témoigne tout de même du fait que ces ouvrages ne sont pas toujours envisagés pour un usage semblable¹⁵⁸. La comparaison de ces données avec la répartition des formats de l'ensemble de la production imprimée du XVII^e siècle¹⁵⁹ révèle que les formats des traités correspondent assez bien à la tendance globale observée puisque les petits formats représentent entre 70 et 80 % des livres jusqu'en 1630, puis de nouveau entre 1655 et 1700. Ils sont ainsi conformes à la multiplication entre 1643 et 1667 des petits formats au sein des ouvrages religieux observée Henri-Jean Martin¹⁶⁰. En effet, on constate une majorité de formats *in-16* et *in-8* entre 1580 et 1600, puis une alternance des *in-8* et *in-12* avec une diminution manifeste au cours de la période du nombre de formats *in-8*, principalement à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle. Les formats *in-12* restent quant à eux majoritaires entre 1600 et 1723. Cette diminution du format *in-8* et la quasi absence d'*in-4* au profit de formats plus réduits est conforme à la tendance de ce XVII^e siècle qui traduit la renaissance spirituelle de l'imprimé par « la multiplication de petits livres »¹⁶¹. En effet, la croissance des formats extrêmement réduits à partir du XVII^e siècle confirme cette analyse.

Le nombre de pages est également révélateur : l'étendue est d'une valeur de 906, avec une valeur minimale pour un seul ouvrage de huit pages et maximale de 914 pages. Le nombre de pages moyen pour l'ensemble des traités est d'environ 300 pages, ce qui témoigne du fait que malgré les formats majoritairement moyens et réduits, ces manuels font l'objet de longs

¹⁵⁷ CHARTIER Roger (dir.), *Pratiques de lectures*, Paris, Rivages, 1985, p. 105.

¹⁵⁸ BOUHOURS Dominique, *Paroles tirées de l'Écriture Sainte, pour servir de consolation aux personnes qui souffrent*, Paris, le Mercier, 1704.

¹⁵⁹ MARTIN Henri-Jean, « Une croissance séculaire », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 113-127, ici plus particulièrement p. 113.

¹⁶⁰ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris ...*, *op.cit.*, p. 598.

¹⁶¹ MARTIN Henri-Jean, « Une croissance séculaire », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 113-127, ici plus particulièrement p. 115.

développements spirituels. Ces éléments pourraient ainsi permettre de déduire qu'il ne s'agit pas vraiment d'une littérature qui se lit rapidement. En réalité, certains ouvrages, notamment destinés aux ecclésiastiques, sont d'une longueur conséquente dans une perspective théologique et érudite. Toutefois, la majorité des ouvrages sont découpés en divers chapitres en fonction de l'affliction traitée ou le destinataire. En effet, ces traités de consolation possèdent de manière majoritaire une partie assez générale portant un développement sur le sens de l'affliction, puis des parties spécifiques qui peuvent être détachées les unes des autres sans que le sens du propos n'en soit altéré. Le cas de *La Consolation du coeur affligé, tant pour les peines corporelles que pour les peines spirituelles*¹⁶² est révélateur sur ce sujet. Dans son ouvrage, Louis Bail construit son traité en le découpant entièrement en fonction de la peine à soulager, tel que par exemple les deux chapitres consécutifs suivants : « [d]e la privation des dignités et charges honorables » et « [d]e la perte d'un ami par la mort, ou autrement ».

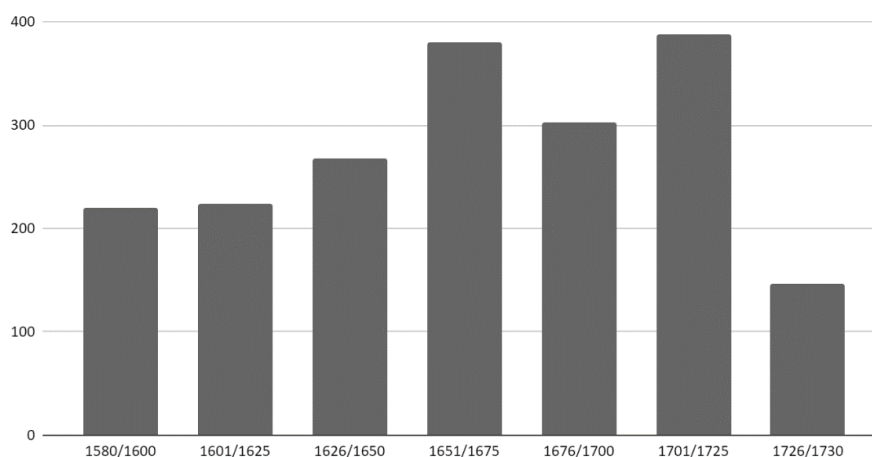


Figure 10 : Nombre de pages des livres connus

L'évolution du nombre de pages contenus dans les traités au cours de la période révèle que ces données n'apparaissent pas globalement liées au format. En effet, les phases hautes avec des moyennes de 380 et 387 pages entre 1651 et 1675, puis en 1701 et 1725 correspondent aux phases de diminution du format *in-8* au profit de l'*in-12*, ainsi que de l'*in-16* à l'*in-24*. En ce sens, il semblerait qu'il n'existe pas de lien corrélatif entre la volonté de petit format et un nombre de pages réduits. Pourtant, dans une perspective inverse, nous pouvons supposer que la hausse du nombre de pages correspondant à la diminution des formats illustre la volonté de

¹⁶² BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*

produire un ouvrage plus réduit en taille tout en conservant un développement conséquent, relevant en ce sens sans doute d'une stratégie éditoriale bien établie.

Dans la même perspective, la question de la langue employée dans les traités est fondamentale pour caractériser le genre des traités de consolation. Par question de commodité, mais aussi par le fait que la grande majorité des ouvrages sont directement publiés en langue vernaculaire, ce sont les ouvrages de langue française qui ont été retenus pour le corpus de ce mémoire. L'emploi majoritaire du français dans les traités comme langue de première publication est à inscrire dans le contexte du développement de la langue française dans la littérature spirituelle majoritairement amorcée par la réforme calviniste et qui se poursuit au XVII^e siècle au dépend du latin¹⁶³. Cette croissance impacte de la même manière les écrivains catholiques qui s'efforcent d'utiliser cette langue afin de diffuser de la façon la plus large possible leur pensée théologique et spirituelle¹⁶⁴. En ce sens, les auteurs des traités, même s'ils gardent dans certains ouvrages des parties écrites en latin¹⁶⁵, visent à assurer une accessibilité et une diffusion au plus grand nombre. Possible argument dans le cadre des controverses, il s'agit également d'assurer par cette littérature le devoir d'accompagnement des âmes des membres ecclésiastiques, dont la vocation ne serait pas complètement remplie si les laïcs ne pouvaient pas directement accéder à ces ouvrages.

Toutefois, cinq ouvrages du corpus entre 1599 et 1693 sont des traductions françaises à partir du latin, représentant une proportion de 5% du total. Cette relative rareté du latin qui demeurait largement jusqu'à l'avènement de la Réforme témoigne de l'inscription des traités dans une mouvance de vulgarisation de la spiritualité dont la consolation représente l'une des voies. La présence de ces traductions françaises à partir du latin peut relever de plusieurs motifs. Premièrement, nous pouvons supposer qu'elle résulte d'une demande de la part des fidèles souhaitant lire en français, ou des ecclésiastiques eux-mêmes par souci de praticité dans la transmission du discours consolatoire au fidèle. Également, il s'agit peut-être d'une perspective de profit de la part de ces traducteurs qui sont souvent des éditeurs, et qui voient dans la traduction de ces ouvrages en français la possibilité de réaliser un nombre conséquent de ventes.

¹⁶³ « Une production séculaire », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 527-528, ici plus particulièrement p. 527.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 323.

¹⁶⁵ Par exemple, Antoine Blanchard livre en latin des orémus et des psaumes à la fin de son ouvrages. BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations...*, *op.cit.*

Cet élément constituerait l'un des témoins du succès de cette littérature par le nombre important de publications et rééditions précédemment étudiés. En outre, une donnée fondamentale est le fait que tous ces ouvrages originellement rédigés en latin sont des publications d'auteurs étrangers. En effet, l'ensemble des traductions à partir de langues étrangères et du latin représente quatorze titres du corpus, soit environ 15% de l'ensemble. En ce sens, l'absence d'emploi du latin par les auteurs français confirme l'inscription de la part de ceux-ci dans un genre qui ne se veut pas uniquement érudit.

Concernant les neuf traductions d'auteurs étrangers en langue non latine, une concentration de ces ouvrages s'observe pour la décennie 1580 ainsi que dans le dernier quart du XVII^e siècle. Des exceptions sont remarquables en 1617 et 1723, années qui donnent également une traduction. Alors qu'Henri-Jean Martin observe dans la production parisienne imprimée un abandon progressif de la « mode des traductions » des années 1640 à 1670¹⁶⁶, ce constat n'est pas frappant concernant nos traités. Sans doute, ce bilan n'est pas révélateur d'une diminution générale des traductions mais plutôt d'une exportation dans d'autres villes durant cette période. En ce sens, ces traductions françaises à partir de langues vernaculaires permettent de mesurer la connaissance des pensées consolatrices publiées en dehors de la France, et donc dans un contexte politico-religieux différent. Les auteurs étrangers traduits en français sont pour moitié espagnols et deux sont italiens. Il s'agit ensuite d'auteurs allemands, hollandais et de suisses. Ceux originaires d'Espagne et d'Italie sont des auteurs de confession catholique, tandis que les autres nationalités concernent des protestants. En ce sens, la diversité des nationalités traduites en français révèle tout autant la géographie et présence des différentes confessions qu'une stratégie éditoriale vis-à-vis d'ouvrages qui connaissent un succès remarquable dans le pays d'origine de l'auteur. En outre, il peut être lu une volonté de compléter les ouvrages produits en France par d'autres approches spirituelles de la consolation au service des deux courants confessionnels.

¹⁶⁶ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris...*, *op.cit.*, p. 598.

Enfin, l'étude de la longueur des titres est également un élément révélateur de la dimension conférée aux ouvrages.

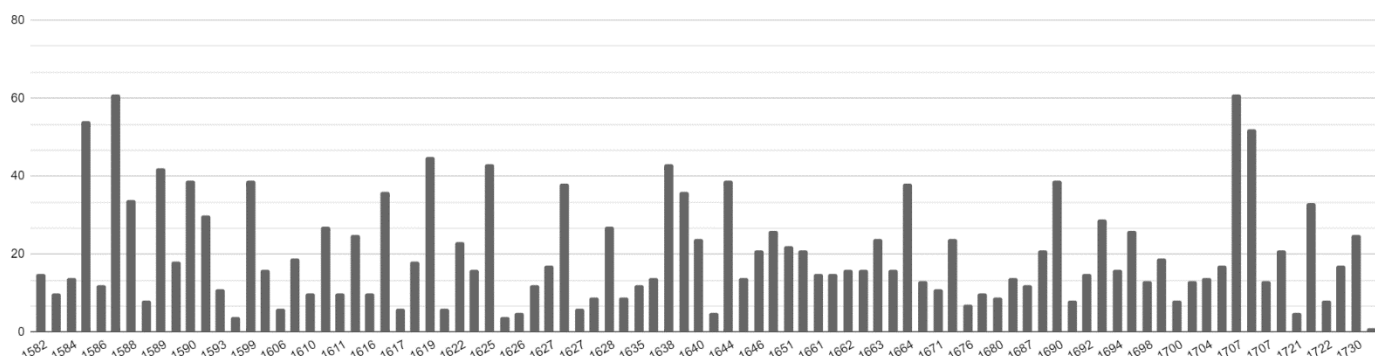


Figure 11 : Nombre de mots contenus dans les titres

De manière générale, le graphique réalisé sur cette question permet d'observer, principalement à partir de 1646, non pas tant une réduction considérable du nombre de mots contenus dans les titres, mais une hausse du nombre de livres ayant un nombre de mots réduit. Jusqu'à cette date, il est observable une alternance resserrée entre les titres comportant un nombre conséquent de mots, tel que *La Consolation de l'âme sur l'assurance de la rémission des péchez avec certains exemples...*¹⁶⁷ en 1585 qui comporte 54 mots avec d'autres titres qui n'en contiennent que huit, tel que *Divers traictez pour l'instruction et consolation des chrestiens*¹⁶⁸. Jusqu'en 1644, les titres comportent en moyenne vingt-et-un mots, avec une étendue d'une valeur de 50 avec les données minimale et maximale comprises entre quatre et 54 mots. À partir de 1646, la moyenne diminue légèrement avec dix-neuf mots, mais surtout le nombre de titres avec un nombre de mots plus réduit augmente à la fois en termes de fréquence et en termes numéraire. L'étendue comprise entre les données maximale et minimale augmente également légèrement, puisqu'elle passe à 56, avec au minimum cinq mots pour les *Consolations chrétiennes pour les affligez*¹⁶⁹ et au maximum 61 mots pour *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété. Et du bon usage qu'elles en ont fait. Ouvrage pour la consolation...*¹⁷⁰. Ces quelques données témoignent ainsi majoritairement d'une forme de «

¹⁶⁷ CHASSANION Jean, *La Consolation de l'âme sur l'assurance de la rémission des péchez avec certains exemples... mémorables de la grande miséricorde de Dieu ensemble une homélie sur le XVI. verset du chap. III. de l'Evangile selon S. Jean a quoy est adjousté une briève instruction pour se consoler en adversité et maladie et en la mort*, Paris, Ducker et le Preux, 1585.

¹⁶⁸ AUTEUR INCONNU, *Divers traictez pour l'instruction et consolation des chrestiens*, op.cit, 1588.

¹⁶⁹ PICTET Benedict, *Consolations chrétiennes pour les affligez*, Genève, Jean Antoine Querel, 1720.

¹⁷⁰ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, op.cit.

simplification des titres qui deviennent plus accessibles et plus percutants »¹⁷¹. En ce sens, cette modérée mais existante « épuration du vocabulaire »¹⁷² témoigne de la volonté croissante au cours de la période de faire de ces traités des ouvrages dont l'accessibilité, et sans doute la mémorisation, sont plus aisées dans une véritable perspective utilitaire.

Pour autant, l'étude de ces quelques traits généraux de caractérisation du genre par sa définition et son évolution n'est pas suffisante dans la perspective d'appréhender la manière dont cette littérature spirituelle est comprise et mise en exergue durant cette période. Plus précisément, l'analyse des auteurs et de leur visée sont des éléments riches de sens pour l'exploration de la spécificité de ce genre durant cette période.

¹⁷¹ ROCHE Daniel, « “La Mémoire de la Mort”... », *op. cit.*, p. 80

¹⁷² *Ibid.*

I.2. De l'auteur au destinataire : le traité de consolation comme moyen de transmission spirituel

Les traités de consolation constituant une littérature ayant pour vocation d'établir à travers l'objet livresque la transmission d'une perspective spirituelle de réconfort, il semble donc capital d'étudier le statut des auteurs et la manière dont ils envisagent leurs ouvrages. Logiquement, il s'agit à partir de là d'étudier également le public auquel les ouvrages sont destinés. L'analyse des différents destinataires est en effet nécessaire pour étudier la stratégie de transmission entreprise par les auteurs. L'image représentant un moyen de transmission autant révélateur que les mots, la présence iconographique dans nos traités est également fondamentale à questionner pour comprendre la perspective de réception dans laquelle se placent les auteurs.

I.2.1. Tableau général des auteurs

Les livres reflétant la pensée de l'auteur, la caractérisation des traités de consolation nécessite une analyse précise du statut de ceux-ci, de la confession des ecclésiastiques jusqu'au statut des auteurs laïcs.

Premièrement, ces auteurs sont presque exclusivement des membres du clergé catholique ou des « ministres » protestants, puisqu'il est connu seulement treize auteurs laïcs dans le corpus. Les clercs et pasteurs fournissent donc 85% de l'ensemble des titres. Quatorze traités émanent d'auteurs dont la confession est inconnue, dont six auteurs anonymes. La proportion la plus importante est constituée d'auteurs catholiques qui représentent au total, en excluant les traités ayant un auteur déjà recensé, quarante-trois auteurs contre vingt-six auteurs de confession protestante. En outre, un auteur est de confession anglicane.

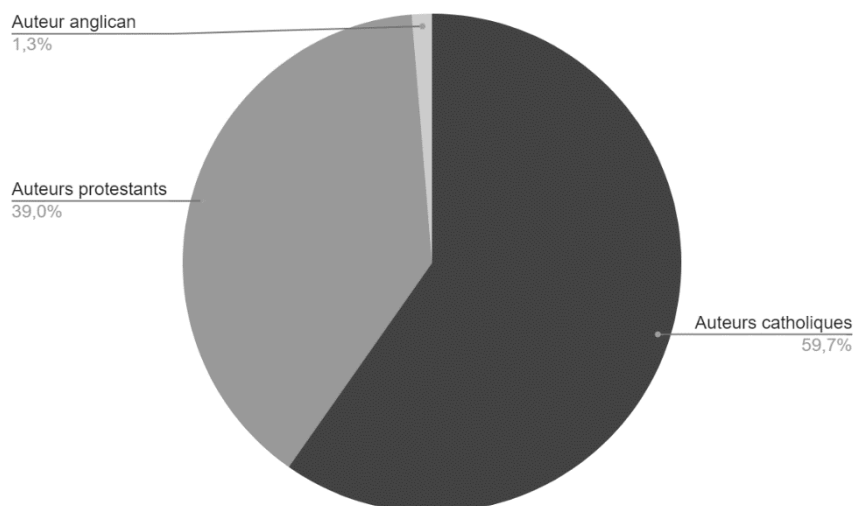


Figure 12 : Répartition de l'appartenance confessionnelle des auteurs dont la confession est connue

Parmi les auteurs ecclésiastiques catholiques, la proportion majoritaire est constituée par des clercs réguliers qui représentent vingt-quatre auteurs, soit plus de la moitié de l'ensemble des quarante-trois clercs catholiques. Ces résultats sont ainsi conformes à l'observation réalisée par l'historien Denis Pallier qui éclaire la prépondérance des ordres religieux en matière de littérature spirituelle au XVII^e siècle¹⁷³. Les ordres tendent, à travers ces ouvrages, à se rapprocher de la spiritualité pratique qu'ils exercent au quotidien¹⁷⁴ et dont le réconfort de l'âme affligée fait partie. Les auteurs relèvent d'une grande diversité d'ordres et congrégations religieuses puisque onze ordres différents sont recensés.

¹⁷³ PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 404-435, ici plus particulièrement p. 414.

¹⁷⁴ DOMPNIER Bernard, « Continuité de la réforme catholique », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9, op.cit.*, p. 209-349, ici plus particulièrement p. 279.

Nom des ordres, compagnies et congrégations	Nombre d'auteurs rattachés
Compagnie de Jésus	11
Ordre des Prêcheurs	2
Ordre de Saint-Augustin	2
Ordre des Minimes	2
Ordre de Saint-Benoît	1
Ordre des Frères mineurs	1
Ordre des pénitents de Saint-François d'Assise	1
Ordre des Célestins	1
Congrégation de l'Oratoire	1
Congrégation pour l'évangélisation des peuples	1
Congrégation de France	1

Tableau 1 : Ordres et congrégations auxquelles appartiennent les auteurs

Ont été retenus les auteurs de la Compagnie de Jésus même si leur classification parmi les auteurs réguliers ne va pas de soi selon Sophie Hasquenoph¹⁷⁵. L'ordre de Saint-Benoît ne rentre quant à lui pas dans la catégorie des auteurs réguliers. Les auteurs jésuites constituent les réguliers les plus nombreux : il en est en effet recensé onze, soit presque la moitié des auteurs réguliers. Ces Jésuites sont majoritairement des auteurs français, mais les traductions concernent cinq titres dont les auteurs sont exclusivement de nationalité espagnole¹⁷⁶ et italienne. L'importance numérique des auteurs jésuites, « compagnie [qui, selon Marc Venard] s'identifie en quelque sorte avec le catholicisme réformé »¹⁷⁷, témoigne du fait que les traités de consolation sont perçus comme une possibilité de diffuser la réforme catholique dans le

¹⁷⁵ Pour plus de détails sur ce sujet, voir HASQUENOPH Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France, du moyen-âge à nos jours*, Paris, Champ Vallon, 2009, p. 39.

¹⁷⁶ Trois titres d'auteurs espagnols et deux titres d'auteurs italiens. Les titres espagnols sont davantage publiés en début de période: LOARTE Gaspar, *La Consolation des affligés, où il est traité des fruits et remèdes des tribulations...*, Paris, Brumen, 1584. ; DE POLANCO Jean-Alphonse, *Consolations très utiles, brièves et méthodiques pour bien et fructueusement consoler et aider les malades à l'article de la mort, extraites tant des écrits de plusieurs personnes doctes et pieuses, que d'une pratique et usage journalier et de longtemps*, Douai, Bogaert, 1599. ; DE NIEREMBERG Jean Eusebe, *Consolation pour les scrupules et leur remède*, Paris, Bertier, 1676. Les titres italiens sont : PLATUS Jérôme, *Traité du bonheur de la vie religieuse*, Paris, Gaspar Meturas, 1644. ; PIETRO PINAMONTI Giovanni, *Motifs de consolation dans les souffrances, avec un exercice chrétien pour servir de préparation à la mort*, Paris, Thomelin, 1723.

¹⁷⁷ HOURS Bernard, *Histoire des ordres religieux*, Presses Universitaires de France, Paris, 2018, p. 73.

cadre de la « conquête du livre catholique » qui débute au XVII^e siècle¹⁷⁸. Alors que l'ordre des capucins s'inscrit dans cette même lignée de renouveau spirituel¹⁷⁹, il apparaît étonnant de constater qu'aucun auteur dont l'identité religieuse est connue n'appartient à cette branche des frères mineurs. Notamment spécialisés dans l'accompagnement face à la maladie et à la mort, nous pouvons supposer à titre d'hypothèse que leur absence est peut-être due au fait que le dynamisme des capucins s'essouffle à partir de 1643¹⁸⁰.

Surtout, ce constat peut sans doute être expliqué par le fait que ceux-ci ne s'appuient pas sur la production d'une littérature dans la diffusion de leur pensée spirituelle mais sur la prédication en milieu populaire¹⁸¹. Au lieu des Capucins, nous trouvons, parmi les autres familles religieuses auxquelles appartiennent nos auteurs, en ordre décroissant: les Dominicains, les Augustins et l'ordre des Minimes avec respectivement deux auteurs. Un auteur est recensé pour les Frères mineurs, l'ordre des pénitents de Saint-François d'Assise et des Célestins, la congrégation de l'Oratoire, ainsi que celle pour l'évangélisation des peuples et celle de France. Cette dernière est récente et demeure en cours d'organisation au moment de la publication du traité¹⁸². Enfin, un auteur est chapelain du roi et prieur, Claude Vaure, qui a charge de livrer la messe pour le roi, tandis qu'un autre, Antoine Ravel, est visiteur général des religieux de la doctrine chrétienne. Enfin, Claude Thouvenin est abbé et aumônier, sans que l'on sache à quel ordre il appartient. L'auteur bénédictin doit être mis à part étant donné qu'il n'est pas un régulier, mais doit être ici mentionné.

Cette diversité d'ordres religieux est à inscrire dans un contexte plus global, puisque le début du XVII^e siècle constitue selon Marc Venard une période d'apogée pour l'histoire de ceux-ci¹⁸³. Ce constat est sans doute valable tant pour les clercs réguliers membres d'un ordre

¹⁷⁸ « Une production séculaire », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 527-528, ici plus particulièrement p. 527.

¹⁷⁹ PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 404-435, ici plus particulièrement p. 414.

¹⁸⁰ COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire, op.cit.*, p. 107.

¹⁸¹ VENARD Marc, « L'Église catholique », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8, op.cit.*, p. 223-279, ici plus particulièrement p. 263.

¹⁸² LA BARRE Claude, *Résolution à scavoir si l'on doit appréhender et craindre ou bien aymer et souhaitter la mort, ensemble le Guidon salutaire de la brebis errante, oeuvre plain de consolation pour toutes sortes de personnes affligées, recueilly des Escritures saintes...*, 1627. ; HOURS Bernard, *Histoire des ordres religieux, op.cit.*, p. 66-67.

¹⁸³ VENARD Marc, « L'Église catholique », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8, op.cit.*, p. 223-279, ici plus particulièrement p. 265.

religieux tel que les Bénédictins, que pour les clercs situés dans le genre intermédiaire entre l'ordre monastique et le clerc séculier tel que les Jésuites et les Oratoriens. Ceux-ci appartiennent sans doute à des communautés religieuses qui leur permettent une certaine liberté pour s'occuper de la rédaction de leurs textes. Du fait que ceux-ci ne sont pas assignés à la clôture, à un office monastique ou manuel¹⁸⁴, ils disposent davantage de temps pour entreprendre la rédaction d'ouvrages de spiritualité, notamment au service de la Contre-Réforme catholique dans le cadre de l'enseignement qui passe par l'imprimé et de la prédication¹⁸⁵. C'est par exemple le cas de la Congrégation de l'Oratoire qui se répand en France au cours du XVII^e siècle et dont les activités principales se basent sur l'enseignement et la prédication¹⁸⁶.

Quant à la question de la cléricature séculière, onze auteurs sont à l'origine de traités de consolation de notre corpus. Il s'agit de quatre curés, de deux évêques, d'un vicaire, et de quatre auteurs désignés comme prêtres. En ce sens, ces clercs en charge de la *cura animarum* et de la fonction pastorale prennent la consolation de leurs fidèles comme un devoir plus global, motivant la rédaction d'un ouvrage. Cette analyse est à replacer dans le cadre de la Réforme catholique qui revalorise le ministère pastoral du clergé pour son service lié à la fonction sacrificielle d'intermédiaire entre Dieu et les hommes. Dans cette perspective, l'importance des services sacramentels¹⁸⁷ qu'il procure est remis en avant, élément à mettre en lien avec le fait que les clercs séculiers « se montrent particulièrement bien adaptés à la tâche de reconquête catholique voulue par la réforme tridentine » puisqu'ils apparaissent davantage proches des fidèles¹⁸⁸. Le succès de cette réaffirmation pastorale « de la sensibilité »¹⁸⁹ au cours du XVII^e siècle est ainsi retranscrit dans l'emparement séculier du genre des traités de consolation. Concernant plus précisément l'histoire de l'imprimé, le réveil progressif du clergé séculier dans l'édition de livres au cours du XVII^e siècle qui se manifeste par le développement d'une littérature méthodique, pieuse et didactique impacte sans doute également nos traités¹⁹⁰.

¹⁸⁴ HOURS Bernard, *Histoire des ordres religieux*, op.cit., p.74.

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Ibid.*, p.75.

¹⁸⁷ BONZON Anne, VENARD Marc, *La Religion dans la France moderne*, op.cit., p.71.

¹⁸⁸ HASQUENOPH Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses...*, op.cit., p. 35.

¹⁸⁹ DOMPNIER Bernard « Continuité de la réforme catholique », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9*, op.cit., p. 209-349, ici plus particulièrement p. 323.

¹⁹⁰ MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, op.cit., p. 472-499, ici plus particulièrement p. 484.

L'emparement du genre de la part d'auteurs séculiers est à mettre en lien avec le rôle de guérisseur qui est conféré au prêtre durant cette période. Loin des pratiques divinatoires et « magiques » qui leur sont parfois conférées, ce rôle se justifie ici par la formation intellectuelle de celui-ci qui en fait un intermédiaire privilégié¹⁹¹.

Pour autant, cette classification stricte des auteurs entre clercs réguliers et séculiers présente des limites, comme c'est le cas d'Anselme Dieul qui est à la fois prêtre et ermite de Montjauvy. Sophie Hasquenoph a en effet mis en avant les limites d'une catégorisation trop stricte entre ces statuts¹⁹². Concernant la catégorie sociale de ce clergé séculier, étant donné que les évêques sont souvent recrutés parmi la noblesse¹⁹³, nous pouvons supposer que nos évêques auteurs appartiennent à une couche sociale plutôt élevée. La question est plus difficile concernant le clergé séculier se situant plus bas dans la hiérarchie ecclésiastique : en effet l'origine sociale des curés¹⁹⁴ et prêtres n'est pas aussi claire, et il est donc difficile d'étudier de manière précise ce point. Néanmoins, il est nécessaire de mentionner que la réaffirmation du clerc séculier permet selon Anne Bonzon et Marc Venard d'établir « une certaine parenté [...] entre le prêtre catholique et le pasteur protestant »¹⁹⁵.

En effet, en ce qui concerne les vingt-et-un pasteurs protestants, étant donné qu'en principe il n'existe pas de stratification sociale du fait de l'absence de hiérarchie ecclésiastique¹⁹⁶, le panel social peut en ce sens se révéler très large. Les ministres peuvent autant être issus de classes moyennes que d'une famille de haut rang. C'est notamment le cas pour les théologiens auteurs de nos traités. Les pasteurs protestants du corpus se définissent majoritairement comme des « ministres de la parole de Dieu en l'Eglise de... », mais également comme des « Ministres du saint Evangile », « Ministres de l'Eglise réformée de ... » , « pasteur de l'Eglise de ... ». Toutefois, nous pouvons mettre en avant le fait que certains

¹⁹¹ BARRIE-CURIEN Viviane, VENARD Marc, « Les clergés », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8, op.cit.*, p. 859-921, ici plus particulièrement p. 918.

¹⁹² HASQUENOPH Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses...*, *op.cit.*, p. 35.

¹⁹³ BARRIE-CURIEN Viviane, VENARD Marc, « Les clergés », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8, op.cit.*, p. 859-921, ici plus particulièrement p. 906.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 908.

¹⁹⁵ BONZON Anne, VENARD Marc, *La Religion dans la France moderne, op.cit.*, p. 71.

¹⁹⁶ BARRIE-CURIEN Viviane, VENARD Marc, « Les clergés », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8, op.cit.*, p. 859-921, ici plus particulièrement p. 909.

auteurs sont grandement célèbres durant cette période, tel que Charles Drelincourt ou Jean de l'Espine, tandis que d'autres sont peu connus tel que Benedict Pictet¹⁹⁷. François de Combles¹⁹⁸ appartient à une Église réformée française, celle de Metz, mais quelques auteurs appartiennent à des Églises qui ne sont pas françaises, tel qu'Antoine le Page qui est rattaché à « l'Église Wallonne de Rotterdam »¹⁹⁹. Charles Drelincourt est issu d'une famille de réfugiés huguenots, et a réalisé des études en humanités et philosophie, avant de devenir ministre en 1618. Il a épousé la fille d'un riche marchand parisien, ce qui témoigne que celui-ci se situe dans une couche sociale plutôt favorisée²⁰⁰.

Même si l'appartenance confessionnelle prime sur la distinction entre « clercs » et laïcs, il apparaît pertinent de questionner la place de ces laïcs parmi les auteurs. De manière globale leur faible nombre ne témoigne pas d'un emparement du genre de la part des non-clercs et pasteurs. La rédaction de certaines des consolations spirituelles de la part de laïcs peut être lue comme le témoignage du succès de cette littérature dans la sphère laïque, dont certains auteurs ressentent l'envie de publier leur propre consolation moins fondée sur un discours théologique mais qui reste toujours ancrée dans la perspective divine²⁰¹. En effet, le rôle des laïcs est important durant cette période, notamment dans le cadre de la Réforme catholique, tout en marquant une forme d'autonomisation²⁰² dont la rédaction de ces traités en constitue le témoignage. Également, cette présence des laïcs parmi les auteurs est à inscrire dans l'apparition de la place du non-clerc comme membre à part entière dans cet « *officium consolandi* » qui émerge durant la période renaissante en Italie²⁰³. Ainsi, la consolation ne relève pas seulement des dispositions des membres ecclésiastiques, mais plus largement de l'ensemble de la communauté chrétienne. Ce qui relève encore de l'exception durant le XV^e siècle est moins rare durant notre période d'étude, témoignant d'une diffusion plus large de la consolation comme associée à la vertu de *caritas* dont tous les fidèles peuvent faire part envers

¹⁹⁷ Ces informations sont mises en évidence par la difficulté de trouver des informations sur certains auteurs tandis que d'autres ont fait l'objet de nombreux travaux, principalement Charles Drelincourt.

¹⁹⁸ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades...*, *op.cit.*

¹⁹⁹ LE PAGE Antoine, *Sermons et prières pour aider à la consolation des fidèles de France persécutez*, Rotterdam, Acher, 1698.

²⁰⁰ BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur...*, *op.cit.*, p. 265.

²⁰¹ Le sieur de « BDLH » étudie notamment l'art de consoler et se place dans une perspective davantage de rhétorique, tout en plaçant sa consolation dans la perspective de la souffrance divine.

²⁰² VENARD Marc, « Continuité de la réforme catholique V. Le rôle des laïcs », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9, op.cit.*, p. 301-308, ici plus particulièrement p. 301.

²⁰³ MCCLURE W. George., *Sorrow and Consolation...*, *op.cit.*, p. 122.

leurs prochains. Cette dimension résulte notamment de la sécularisation accrue de la thématique du désespoir impulsée par les penseurs humanistes²⁰⁴. Pour autant, seuls quatre auteurs laïcs de confession catholique sont dénombrés, contre neuf protestants. Il semble donc que dans le cadre de notre corpus, l'emparent de la consolation par les auteurs laïcs constitue davantage le fait de protestants qui sont souvent des théologiens ou des professeurs d'universités.

En effet, en termes de catégorisation socio-professionnelle, ces laïcs appartiennent à des couches plutôt élevées, puisque le catholique et professeur de droit Raoul Fornier²⁰⁵ et le protestant Isaac Arnauld sont des seigneurs, le dernier étant issu d'une famille noble ayant une réputation importante²⁰⁶. De nombreux auteurs protestants sont des théologiens, tel que Philippe du Plessis-Mornay ou Johann Gerhard. Philippe Naudé l'Ancien est issu d'une famille modeste, mais devient théologien, puis professeur de mathématiques après la publication de son traité²⁰⁷. Toutefois, le catholique Jean Hamon est d'origine plus modeste, son père étant avocat et bourgeois²⁰⁸.

Pour compléter cette présentation religieuse et sociale, outre le fait que l'ensemble des auteurs sont des hommes, l'étude de l'âge des auteurs représente également un élément pertinent pour définir ceux-ci. Cette donnée a été calculée pour chaque auteur dont la date de naissance est connue en fonction de celle-ci et de la date de publication du traité. Sur l'ensemble de ces auteurs, la moyenne d'âge s'élève à environ 55 ans, avec une étendue de vingt-trois ans jusqu'à 82 ans lorsque l'auteur n'est pas décédé. Ont en effet été exclus de cette moyenne les publications post-mortem²⁰⁹, qui auraient faussé les résultats, mais qui témoignent de l'âge grandement avancé de certains. Cet aspect confirme l'idée que majoritairement, les traités de consolation sont publiés par des auteurs ayant une expérience du sujet qu'ils traitent, notamment les auteurs ecclésiastiques qui ont déjà sans doute rencontré à diverses reprises au cours de leur carrière ecclésiastique des cas nécessitant consolation. Les auteurs envisagent donc leurs

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 4. Par exemple, le rôle fondamental de Pétrarque dans la consolation est longuement étudié par l'auteur.

²⁰⁵ BNF : https://data.bnf.fr/fr/12286813/raoul_fornier/

²⁰⁶ DUMORTIER Albert, Article « Raoul Fournier », *Dictionnaire de la spiritualité*, tome 5, colonne 718. ; BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur...*, *op.cit.*, p. 248.

²⁰⁷ HOCH Philippe, *Philippe Naudé (1654-1729), un teinturier huguenot de Metz à la Société royale des Sciences de Berlin*, Metz, Académie nationale de Metz, 2006, p. 11.

²⁰⁸ LESAULNIER Jean, *Les Jeunes années de Jean Le Normand, Monsieur Hamon, médecin, écrivain et solitaire : 1618-1687*, Paris : Société des amis de Port-Royal, 1988.

²⁰⁹ C'est par exemple le cas de Jean de Saint-Thomas décédé en 1644 et de Dominique Bouhours qui est décédé deux ans avant la publication de son traité en 1704.

ouvrages comme la somme de savoirs et d'expérience mise à disposition des affligés et des générations futures, nous y reviendrons ultérieurement. Pour autant, la question de la diversité des auteurs des traités du corpus et cette perspective évolutive ne permet pas de définir fondamentalement dans quelle mesure la littérature de consolation de cette période s'inscrit dans un genre chrétien général commun aux deux confessions dominantes ou au contraire différencié.

I.2.2. L'évolution de l'appartenance confessionnelle

La présentation générale des auteurs et de leur statut n'est en effet pas suffisante pour analyser ce genre durant notre période puisque la perspective évolutive est un élément fondamental pour appréhender de manière complète la tendance confessionnelle des auteurs, en lien avec l'évolution globale des publications déjà analysée. Ce propos est inévitablement fondé sur des chiffres faibles au vu du manque de données pour de nombreux auteurs, mais dans ce cadre il semble tout de même possible de dégager quelques évolutions intéressantes pour étudier le genre durant notre période.

Il est en effet notamment possible de se demander si la prépondérance catholique est constante durant cette période. Pour ce faire, l'étude croisée de l'évolution du nombre de publications et de la répartition des confessions des auteurs est nécessaire.

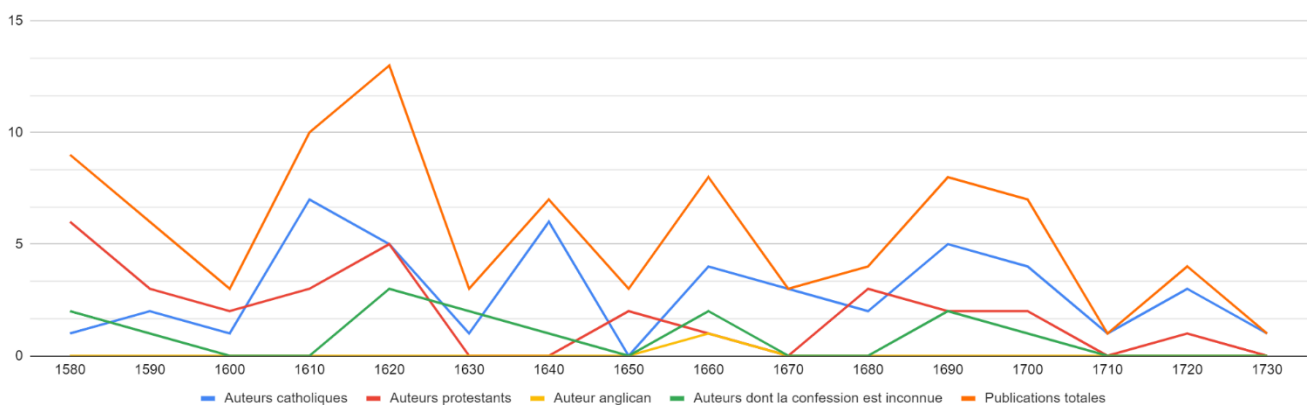


Figure 13 : Évolution des publications par confession des auteurs

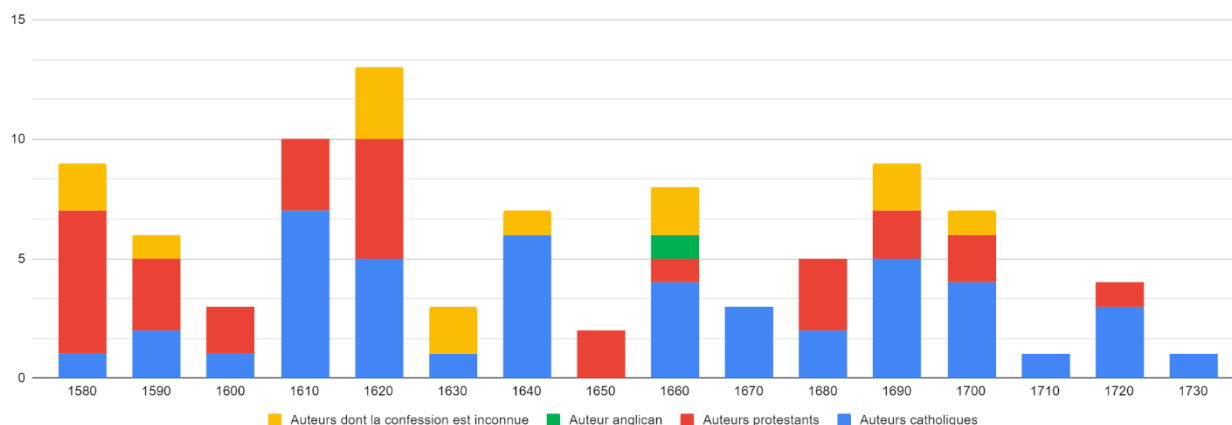


Figure 14 : Répartition par décennie des publications selon la confession des auteurs

Pour commencer, il est observable une prééminence d’auteurs réformés jusqu’en 1610. En effet, entre 1581, début de cette enquête, et 1610 qui constitue nous le verrons un tournant quant à la répartition des confessions, douze auteurs de confession protestante ont publié un traité de consolation, quatre auteurs catholiques et trois auteurs inconnus ou avec une confession inconnue. Ainsi, les auteurs protestants représentent une part trois fois plus importante que les auteurs catholiques. Quant aux auteurs inconnus ou ayant une confession inconnue, il est possible de faire des suppositions au regard des lieux d’édition des ouvrages : deux titres publiés en 1588 et 1590 sont édités à Genève, permettant de supposer que les auteurs inconnus sont probablement de sympathie protestante. Ainsi, si cette hypothèse est prise en compte, nous pouvons considérer un total de quatorze auteurs protestants contre quatre auteurs catholiques. La prépondérance protestante se réduit néanmoins dès 1590 puisque quatre publications sont attestées pour cette année, contre six pour 1580 ; seulement deux autres éditions s’ajoutent entre 1600 et 1610. En termes de statut ecclésiastique, les quatre auteurs catholiques sont exclusivement des clercs réguliers, ce qui témoigne du fait que l’emparlement de cette question durant notre période n’est pas considéré comme relevant du ministère pastoral des clercs séculiers.

Pour autant, l’importance de la part d’auteurs protestants permet-elle d’affirmer qu’il s’agit d’un genre majoritairement protestant durant cette période ? En ce qui concerne la consolation face à la maladie, selon Marianne Carbonnier-Burkard, cette prépondérance est liée à la notion chrétienne d’assistance charitable aux malades élaborée par la Réforme protestante et qui représente un genre significatif dans la littérature pastorale réformée du XVI^e siècle en

France²¹⁰. Dans la lignée de la pensée calvinienne qui insiste sur la notion diaconique se traduisant dans une conception polymorphe²¹¹, l'insistance sur l'assistance et le devoir d'apport de réconfort envers les fidèles confrontés à la tribulation peut confirmer cette affirmation. La place accordée à la notion de consolation dans la littérature réformée du XVI^e est à mettre en lien avec une transformation de la notion de souffrance mise en avant par Ronald Rittgers²¹², qui témoigne qu'en réalité certains ouvrages visant à limiter la souffrance existaient déjà chez les auteurs catholiques, mais sous une autre forme. Largement impulsée par Luther, les *Trostschriften* (« écrits de consolation ») occupent en effet une place essentielle dans la littérature pastorale et dévotionnelle puisqu'il ne s'agit pas de consoler le fidèle par les sacrements²¹³ comme il est coutume dans l'approche catholique, mais davantage par les mots, devoir imminent du ministère pastoral. C'est véritablement cette notion de consolation par la parole uniquement en sortant « du système des œuvres méritoires » et « émancipant [cette forme de consolation] de l'art de mourir »²¹⁴ qui est neuve et caractéristique de cette littérature de consolation réformée. En effet, pour donner un exemple de la période précédant celle-ci, nous pouvons citer le *Manual for Curates* qui a été publié en 1503 par Johann Ulrich Surgant avec pour ambition de livrer une méthode de consolation du fidèle, mais qui reste rattaché à l'étape de l'extrême onction²¹⁵. Le thème de la consolation face à la maladie est donc déjà présent chez les catholiques du début du XVI^e siècle, mais c'est donc bien la conception d'administration de la consolation qui évolue avec la réforme protestante.

En outre, les traités de consolation de cette période ne traitent pas uniquement de la thématique de la maladie comme déjà évoqué, et cela explique notamment que des auteurs catholiques, même s'ils restent moins importants, rédigent des traités de consolation dès 1583. Ainsi, conformément à l'affirmation de Marianne Carbonnier-Burkard, cela signifie que si ce genre est bien majoritairement d'émanation protestante concernant la thématique de la maladie, la croissance progressive des auteurs catholiques, timide entre 1583 et 1610 et considérable à

²¹⁰ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Visiter les malades : une œuvre de charité en version réformée ... », dans : BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 43-59, ici plus particulièrement p. 48.

²¹¹ BORELLO Céline, « Introduction. Secourir dans la tradition protestante du XVI^e au XIX^e siècle : les œuvres comme exigence liturgique, ordre politique et lien social », dans : BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, op.cit., p. 9-20, ici plus particulièrement p.14.

²¹² Voir le livre de RITTGERS Ronald K., *The Reformation of suffering*, op.cit.

²¹³ *Ibid.*, p. 10.

²¹⁴ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Visiter les malades : une œuvre de charité en version réformée ... », dans : BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, op.cit., p. 43-59, ici plus particulièrement p. 51.

²¹⁵ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering...*, op.cit., p. 21.

partir de 1610, témoigne d'un regain d'intérêt pour la thématique consolatoire en général. Cette préoccupation est à lire dans le cadre de « renouveau de la spiritualité catholique » se situant au début du XVII^e siècle face à la diffusion du protestantisme en France²¹⁶. En ce sens, ce fort taux de publications protestantes témoigne que ces auteurs s'emparent de la question de consolation car ils ressentent durant cette période le besoin d'apporter consolation à leurs fidèles dans le cadre des guerres de religions et de leur impact jusqu'au début du XVII^e siècle. Pour autant, l'étude des traités de ces deux confessions témoigne que c'est davantage la forme donnée à celle-ci et la manière de l'envisager qui évolue dans ce contexte, et qui permet d'affirmer que les traités de consolation émanant d'auteurs protestants ont impulsé une nouvelle dynamique du genre. Nous y reviendrons lors de l'analyse du processus d'accompagnement. Le genre des traités peut ainsi être envisagé dans sa perspective confessionnelle comme une littérature majoritairement commune aux auteurs catholiques et protestants.

Dès lors, il convient de s'interroger sur ce que révèlent les données statistiques de l'évolution confessionnelle qui se fait jour principalement à partir de 1610. Il est observable que les courbes protestantes et catholiques, hormis quelques exceptions, suivent une tendance globalement semblable jusqu'en 1630, même si les niveaux atteints et les chronologies sont différenciables. Après la primauté protestante jusqu'en 1610, la tendance globale se caractérise par une diminution du nombre de publications protestantes, alors qu'une croissance mesurée mais attestée est visible pour les publications d'auteurs catholiques. La décennie s'étendant de 1610 à 1620 est en effet remarquable puisqu'on observe une inversion de la tendance précédente : la part de publication de traités émanant d'auteurs catholiques est de sept sur dix, tandis que les protestants représentent 30% du total. Cette évolution est à mettre en lien avec le « commencement de la conquête du livre catholique »²¹⁷ qui se fait jour au début du XVII^e siècle. En effet, le « siècle des saints » débute selon certains historiens en 1610 et s'étend jusqu'en 1645, période durant laquelle la spiritualité catholique connaît une croissance considérable²¹⁸, principalement du fait que l'on aspire dans la même lignée que les auteurs protestants à traiter davantage de la misère que peuvent ressentir les chrétiens en insistant sur une prise en compte davantage personnelle²¹⁹.

²¹⁶ PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 404-435, ici plus particulièrement p. 408.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 427.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 456.

²¹⁹ COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire, op.cit.*, p. 63.

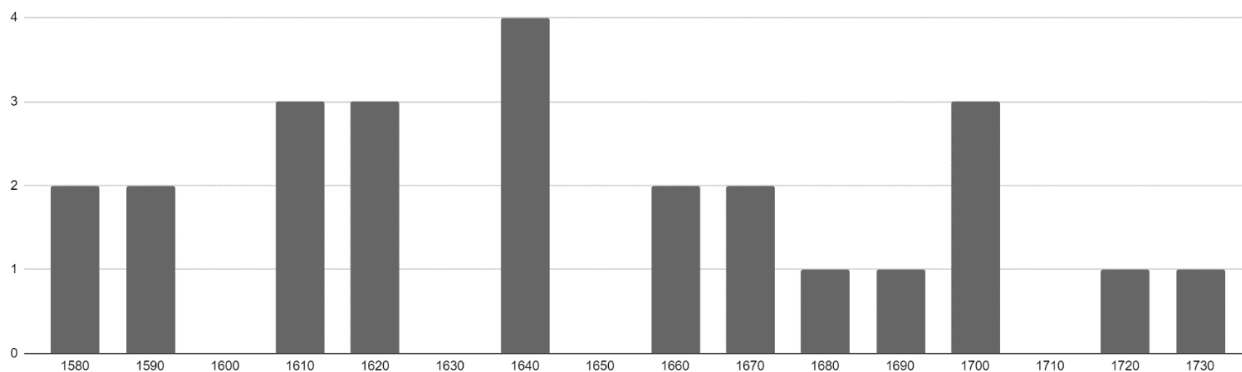


Figure 15 : Nombre de publications par décennie d’auteurs membres du clergé régulier

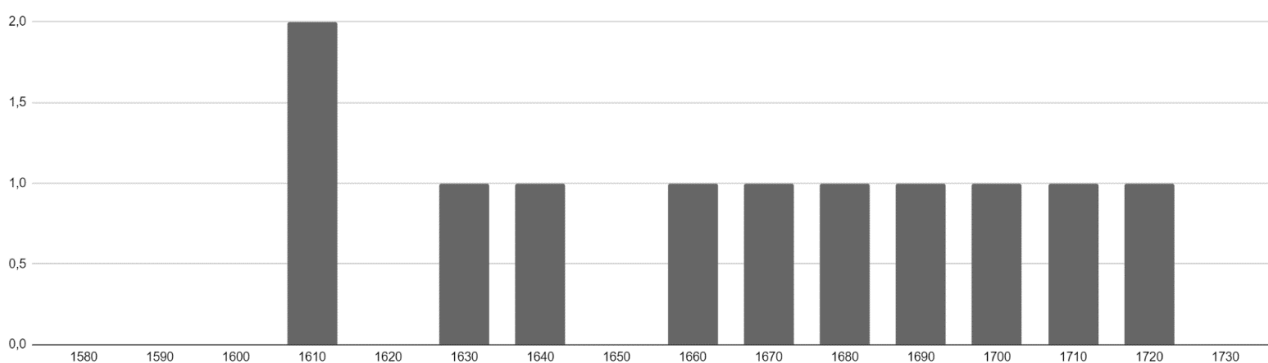


Figure 16 : Nombre de publications par décennie des publications d’auteurs membres du clergé séculier

Seules deux publications sont le fait d’auteurs séculiers entre 1610 et 1617, alors que la part occupée par les auteurs réguliers dans les publications catholiques est plus importante avec trois publications. Pour autant, une nouvelle diminution catholique est attestée pour la décennie suivante avec cinq publications contre sept précédemment. Ces publications sont ici encore majoritairement le fait d’auteurs réguliers, et principalement d’auteurs jésuites auxquels est consacré un graphique plus spécifique.

Cette observation est corrélée avec l’implantation massive des Jésuites dans le premier quart du XVII^e siècle²²⁰ qui correspond effectivement approximativement à la phase d’apogée du nombre de publications avec deux titres par décennie entre 1610 et 1630. Ce constat s’inscrit dans la croissance des effectifs de cet ordre qui se poursuit jusqu’au milieu du XVIII^e siècle,

²²⁰ HOURS Bernard, *Histoire des ordres religieux*, op.cit., p. 73.

mais de manière moins exponentielle. Henri-Jean Martin a en effet dénombré qu'ils représentent plus de 10% de la production parisienne de livres imprimés entre 1643 et 1657. Plus généralement, ce constat correspond à la tendance observée pour la littérature religieuse du XVII^e siècle puisque durant cette période les Jésuites sont notables parmi les ordres religieux actifs en matière de littérature spirituelle, considérés comme les « directeurs de conscience » par excellence pour aider les âmes, puisqu'ils s'appuient grandement sur l'émotion chrétienne conformément à la pédagogie de l'imprimé dans la mission de « direction des âmes ».

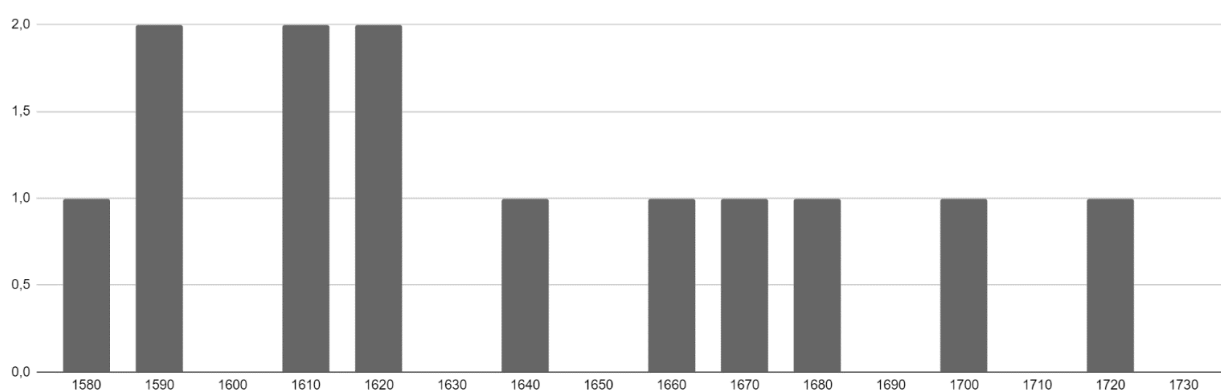


Figure 17 : Nombre de publications par décennie d'auteurs jésuites

En parallèle on observe une nouvelle reprise des publications protestantes, les deux camps représentant respectivement environ 39% de l'ensemble. Ces chiffres peuvent être précisés avec une hypothèse concernant les trois auteurs inconnus, puisqu'étant donné qu'un auteur a publié à la Rochelle, place forte d'édition protestante²²¹, il est possible de supposer que la part d'auteurs protestants pour cette décennie s'élève en réalité à environ 46%. Ainsi, les protestants sont majoritaires, mais dans une proportion moindre par rapport aux deux dernières décennies du XVI^e siècle. Cette reprise protestante durant la décennie 1620 est à mettre en lien avec une forme de réveil des guerres de religions, où prennent part notamment les sièges de La Rochelle qui se conclut en 1629 avec la paix d'Alès imposant des restrictions en termes d'impression protestante²²². Cette décennie est remarquable car on observe qu'à partir de cette période constitutive des derniers émois des luttes confessionnelles, la réduction de la part des auteurs

²²¹ « Introduction : la carte du christianisme éclaté » dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8, op.cit.*, p. 353-354, ici plus particulièrement p. 353.

²²² DOMPNIER Bernard « Dans l'ancienne chrétienté latine Affrontement et reconquêtes Eglise et Etats - VI. En France », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9, op.cit.*, p. 113-138, ici plus particulièrement p. 113.

protestants est manifeste. Elle correspond à une tendance globale de l'évolution de la production imprimée durant cette période : alors que les protestants demeurent libres de travailler dans le domaine du commerce de l'imprimé, le renforcement progressif de l'application de l'édit de Nantes impulse une restriction croissante des autorisations de publications d'auteurs protestants. Désormais, ils sont autorisés à éditer uniquement des ouvrages d'instruction et d'édification, loin de toutes controverses²²³, impactant donc la production des traités de consolation qui traitent en partie de cette question.

Alors que la décennie 1630-1640 marque un net recul pour les deux confessions avec une constance d'auteurs séculiers de deux titres et une hausse remarquable en 1640 des auteurs réguliers, la suivante témoigne d'une reprise importante de la production catholique. En effet, entre 1630 et 1679, sont publiés en moyenne 0.75 traités protestants par décennie et 2.8 ouvrages catholiques. La décennie 1640-1650 marque de manière nette une reprise du nombre de publications catholiques avec six traités, représentant une part déterminante de 86% contre aucune publication protestante. De manière générale, à partir de 1635-1645, une multiplication de ce genre d'ouvrages de spiritualité est manifeste, principalement d'auteurs français²²⁴. Conformément au mouvement des ordres religieux en général, la primauté des auteurs réguliers prend fin en 1650 avec une stabilisation à deux auteurs par décennie.

La conjoncture s'inverse entre 1650 et 1660 avec une reprise protestante relative et l'absence de publication catholique probablement causée par les troubles de la période de la Fronde qui impacte considérablement l'imprimé de manière globale alors que la réformation catholique en termes d'imprimé connaît pourtant son apogée selon Henri-Jean Martin²²⁵. Cependant, à partir de 1660, le nombre de publications catholiques croît de nouveau, établissant de manière définitive et constante la prépondérance catholique jusqu'à la fin de la période. Pour autant, cette augmentation ne réatteindra pas les niveaux des publications de 1610-1620 et 1640-1650, tandis que seul un traité protestant est publié, ainsi qu'un traité d'auteur anglican. La diminution de publications émanant d'auteurs jésuites est manifeste avec seulement une publication, tandis que la part de publications d'auteurs séculiers connaît un essor manifeste jusqu'à la fin de la décennie 1720. Cette croissance des auteurs séculiers est à inscrire dans le

²²³ MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 472-499, ici plus particulièrement p. 474.

²²⁴ *Ibid.*, p. 483.

²²⁵ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701, op.cit.*, p. 782.

mouvement d'affirmation progressive du clergé séculier dans l'accompagnement dans la vie des fidèles établie au XVI^e siècle²²⁶ dans la lignée du concile de Trente et mis en œuvre à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle²²⁷.

Parallèlement, dans le cadre large de difficultés économiques croissantes, un essoufflement du mouvement de fondation des ordres religieux est attesté à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, qui demeure dans des proportions moins importantes du fait d'un phénomène de saturation. En ce sens, l'évolution des auteurs réguliers des traités suit parfaitement la courbe de cette tendance générale. En outre, l'analyse de cette évolution est à croiser avec celle du nombre de publications émanant d'auteurs séculiers. En effet, cette diminution de la croissance d'auteurs réguliers est à inscrire dans le cadre des tensions grandissantes avec l'épiscopat qui entend réaffirmer son contrôle du devoir pastoral dans un modèle « d'héroïsme chrétien » défini par Bernard Hours²²⁸. Il s'agit ainsi de confirmer la prise en charge de l'accompagnement spirituel de ses fidèles, dont la consolation fait entièrement partie. L'absence de publications protestantes est quant à elle à replacer dans le cadre du durcissement du contrôle en matière de littérature spirituelle bien avant la révocation de l'édit de Nantes, élément que nous étudierons ultérieurement. En effet, ce constat est principalement visible à partir de la paix des Pyrénées en 1659 qui marque un retour de l'emparement de la question de l'imprimé protestant²²⁹.

Il n'est donc pas étonnant que la part catholique devienne majoritaire à partir de 1660 et la seule durant la décennie 1670-1680. Alors que la part d'auteurs séculiers est désormais constante, celle d'auteurs réguliers constituée de Jésuites demeure réduite. Une reprise protestante constante est manifeste entre 1680 et 1710 avec deux publications par décennie, conduisant à une égalité parfaite de la répartition entre les deux confessions. En moyenne, entre 1680 et 1730, sont en effet publiés 2.7 traités catholiques par décennie et 1.6 traités protestants, marquant une légère reprise protestante qui se manifeste par un mécanisme inverse du côté catholique. Pour autant, les Jésuites continuent à publier des traités, hormis pour les années 1690, 1710 et 1730 pour lesquelles aucune publication d'auteurs réguliers n'est recensée. L'évolution des publications catholiques est par la suite plus variable : la décennie 1690-1700

²²⁶ VENARD Marc, « Les formes personnelles de la vie religieuse », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8, op.cit.*, p. 991-1028, ici particulièrement p. 1002.

²²⁷ COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire, op.cit.* p. 105.

²²⁸ DOMPNIER Bernard « Dans l'ancienne chrétienté latine Affrontement et reconquêtes Eglise et Etats - VI. En France », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9, op.cit.*, p. 113-138, ici plus particulièrement p. 121.

²²⁹ *Ibid.*, p. 121-123.

marque une augmentation nouvelle pour les auteurs catholiques représentant 62,5% des publications contre 25% protestantes. Le nombre de publications catholiques oscille ensuite entre une publication pour 1710-1720 et quatre publications entre 1700 et 1710. À l'inverse, hormis en 1721 qui marque la dernière publication d'un auteur protestant, de 1710 à 1730, le nombre de publications protestantes est nul. L'impact définitif de l'édit de Fontainebleau est donc observable seulement à partir de 1710. En ce sens, l'étude de l'évolution confessionnelle des publications témoigne du fait que le genre des traités de consolation ne peut être défini durant notre période d'étude comme un genre ayant des phases d'alternances catholique ou protestante. Plutôt, il s'agit d'un genre grandement employé par les auteurs ecclésiastiques dont la variabilité est à mesurer en fonction de l'évolution du contexte religieux pour chaque confession. Ainsi, une possible différenciation repose davantage sur la question des destinataires visés par les auteurs, révélateurs de la stratégie spirituelle conférée au réconfort des fidèles par la littérature.

I.2.3. Les destinataires

Intrinsèquement liée à la manière des auteurs de définir leur propre traité de consolation, la question des destinataires est pertinente pour mesurer la visée théologique, pastorale et spirituelle accordée à ces ouvrages de consolation. De manière générale, une grande partie des traités sont envisagés dans une perspective pratique, faisant de ceux-ci des ouvrages à la fois destinés aux clercs en charge du soin des âmes et aux affligés eux-mêmes comme déjà évoqué précédemment. Une distinction s'opère ainsi entre le destinataire comme public ayant besoin d'être consolé, et le destinataire en tant que personne qui peut trouver « de l'utilité » dans cet ouvrage (comme le disent de nombreux textes), parce qu'ayant elle-même besoin d'être consolée.

Dès lors, un double niveau de lecture peut être opéré sur le statut du destinataire révélateur de la manière dont les auteurs envisagent leur propre statut. Dans certains cas, les auteurs se placent eux-mêmes en position de consolateur en s'adressant directement aux souffrants. François de Comblès se considère directement comme un consolateur puisqu'il souhaite que son ouvrage soit lu par l'affligé pour en recevoir du soulagement, à moins que les souffrants se le fassent « lire par quelqu'un de leurs enfans ou de leurs amis ». Il espère en effet que le fidèle reçoive « quelque allègement en [...ses] ennuis, par la lecture de ces [...]

discours »²³⁰. Plus tardivement, Jean Crasset destine lui aussi directement son ouvrage aux affligés, et se place lui-même en tant que figure apportant réconfort puisqu'il définit sa fonction comme étant « propre [...] de guérir les âmes »²³¹. Néanmoins, il semble qu'une grande partie des auteurs s'adresse davantage à des lecteurs qui sont envisagés comme des intermédiaires entre les traités et les personnes affligées. À titre d'exemple, nous pouvons citer Antoine Blanchard qui, dans le premier quart du XVIII^e siècle, en présentant son manuel, souligne, quant à son usage, que ceux « qui n'ont pas l'usage d'exhorter les Malades, pourront s'en servir utilement »²³².

Pour autant, de nombreux auteurs se placent dans une position intermédiaire, tel que l'auteur anonyme nommé « BDLH » qui écrit à la fin du XVII^e siècle que ce « [l]ivre est comme un pressis de toute la consolation, dans lequel tous les affligez, aussi bien que ceux qui font profession de les soulager, ou qui se trouvent engagez de les complimenter de bouche ou par écrit, trouveront des raisonnemens & des préceptes incontestables »²³³. Le rôle d'accompagnement des clercs séculiers est ici fondamental à prendre en compte, puisque le développement d'une littérature religieuse qui leur est destinée afin d'accomplir le travail pastoral qui leur incombe est caractéristique de cette période²³⁴. Manifestement, chaque auteur a donc sa propre façon de concevoir son manuel en fonction de la demande prédominante qu'il a observée chez les fidèles, ou bien du manque de traités sur un point ou une manière précise de définir le fait de consoler spirituellement. En ce sens, est attesté dans les traités la pensée livrée par Daniel Roche qui met en exergue qu'à partir des années 1635-45, les destinataires visés par les auteurs vont en s'élargissant. Ce fait n'est pas étonnant au vu de l'insistance en fin de période sur le rôle d'un tiers consolateur²³⁵.

Nous l'avons vu à propos de l'analyse des titres, la part la plus importante des ouvrages concerne des titres destinés aux affligés « en général », puisque 28% des traités s'inscrivent

²³⁰ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations ...*, *op.cit.*, préface.

²³¹ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, préface.

²³² BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler ...*, *op.cit.*, préface.

²³³ SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, *op.cit.*, préface.

²³⁴ JULIA Dominique, « Lectures et Contre-Réforme », dans : CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger (dir), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997, p. 279-314, ici plus particulièrement p. 296.

²³⁵ MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit.*, p. 472-499, ici plus particulièrement p. 483.

dans cette perspective. Pour autant, il n'est souvent pas précisé si ces consolations sont adressées à des affligés ecclésiastiques ou laïcs, et il convient donc de se pencher sur les tables des matières pour mesurer le panorama des destinataires de ces traités. Alors que Gaspar Loarte destine son ouvrage aux affligés en général, il dédie par exemple une partie spécifique aux religieux²³⁶. Charles Drelincourt destine quant à lui ses visites charitables à des catégories précisément identifiées : le fidèle en général, celui défini en fonction de son affliction (le malade, le vieillard...), le genre, l'âge et le statut (princesse, mère, pasteur, ...) ²³⁷. En ce sens, ces deux exemples montrent que les auteurs destinent tout autant une partie de leur consolation aux religieux qu'ils les placent dans un statut particulier les distinguant de l'ensemble des autres affligés. Par exemple, Jérôme Platus destine explicitement sa consolation aux clercs puisqu'il intitule son ouvrage « Traitté du bonheur de la vie religieuse », titre dans lequel il est précisé qu'il s'agit d'un « [o]uvrage tres-utile au public, de tres-grande consolation pour toutes les personnes Religieuses »²³⁸. Ainsi, ce n'est pas tant le *traitement* de la consolation qui est différenciée ici, mais la personne qui en fait l'objet. Manifestement, les auteurs estiment que les ecclésiastiques n'ont pas les mêmes souffrances que les laïcs. Ils leur destinent des consolations principalement basées sur des réflexions spirituelles concernant les scrupules notamment, alors que les laïcs sont consolés pour des afflictions qui relèvent davantage du « monde », tel que la perte des biens. Pour autant, Gaspar Loarte ne semble pas explicitement distinguer les clercs de toutes les personnes « pieuses », puisque, pour son traité, il rédige une « troisième partie. En laquelle est traicté des tribulations qui suruiennent ordinairement aux religieux et autres personnes devotes spirituelles. »²³⁹. Ainsi, alors que majoritairement les religieux sont traités à part, certains auteurs reconnaissent que les afflictions qui les touchent peuvent également faire l'objet de consolations destinées aux laïcs.

De même, les traités de consolation ne sont pas plus destinés à des femmes qu'à des hommes, malgré quelques exceptions tel que Pierre de Rians qui destine son ouvrage aux « dames »²⁴⁰. Ce sont davantage des cas précis qui sont évoqués pour être repris dans une perspective pratique, tel que Charles Drelincourt qui établit à la suite la consolation pour un

²³⁶ LOARTE Gaspar, *La Consolation des affligez, où il est traicté des fruicts et remèdes des tribulations...*, Paris, Brumen, 1584, fol.296.

²³⁷ Voir la table des matières de DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*

²³⁸ PLATUS Jérôme, *Traitté du bonheur de la vie religieuse*, *op.cit.*

²³⁹ LOARTE Gaspar, *La Consolation des affligez, où il est traicté des fruicts et remèdes des tribulations...*, *op.cit.*, fol.296.

²⁴⁰ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en pieté...*, *op.cit.*

mari endeuillé et celle pour une femme endeuillée, en les distinguant tout en les liant par le sujet commun²⁴¹. En ce sens, les afflictions abordées sont adaptées en fonction du destinataire, même si le propos général de consolation demeure majoritairement commun, nous y reviendrons ultérieurement. Il est en ce sens nécessaire de retenir le caractère diversifié des destinataires visés par les auteurs en fonction de leur affliction, comme en témoigne le fait que dans la *Sainte Philosophie...* par exemple, l'auteur anonyme destine tout autant sa consolation aux persécutés protestants qu'à ceux faisant preuve d'un manque de courage ou confrontés à la perte d'un bien ou d'un proche.

Ces ouvrages ne sont parfois pas exclusivement destinés aux personnes en état d'affliction ou faisant face à un cas d'affliction. Jean Crasset qui traite de la maladie envisage en effet son traité dans une double perspective lorsqu'il écrit qu'il s'agit d'un manuel « qui enseigne aux sains le secret de conserver leur santé, & aux malades le moyen de la recouvrer »²⁴². En ce sens, cet auteur vise tant les affligés pour qu'ils puissent être apaisés que les personnes en bonne santé pour qu'ils puissent prévenir l'affliction. Dans une visée contraire, Jean-Joseph Languet de Gergy destine quant à lui en 1715 son ouvrage aux personnes qui se trouvent dans un état de « découragement »²⁴³. De manière générale, les destinataires envisagés sont ainsi des personnes touchant au domaine de l'affliction, quel que soit la manière et le degré d'implication. Des différences sont néanmoins perceptibles entre les auteurs, ce qui est révélateur de la manière dont ils conçoivent eux-mêmes leur ouvrage et plus généralement la thématique consolatoire. Pour autant, l'étude des « mots » n'est pas le seul biais pour mesurer la perspective dans laquelle se placent les auteurs.

La présentation cartographique des lieux de publications semble un moyen d'analyse révélateur des stratégies entreprises par les auteurs pour leurs traités, notamment en termes confessionnels.

²⁴¹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, trente-septième et trente-huitième visite, p. 525 et 540.

²⁴² CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit., préface.

²⁴³ LANGUET DE GERGY Jean-Joseph, *Traité de la confiance en la miséricorde de Dieu, pour la consolation des âmes que la crainte jette dans le découragement*, Paris, Mazières, 1715.

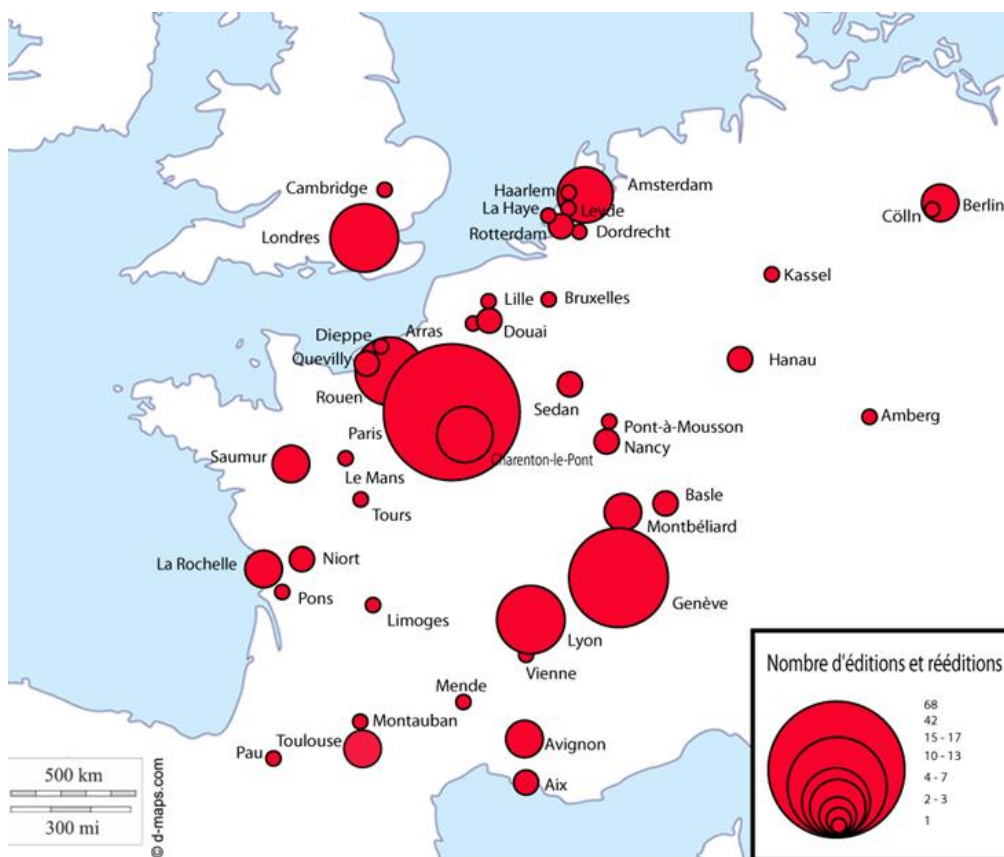


Figure 18 : Carte générale des lieux d'éditions et rééditions entre 1580 et 1730

La carte générale des lieux d'éditions et rééditions réalisée à partir du recensement de chaque ouvrage dont les données sont connues révèle que le territoire couvert par les publications est assez homogène. Nous ne nous préoccupons pas ici des publications effectuées à l'étranger, nous y reviendrons en détails dans le chapitre suivant. L'analyse de cette carte témoigne que majoritairement, malgré les limites des données qui ne révèlent pas forcément les lieux où les ouvrages ont été vendus, les auteurs mettent à disposition leurs traités dans l'ensemble du territoire, avec une primauté pour le sud-est et le nord-ouest de la France. En ce sens, il est observable que les auteurs ne se cantonnent pas aux villes phares d'éditions de cette période que sont Paris et Lyon²⁴⁴, nous y reviendrons. Plutôt, ils entreprennent des stratégies éditoriales ciblées, dont il apparaît par exemple évident que le choix de la Rochelle, mais également de Saumur, s'inscrit dans une volonté d'établir des ouvrages destinés aux affligés protestants. De la même manière, les consolations publiées à Toulouse sont davantage le fait

²⁴⁴ QUENIART Jean, « L'anémie provinciale », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 358-373, ici plus particulièrement p. 358.

d'auteurs catholiques puisque la ville est connue comme défendant le catholicisme²⁴⁵. Les auteurs inscrivent sans doute dans ce sens leurs traités comme symbole d'une confession clairement revendiquée. Pour autant, cette idée est à nuancer : les auteurs font souvent éditer leurs ouvrages en fonction de la législation mise en place que nous étudierons ultérieurement. De plus, la ville d'habitation est grandement déterminante du lieu d'édition choisi par les auteurs. L'analyse des destinataires par le biais cartographique est donc à nuancer. En outre, l'étude des lieux d'éditions ne rend pas véritablement compte de la subtilité confessionnelle des destinataires visés par les traités. Alors que le protestant François de Combles imprime à Genève son ouvrage qu'il dédie aux membres de l'Église réformée de Châlons-en-Champagne, il concède que les catholiques peuvent également le lire : « si le nom de Ministre n'empesche point Messieurs de l'Eglise romaine » de le faire²⁴⁶. L'analyse cartographique ne permet ainsi pas de rendre compte de ces nuances. Quoique révélatrice de la volonté des auteurs, ce sont surtout les stratégies de diffusion des éditeurs qui sont retranscrites. En ce sens, l'étude des cartes d'éditions et rééditions est plus judicieusement réservée à celle du contrôle de l'imprimé que nous développerons dans le chapitre suivant.

I.2.4. Le témoignage de l'iconographie

L'analyse de l'évolution iconographique est également nécessaire pour mesurer l'ampleur accordée à « l'image de représentation »²⁴⁷ au sein des traités. L'étude de cette dimension est grandement révélatrice des stratégies entreprises tant par les auteurs que les éditeurs. Daniel Roche observe en effet que les XVII^e et XVIII^e siècles constituent des périodes de « triomphe des mots sur l'image », avec une évolution au cours de la période qui ne fait qu'aller dans ce sens²⁴⁸. Ce recul de l'iconographie témoigne selon lui de l'intellectualisation et l'intériorisation de la littérature spirituelle, qui s'inscrit plus concrètement dans le cadre du contrôle croissant de l'image puisqu'est instaurée à partir de 1639 une visite mensuelle de contrôle chez les graveurs pour vérifier la conformité spirituelle de l'image contenue dans les

²⁴⁵ PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 404-435, ici plus particulièrement p. 420.

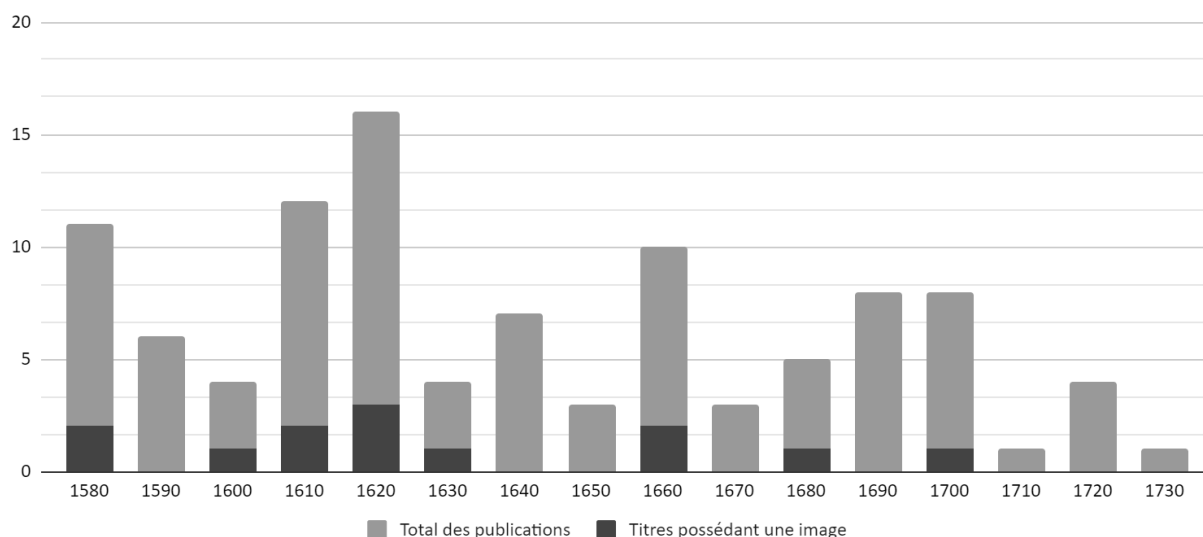
²⁴⁶ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations ...*, *op.cit.*, préface.

²⁴⁷ PANOFSKY Erwin, « Imago pietatis. Contribution à l'histoire des types du "Christ de pitié" / "Homme de douleur" et de la "Maria mediatrix" », in Id., *Peinture et dévotion en Europe du Nord à la fin du Moyen Age*, Paris, 1997, p. 14. L'auteur définit celle-ci comme une image hiératique ou cultuelle.

²⁴⁸ ROCHE Daniel, « "La Mémoire de la Mort"... », *op.cit.*, p. 79.

livres²⁴⁹. Les traités de consolation s’inscrivent en effet dans ce phénomène, puisque sur l’ensemble des titres du corpus, la part de manuels présentant une iconographie est loin d’être majoritaire.

Figure 19 : Part d’ouvrages possédant une iconographie



En effet, à partir des ouvrages accessibles en version numérisée ou consultés noir sur blanc, treize ouvrages sont illustrés par une ou plusieurs images, soit environ 14% du corpus. Premier fait remarquable : aucun titre ne comporte d’images dans le développement du propos. Les images constituent soit une image « clé »²⁵⁰ de taille réduite incorporée sur la page de titre pour cinq traités, soit un frontispice placé avant ou après la page du titre typographique pour quatre traités, procédé qui tend ensuite à se généraliser durant cette période d’ « âge d’or » du frontispice²⁵¹. Enfin, l’image peut également directement constituer la page de titre dans laquelle celui-ci est intégré. Il s’agit d’une tradition qui apparaît dans la dernière décennie du XVI^e siècle et se généralise à partir de 1600 dans une perspective baroque²⁵². C’est le cas pour cinq traités. Les traités comportent une seule image, excepté Etienne Binet qui comporte à la fois une image après le titre, et une page de titre incorporée dans l’image. La présence d’une iconographie est à prendre en compte dans le prestige et la pédagogie conférées à l’ouvrage

²⁴⁹ PASTOUREAU Michel, « L’illustration du livre : comprendre ou rêver ? », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l’édition française tome 1, op.cit.*, p. 602-628, ici plus particulièrement p. 604.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 506.

²⁵¹ *Ibid.*, p. 483, 487 et 506.

²⁵² *Ibid.*, p. 486.

étant donné que la gravure et la typographie sont imprimées sur deux pièces différentes, représentant donc un coût supplémentaire de production²⁵³. La séparation du texte et des images est en effet manifeste à partir du XVI^e siècle²⁵⁴, et c'est pour cette raison que dès le début de notre période, peu des traités recensés sont pourvus d'images.

Une évolution est observable, puisqu'alors que deux des traités publiés durant la décennie 1580 possèdent un image, aucune n'est attestée entre 1590 et 1599 et une entre 1600 et 1609. Le nombre de deux est de nouveau atteint entre 1610 et 1619, tandis que le maximum se situe entre 1620 et 1629 avec trois traités possédant une image, soit 23% du total. De nouveau, le chiffre d'un traité possédant une image est atteint durant les décennies 1630 et 1650, celui de deux en 1660 soit 25% du total. Enfin, à l'exception d'un ouvrage publié en 1707, aucun traité ne possède d'images à partir de 1670. En ce sens, les traités de consolation s'inscrivent dans la tendance observée concernant la littérature en générale avec la baisse manifeste à partir de 1601 du nombre de livres contenant des images²⁵⁵. Il est toutefois nécessaire d'avoir à l'esprit que la présence d'images est variable en fonction des éditions²⁵⁶, et par conséquent ces chiffres pourraient être complétés par une étude plus approfondie des diverses éditions des ouvrages²⁵⁷. Également, les éditeurs sont parfois à l'origine des images qui ne relèvent pas d'un choix de l'auteur²⁵⁸.

Concernant la confession des auteurs des ouvrages illustrés, ceux d'appartenance protestante²⁵⁹ conservent le monopole jusqu'en 1606 mis à part un traité d'orientation confessionnelle inconnue. En revanche, à partir de 1616, s'impose une primauté des auteurs

²⁵³ *Ibid.*, p. 479.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 461.

²⁵⁵ PASTOUREAU Michel, « L'illustration du livre : comprendre ou rêver ? », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 602-628, ici plus particulièrement p. 603-604. Plus précisément, il est retenu 15% de livres contenant une image pour la période 1570-1600, 10% pour 1600-1640 et moins 10% après 1640.

²⁵⁶ D'autant que l'insertion d'images est parfois opérée à partir de la deuxième édition après s'être assuré du succès du livre du fait du coût de celle-ci. *Ibid.*, p. 501.

²⁵⁷ Il a en effet été impossible dans le cadre de ce mémoire de consulter l'ensemble des éditions et rééditions des traités.

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ TOUSSAIN Daniel, *L'Exercice de l'âme fidèle, assavoir prières et méditations pour se consoler en toutes sortes d'afflictions*, Genève, 1582 ; DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, Inconnu, 1606.

catholiques, contredite par seulement deux titres protestants en 1687 et 1707²⁶⁰. Du côté catholique, sont dénombrés huit auteurs au total, dont des Jésuites²⁶¹, et deux prêtres séculiers²⁶². La part importante d'auteurs jésuites dans l'utilisation de ces images s'inscrit dans une perspective pédagogique, puisqu'ils utilisent de manière conséquente l'image afin de toucher au maximum l'ensemble des couches de la société, visant notamment les « masses » et la population jeune²⁶³. La présence d'image dans les trois ouvrages d'auteurs protestants apparaît étonnante du fait que la réforme calviniste rejette totalement le culte des images²⁶⁴. Cette contradiction avait déjà été plus généralement remarquée par certains historiens à propos d'ouvrages calvinistes²⁶⁵. Pour autant, deux des auteurs protestants utilisent effectivement des images significatives par rapport au sujet des traités, à savoir Pierre du Moulin et Jean la Placette. Daniel Toussain encadre quant à lui sa page de titre dans une perspective d'ornementation qui ne semble pas avoir de liens avec le sujet traité.

La page de titre représentant « l'affiche de l'objet commercial »²⁶⁶, son étude est grandement révélatrice de la visée de l'auteur et de l'imprimeur. Les enseignes des marchands présentes sur les pages de titres ainsi que les bandeaux liminaires n'ont pas été retenues dans l'adoption d'une définition « restreinte » de l'image²⁶⁷ du fait qu'il s'agit d'une vignette figurative et non d'une image volontairement choisie par l'auteur et l'imprimeur pour ce titre. Toutefois, la présence attestée de celle-ci dans la majorité des traités témoigne que les imprimeurs se placent dans une légitimité institutionnelle pour publier le traité, symbolique qui perdure au-delà de la fin de notre période d'étude²⁶⁸. C'est véritablement l'« intérêt esthétique

²⁶⁰ LA PLACETTE Jean, *Réflexions chrétiennes sur divers sujets: où il est traité I. de la sécurité : II. du bien et du mal qu'il y a dans l'empressement avec lequel on recherche les consolations : III. de l'usage que nous devons faire de notre temps : IV. du bon et du mauvais usage des conversations*, Amsterdam, 1707.

²⁶¹ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.* ; DE MORGUES Matthieu, *Consolation aux affligés par la malice des hommes, tirée du psaume CXXIII. Nisi quia Dominus erat in nobis*, Inconnu, 1618. ; LE BLANC Thomas, *La direction et la consolation des personnes mariées; ou, Les moyens infailibles de faire vn mariage heureux, d'vn qui seroit malheureux. Avec l'abregé des vies de quelques saints&de quelques saintes, qui ont beaucoup souffert dans leurs mariages, etc*, Paris, 1664.

²⁶² BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, *op.cit.* ; JUVENAY Pierre, *La manière de consoler très utile à toutes personnes*, *op.cit.*

²⁶³ ROCHE Daniel, « "La Mémoire de la Mort"... », *op.cit.*, p. 78.

²⁶⁴ MILLET Olivier, « Les Eglises réformées » In : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8*, *op.cit.*, p. 55-117, ici plus particulièrement p. 85.

²⁶⁵ PASTOUREAU Michel, « L'illustration du livre : comprendre ou rêver ? », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit.*, p. 602-628, ici plus particulièrement p. 617.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 479.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 501.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 479.

et signalétique » de la page de titre qui fait de son étude²⁶⁹ un objet pertinent. Citant notamment les ouvrages de Pierre de Besse et Pierre Juvernay, Daniel Roche met en avant que la présence d'images sur les pages de titres permet de souligner la signification du livre, et d'appuyer l'objectif principal de l'auteur²⁷⁰. Il s'agit en effet, dans la mesure du possible, de rendre l'ouvrage accessible au plus grand nombre²⁷¹. Plus spécifiquement, quelle est l'évolution observable concernant les types d'iconographies mobilisées par les auteurs ?

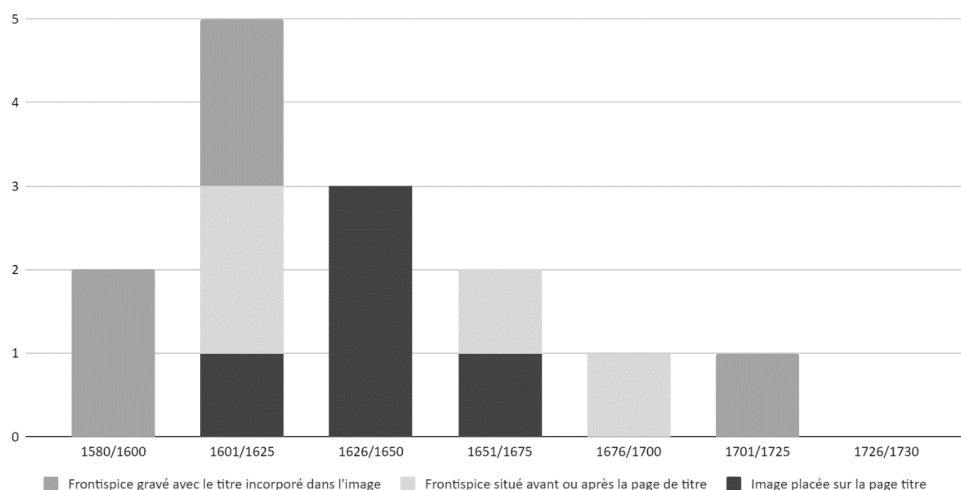


Figure 20 : Position et types des images gravées dans les traités de consolation

L'analyse du positionnement des images est révélatrice de la primauté du frontispice gravé avec le titre incorporé dans l'image entre 1580 et 1600, donc dans les ouvrages d'auteurs protestants ou inconnus. Ce chiffre de deux traités demeure également entre 1601 et 1625, cette fois-ci de la part d'auteurs catholiques. En outre, l'emploi d'images placées sur les pages des titres est attesté entre 1601 et 1675, avec une apogée comprise entre 1626 et 1650 pour trois traités en contenant. Alors que le traité possédant une image sur sa page de titre est le fait d'un auteur protestant en 1606, pour tous les autres traités adoptant ce modèle, ce sont des auteurs catholiques qui en sont à l'origine. Enfin, l'incorporation de frontispices se situant avant ou après la page de titres est manifeste pour deux traités entre 1601 et 1625, puis pour deux autres entre 1651 et 1700. La première période est exclusivement constituée par des auteurs

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 483.

²⁷⁰ ROCHE Daniel, « “La Mémoire de la Mort”... », *op.cit.*, p. 78.

²⁷¹ PASTOUREAU Michel, « L'illustration du livre : comprendre ou rêver ? », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 602-628, ici plus particulièrement p. 612.

catholiques, tandis que pour la deuxième sont dénombrés un auteur catholique et un auteur protestant. En ce sens, ces données montrent que hormis l'exception de 1707, les pages de titres gravées dans une image sont abandonnées à partir du deuxième quart du XVII^e siècle, laissant davantage la place à des images plus réduites, et donc moins coûteuses, ainsi qu'à des pages spécifiquement dédiées à l'image. Ces données illustrent la volonté de se défaire de l'idée d'ornementation de l'ouvrage tout en promouvant des images significatives. En outre, cette simplification est à lier au fait que l'incorporation du titre dans l'image est une technique spécifique et coûteuse. Or la primauté progressive des mots des ouvrages engendre que les auteurs et éditeurs se préoccupent de moins en moins de présence iconographique.

Cette faible proportion et cette diminution de l'emploi de l'image invite à questionner la visée de l'auteur ou de l'éditeur à employer une représentation iconographique. Ce questionnement est à effectuer à travers le contenu des représentations insérées dans les traités. Les images représentées sont soit générales et classiques dans la représentation de la consolation et de la souffrance, comme celle de Jésus-Christ, soit donnent à voir une image précise en fonction de l'affliction traitée. C'est notamment le cas de Thomas Le Blanc qui illustre son manuel par un couple et des versets en latin sur le mariage et l'infertilité (Gen. 30 :1 et 1S 1 :17).

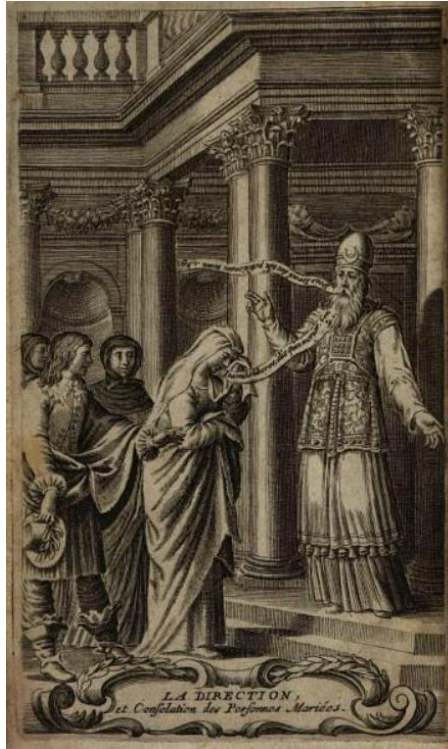


Figure 21 : Page de titre de Thomas Le Blanc

La thématique la plus importante de ces illustrations est celle de la croix de Jésus-Christ, ce qui ne doit pas étonner puisqu'il s'agit du symbole par excellence de la souffrance. Jésus-Christ est en effet représenté par Louis Bail, faisant à la fois figure d'exaltation de la souffrance et de réconfort.



Figure 22 : Représentation iconographique de Jésus-Christ sur la page de titre du traité de Louis Bail

Outre le fait que la figure de Jésus est associée, et notamment chez les protestants, à la notion de « consolation »²⁷², la symbolique du Christ sur la croix représente une image forte de souffrance : en effet, la Passion est perçue comme « la quintessence de toute la souffrance du Christ en faveur du monde »²⁷³. En ce sens, la représentation de la crucifixion est à mettre en lien avec celle de « l'Homme de douleur »²⁷⁴ qui « vit encore la somme de toutes ses souffrances »²⁷⁵. Les images de cette dernière catégorie ne montrent pas nécessairement le Christ sur la croix, mais représentent les marques de la crucifixion du Christ sur les mains, pieds et côté, alors que le visage est souvent représenté tiraillé par la douleur²⁷⁶, ou arborant une mélancolie réfléchie²⁷⁷. En outre, la représentation en elle-même est parfois mise en avant comme motif de réconfort indépendant : c'est le cas chez Louis Bail, lorsque le Christ offre son cœur entouré d'un halo de lumière, qui place cette offrande sous la protection divine. Il s'agit de rassurer sur le fait que le Christ sera toujours présent pour réconforter les fidèles dans leurs afflictions, et notamment à travers la mort puisque l'idée mise en avant est que malgré – et en réalité par – sa mort, « il “réconforterait” les âmes des défunts, et qu'il intercèderait pour elles auprès de son Père « usque ad sempiternum » »²⁷⁸. La relance de la thématique macabre dans le cadre de la Réforme catholique, observée par Emile Mâle, prend tout son sens dans ce contexte. Le crâne présent au pied de la croix du Christ chez Louis Bail témoigne en effet de cette relance. Sa multiplication dans les représentations est également appuyée par les Jésuites²⁷⁹.

Une autre représentation du Christ est attestée dans les traités à travers un miracle de guérison opéré par Jésus pour le serviteur d'un centurion. Cette scène est tirée de l'Évangile de saint Matthieu (8:5-13) et de l'Évangile de saint Luc (7:1-10), qui retranscrit cette parole notée en légende : « Dis seulement un mot et mon serviteur sera guéri ». L'image représente en effet le centurion, officier exerçant au sein de l'armée romaine, accompagné de ses hommes et qui se met à genoux devant Jésus-Christ dans une position d'humilité afin de le prier d'accorder la guérison à son serviteur. Jésus-Christ accepte de le guérir, ce qui constitue un de ses miracles. Il peut donc être lue dans cette image une forte dimension de consolation puisqu'ici Jésus-Christ

²⁷² DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger*, *op.cit.*, p. 450.

²⁷³ PANOFSKY Erwin, « Imago pietatis. Contribution à l'histoire des types du "Christ de pitié" », *op.cit.*, p13.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 21.

²⁷⁶ ZUFFI Stefano, *Le Nouveau Testament*, Paris, Hazan, 2003, p. 330.

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 333.

²⁷⁸ PANOFSKY Erwin, « Imago pietatis. Contribution à l'histoire des types du "Christ de pitié" ... », *op.cit.*, p. 23.

²⁷⁹ DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur*, *op.cit.*, p. 397.

est celui qui apporte la guérison à l'affligé, témoignant de la possibilité d'apaisement aux destinataires des traités. De plus, c'est par la foi du serviteur et du centurion que cet apaisement est accordé, conformément à la lecture des Pères et Docteurs de l'Église qui y lisent une scène de foi et d'humilité²⁸⁰.



Figure 23 : Représentation de la guérison d'un serviteur de centurion, tirée du traité de BINET Etienne, *Consolation et réjouissance pour les malades et personnes affligées, op.cit.*

Plus largement, ces représentations de Jésus souffrant et du Christ opérant la guérison éclairent la volonté des auteurs de faire comprendre aux destinataires des ouvrages qu'ils ne sont pas abandonnés dans leurs souffrances. Cette dimension est souvent représentée par l'accompagnement de Marie pour accentuer le sentiment de déploration ressentie par cet acte, notamment dans l'incarnation de la *Pietà*²⁸¹. Or, Marie n'est ici pas attestée dans la représentation du Christ. Cette absence peut apparaître étonnante lorsque l'on considère la figure de la « Vierge de la Miséricorde », également nommée « Notre Dame de la Consolation », qui connaît un essor remarquable à partir du XIV^e siècle, comme en témoigne les nombreuses représentations du manteau de Marie qui protège le monde. Or, un recul net de ce sujet est observable à partir de l'achèvement du concile de Trente²⁸². Ainsi, l'absence de représentations de la Vierge dans les traités ne fait pas exception, et s'inscrit dans une tendance

²⁸⁰ Jean Chrysostome, Saint Augustin et Saint-Grégoire mettent en effet tous trois en avant ces dimensions. Pour plus de détails, voir : *Commentaires sur saint Matthieu par Jean Chrysostome, Homélie XXVI.* ; *Homélie de saint-Augustin sur le 9e dimanche du Temps ordinaire, année C.* ; *Homélie 28 de saint Grégoire le Grand, tiré des Homélies sur les Évangiles au Édition sainte-Madeleine.*

²⁸¹ PANOFSKY Erwin, « Imago pietatis. Contribution à l'histoire des types du "Christ de pitié" », *op.cit.*, p. 16.

²⁸² DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger, op.cit.*, p. 287.

plus globale. Néanmoins, la Vierge est bien évoquée dans les traités. Elle est en effet mentionnée dans le contenu des ouvrages, aspect que nous étudierons ultérieurement. De plus, le XVII^e siècle représente une période de développement de la représentation de Jésus seul, alors qu'auparavant il était souvent associé à Marie²⁸³. Un fait qui peut également sembler étonnant est l'absence de la représentation de la figure de Job dans les traités, alors qu'il s'agit d'une des figures incarnant la souffrance dans la Bible. Sans doute la préférence de la figure du Christ comme symbole absolu de la souffrance peut être une explication.

En outre, l'iconographie des anges est visible dans certains traités, notamment chez Etienne Binet qui représente deux figures d'anges comme symbole d'accompagnement, dont la mention dans les traités sera développée ultérieurement. Dans une perspective davantage allégorique (ou à la manière d'emblèmes), l'auteur représente également la santé par une femme qui surplombe le terme « sanitas » et la maladie, incarnée par un homme au-dessus du terme « morbus ». De la même manière, l'auteur inconnu des *Divers traictez pour l'instruction et consolation des chrestiens* de 1588 orne son frontispice de la représentation de deux anges et de deux figures allégoriques représentées par un homme et une femme.

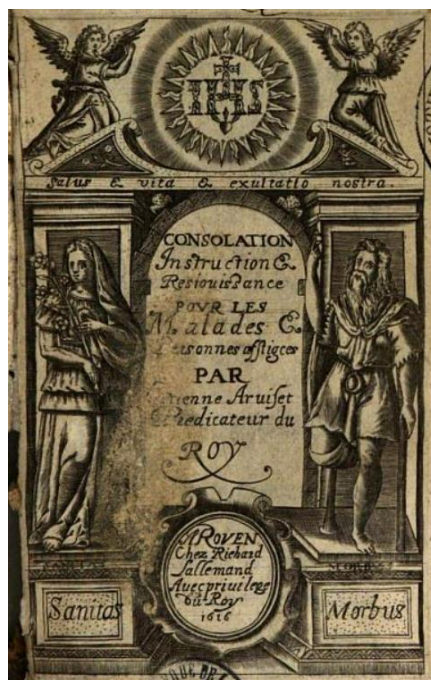


Figure 24 : Page de titre de BINET Etienne, *Consolation et réjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit.

²⁸³ DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur*, op.cit., p. 303.

Cette notion d'accompagnement est également à étudier iconographiquement dans la représentation de la figure du consolateur comme emblème. En effet, celui-ci est au centre des images de deux traités. C'est notamment le cas chez Pierre du Moulin dans ses *Familieres instructions*²⁸⁴ : il y est présenté l'image du pasteur assis sur une chaise aux côtés d'un malade couché dans son lit, et qui semble attentivement écouter les conseils du consolateur qui l'instruit de paroles spirituelles comme le symbolise son doigt levé. Pierre Juvernay, dans *La manière de consoler les malades...*, donne approximativement cette même image sur la page de titre de son traité. Pierre du Moulin associe une « devise » à cette image envisagée comme un emblème en reprenant un verset tiré de Philippiens (1:21) : « Christ m'est gain à vivre & à mourir ». Nous pouvons imaginer qu'il s'agit de la parole que livre le consolateur à l'affligée, et qui insiste sur les deux joies que représentent la naissance et la mort, puisque grâce au Christ cette dernière conduit à la vie éternelle.

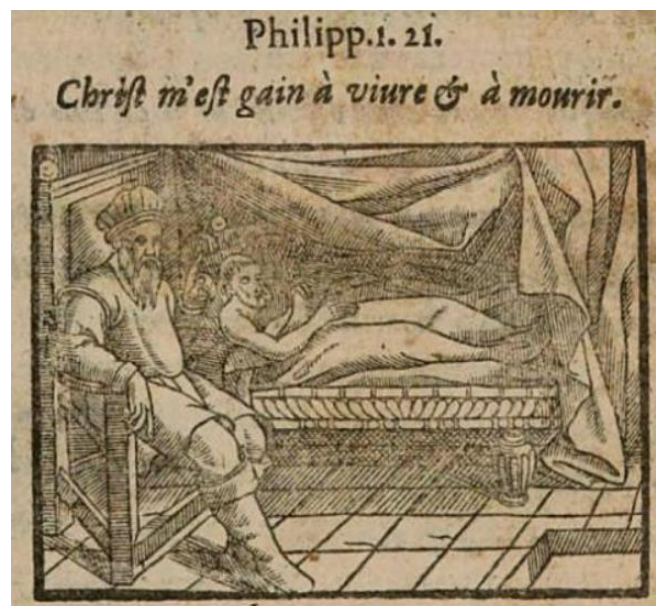


Figure 25 : Page de titre de Pierre du Moulin

Pierre du Moulin est singulier par le fait qu'il décrit à la page suivante de son traité l'emblème qu'il place dans son ouvrage. Il écrit en effet :

« C'est homme couché vit , mais sa vie repose,
Et l'ame va courât de maint songe au travers.
Cest autre assis, veillant, en les pensers divers
La pure verité doeil rassis se propose.

²⁸⁴ DU MOULIN Pierre, *Familier instruction pour consoler les malades, op.cit.*

Tädis que nostre ame est au corps ça bas enclose
 Elle void en image et bien obscurement :
 Mais au ciel recueillis nous verrons purement
 Nostre gloire, notre heur, d'une veuë desclose . »

L'iconographie encerclant le titre de l'ouvrage de Pierre de Besse est également très intéressante dans l'appréhension du processus de consolation.

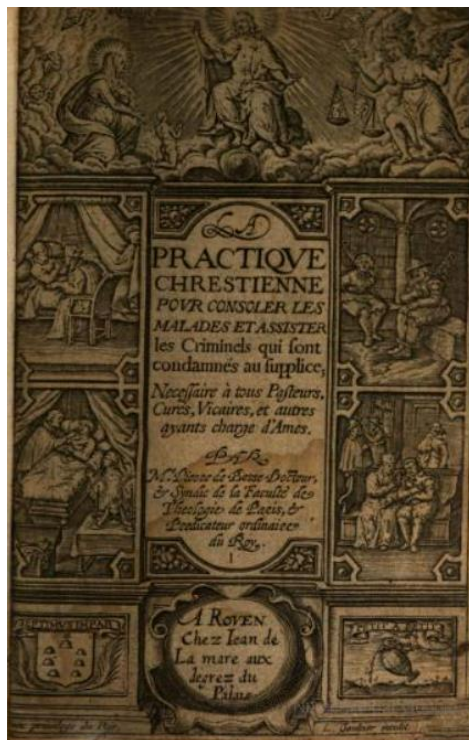


Figure 26 : Page de titre de DE BESSE Pierre, *La Practique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, op.cit.

Les différentes images témoignent du cheminement associé à la figure du consolateur envers le malade. Dans la première image, on observe en effet, de la même manière que chez Pierre du Moulin, l'image du consolateur, assis sur une chaise, qui assiste le souffrant, et en dessous on observe qu'un remède est donné au malade, tandis que le clerc effectue une prière pour l'affligé avec une orbe et des cierges disposées sur la table de la chambre, symbolisant l'autorité ecclésiastique. Ces représentations mettent ainsi en avant que le consolateur qui s'adresse au malade se trouve toujours seul avec lui dans sa chambre, ce qui témoigne dans la même lignée que le développement de la confession individuelle d'une insistance sur

l'individualisation de la consolation. Une interprétation plus précise des images des traités pourrait être grandement intéressante, mais semble difficile dans le cadre de ce travail. En ce sens, l'étude des auteurs et de la perspective qu'ils confèrent à leurs ouvrages constitue un biais d'analyse fondamental pour définir le genre des traités de consolation durant cette période et ses spécificités. Également, la mise en exergue d'un possible contrôle sur cette production livresque est un indicateur pertinent pour étudier le pouvoir conféré à ces traités.

I.3. Une production soumise au contrôle de l'imprimé ?

La caractérisation du genre des traités de consolation doit également passer par ses « conditions » de production, c'est-à-dire tant les règles du marché du livre français qui régissent l'impression et la mise en vente de ces ouvrages que les lieux de production recensés, intrinsèquement liés au premier. Ces données sont en effet fondamentales pour appréhender la façon dont les instances de pouvoir politiques et religieuses perçoivent ce genre, mais également dans l'étude des stratégies éditoriales entreprises par les auteurs, d'autant plus que cela s'inscrit dans le cadre de la diminution des libertés des métiers du livre durant cette période. De la même manière, la question de la place de ces traités dans les circuits illégaux est pertinente.

I.3.1. Une littérature faisant l'objet d'une forme de contrôle ?

Au vu de la thématique spirituelle abordée dans nos traités, il apparaît en effet pertinent de questionner une éventuelle forme de censure à partir des informations trouvées dans les ouvrages. Cette interrogation est d'autant plus légitime que les différentes formes de contrôle ecclésiastiques et étatiques connaissent un nouvel essor durant notre période d'étude. La définition de la censure apparaît alors essentielle pour comprendre ce que peuvent révéler nos données dans le cadre du renforcement du pouvoir étatique.

La censure est définie dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 comme une « correction, reprehension. Il signifie aussi, Le jugement & la condamnation d'un livre. *La censure que la Sorbonne a faite d'un tel livre.* »²⁸⁵. Ce terme porte donc une ambition corrective à laquelle les traités de consolation sont soumis, non seulement par leur nature « d'objet-livre », mais plus particulièrement ici en tant qu'ouvrage spirituel, l'un des deux domaines principaux auxquels il est défendu de porter atteinte²⁸⁶. Les ouvrages relevant du domaine spirituel sont en effet soumis à un double niveau de censure préventive : l'approbation de la part de l'institution ecclésiastique, et le privilège ou permission de la part de l'institution

²⁸⁵ Article « censure », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., 1694, tome 1, p. 154.

²⁸⁶ Les trois domaines interdits majeurs, à mettre en lien avec les *Arcana*, domaines qui ne sont pas à la portée de tous les fidèles, et dont l'atteinte est condamnée, sont Dieu, le roi et les mœurs. ROCHE Daniel, « La censure », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, 1984, p. 88-98, ici plus particulièrement p. 91.

étatique²⁸⁷. La censure menée après publication ne peut être analysée à partir de nos sources, et nous étudierons donc ici seulement cette censure préventive.

Pour commencer, il est nécessaire de prendre en compte que les accords de privilèges, d'approbations et de permissions sont des données complexes à analyser, du fait premièrement du risque de faux-privilèges insérés dans les livres, forme d'usurpation envers le pouvoir étatique. Également, l'apparition des privilèges locaux et tacites à partir du XVIII^e siècle en complique l'étude²⁸⁸. En outre, un grand nombre d'ouvrages n'étant pas accessibles en ligne, ces chiffres minorent très certainement le nombre réel, d'autant qu'un privilège accordé à un imprimeur pour une édition d'ouvrage n'est pas forcément accordé à pour une autre édition de ce même ouvrage.

Pour autant, l'analyse des données dont nous avons connaissance semble grandement révélatrice du contrôle exercé sur cette littérature. En effet, sur l'ensemble des ouvrages du corpus, vingt-deux sont marqués du privilège de publication émanant du pouvoir royal, vingt-six de l'approbation par l'autorité ecclésiastique, des docteurs de la Sorbonne, de ministres, et de l'Église de Rotterdam, et deux ont reçus une permission. Vingt-deux titres ne comportent ni privilège ni approbation ni permission, et pour trente-quatre titres ces informations sont inconnues²⁸⁹. Toutefois, il est possible d'émettre des hypothèses quant aux ouvrages dont ces données sont inaccessibles, notamment en fonction de la confession de l'auteur, du sujet de l'ouvrage, et de l'éditeur ou de l'imprimeur. En effet, la probabilité que les titres protestants inconnus du corpus possèdent un privilège apparaît faible, même si une exception est remarquable puisque la traduction du protestant Johann Gerhard a reçu un privilège en 1628²⁹⁰. Pour autant, la supposition quant à la permission d'impression est plus difficile à appliquer entre 1595 et 1685 puisque conformément aux accords de l'Édit de Nantes, certains ouvrages calvinistes peuvent être imprimés²⁹¹. De la même manière, établir des suppositions quant aux approbations est également épineux car elles peuvent être données par l'Église de l'auteur. En

²⁸⁷ MARTIN Henri-Jean, « La direction des lettres », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p.73-97, ici plus particulièrement p. 79.

²⁸⁸ WALTER Éric, « Les auteurs et le champ littéraire », dans : CHARTIER Roger (dir.), JEAN-MARTIN Henri (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 499-518, ici plus particulièrement p. 501.

²⁸⁹ Du fait qu'ils ne sont pas disponibles en version numérisée ou qu'ils n'ont pas pu être consultés en bibliothèque.

²⁹⁰ GERHARD Johan, *LII Méditations saintes, LII Consolations excellentes... l'Exercice de piété...*, Montbéliard, Findler, 1628.

²⁹¹ MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 472-499, ici plus particulièrement p. 474.

outre, il est important de rappeler que les titres étrangers parvenant en France sont étroitement surveillés par le système de censure. Les hypothèses sont plus aléatoires à propos des titres catholiques inconnus, d'autant que l'accord d'une permission ou d'un privilège n'est pas corrélé avec l'obtention d'une approbation. Ainsi, les autorités royale et ecclésiastique ne sont pas toujours d'accord sur certains ouvrages, bilan grandement lié à la sorte de concurrence qui est parfois opérée entre les deux institutions, principalement en début de période.

En outre, est-ce que l'absence de privilèges, d'approbations ou de permissions parmi les ouvrages connus constitue-t-elle un signe que l'ouvrage en question est contraire au dogme prôné durant cette période ? En réalité, il est primordial de prendre en compte que l'obtention de privilèges d'impression et d'approbations n'est pas toujours évidente, du fait notamment que les censeurs accordant ces approbations sont des ecclésiastiques éminent possédant une culture théologique solide, puisqu'ils sont souvent des docteurs en théologie de tendance gallicane ayant des activités pastorales tout en s'inscrivant dans une vision conservatrice²⁹². Également, ces obtentions sont intrinsèquement liées à l'évolution du contexte politique et religieux de la période, et donc à la variabilité des sujets de préoccupations de la part des autorités en charge de ces accords. Nous pouvons par exemple imaginer que les ouvrages catholiques défendant la confession et le pouvoir royal face à une potentielle menace telle que les controverses protestants ou jansénistes peuvent induire les autorités à davantage se préoccuper des ouvrages abordant ces thématiques.

En effet, l'autorité étatique se donne un pouvoir grandissant de contrôle concernant le domaine de l'imprimé, qui se manifeste par la perte du monopole de la Censure par la Sorbonne sous Richelieu en 1623²⁹³ alors que celui-ci lui avait été conféré par François Ier²⁹⁴. Cet accroissement de l'emprise étatique est à mettre en lien avec les controverses protestantes face auxquelles la monarchie veille à limiter la diffusion des idées protestants en France, mais également avec la volonté de faire de la littérature un outil de défense de la confession catholique. Le fait qu'une partie non négligeable des traités comporte un privilège témoigne en effet de l'emploi de la censure préventive comme outil visant à limiter la diffusion de mauvaises

²⁹² LE BRUN Jacques, « Censure préventive et littérature religieuse en France au début du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 61, n°167, 1975, p. 201-225, ici plus particulièrement p. 212.

²⁹³ « Le premier XVII^e siècle », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 455-456, ici plus particulièrement p. 455.

²⁹⁴ ROCHE Daniel, « La censure », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, 1984, p. 88-98, ici plus particulièrement p. 89.

consolations, tant à cause de la confession de l'auteur que de la thématique de consolation abordée dans l'ouvrage, ou même la méthode prônée qui pourrait être un frein à la médiation obligatoire du clergé catholique²⁹⁵. Pour autant, le fait qu'il est techniquement interdit à partir de 1571 avec l'Ordonnance du Moulin d'imprimer un ouvrage sans permission²⁹⁶ ne se reflète pas tellement dans les traités de consolation, car le premier privilège accordé dans notre corpus date seulement de 1597, alors qu'une première approbation est recensée dans notre corpus dès 1584.

Un autre indicateur mobilisable est celui de la mention d'imprimeurs du roi à l'origine de publications de traités. En effet, il est dénombré cinq noms d'imprimeurs du roi dans les publications des traités. Un exemple remarquable est Etienne Binet puisque pour la publication de sa *Consolation des âmes desolées, et qui sont dans les ariditez & abandonnemens*, l'auteur fait appel à deux imprimeurs qui ne sont pas encore imprimeurs du roi à la date de la publication, mais qui le seront peu de temps après, ce qui consacre le fait qu'ils sont de fidèles imprimeurs conformes aux attentes étatiques. Il requiert en effet les services de Sébastien Cramoisy en 1627, imprimeur éminent et célèbre durant cette période, ainsi que ceux d'Hurès en 1641. De la même manière, Monsieur Baudry²⁹⁷ fait appel à Pierre Roccolet en 1638, et Jean Crasset²⁹⁸ à Etienne Michallet en 1680. Pierre de Rians confie également l'impression de son traité à un imprimeur du roi situé à Aix : Jean Adibert, qui est également imprimeur pour l'Université²⁹⁹.

En ce sens, certains auteurs font de leur traité de consolation un ouvrage dont la légitimité est indéniable, et ce sont les conditions de production de l'ouvrage qui appuient le prestige du propos qui y est contenu. Il s'agit en ce sens non pas ici d'une soumission à un contrôle, mais de l'inscription valorisable dans ce système pour témoigner de l'importance de leur ouvrage. Pour autant, ces quatre noms d'imprimeurs restent sur l'ensemble du nombre d'éditions et rééditions un chiffre faible, et ces données permettent d'apporter un élément important de caractérisation des traités : malgré quelques exceptions, ces manuels ne sont pas des ouvrages faisant l'objet d'un intérêt éminemment important de la part des autorités étatiques

²⁹⁵ En effet, certains auteurs affirment le rôle des laïcs dans le processus consolatoire, ce qui pourrait inviter à se détacher de l'autorité ecclésiastique, danger qui est fortement combattu dans le cadre de la Contre-Réforme.

²⁹⁶ PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, op.cit., p. 404-435, ici plus particulièrement p. 405.

²⁹⁷ BAUDRY E., *Le Triomphe de la vertu sur la mort, divisé en trois parties : la première contient divers motifs de consolation ; la seconde une chapelle ardente ; la troisième deux tombeaux glorieux*, Paris, Rocolet, 1638.

²⁹⁸ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit.

²⁹⁹ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, op.cit.

et ecclésiastiques. Étant souvent conçus comme des ouvrages pratiques, ils ne rentrent en effet pas dans la catégorie des ouvrages de réflexions spirituelles grandement valorisés, malgré les nombreux privilèges accordés.

I.3.2. Évolution de la censure des traités

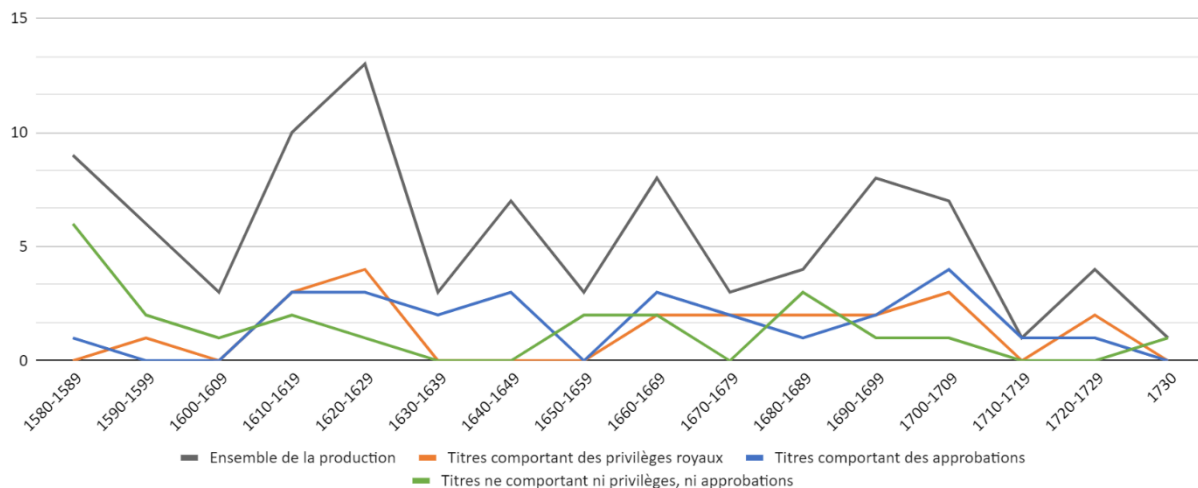


Figure 27 : Évolution des privilèges royaux et approbations par décennie entre 1580 et 1730

Ayant connaissance du fait que ces traités de consolation font effectivement l’objet d’une forme de censure préventive, il apparaît pertinent d’étudier l’évolution de l’exercice du contrôle sur les traités. Les permissions n’ayant été accordées qu’au nombre de deux³⁰⁰, il n’a pas été réalisé de graphique pour ce type d’accord. De manière générale, l’analyse des courbes des privilèges d’impression et des approbations révèlent que ceux-ci ne s’insèrent pas exactement dans la même tendance, même si pour les deux cas, les pics sont atteints avec des proportions semblables durant la décennie 1620-1629, conformément à la tendance de l’ensemble de la production, ainsi que durant la décennie 1700-1709 avec des proportions variables.

Entre 1580 et 1600, peu d’approbations et de privilèges sont accordés, alors que le nombre d’ouvrages publiés sans privilèges ni approbations est plus important. Ce constat est à mettre en lien avec l’ébranlement connu de la censure ecclésiastique et étatique du fait des

³⁰⁰ A savoir à Guillaume Gazet en 1610 et Etienne Binet en 1629.

guerres de religion, notamment chez les protestants qui ne se voient que très peu accordé d'accords³⁰¹. De plus, il n'est accordé que très peu d'importance aux réformes du marché du livre de la part de Sully³⁰². La croissance du nombre de privilèges et approbations à partir de 1600 correspond au relatif apaisement de cette phase de guerre et aux mesures entreprises sous la régence de Marie de Médicis puis de Louis XIII³⁰³, ce qui témoigne que le contrôle des traités de consolation s'inscrit parfaitement dans ce contexte du renforcement du contrôle des traités à partir de 1600, d'autant que l'accord de privilèges de la part du pouvoir étatique est l'un des instruments privilégiés pour orienter le marché de la librairie³⁰⁴. En témoigne le faible taux d'ouvrages publiés sans privilèges ni approbations.

Le premier pic de privilèges et approbations se situe en 1620-1629, dont un privilège d'impression accordé à Simon Goulart pour la traduction de l'ouvrage de Johann Gerhard. Il s'agit du seul privilège accordé pour l'impression d'un ouvrage protestant. Par la suite, la courbe des privilèges d'impression est nulle entre 1630 et 1649, tout autant que les titres ne comportant aucun des deux accords. Au contraire, il est attesté une légère hausse concernant les approbations d'impression. En ce sens, le contrôle opéré sur les traités ne correspond pas tellement au renforcement général de la censure de l'imprimé qui s'opère sous l'égide du Chancelier Séguier à partir de 1635. En effet, la courbe des privilèges d'impression connaît une nouvelle croissance seulement à partir de 1650, tandis que celle des approbations subit une baisse significative puisqu'aucune approbation n'est accordée durant cette décennie, diminution à mettre probablement en lien avec la Fronde et l'ébranlement qu'elle marque sur la crise de l'imprimé. En témoigne la nouvelle hausse mesurée de titres publiés sans privilèges ni approbations.

À partir de 1660, les deux courbes montrent au minimum une approbation ou un privilège et au maximum quatre approbations et trois privilèges, avant de marquer une nette diminution entre 1710 et 1719 qui demeure, hormis pour les privilèges royaux qui connaissent une nouvelle hausse entre 1720 et 1729 avec deux privilèges. Une approbation est délivrée à un

³⁰¹ « Le livre et les propagandes religieuses », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 371-372, ici plus particulièrement p. 371.

³⁰² BARBICHE Bernard, « Le régime de l'édition », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 457-471, ici plus particulièrement p. 457.

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ MARTIN Henri-Jean, « La direction des lettres », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, 1984, p. 73-87, ici plus particulièrement p. 76.

auteur protestant par les Églises de Rotterdam et de Zwolle, qui n'ont donc pas de valeur du point de vue des approbations d'impression en France. La publication de Johann Gerhard en 1700 reçoit également une approbation.

Cette relative constance qui s'opère à partir de 1660 est à mettre en lien avec le renforcement de la surveillance qui s'opère largement sous l'impulsion de Louis XIV lors de sa prise de pouvoir personnelle. Il confie à Jean-Baptiste Colbert la tâche de renforcer celle-ci, de telle manière que ses restrictions sont décrites comme « draconiennes »³⁰⁵ par Henri-Jean Martin. Le contrôle croissant exercé sur la production protestante durant cette période³⁰⁶ justifie le fait qu'aucun privilège n'est accordé pour l'impression d'un ouvrage protestant. Également, les difficultés économiques rencontrées dans le domaine de l'imprimé durant cette période tendent notamment à favoriser les approbations et privilèges pour les livres de piété³⁰⁷, catégorie à laquelle peuvent dans une certaine mesure être rattachés les traités de consolation. Concernant le début du XVIII^e siècle, la mise en parallèle entre l'évolution générale décroissante des publications et le maintien du nombre de privilèges et approbations accordés révèle que la part de traités possédant privilèges et approbations augmente en réalité. Plus précisément, l'absence d'approbation et de privilège d'impression pour les traités d'auteurs étrangers jusqu'en 1693 est certainement à analyser au regard du fait que Jean-Baptiste Colbert demeure réticent à favoriser les ouvrages étrangers du fait de la potentielle menace qu'il pouvait représenter quant à la puissance de la monarchie française et catholique de son Église. L'augmentation significative du nombre de privilèges et approbations entre 1700 et 1709 est à mettre en lien avec la prise de pouvoir de l'abbé Bignon en matière d'imprimé qui généralise le système des privilèges qui deviennent plus coûteux³⁰⁸. En parallèle, l'absence entre 1710 et 1729 d'ouvrages publiés sans approbation ni privilège renforce ce constat.

L'analyse de l'évolution des approbations réalisée par Jacques Lebrun entre 1700 et 1715 est révélatrice puisqu'elle montre que les titres relevant de la catégorie des livres religieux font l'objet de davantage de refus que les autres catégories, alors que nos traités connaissent

³⁰⁵ MARTIN Henri-Jean, « La direction des lettres », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 73-87, ici plus particulièrement p. 74.

³⁰⁶ SAUVY Anne, « Livres contrefaits et livres interdits », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 73-87, ici plus particulièrement p. 135.

³⁰⁷ MARTIN Henri-Jean, « La direction des lettres », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 128-146, ici plus particulièrement p. 76.

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 77.

quant à eux globalement une hausse importante au moins entre 1700 et 1709³⁰⁹. Il est également nécessaire de remarquer que les deux approbations accordées durant cette période aux auteurs protestants par leurs Églises respectives est conforme à leur exil puisqu'ils s'en remettent désormais davantage aux Églises protestantes en dehors des frontières. De plus, cette hausse qui concerne principalement les auteurs catholiques est à mettre en lien avec la systématisation accrue du contrôle tout autant qu'avec des ouvrages qui semblent majoritairement conformes aux attendus de cette période. Par la suite, la diminution manifeste des approbations s'inscrit dans l'imposition de la censure étatique via le privilège qui tend à écraser celle de la Sorbonne qui n'intervient plus que pour des affaires importantes³¹⁰. Plus largement, la diminution des approbations et privilèges à partir de cette période est à mettre en lien avec la diminution du nombre de publications de nouveaux traités. Pour autant, durant la même période, l'analyse de la censure opérée sur les livres se complique du fait de la multiplication des privilèges tacites ou locaux à partir de 1718³¹¹, témoignant des failles du système de contrôle français. Pour autant, la seule étude de l'évolution des approbations et privilèges de publications ne permet pas d'obtenir une analyse globale de l'exercice de la censure sur les traités de consolations de notre corpus. L'étude de la cartographie des éditions et rééditions est révélatrice du contrôle exercé sur cet imprimé ainsi que des stratégies éditoriales des auteurs.

I.3.3. Cartographie des lieux d'éditions et rééditions

Le « renouveau de la spiritualité » se manifestant inévitablement par un « renouveau territorial » confessionnel, l'étude des lieux d'éditions et rééditions est en effet essentielle pour caractériser les conditions de production des ouvrages et leur évolution.

Pour ce faire, chaque ouvrage dont le lieu d'édition et rééditions est connu a été recensé en fonction des lieux de publications et des années. Ces données présentent des limites car ont été exclusivement retenues les éditions et rééditions connues ou retrouvées, alors que les numéros d'éditions de différents ouvrages semblent attester qu'un nombre conséquent

³⁰⁹ LE BRUN Jacques, « Censure préventive et littérature religieuse en France au début du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 61, n°167, 1975, p. 201-225, ici plus particulièrement p. 205.

³¹⁰ ROCHE Daniel, « La censure », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 88-98, ici plus particulièrement p. 90.

³¹¹ WALTER Éric, « Les auteurs et le champ littéraire », dans : CHARTIER Roger (dir.), JEAN-MARTIN Henri (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 499-518, ici plus particulièrement p. 501.

d'éditions sont aujourd'hui perdues. En ce sens, ces données chiffrées sont très certainement sous-estimées. Une carte générale a été réalisée pour l'ensemble des données, ainsi que des cartes plus précises en fonction de trois périodes chronologiques distinctes : de 1580 jusqu'en 1627 pour le siège de la Rochelle, de 1628 à 1684 à la veille de la révocation de l'Édit de Nantes, et enfin de 1685 à 1730.

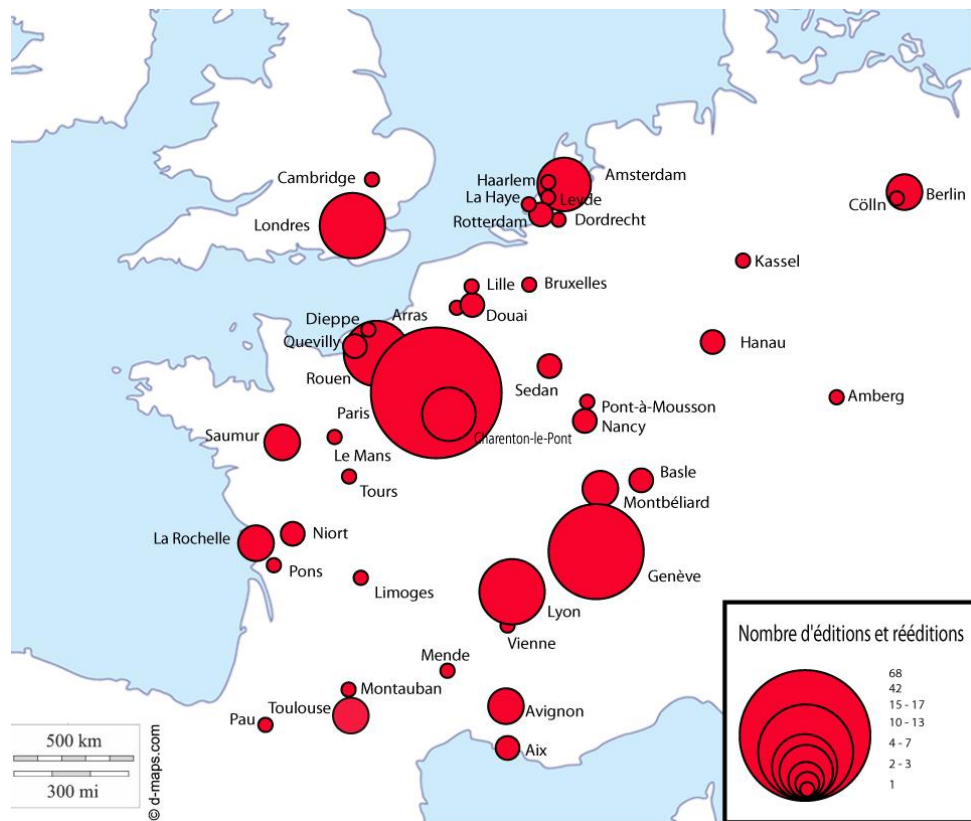


Figure 28 : Carte générale des lieux d'éditions et rééditions entre 1580 et 1730

Le premier constat notable à partir de l'analyse de la carte des publications en général repose sur le fait que les traités de consolation en langue française ne sont pas uniquement édités et imprimés au sein du royaume, et cela constituerait un « non-sens » d'exclure ces lieux d'éditions même si elle représente l'« édition en français hors de France »³¹². En effet, de nombreuses villes d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique mais également d'Angleterre ainsi qu'en Suisse ont été les foyers de production. Plusieurs raisons sont à mettre en avant : premièrement, le système de censure engendre l'interdiction de produire certaines publications.

³¹² « L'édition en français hors de France », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 385-387, ici plus particulièrement p. 385.

C'est principalement le cas pour les publications protestantes. En ce sens, ceux-ci sont imprimés dans les villes où le protestantisme est la religion dominante comme c'est le cas à Genève, ou bien dans les lieux où celui-ci est davantage toléré tel qu'Amsterdam. De plus, le coût de production est un facteur déterminant, puisque celui-ci est souvent moins élevé dans les villes étrangères du fait de taxes imposées moins importantes³¹³. Enfin, certaines villes situées hors des frontières du royaume sont francophones comme c'est le cas d'Arras et Douai qui constituent de véritables refuges catholiques³¹⁴ et dont la diffusion de la production imprimée connaît une ampleur territoriale considérable en France à partir de la décennie 1590³¹⁵. La situation géographique stratégique de ces villes, point de rencontre entre les spiritualités espagnoles et flamandes³¹⁶, inscrit ainsi la production des traités dans une possible logique de défense catholique face aux traités produits au Pays-Bas. Également, les nombreux réseaux entretenus entre imprimeurs étrangers et libraires français³¹⁷ sont fondamentaux dans la compréhension de cette production des traités de consolation hors de France.

Pour autant, est-ce à dire que ces traités, par le choix des lieux de production, constituent des armes spirituelles au service de la Contre-Réforme ? En prenant garde de ne pas exagérer les divergences en matière de consolations entre les deux confessions, ces lieux stratégiques d'édition témoignent tout de même dans une certaine mesure de la volonté de diffuser des traités de consolation catholiques et protestants à large échelle en utilisant les circuits commerciaux de l'imprimé et ses failles. Cette dimension est d'autant plus importante que comme nous l'avons déjà analysé, de nombreux ouvrages traitent de la thématique des controverses et persécutions. Pour autant, ce sont surtout des questions de coût³¹⁸, de qualité et de possibilité d'imprimer pour lesquelles les auteurs font appel à des imprimeurs étrangers pour la mise en presse de leurs traités. Les quelques éditions catholiques à l'étranger sont en ce sens éclairantes, tel que par exemple Jean-Alphonse Polanco qui fait imprimer son traité à Douai en 1599.

³¹³ MARTIN Henri-Jean, « Classements et conjonctures », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 529-564, ici plus particulièrement p. 545.

³¹⁴ PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 404-435, ici plus particulièrement p. 415.

³¹⁵ AQUILON Pierre, « Les réalités provinciales », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 436-454, ici plus particulièrement p. 436-437.

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ BERKVENNS-STEVELINCK Christiane, « L'édition et le commerce du livre français en Europe », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 388-402, ici plus particulièrement p. 389.

³¹⁸ QUENIART Jean, « L'anémie provinciale », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 358-373, ici plus particulièrement p. 358.

Après cette première mise en perspective, nous pouvons nous intéresser plus précisément à la cartographie des villes d'éditions. Concernant les éditions et rééditions en général sur l'ensemble de la période, Paris et Genève constituent les lieux majoritaires d'éditions, avec la primauté indéniable de Paris avec 68 publications, représentant un rapport 1,5 fois plus important que Genève. Viennent ensuite en tête les villes de Lyon, Londres et Rouen qui produisent entre treize et dix-sept publications. Enfin, Amsterdam représente le dernier des pôles importants de production avec douze publications. Les autres villes de productions moyennes et faibles sont réparties sur l'ensemble du territoire du royaume français, ainsi qu'en Allemagne et dans les Pays-Bas autour du noyau formé par Amsterdam. Plus précisément, il est observable pour le territoire français une diagonale vide, excepté Limoges, qui traverse la France du Sud-Ouest jusqu'au Nord-Est au niveau de Nancy. Alors que dans le Sud-Ouest et l'Est, il est majoritairement observable un écart assez réduit entre les différentes villes de publications, en revanche dans la diagonale Nord-Ouest qui traverse jusqu'au Nord-Est, hormis pour le cas de Rouen qui a une production imprimée importante³¹⁹, on observe un écart manifeste entre la majorité des petites villes, et le poids de Paris. L'importance de Paris et Lyon n'est pas étonnante puisque ce sont les deux capitales de l'imprimerie en France durant cette période³²⁰, d'autant que Lyon ne craint pas une quelconque censure de la part de l'université³²¹.

De manière générale, malgré la primauté de Paris, et le « déclin et anémie de l'édition provinciale dans la seconde moitié du XVII^e siècle »³²², la distribution territoriale des villes d'éditions est assez homogène sur l'ensemble du territoire, ce qui permet de supposer qu'elle répond à une volonté de la part des auteurs de mettre à disposition des traités de consolation dans une grande partie du royaume, mais également d'une forme de résistance à la politique accrue de restriction provinciale. L'analyse des seules rééditions confirme cette hypothèse puisque celles-ci sont autant localisables dans des villes provinciales et étrangères différentes de la première édition, que l'apparition de Paris dans les rééditions à la base dans une ville provinciale ou étrangère. Pour autant, il semble que les rééditions des villes provinciales seraient toutefois légèrement plus nombreuses que celles de Paris.

³¹⁹ PERROT Jean-Claude, « Nouveautés : l'économie politique et ses livres », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 298-326, ici plus particulièrement p. 303.

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701, op.cit.*, p. 600.

³²² QUENIART Jean, « L'anémie provinciale », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 358-373, ici plus particulièrement p. 358.

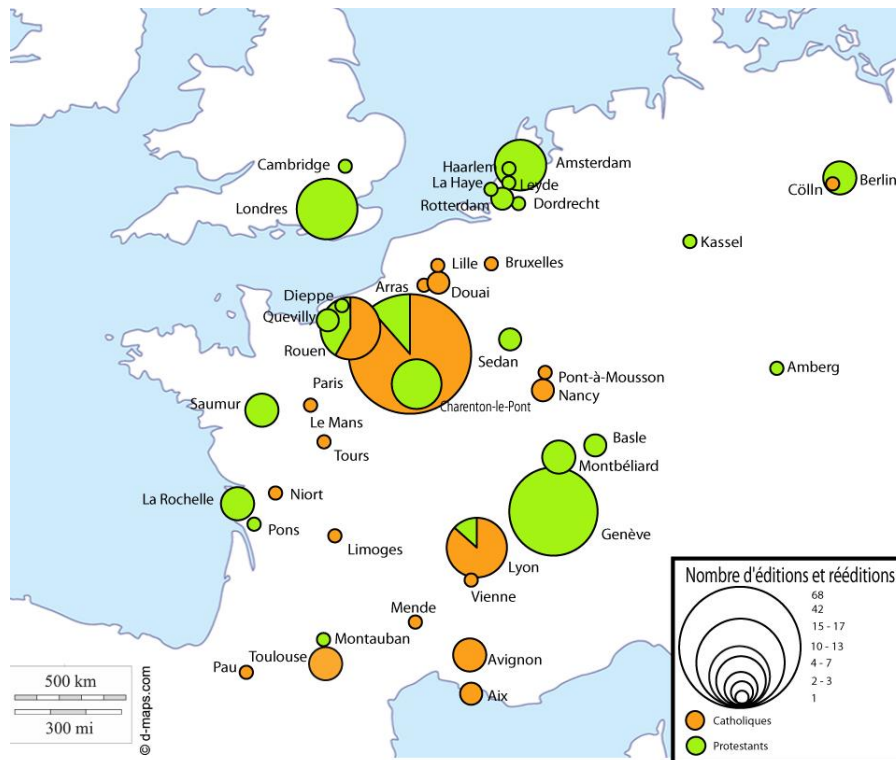


Figure 29 : Carte générale par confessions des lieux d'éditions et rééditions entre 1580 et 1730

Surtout, l'importance des villes provinciales et étrangères est à mettre en lien avec l'étude des confessions des auteurs pour chaque ville de publications. En effet, la majorité des éditions et rééditions provinciales concerne des traités de consolations d'auteurs catholiques, hormis quelques exceptions significatives tel que La Rochelle, Pons, Saumur ou Montauban³²³ qui constituent les « places d'édition protestante »³²⁴. Saumur par exemple est choisie du fait de sa situation géographique stratégique qui lie le protestantisme du Bassin parisien et de la Normandie avec l'arrière-pays huguenot du Poitou et des Charentes³²⁵. Cela peut également être mis en lien avec la primauté jésuite des auteurs, qui mise en parallèle avec la carte des collèges jésuites en France durant cette période, révèle que les lieux d'éditions correspondent souvent aux villes dans lesquelles un collège jésuite est établi. Cette dimension est à mettre en lien avec l'importance accordée au renouvellement des bibliothèques de l'ordre et des stratégies missionnaires par l'imprimé. C'est par exemple le cas de Pont-à-Musson qui possède une

³²³ PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 404-435, ici plus particulièrement p. 419.

³²⁴ *Ibid.*, p. 420.

³²⁵ LAPLANCHE François, « Religion, culture et société dans le discours apologétique de la Réforme française au XVIIe siècle. », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 83, numéro 3, 1976, p. 425-441, ici plus particulièrement p. 425.

université jésuite depuis 1582³²⁶. La partage entre publications catholiques et protestantes dans les villes de Montbéliard et Niort ne doit pas non plus étonner puisque des presses protestantes y sont également attestées. De la même manière, la présence de Limoges, Avignon, Aix et Toulouse dans la production catholique s'inscrit dans la lignée de la production imprimée de ces villes qui constituent des bastions de la défense de la Contre-Réforme catholique par l'imprimé³²⁷ et d'impressions d'une littérature pratique destinée au clergé catholique³²⁸. La prépondérance catholique dans les « capitales de l'imprimerie »³²⁹ que sont Paris et Lyon ne doit pas étonner puisque celles-ci sont proches du lieu d'exercice du pouvoir royal ou constituent des villes dont le passé catholique est bien attesté. Plus largement, la carte des confessions révèle que la majorité des publications d'auteurs protestants sont effectuées hors des frontières, les productions catholiques en Allemagne et dans les Pays-Bas constituant un infime pourcentage de cette production.

L'étude de l'évolution des lieux de publications est pertinente pour analyser l'impact de la politique de « police du livre »³³⁰ sur la production des traités de consolation. Premier fait remarquable : l'analyse des villes d'éditions et rééditions au cours du temps met en avant une évolution conséquente des stratégies éditoriales.

³²⁶ MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 472-499, ici plus particulièrement p. 492.

³²⁷ AQUILON Pierre, « Les réalités provinciales », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p.436-454, ici plus particulièrement p. 436-437.

³²⁸ PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 404-435, ici plus particulièrement p. 420.

³²⁹ *Ibid.*, p. 419.

³³⁰ ROCHE Daniel, « La police du livre », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 99-109, ici plus particulièrement p. 99.

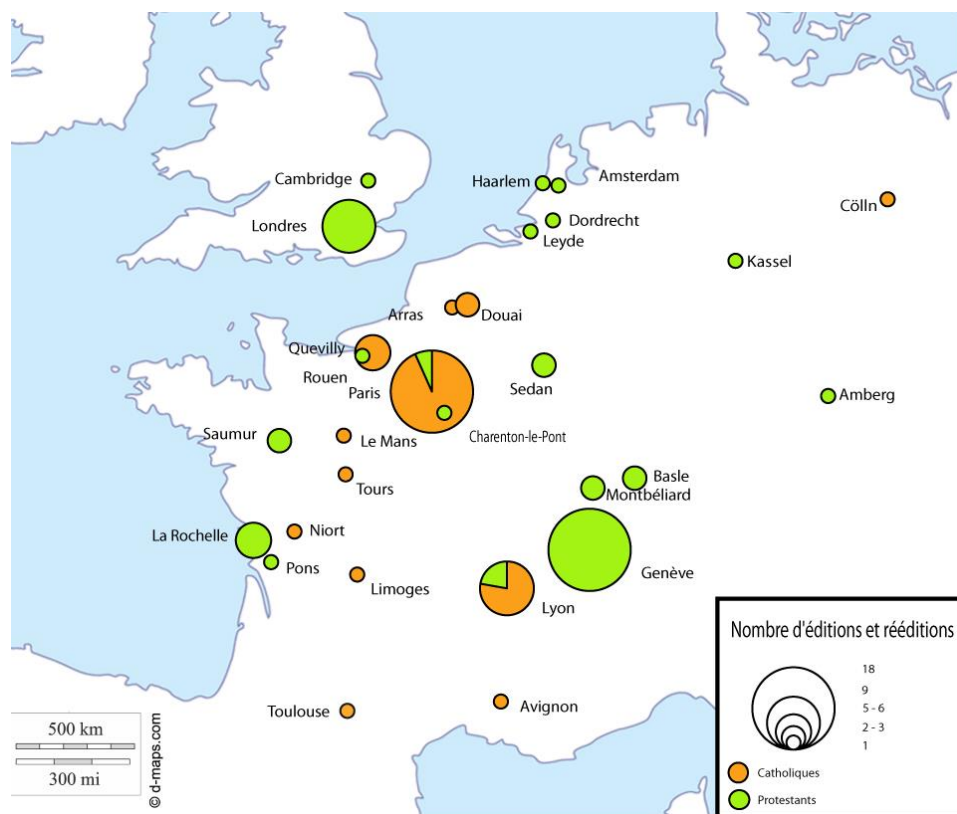


Figure 30 : Carte des lieux d'éditions et rééditions par confession entre 1580 et 1627

La première période se caractérise par une production émanant majoritairement de l'étranger puisque Genève constitue la ville qui fournit le plus de publications de traités. Non loin derrière, Paris produit le plus grand nombre de manuels dans les frontières du royaume, malgré une production générale de l'imprimé ralentie par les troubles de la Ligue³³¹. Toutefois, cette prépondérance est à nuancer puisque l'on observe une répartition de la production assez équilibrée sur l'ensemble du territoire. Les villes provinciales sont en effet le lieu de nombreuses publications, mais dans une faible proportion lorsque les données sont étudiées pour chaque ville individuelle. Lyon est remarquable malgré la crise de l'imprimé qu'elle connaît à la fin du siècle suivie d'une résurgence au début du siècle suivant³³². Viennent ensuite Rouen, puis la Rochelle avec un certain nombre de publications, et enfin la majorité des villes

³³¹ PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 404-435, ici plus particulièrement p. 414.

³³² AQUILON Pierre, « Les réalités provinciales », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p.436-454, ici plus particulièrement p. 436-437 ; MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 472-499, ici plus particulièrement p. 492.

produisent une ou deux publications seulement. Les villes hors des frontières, dont la production est contrôlée à partir de 1618³³³, publient également, mais dans des proportions faibles, que ce soit en Allemagne ou aux Pays-Bas, avec par exemple Leyde diffusant les idées calvinistes mais logiquement négligée par le système de censure du livre français³³⁴. Londres produit cependant un nombre considérable de traités, en lien avec la situation de la ville durant cette période qui marque le renforcement de l'Église anglicane empruntant de nombreux éléments dogmatiques calvinistes³³⁵. L'étude des éditions à Douai, Arras, et Avignon est également significative puisque ces villes ont, notamment à partir de 1591 pour Arras, des ambitions nationales avec une production largement diffusée dans l'ensemble du royaume. D'une autre manière, la production de Sedan illustre notamment la volonté d'échapper à la censure préventive afin de diffuser la conception calviniste de la consolation³³⁶, tout comme Pons et Niort³³⁷, qui sont appuyées par les imprimeurs de Genève et de La Rochelle³³⁸.

³³³ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701*, *op.cit.*, p. 697.

³³⁴ MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit.*, p. 472-499, ici plus particulièrement p. 489.

³³⁵ JETTOT Stéphane, RUGGIU François-Joseph, *L'Angleterre à l'époque moderne*, Malakoff, Armand Colin, 2017, p. 33.

³³⁶ MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit.*, p. 472-499, ici plus particulièrement p. 489.

³³⁷ AQUILON Pierre, « Les réalités provinciales », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit.*, p.436-454, ici plus particulièrement p. 442.

³³⁸ MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit.*, p. 472-499, ici plus particulièrement p. 492.

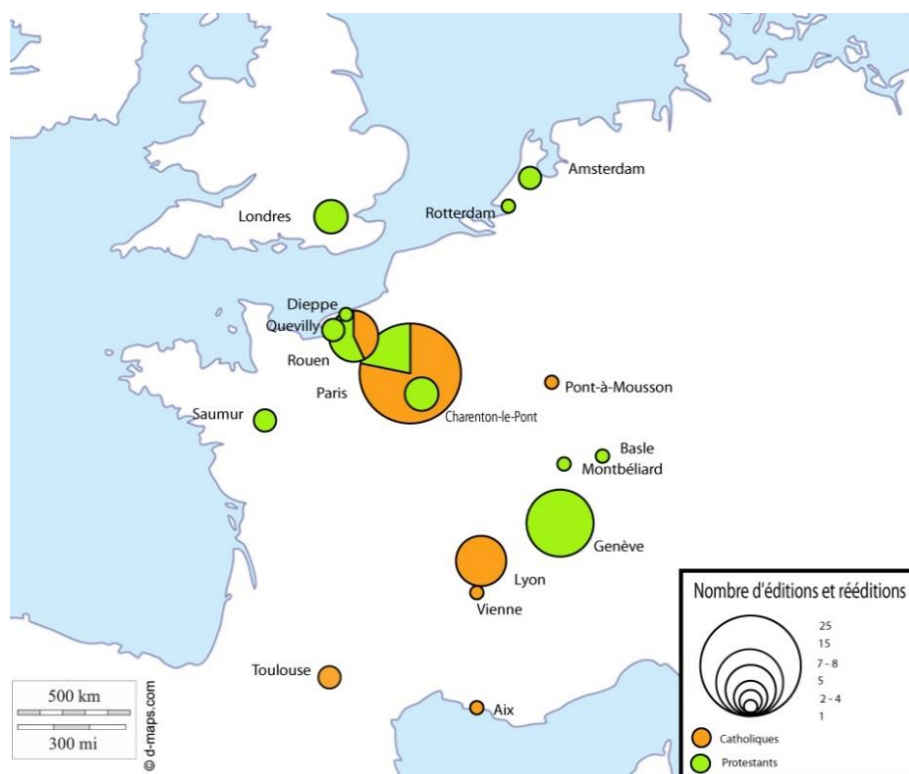


Figure 31 : Cartes des lieux d'éditions et rééditions par confession entre 1628 et 1684.

Entre 1628 et 1684, la carte met en avant une diminution nette des éditions provinciales. La grande majorité des publications sont effectuées à Paris avec ses vingt-cinq titres dans le cadre de sa prospérité à partir de 1600, malgré son ébranlement entre 1638 et 1644³³⁹, puis durant la régence jusqu'en 1657. Pendant cette période, la majorité des privilèges accordés concerne les ouvrages des imprimeurs parisiens³⁴⁰, dont la concentration et la proximité géographique par rapport au pouvoir politique favorise le contrôle. Ensuite, les villes publiant le nombre le plus élevé de traités sont Rouen et Lyon, ainsi qu'en région frontalière à l'Est de la France. Hormis quelques villes tel que Saumur et Toulouse, l'essentiel de la production se concentre ainsi dans les grandes villes productrices d'imprimés. En ce sens, la politique entreprise par Colbert de restriction de la typographie provinciale impacte de manière directe les éditions et rééditions des traités de consolation. La présence de Vienne parmi les villes d'éditions est en effet

³³⁹ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris...*, *op.cit.*, p. 555.

³⁴⁰ MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit.*, p. 472-499, ici plus particulièrement p. 491.

éclairante puisque ce lieu constitue une sorte de refuge au contrôle de l'imprimé³⁴¹. Également, les titres imprimés à l'étranger se font plus rares : il n'est quasiment plus imprimé de titres en Allemagne, très peu aux Pays-Bas et à Londres, tandis que Genève demeure une ville florissante pour l'édition des traités de consolation.

Ainsi, pour dresser un premier bilan en termes confessionnels, alors que la prépondérance de la production catholique s'impose indéniablement, les villes produisant des traités de consolation protestants en début de période s'effacent de manière croissante au profit d'une concentration accrue de la production catholique. Les petites villes de production protestantes tel que La Rochelle ou Saumur disparaissent, la production protestante étant dans la deuxième période davantage le fait des grandes capitales de l'imprimé tel que Rouen et Paris. Hormis l'exception de Genève, la diminution de la diversité des villes étrangères de production protestante durant la deuxième période témoigne du repli grandissant de la production sur les grandes villes du royaume. Ce constat est à mettre en lien avec la relative tolérance de publications concernant certains ouvrages permis par le régime de l'Édit de Nantes, ainsi qu'avec la méfiance déjà évoquée de Colbert vis-à-vis des éditions étrangères.

³⁴¹ AQUILON Pierre, « Les réalités provinciales », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 436-454, ici plus particulièrement p. 436-437.

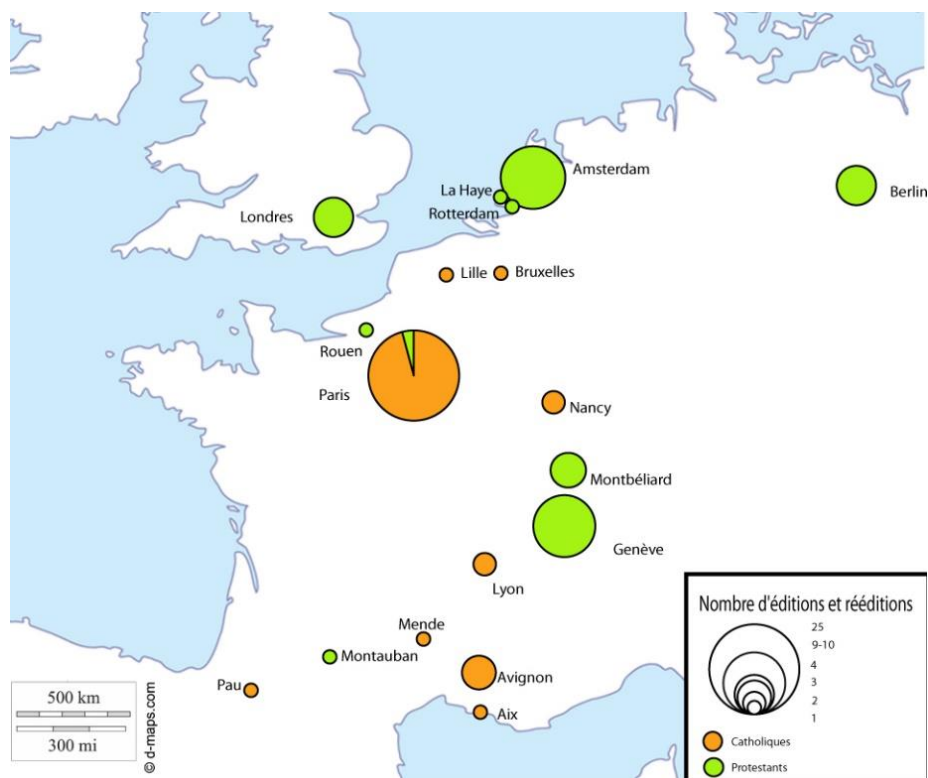


Figure 32 : Carte des lieux d'éditions et rééditions par confession entre 1685 et 1730

Concernant la troisième période, l'édit de Fontainebleau impacte grandement la production des traités : en effet entre 1685 et 1730, il est observable une reprise de la production aux Pays-Bas, et notamment Amsterdam qui constitue le refuge de nombreux pasteurs persécutés³⁴² puis exilés, comme en témoigne le fait que la totalité des ouvrages qui y sont publiés sont des ouvrages d'auteurs protestants. Cependant, une crise est manifeste de l'exportation d'Amsterdam jusqu'en France à partir de 1720³⁴³. Les autres villes de Hollande présentes sur la carte ont les mêmes fonctions³⁴⁴. Également, la production constante à Berlin et Londres témoigne de l'expatriation de la production des ouvrages protestants qui ne sont plus tolérés en France, analyse renforcée par un nombre de publications protestantes qui reste désormais limité. L'importance de la production genevoise demeure remarquable, d'autant qu'il est observable un assouplissement de la législation sur la production de l'imprimé à partir

³⁴² MARTIN Henri-Jean, « Classements et conjonctures », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 529-564, ici plus particulièrement p. 546.

³⁴³ PERROT Jean-Claude, « Nouveautés : l'économie politique et ses livres », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 298-326, ici plus particulièrement p. 316.

³⁴⁴ *Ibid.*

du début du XVIII^e siècle³⁴⁵. Quant aux villes provinciales, la production importante de Rouen et Lyon jusque-là constante disparaît, puisque Rouen ne produit plus de traités de consolation, et Lyon très peu. Cette dimension est sans doute à mettre en lien avec le fait que l'accord de privilèges aux imprimeurs de Lyon et Rouen diminue considérablement durant cette période, notamment au début du XVIII^e siècle avec seulement 10% pour ces deux villes de l'ensemble de l'accord des privilèges³⁴⁶. Aucun privilège n'est accordé pour les traités de consolation à Rouen, ni pour Lyon.

Plus largement, cette carte illustre un déclin manifeste de l'imprimé provincial, anémie qui a débuté plus précisément au XVII^e siècle concernant l'ensemble de la production imprimée en France³⁴⁷. Quelques villes provinciales demeurent, avec cependant des proportions très faibles, et l'essor d'Avignon dans la production est à mettre en lien avec le développement que connaît la ville en matière d'imprimé à partir du XVIII^e siècle³⁴⁸. Elle profite en effet des restrictions provinciales effectuées par l'autorité monarchique pour donner un nouveau souffle à sa production : la visée du marché local s'étend rapidement à partir des années 1720 à un rayonnement territorial important³⁴⁹. Au sein du royaume, cette stratégie avignonnaise fait écho au fait que la production parisienne constitue le marché le plus florissant pour les traités de consolation, preuve de l'efficacité des restrictions croissantes entreprises à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle en province. En termes confessionnels, l'analyse de cette carte révèle que la révocation de l'édit de Nantes impacte de manière indéniable la production protestante qui reprend de l'ampleur dans la troisième période, non plus en France avec quelques exceptionnelles publications à Montauban et Montbéliard, mais principalement à Amsterdam, Londres et Berlin. Par conséquent, cette carte permet de constater un déplacement progressif des traités protestants, tout comme les traités catholiques. En effet, alors que de nombreux foyers de petites et moyennes envergures caractérisent la première période, le resserrement est manifeste sur Paris et les grandes villes typographiques. Dans la dernière période, alors que Paris concentre en totalité une production catholique, on observe un retour d'une petite production catholique dans l'Est, ce qui laisse supposer d'une bonne implantation

³⁴⁵ *Ibid.*

³⁴⁶ QUENIART jean, « L'anémie provinciale », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.* p. 358-373, ici plus particulièrement p. 360.

³⁴⁷ *Ibid.*

³⁴⁸ MOULINAS René, « La contrefaçon avignonnaise », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 374-384, ici plus particulièrement p. 374.

³⁴⁹ *Ibid.*

confessionnelle dans cette zone, ou du moins que ces villes répondent aux critères royaux d'impression. Il est donc attestée à travers l'études des lieux de publications que durant cette période, « la géographie des appartenances confessionnelles achève de se consolider et de se fixer »³⁵⁰.

Toutefois, les limites quant à cette cartographie des lieux d'éditions et rééditions tiennent au fait que certaines éditions peuvent être supposées en fonction du numéro de l'édition, mais qui sont actuellement inconnues.

I.3.4. Quelle possibilité d'étudier la contrefaçon et la circulation au sein des marchés clandestins ?

L'étude du contrôle de la production des traités de consolations demeurerait incomplète si la possible analyse du marché clandestin de mise en production et circulation de ces ouvrages n'était pas effectuée. En effet, il est clairement attesté par les travaux sur l'histoire du livre durant cette période que l'interdiction ou la non-approbation d'ouvrages ne signifie en rien qu'ils ne sont pas publiés et diffusés³⁵¹. En effet, outre la censure préventive, la « police du livre » vise à éradiquer le trafic clandestin de livres non autorisés diffusés « sous le manteau », ou les fausses publications dans le cadre de la « guerre des privilèges »³⁵². L'existence de ce marché clandestin est tant intéressante pour étudier dans quelle mesure les règles du marché du livre sont entravées qu'une difficulté pour réaliser l'analyse quantitative de la production de ces traités, car certaines données peuvent être faussées. C'est notamment les cas des fausses adresses d'éditions qui sont assez courantes pour la production genevoise par exemple, tel que la mention de Lyon ou Anvers notamment³⁵³. Dans quelle mesure est-il possible de questionner l'existence d'un marché clandestin pour les traités de consolation, contrefaçons qui se multiplient entre 1650 et 1660³⁵⁴ ?

³⁵⁰ BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9, op.cit.*, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 838.

³⁵¹ BARBICHE Bernard, « Le régime de l'édition », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 455-471, ici plus particulièrement p. 466.

³⁵² ROCHE Daniel, « La police du livre », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 99-109, ici plus particulièrement p. 99.

³⁵³ HIGMAN Francis, « Le Levain de l'Évangile », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 373-403, ici plus particulièrement p. 395.

³⁵⁴ MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris..., op.cit.*, p. 594.

Premièrement, l'importance de la production lyonnaise ou rouennaise peut constituer l'un des éléments d'hypothèse quant à l'existence de ce marché clandestin, puisque ces villes sont grandement connues pour produire des contrefaçons des ouvrages parisiens, d'autant que la contrefaçon provinciale se développe largement au cours du siècle³⁵⁵. Pour autant, cette notion peut également être applicable aux villes frontalières comme Anvers notamment³⁵⁶, ce qui complique de fait l'analyse. C'est également le cas pour Londres ou Genève³⁵⁷. Les historiens ont en effet connaissance que les imprimeurs de cette ville possèdent un quasi-monopole de la diffusion clandestine de livres protestants, en utilisant notamment de fausses adresses typographiques tel que Anvers, Bruxelles ou Luxembourg³⁵⁸. Il est également attesté que certaines villes des Provinces-Unies produisent des contrefaçons³⁵⁹. Ainsi, au vu de l'importance de ces villes dans la production de nos traités, au moins une partie relève sans doute de la contrefaçon. En outre, l'essor d'Avignon dans la production des traités au début du XVIII^e siècle peut constituer un indice notoire, puisque la ville produit un nombre important de contrefaçons d'ouvrages au cours du XVII^e, pratique qui diminue dans le dernier quart du XVII^e siècle et reprend avec une ampleur non négligeable au début du XVIII^e siècle³⁶⁰. L'étude des éditions effectuées à Avignon révèle que les quatre éditions concernent trois rééditions du *Traité de la Confiance et miséricorde de Dieu* de Joseph Languet de Gergy. Cet ouvrage a reçu l'approbation de la Chancellerie et une permission, mais aucun privilège d'impression. En ce sens, il apparaît difficile de savoir si ces éditions ne constituent pas des contrefaçons de l'édition parisienne.

Il serait notamment pertinent d'étudier la qualité, des vignettes et bandeaux liminaires des éditeurs et imprimeurs, mais ces analyses requièrent des connaissances poussées en la matière, rendant ici cette exploration difficile. Également l'analyse de la présence de « jouxte

³⁵⁵ SAUVY Anne, « Livres contrefaits et livres interdits », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 126-148, ici plus particulièrement p. 131. ; MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701, op.cit.*, p. 690.

³⁵⁶ *Ibid.*

³⁵⁷ *Ibid.*

³⁵⁸ PERROT Jean-Claude, « Nouveautés : l'économie politique et ses livres », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 298-326, p. 316.

³⁵⁹ « Le premier XVII^e siècle », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 455-456, ici plus particulièrement p. 456.

³⁶⁰ MOULINAS René, « La contrefaçon avignonnaise », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 374-384, ici plus particulièrement p. 380.

la copie », ou une recherche plus poussée sur la conformité des adresses³⁶¹ pourraient apporter des éléments de réponses supplémentaires. Toutefois, à titre d'hypothèse, nous pouvons supposer, au vu du nombre important d'ouvrages présents dans notre corpus et par le fait qu'un certain nombre ne possèdent pas de privilège d'impression, que certains traités constituent sans doute des contrefaçons, d'autant que cette pratique se multiplie largement à partir de 1650³⁶².

En outre, il est certain que l'ensemble des livres protestants qui sont publiés après 1685 et qui parviennent en France circulent par le biais d'un réseau de colportage clandestin déjà présent depuis le début du siècle³⁶³, et massivement à partir de 1685 du fait de l'interdiction générale de publications³⁶⁴. Cette probabilité de circulation de traités clandestins est également à mettre en lien avec la généralisation de la police du livre en 1699³⁶⁵, puisque le renforcement de la législation produit parallèlement un renforcement de l'illégalité. En ce sens, les ouvrages qui ont perdu leurs privilèges d'impression sont également très certainement concernés. De plus, nous pouvons supposer que l'établissement du code de la librairie en 1723 a accentué ce marché puisqu'il limite les villes où la circulation du livre est autorisée³⁶⁶. En outre, dans le courant du XVIII^e siècle, c'est la rigueur de cette législation qui favorisa probablement grandement la contrefaçon et la circulation par des marchés clandestins³⁶⁷.

L'étude des caractéristiques formelles et du contenu dans une tentative de définition générale de ce genre et de son évolution au cours de notre période n'apparaît être que le premier niveau de lecture qui peut être effectuée à partir de ces sources. En effet, dans une perspective davantage qualitative, l'étude de la manière dont les auteurs construisent l'accompagnement de l'affligé est révélatrice de la place de la souffrance durant cette période. La mise en exergue

³⁶¹ « Le premier XVII^e siècle », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 455-456, ici plus particulièrement p. 455.

³⁶² Sauvy Anne, « Livres contrefaits et livres interdits », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 128-146, ici plus particulièrement p. 131.

³⁶³ BARBICHE Bernard, « Le régime de l'édition », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 457-471, ici plus particulièrement p. 466.

³⁶⁴ PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 404-435, ici plus particulièrement p. 420.

³⁶⁵ ROCHE Daniel, « La censure », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, 1984, p. 88-98, ici plus particulièrement p. 100.

³⁶⁶ *Ibid.*

³⁶⁷ VENARD Marc, « La fin d'une époque ? », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9, op.cit.*, p. 1137-1157, ici plus particulièrement p. 1148.

d'un ensemble de « techniques de réconforts »³⁶⁸ face aux afflictions, de la maladie jusqu'au deuil, est en effet grandement évocatrice de la manière d'envisager la consolation durant cette période.

³⁶⁸ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle à travers les procès de canonisation de la première moitié du XVII^e siècle en France*, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, EHESS, 1998, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 308.

Partie II. Accompagner le souffrant : des réconforts face à la maladie et au deuil

« De sorte que les consolations pour les malades, pour les mourans, & pour ceux qui pleurent leurs morts, seront toujours de saison. [...]. De sorte qu'ils auront toujours sujet [...] de se consoler par les assurances de la miséricorde »³⁶⁹. Cet extrait de la préface de Charles Drelincourt témoigne de la visée consolatoire dans laquelle s'insèrent les auteurs : répondre à une forme de souffrance qui persistera en permanence dans la vie des hommes. En ce sens, les auteurs envisagent à travers leurs ouvrages de livrer un processus de réconfort face à la maladie et au deuil qui est grandement révélateur du rapport à la souffrance durant cette période. L'étude de la réponse à la souffrance apportée par le biais de cette littérature permet également de questionner la manière dont l'auteur s'envisage en tant que consolateur. L'analyse plus précise du processus consolatoire mis en place face à la maladie et au deuil permet en outre d'avoir une approche plus spécifique sur ces « techniques de réconforts » mis en œuvre dans les traités.

II.1. La souffrance et sa perception dans les traités de consolation

En tant qu'« [a]doucissement d'affliction, moderation de douleur »³⁷⁰, l'approche dialectique de la consolation rend pertinente la réflexion sur la rapport à la souffrance qui peut être lu dans ces ouvrages. Celle-ci peut être appréhendée de diverses manières, tant dans ses causes, ses manifestations que ses conséquences et bénéfiques. Pour commencer, l'étude de la manière d'envisager l'affliction perceptible dans les traités et de sa légitimation est nécessaire pour étudier la causalité et les bénéfiques attribués à celle-ci. Enfin la mesure des moyens d'expression de celle-ci est également fondamentale dans la volonté de comprendre les différentes dimensions conférées à cette souffrance.

II.1.1. Identifier et définir la souffrance : sens général et évolutions

L'étude de l'acception de la notion de souffrance est à la fois limpide dans les traités comme relevant de la « passion » liée à la douleur qui atteint l'âme³⁷¹ tout en revêtant un caractère éminemment polymorphe, à mettre en lien avec le développement durant cette période

³⁶⁹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables, ou les consolations chrétiennes pour toutes sortes de personnes affligées*, op.cit., préface.

³⁷⁰ Article « Consolation », *Dictionnaire de Richelet*, 1680, p. 171.

³⁷¹ VIGARELLO Georges (dir), *Histoire des émotions, tome 1*, op.cit., p. 241.

d'un discours psychologique qui vise à définir les passions³⁷². En effet, ces traités témoignent de l'émergence d'une forme de « psychologie religieuse »³⁷³, dont la définition et le rapport à la souffrance constituent l'un des éléments fondamentaux conformément à la réhabilitation de l'approche thérapeutique de la souffrance³⁷⁴.

La présentation générale des termes employés ayant été réalisée dans l'introduction, il s'agit ici davantage de les étudier dans une perspective évolutive révélatrice du cheminement de la manière de définir la souffrance. Le terme le plus présent dans les traités pour désigner la souffrance est, rappelons-le, celui d'affliction. Louis Bail en 1661 intitule par exemple sa consolation *La Consolation du cœur affligé, tant pour les peines corporelles que spirituelles*³⁷⁵. L'étude sémantique révèle que ce terme est perçu en 1694 comme une « [p]eine de corps ou d'esprit », dans une dimension d'élection divine puisqu'il est notamment précisé que les « Eslûs sont éprouvez dans l'affliction, comme l'or dans la coupelle »³⁷⁶. Toutefois, sa définition connaît une évolution remarquable en l'espace de deux décennies puisque l'édition de 1718 la définit comme le « [d]éplaisir, & abattement d'esprit. »³⁷⁷. Ainsi, la dimension corporelle disparaît pour laisser place à l'accentuation sur la douleur de l'esprit, ce qui permet de supposer une évolution de l'appréhension de la souffrance dans nos traités de consolations. En effet, l'étude des thématiques de consolation des traités révèle qu'à partir de 1693, les consolations pour la maladie se font plus rares³⁷⁸. Ce constat permet de supposer que la souffrance que l'on vise à consoler est sans doute considérée de manière croissante dans une visée psychique. Outre cette évolution, de manière générale on observe la volonté de faire évoluer le rapport au malheur de la part de l'institution ecclésiastique au cours du XVII^e siècle, se manifestant par une condamnation du stoïcisme qui prône la maîtrise des émotions en toutes circonstances³⁷⁹. Pour autant, certes on constate une nouvelle hausse de publications de traités à partir de 1680 jusqu'en 1709, mais cette hausse reste mesurée, et le nombre de publications diminue fortement

³⁷² *Ibid.*

³⁷³ *Ibid.*, p. 272. Sur ce point, voir plus précisément BREMOND Henri, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, Paris, Bloud et Gay, 1916.

³⁷⁴ LINTON Anna, *Poetry and parental bereavement in early modern Lutheran Germany*, New York, Oxford University Press, 2008, p. 17. L'auteure cite McCLURE George, *Sorrow and Consolation...*, *op.cit.*, p. 11.

³⁷⁵ BAIL Louis, *La consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*

³⁷⁶ Article « Affliction », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., tome 1, 1694, p. 15 ; Article « Affliction », *Dictionnaire universel de Furetière*, 1690.

³⁷⁷ Article « Affliction », *Dictionnaire de l'Académie*, 2^e éd., tome 1, 1718, p. 32.

³⁷⁸ Une exception est remarquable : Jean Girard de Villethierry en 1704.

³⁷⁹ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 47.

ensuite. De la même manière, le nombre de rééditions diminue également, ce qui témoigne que cette volonté ecclésiastique ne se traduit pas dans la mise en exergue de nouvelles publications, mais sans doute davantage dans le discours qui est livré dans les traités que nous étudierons plus précisément par la suite.

Un indice de cette évolution du rapport à la souffrance peut encore être questionner par l'emploi du terme de « tribulation ». En effet comme déjà évoqué, ce nom qui est employé à diverses reprises par les auteurs est fondamental pour identifier le type de souffrance traité puisque la tribulation est associée à l'épreuve divine par excellence. Il s'agit donc d'un type de souffrance qui s'inscrit dans l'acception générale de la douleur dans les traités par sa dimension spirituelle, tout en s'en distinguant du fait que c'est la notion de test de la foi qui est appuyée. Girard de Villethierry nomme par exemple le premier chapitre de son traité « [q]ue les tribulations & l'adversité sont un bonheur pour les véritables Chrétiens »³⁸⁰. Ce fait n'est pas étonnant lorsque l'on étudie de plus près l'acception de ce terme qui est défini comme « [a]ffliction, adversité. [...] Ce terme n'est guere usité qu'en parlant des adversitez qui nous viennent de la part de Dieu. »³⁸¹. Ce « terme de dévotion »³⁸² employé par Girard de Villethierry au début du XVIII^e siècle pourrait ainsi appuyer l'idée d'une forme de resserrement sur la souffrance spirituelle. Pour autant, l'emploi de ce terme en fin de période ne signifie pas que cette notion est auparavant omise, car son utilisation qui est attestée à quatre reprises dans les titres des traités est recensée dès 1584, puis à trois reprises entre 1597 et 1651³⁸³. En outre, l'analyse des tables des matières révèle que ce mot est utilisé par différents auteurs tout au long de la période³⁸⁴, tel que Pierre Juvernay qui traite en 1654 de la « tribulation en général »³⁸⁵.

³⁸⁰ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité... Le chrétien malade et mourant*, Paris, Pralard, 1704, p. 2.

³⁸¹ Article « Tribulation », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd, 1694, tome 2, p. 595.

³⁸² Article « Tribulation », FURETIERE Antoine, *Dictionnaire Universel*, 1690.

³⁸³ LOARTE Gaspar, *La Consolation des affligés, où il est traicté des fruicts et remèdes des tribulations...*, *op.cit.* ; RIBADENEIRA Pedro, *Traicté de la tribulation*, Paris, 1597 ; RAVEL Antoine, *Du saint usage des tribulations, où les personnes affligées trouvent leur consolation dans les maximes de l'Ecriture Sainte...*, Toulouse, Jean Boude et Raymond Avreïhe, 1647.

³⁸⁴ BAIL Louis, *La consolation du cœur affligé...*, *op. cit.* ; EUSEBIO NIEREMBERG Juan, *Consolation pour les scrupules et leur remède*, *op.cit.* ; JUVERNAY Pierre, *La Manière de consoler les malades, et les résoudre à la mort*, *op.cit.* ; PINAMONTI PIETRO Giovanni, *Motifs de consolation dans les souffrances, avec un exercice chrétien pour servir de préparation à la mort*, *op.cit.*

³⁸⁵ JUVERNAY Pierre, *La Manière de consoler les malades, et les résoudre à la mort*, *op.cit.*, p. 1.

En outre, il est pertinent d'interroger s'il existe une forme de souffrance valorisée par les auteurs, tant dans la manière de la ressentir, l'exprimer et y faire face. En effet, une différenciation est perceptible dans les manières d'envisager la douleur. On observe dans les traités une forme de hiérarchisation entre la « bonne » et « mauvaise » souffrance, qui est souvent associée à la « mélancholie ».

Définir la souffrance passe en effet par déterminer ce qui est acceptable ou non, tant dans le type de souffrance vécue que dans la manière de la ressentir. Ainsi, c'est l'émotion causée par la souffrance qui est au cœur du raisonnement consolatoire qui l'associe étroitement à l'émotion « tristesse ». Une différence fondamentale est lisible dans les traités, tel qu'en témoigne Jean Bernard, dans sa *Consolation des chrétiens en deuil : Matt. 5, 3*, qui oppose la « sainte tristesse » au deuil des « malins, hypocrites, superstitieux »³⁸⁶. Cette distinction s'inspire de saint Paul dans 2 Corinthiens, 7 :10 qui évoque la *tristitia saeculi* et la *tristitia secundum Deum*³⁸⁷. La première est associée à la rancœur, à l'instabilité et à l'impatience en prenant des proportions irrationnelles tandis que l'autre est rattachée à l'humilité, à l'attachement à Dieu et à la patience dans une visée modérée³⁸⁸. C'est cette tristesse divine qui constitue la promesse de consolation dans la volonté ecclésiastique de lutte contre le pessimisme spirituel. Celui-ci est à inscrire dans la lignée des pères du désert et de saint Augustin qui la considère comme une « peste de l'âme »³⁸⁹. Le pessimisme est dès lors considéré comme nuisible étant l'émanation du monde profane³⁹⁰ puisqu'il est associé à l'*acedia*, qui constitue le huitième des péchés capitaux en tant que « piège démoniaque »³⁹¹. Louis Bail y fait référence : « car combien y en a-il qui fussent morts endormis du sommeil du péché, & de l'acedie »³⁹². Elle est en ce sens étroitement associée à la notion de paresse³⁹³ et d'affliction satanique³⁹⁴, évoquées à de nombreuses reprises dans les traités afin de dénoncer une complaisance dans la tristesse qui ne pourrait être consolée et ne mériterait pas consolation.

³⁸⁶ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil : Matt. 5, 3*, *op.cit.*, p. 15.

³⁸⁷ « En effet, la tristesse selon Dieu produit une repentance à salut dont on ne se repent jamais, tandis que la tristesse du monde produit la mort. ».

³⁸⁸ KINSMAN Robert S., *The Darker Vision of the Renaissance : Beyond the Fields of Reason*, Oakland, University of California Press, 1974, p. 13.

³⁸⁹ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 62 et 68 ; VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions tome 1*, *op.cit.*, p. 358 et 363.

³⁹⁰ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 70.

³⁹¹ *Ibid.*, p. 68.

³⁹² BAIL Louis, *La consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*, p. 11-12.

³⁹³ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 76.

³⁹⁴ *Ibid.*, p. 16.

Jean Crasset écrit par exemple qu'« [i]ls [les figures démoniaques] dominent sur tous les corps »³⁹⁵. Ce trop grand chagrin peut en effet provoquer selon les auteurs le dérèglement de l'équilibre de la *physis* en lien avec la théorie des humeurs, perturbation qui peut également provenir de facteurs physiologiques et psychologiques³⁹⁶.

En ce sens, les auteurs portent un regard de condamnation spirituelle fort sur la mélancholie³⁹⁷, ce qui témoigne du fait que selon eux, il n'est pas de leur devoir de consoler une souffrance qui n'est pas légitime. Le discrédit progressif de la théorie des humeurs au cours du XVII^e et XVIII^e siècles³⁹⁸ ne semble pas être retranscrit dans l'ensemble des traités, comme en témoigne l'insistance de Jean Crasset en 1680 sur le lien étroit entre les humeurs et la mélancolie³⁹⁹. Loin d'une conception uniforme de la souffrance, les auteurs développent ainsi dans leurs traités toute une herméneutique sur la bonne et la mauvaise souffrance, à mettre en lien avec les modalités d'identification de la souffrance.

L'étude de ces modalités révèle une distinction entre la souffrance de soi et la souffrance pour les autres. En effet, la souffrance de soi apparaît davantage acceptée. Certes, les auteurs évoquent le passage obligé par l'adversité pour chaque chrétien durant sa vie terrestre depuis le péché originel, cause de l'existence misérable de l'homme. Jean Crasset écrit par exemple que « c'est le peché [celui d'Adam] qui a fait entrer dans le monde, & la maladie & la mort »⁴⁰⁰. En ce sens depuis la Chute, chaque fidèle doit affronter selon les auteurs ses propres souffrances, lot commun de l'ensemble des chrétiens. Pour autant, selon certains, il convient d'essayer de limiter cette souffrance : dans son traité le laïc Isaac Arnauld écrit « n'avons-nous pas assez de ressentimens de nôtre perte, sans en accroître encore volontairement le regret, sans nous porter de nous-mêmes comme éperdus à la douleur, & n'avoir rien à gré que de pousser nôtre ennuy iusques au plus obscur de la tristesse ? »⁴⁰¹. La thématique de l'affliction pour les autres,

³⁹⁵ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit., p. 21 ; PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades*, op.cit., p. 77. L'auteur évoque la « malice du Démon » pouvant causer la maladie.

³⁹⁶ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, op.cit., p. 261-336, ici plus particulièrement p. 263-264.

³⁹⁷ VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1*, op.cit., p. 351-352.

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 364.

³⁹⁹ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit., p. 20.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 560

⁴⁰¹ ARNAULD Isaac, *Méditation sur le regret d'une personne aimée, sur la consolation en Dieu*, 1611, p. 579. (Les numéros de pages correspondent à l'ouvrage du *Mespris du Monde* du même auteur qui contient cette consolation

principalement causée par la crainte pour leur salut, est également constamment abordée par les auteurs sur l'ensemble de la période, puisque plus tardivement Charles Drelincourt retranscrit l'inquiétude du consolé parce qu'il s'afflige lui-même pour la mort d'une personne chère alors qu'il sait qu'elle se trouve désormais revêtue d'une « robe de joie »⁴⁰².

Dans une perspective inverse, le mourant lui-même s'afflige parfois pour ses proches de peur de les abandonner. Pierre de Besse écrit en effet : « [p]our consoler le malade, contre les regrets qu'il a de délaisser les personnes qui luy sont très-cheres »⁴⁰³. Pour autant, l'idéal prôné par la majorité des auteurs est la préoccupation de sa propre douleur, même si un grand nombre reconnaissent qu'il est normal d'être affligé dans un premier temps lorsqu'elle concerne une personne chère, puisque Charles Drelincourt dit lui-même dans ses *Visites Charitables* qu'il ne serait pas humain et chrétien de n'en ressentir aucune⁴⁰⁴. Celle-ci doit cependant être modérée par la suite, thématique à laquelle nous reviendrons. En ce sens, l'accord de la légitimité de l'affliction pour les autres de la part de certains auteurs, et selon le type d'affliction⁴⁰⁵, rappelle toutefois que la douleur valorisée demeure la souffrance de soi. Cela est à mettre en lien avec le processus d'intériorisation de la douleur au cours de notre période, qui se caractérise par une conscience davantage individualisée⁴⁰⁶ vers soi-même en tant que lien privilégié avec la figure divine.

En outre, la typologisation déjà réalisée des types de maux consolés dans les traités pose la question d'une forme de hiérarchisation de ces afflictions, notion fondamentale pour étudier la manière d'envisager celle-ci par les auteurs et comprendre davantage la réponse qu'ils y apportent. Au début de la période, Jean de l'Espine dans son traité écrit : « [l]a vie de tous les hommes qui vivent au monde est assiégée de toutes parts de beaucoup d'adversités : lesquelles aucunes sont particulières aux uns, les autres sont generales & communes à tous, comme sont

car il s'agit du seul moyen d'accessibilité en ligne disponible. *Le Mespris du Monde*, Genève, Jean Hant et Samuel de Tournes, 1618).

⁴⁰² DRELINCOURT Charles, *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort...*, *op.cit.*, p. 154.

⁴⁰³ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice*, *op.cit.*, p. 440.

⁴⁰⁴ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, trente-huitième visite, p. 544-545.

⁴⁰⁵ Le deuil constitue l'affliction pour laquelle il est légitime de s'affliger pour les autres dans un premier temps. D'autres auteurs sont plus intransigeants sur cette question, tel qu'Isaac Arnauld notamment, ou le sieur de « BDLH ».

⁴⁰⁶ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 34.

la Mort, & les maladies qui y tendent & disposent »⁴⁰⁷. En ce sens, conformément à l'analyse des tables des matières sur les types d'afflictions les plus traités, ce sont les maladies et la mort, deuil compris, qui semblent être les afflictions les plus légitimes et provoquant le plus de souffrance chez les chrétiens de cette période. Premièrement, la maladie est en effet l'une de ces deux afflictions « par excellence », puisqu'elle est à la fois considérée comme la pire, causant un grand niveau de souffrance, et comme la plus bénéfique, comme en témoigne Antoine Blanchard lorsqu'il écrit qu'« il n'en est pas de plus grande que d'être pauvre et malade tout ensemble »⁴⁰⁸.

Outre l'adjonction de la notion de pauvreté, c'est donc bien la maladie qui est perçue comme un « remède qui sera avantageux à [...l']'âme »⁴⁰⁹ par Jean Pontas. Liée à celle-ci, la mort, et la mort de l'autre, est l'affliction qui cause également le plus de souffrance tout en étant l'une des plus légitimes. Charles Drelincourt évoque qu'un « saint Homme parlant de la Mort, la qualifie avec beaucoup de grace, Le Roy des épouvantemens c'est-à-dire, la chose du Monde la plus épouvantable. Et de fait, il ne se présente à nôtre imagination rien de plus terrible, de plus redoutable, ni de plus afreus »⁴¹⁰. C'est donc tout un imaginaire qui est conféré à celle-ci, de la crainte causée par les péchés ou le manque de foi jusqu'à la peur de l'abandon de ses proches. De la même manière, elle constitue également quelque chose d'attrayant, et au contraire certains auteurs consolent dans leurs traités pour la volonté de délivrance par la mort et la longue attente sur la terre. Gaspar Loarte est un exemple éclairant de ce double discours puisqu'il établit à la fois « la consolation de ceux qui sont faschez et affligez pour crainte qu'ils ont de la mort » et « la consolation de ceux lesquels desirent d'estre delivrez de cest exil, la longue vie leur estant ennuyeuse »⁴¹¹. La peur face à la mort demeure majeure sur l'ensemble de la période, puisque Charles Drelincourt décrit l'affliction d'une princesse endeuillée de son mari en ces termes : « votre affliction est la plus grande de toutes »⁴¹². La crainte face aux péchés est également un des maux qui provoque le plus de crainte tout en étant valorisé par les

⁴⁰⁷ DE L'ESPINE Jean, *Consolation et instruction aux malades contre l'appréhension...*, La Rochelle, Portau, 1588, p. 5.

⁴⁰⁸ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler les pauvres et les riches dans les différens états de la maladie. Divisé en trois parties, pour les trois états de la maladie...*, *op.cit.*, préface.

⁴⁰⁹ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états*, *op.cit.*, p. 57.

⁴¹⁰ DRELINCOURT Charles, *Consolations contre les frayeurs de la mort...*, *op.cit.*, p. 1.

⁴¹¹ LOARTE Gaspar, *La Consolation des affligez, où il est traicté des fruicts et remèdes des tribulations*, *op.cit.*, fol. 270 et fol. 407.

⁴¹² DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, trente-neuvième visite, p. 567.

auteurs puisqu'elle amène à se repentir. Jean de l'Espine nomme en effet son ouvrage *Traicté pour consoler les malades, et les asseurer contre les frayeurs et appréhensions de leurs péchés, et de la mort*.⁴¹³. Ensuite, bien d'autres souffrances spirituelles sont situées en dessous de ces maux dans la hiérarchie des afflictions. C'est principalement le cas pour la question des hérétiques et persécutions⁴¹⁴, mais également pour les scrupules⁴¹⁵.

Enfin, les afflictions qui sont grandement traitées mais qui sont les moins valorisées par les auteurs sont celles touchant aux maux « terrestres » des chrétiens, principalement le mariage, la fertilité ou l'atteinte à l'honneur. Ces afflictions sont consolées par les auteurs afin, sans doute, de répondre au mieux aux attentes des lecteurs ou des consolateurs. Néanmoins, un grand nombre d'entre eux mettent en avant la futilité de ces préoccupations qui ne relèvent pas de l'affliction purement « spirituelle ». Pour ne citer que quelques exemples, Pierre de Rians utilise le premier chapitre de son second livre pour traiter de « la perte des biens », et tout en adoptant un ton bienveillant, fonde son discours sur le fait que cette préoccupation relève de la « fragilité des choses humaines »⁴¹⁶. Le déshonneur et la débauche sont également des maux abordés par les auteurs, comme en témoigne Charles Drelincourt dans ses *Visites Charitables*⁴¹⁷. Ce titre est d'autant plus intéressant que l'auteur retranscrit des consolations réellement données, et témoigne donc qu'il s'agit de véritables préoccupations durant cette période. Pour autant, cette hiérarchisation stricte est à nuancer, car souvent plusieurs maux sont étroitement liés, comme c'est notamment le cas de la maladie, de la peur de la mort et de l'inquiétude pour le salut, mais également du mariage, de l'infertilité et des tensions familiales⁴¹⁸. Thomas le Blanc se trouve par exemple à la frontière de ce domaine purement « temporel » et « spirituel » puisqu'il associe étroitement sa consolation à propos du mariage aux difficultés matrimoniales de certains personnages bibliques, comme en témoigne rappelons-le l'image se trouvant au début de son ouvrage.

⁴¹³ DE L'ESPINE Jean, *Consolation et instruction aux malades contre l'appréhension*, *op.cit.*

⁴¹⁴ Voir par exemple le chapitre II « Quelles choses le fidele doit considerer, pour porter la persecution patiemment. » de l'ouvrage *Divers traictez pour l'instruction et consolation des chrestiens*, *op.cit.*, 1588.

⁴¹⁵ Voir notamment EUSEBIO NIEREMBERG Juan, *Consolation pour les scrupules et leur remède*, *op.cit.*

⁴¹⁶ DE RIANES Pierre, *Les saintes croix des dames illustres...*, *op.cit.*, p. 49-50.

⁴¹⁷ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.* Voir par exemple sixième et quarante-et-unième visites.

⁴¹⁸ LE BLANC Thomas, *La direction et la consolation des personnes mariées ; ou, Les moyens infailibles de faire vn mariage heureux, d'vn qui seroit malheureux*, *op.cit.* L'auteur traite en effet de manière étroitement liée les tensions familiales, la stérilité et le mauvais mariage.

Cette question de la définition de la souffrance lisible dans les traités et du rapport qu'entretiennent les auteurs avec cette notion est dès lors à mettre en relation avec l'explication causale de celle-ci.

II.1.2. Expliquer la souffrance : l'affliction exaltée

En effet, étant donné que la consolation chrétienne « ne supprime pas la douleur, [mais] aide les âmes à la porter »⁴¹⁹, tout une réflexion discursive dans les traités de consolation vise à amener le consolé à réfléchir sur les possibles causes de ses afflictions, pour pouvoir en tirer le bénéfice spirituel attendu. Le passage de saint Paul affirmant que nous « nous réjouissons de nos souffrants, sachant que la souffrance produit l'endurance et l'endurance produit le caractère, et le caractère produit l'espoir » (Rom. 5 :3-4)⁴²⁰ illustre en effet la justification de la souffrance en général qui est mise en avant par les auteurs dans leurs traités. Saint Paul est en effet régulièrement mobilisé par plusieurs auteurs, tel que Pierre du Moulin⁴²¹, Jean Pontas⁴²² ou Jean Crasset⁴²³.

Même si cette pensée est appliquée aux consolations renaissantes par Georges McClure, cette citation est tout à fait applicable à nos manuels puisque la souffrance est majoritairement grandement valorisée, principalement pour ses vertus. Le chrétien du XVII^e siècle est en effet encouragé à penser que l'état d'affliction fait partie de ses devoirs dans la visée de sainteté, mais également de ses peines obligées⁴²⁴. D'une certaine façon, le fait que la souffrance ne peut être qu'infligée par Dieu est à lire dans une recherche d'équilibre subtil entre exaltation et recherche d'apaisement de celle-ci. De manière générale, il est néanmoins possible de réaliser une typologie couvrant l'ensemble des causes mises en avant par les auteurs des traités. Parallèlement, il est nécessaire d'analyser la différenciation opérée selon la tendance évolutive de la période et entre les confessions catholiques et protestantes. Six grandes catégories peuvent être mises en avant comme causes ou motifs d'explication légitime de la souffrance. Elles sont

⁴¹⁹ VILLER Marc, « Consolation chrétienne », *op.cit.*

⁴²⁰ McCLURE W. George, *Sorrow and Consolation...*, *op.cit.*, p. 9-10.

⁴²¹ DU MOULIN Pierre, *Du combat chrestien ou des afflictions*, *op.cit.*, par exemple p. 6-7.

⁴²² PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, *op.cit.*, par exemple p. 21.

⁴²³ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, par exemple p. 31.

⁴²⁴ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 111.

différenciables tout en étant étroitement liées. Il s'agit du péché, d'un signe de l'élection divine, d'une possibilité de prouver son amour pour Dieu et d'élever sa foi, d'une prise de conscience du nécessaire détachement du monde et de la participation à la souffrance du Christ.

La première des causes mise en avant est celle des péchés comme fondement principal de la souffrance des hommes. En effet, dans une vision rédemptrice, la souffrance est perçue comme possibilité du rachat du péché originel et de ses propres péchés. C'est la peur de l'Enfer qui est au centre de cette préoccupation, puisque durant cette période celle-ci est liée à l'angoisse de ne pas être pardonné et de se retrouver sans aucune consolation⁴²⁵. Jean Crasset écrit en 1680 que « [p]uisque Dieu nous a créés dans un état de santé & d'immortalité, il est évident son premier dessein n'estoit pas de nous rendre malades, et que c'est le péché qui nous a attiré toutes ces infirmités. [...] C'est le péché qui a fait entrer dans le monde, & la maladie & la mort. »⁴²⁶. Sur la thématique de la maladie, Pierre du Moulin affirme que l'un des fruits de la maladie est « l'amendement de nostre vie, nous resveillant de nos pechez. [...] » et insiste sur le fait que les « maladies & autres adversitez de ceste vie qui sont procedees du peché, & souvenons nous sont envoyees de Dieu pour nous chastier & corriger de nos pechez. »⁴²⁷. En ce sens, dans la volonté de lutter contre cette concupiscence qui demeure malgré le baptême, l'affliction est envoyée par Dieu à la fois pour prévenir contre la tentation du péché, mais également comme châtiment de celui-ci⁴²⁸, conformément au chapitre 12, verset 6 des hébreux « car le seigneur discipline celui qu'il aime et châtie chaque fils qu'il reçoit. » (He. 12 :6)⁴²⁹. La souffrance est donc perçue comme normalisée et indispensable sur le chemin du salut dans le cadre de la « peur de soi »⁴³⁰. François de Combles évoque en effet que « ce sont choses qui s'ensuyvent l'une de l'autre d'estre pecheur, & de meriter que Dieu nous punisse ou chastie. »⁴³¹. Jean Pontas qualifie quant à lui le péché comme un « venin qui est dans

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 292.

⁴²⁶ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 55-56. Sur cette même idée, cf également PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, *op.cit.*, p. 17 : « Et il faut donc recevoir l'affliction comme une pénitence salutaire ».

⁴²⁷ DU MOULIN Pierre, *Du combat chrestien ou des afflictions*, *op.cit.*, p. 6.

⁴²⁸ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, *op.cit.*, p. 12.

⁴²⁹ MCCLURE W. George, *Sorrow and consolation...*, *op.cit.*, p. 10.

⁴³⁰ COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit.*, p. 301.

⁴³¹ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations*, *op.cit.*, p. 16.

l'estomac »⁴³². En fin de période, Girard de Villethierry met en avant que le bonheur de la tribulation repose sur l'idée que Dieu purifie du péché par l'affliction⁴³³.

Chez les auteurs protestants, la pensée luthérienne insiste sur la terreur du pécheur devant la colère de Dieu⁴³⁴. De la même manière, Calvin adopte une conception pessimiste de l'homme « qui n'est capable que de pécher "comme un mauvais arbre ne peut porter que de mauvais fruits" »⁴³⁵. Au début de notre période, Jean de l'Espine décrit dans la même pensée en expliquant la tentation : « d'un costé la foiblesse & infirmité qui est en nous, & de l'autre l'envie et désir que le Diable à de nostre ruyne »⁴³⁶, associant la tentation à la faiblesse de l'homme. Cette idée du péché demeure puisque Charles Drelincourt met continuellement en avant dans la préface des *Visites Charitables* que la consolation est associée au pardon des péchés⁴³⁷. En ce sens, l'homme ne peut pas agir seul en faveur de son salut, mais c'est bien Dieu qui en envoyant l'affliction à l'homme lui fait un don de « grâce »⁴³⁸. L'affliction constitue par conséquent un moyen d'assurer son salut puisque Dieu purifie celui qui se trouve dans la tribulation, concernant à la fois le péché originel et ses propres péchés. La cause de l'affliction constitue déjà en elle-même une consolation, comme en témoigne François de Combles lorsqu'il reprend la citation d'Eliphaz du livre de Job qui déclare « Bienheureux est celui que Dieu chastie »⁴³⁹.

De la même manière du côté catholique, cette insistance sur la cause de la souffrance liée au péché s'inscrit dans la lignée d'une pensée manifeste avant la Contre-Réforme qui laisse s'installer une peur intense face à l'angoisse du salut⁴⁴⁰. En ce sens, cette argumentation est à lier au mouvement de « pastorale de la peur » établi par Jean Delumeau qui, bien qu'elle ait parfois été remise en cause, semble ici bien attestée dans les traités. Alors qu'il est observé le développement catholique d'une religion davantage bienveillante au tournant du XVIII^e siècle,

⁴³² PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, *op.cit.*, p. 87.

⁴³³ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, *op.cit.*, p. 364.

⁴³⁴ DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, *op.cit.*, p. 315.

⁴³⁵ BONZON Anne, VENARD Marc, *La Religion dans la France moderne*, *op.cit.*, p. 113.

⁴³⁶ DE L'ESPINE Jean, *Consolation et instruction aux malades contre l'appréhension*, *op.cit.*, p. 2.

⁴³⁷ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Visiter les malades : une œuvre de charité en version réformée... », dans : BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, *op.cit.*, p. 43-59, ici plus particulièrement p. 51.

⁴³⁸ BONZON Anne, VENARD Marc, *La Religion dans la France moderne*, *op.cit.*, p. 113.

⁴³⁹ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations...*, *op.cit.*, p. 41.

⁴⁴⁰ COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit.*, p. 73.

l'insistance sur le péché semble néanmoins demeurer puisque Pierre de Rians répond en 1707 à la question « [q]uelles sont les Causes de nos Croix » par « [c]e sont vos pechez »⁴⁴¹. Antoine Blanchard écrit également en 1722 pour expliquer l'origine de l'affliction : « [c]'est pour vous punir de cette grande indifférence que vous avez euë pour vôtre salut »⁴⁴². Également, il est primordiale de considérer le rôle du démon qui peut lui-même envoyer l'affliction du fait de la tentation du fidèle. Il est nécessaire de ne pas oublier qu'il agit cependant majoritairement sous le commandement de Dieu, et la notion d'affliction considérée comme test de foi demeure ainsi centrale. Cet argument est étroitement à relier à la figure de Job qui est affligé par le démon sous la permission de Dieu. Jean Crasset évoque notamment le fait que « le Demon est l'executeur de sa justice, & qu'il ne peut faire ce qu'il luy permet »⁴⁴³. En effet, il n'existe pas tellement de frontières entre les ordres naturels et surnaturels, et Satan peut tout comme Dieu jouer en faveur du malheur des hommes, notamment sur la santé en tant que « sorcier »⁴⁴⁴.

⁴⁴¹ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres...*, *op.cit.*, p. 203.

⁴⁴² BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, *op.cit.*, p. 13.

⁴⁴³ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 9.

⁴⁴⁴ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, *op.cit.*, p. 17.

La souffrance perçue comme prévention du péché et comme moyen de pénitence est étroitement liée à la deuxième catégorie de causes de la souffrance mise en avant par les auteurs qui est celle du signe d'élection divine. En 1624, Pierre de Besse écrit :

« les fidelles & Chrestiens, ont tousiours recogneu que les afflictions coporelles, dont les maladies & infirmitéz sont une des especes, estoient les sondes de la patience, les marques de saintes ames, [...] les sceaux de la predestination, les tesmoignages de l'amour divin, les preuves des Esleuz »⁴⁴⁵.

Cette notion d'élection divine et de preuve d'amour de Dieu demeure tout au long de la période, puisque Louis Bail écrit en effet en 1661 que la souffrance s'inscrit dans « le chemin des élus »⁴⁴⁶. Également, Jean Pontas écrit que « Dieu vous afflige, parce qu'il vous aime » avec l'image du « père tendre »⁴⁴⁷. De même, au début du XVIII^e siècle, Girard de Villethierry témoigne du fait que le signe de l'amour porté par Dieu à travers l'affliction, et donc de l'élection de l'affligé, repose sur l'idée que celui-ci a commencé par affliger « sa propre maison »⁴⁴⁸. De la même manière, chez les auteurs laïcs cette idée est évoquée dans les traités puisque le sieur de « BDLH » écrit : « Heureux donc celuy que Dieu visite, & qu'il n'abandonne pas dans le sein de l'abondance & du sommeil »⁴⁴⁹. Enfin, chez les protestants, cette notion d'élection et de prédestination est moins fréquente, puisque Jean de l'Espine en début de période évoque les « esleus »⁴⁵⁰ et que François de Combles écrit que « Dieu donne aux gens de bien la consolation du Saint Esprit [...] & la paix de la conscience procedante de l'assurance de la remission des pechez, laquelle les meschans n'ont pas »⁴⁵¹.

⁴⁴⁵ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, *op.cit.*, p. 62.

⁴⁴⁶ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé, tant pour les peines corporelles que pour les peines spirituelles*, *op.cit.*, p. 14.

⁴⁴⁷ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, *op.cit.*, p. 14.

⁴⁴⁸ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité tome I...*, *op.cit.*, p. 3.

⁴⁴⁹ SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidents de la vie et de la mort*, *op.cit.*, p. 5.

⁴⁵⁰ DE L'ESPINE Jean, *Consolation et instruction aux malades contre l'appréhension*, *op.cit.*, p. 20.

⁴⁵¹ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations*, *op.cit.*, p. 15.

En ce sens, la troisième catégorie est liée de manière réciproque à l'envoi de l'affliction comme possibilité offerte de prouver son amour pour Dieu dans une sorte de test de sa dévotion. Pierre de Besse évoque « Dieu comme père qui aime grandement »⁴⁵². Plus tardivement, Jean Pontas écrit : « & que c'est dans cette occasion que vous lui devez donner des marques d'un amour réciproque, & ne pas imiter ceux dont parle saint Grégoire qui n'aiment Dieu que quand ils n'ont rien à souffrir »⁴⁵³. Jean Crasset va encore plus loin dans cette perspective puisqu'il assimile le malade à une forme de sacrifice pour l'amour de Dieu : « il fait de son corps une hostie sainte & vivante, qui luy est sacrifiée par les souffrances. »⁴⁵⁴.

Étroitement liée avec celle-ci, l'une des autres causes d'affliction mise en avant par les auteurs est celle la souffrance endurée pour la gloire de Dieu en se conformant à sa volonté. Au début de la période, Jean de l'Espine insiste dans son traité sur le fait qu'« il n'y a rien qui nous soit tant nécessaire ny salutaire, que de nous exercer assiduellement en la meditation de la providence de Dieu »⁴⁵⁵. Caractéristique de la spiritualité réformée du XVII^e siècle⁴⁵⁶, cette idée demeure au milieu du siècle puisque Charles Drelincourt écrit en s'adressant à Dieu : « tu as voulu mettre à l'épreuve mon obéissance & ma foi. »⁴⁵⁷. En 1680, Jean Bernard écrit également que l'un des motifs de la sainte tristesse est « lors que nous voyons que la gloire de Dieu est méprisée, & comme les vrais enfans de la maison sont poussez d'un desir ardent & d'une sollicitude véhémence d'avancer la gloire de Dieu autant qu'il est possible »⁴⁵⁸. Ces exemples protestants ne doivent pas exclure les auteurs catholiques qui sont également attachés à cette notion, puisqu'en fin de période Jean Pontas évoque par exemple qu'il nous afflige notamment « par rapport à sa gloire »⁴⁵⁹. Pierre de Rians met quant à lui en avant que la souffrance permet la gloire de l'affligé puisqu'il écrit « elle sera vôtre gloire »⁴⁶⁰. Dans la même lignée, Antoine

⁴⁵² DE BESSE Pierre, *La Practique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice*, *op.cit.*, p. 64.

⁴⁵³ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, *op.cit.*, p. 14.

⁴⁵⁴ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 163.

⁴⁵⁵ DE L'ESPINE Jean, *Consolation et instruction aux malades contre l'appréhension*, *op.cit.*, p. 9 bis.

⁴⁵⁶ BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : Mayeur Jean-Marie, Pietri Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, Venard Marc, *Histoire du christianisme, tome 9*, *op.cit.*, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 877.

⁴⁵⁷ DRELINCOURT Charles, *Consolations contre les frayeurs de la mort...*, *op.cit.*, p. 156.

⁴⁵⁸ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit.*, p. 18.

⁴⁵⁹ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, *op.cit.*, p. 35.

⁴⁶⁰ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en pieté...*, *op.cit.*, p. 3.

Blanchard témoigne : « c'est pour vous faire mériter la même gloire, qu'il vous a mis à de si rudes épreuves »⁴⁶¹.

Ainsi, la cinquième catégorie explique la souffrance comme une possibilité offerte par Dieu d'élever sa foi et de se rappeler de penser à Dieu, tel qu'un réveil de notre endormissement terrestre. En ce sens, il s'agit de « la tribulation spirituelle [...] comme test de patience et de piété. »⁴⁶². Pierre du Moulin écrit en effet que « par ce moyen il [Dieu] nous met à l'épreuve & à l'examen, pour purifier & amender notre foi. »⁴⁶³. La mesure de cette insistance sur la foi est à mettre en lien avec la pensée protestante de la *sola fide* qui se trouve au fondement du salut de l'homme. En ce sens, l'affliction en tant qu'élévation et fortification de la foi est la voie royale pour s'assurer de son salut. Au milieu du siècle, Charles Drelincourt témoigne : « tu as voulu mettre à l'épreuve [...] ma foi. »⁴⁶⁴. Du côté catholique, le jésuite Etienne Binet affirme quant à lui que la maladie est un moyen de ramener les âmes égarées et vagabondes⁴⁶⁵. Plus tardivement, Jean Crasset affirme que « si nous avions les yeux éclairés des lumières de la Foy, nous verrions que ce qui nous paroist un ver est une pierre d'une valeur inestimable ; que ce mal de teste qui nous tourmente est une couronne royale que Dieu nous met sur la teste »⁴⁶⁶.

En ce sens, une autre des causes mises en avant par les auteurs est celle de l'affliction comme moyen de se détacher du monde, qui accède au statut de doctrine au XVII^e siècle⁴⁶⁷. Conformément à la prescription de saint Paul, le « mépris du monde » est l'un des socles solides du christianisme depuis les pères du désert, puisque cet idéal est établi au IV^e siècle, notamment chez saint Augustin qui étudie dans la *Cité de Dieu* comment bien vivre dans le monde⁴⁶⁸. Pierre du Moulin évoque en effet le bénéfice de la souffrance qui permet de « destacher et arracher nos cœurs de la terre pour les eslever au ciel »⁴⁶⁹, caractéristique de la spiritualité réformée du

⁴⁶¹ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, op.cit., p. 11.

⁴⁶² MCCLURE W. George, *Sorrow and consolation...*, op.cit., p. 10.

⁴⁶³ DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, op.cit., p. 9.

⁴⁶⁴ DRELINCOURT Charles, *Consolations contre les frayeurs de la mort...*, op.cit., p. 156.

⁴⁶⁵ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 5.

⁴⁶⁶ CRASSET JEAN, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit., p. 143.

⁴⁶⁷ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, op.cit., p. 104.

⁴⁶⁸ DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur...*, op.cit., p. 16.

⁴⁶⁹ DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, op.cit., p. 8.

XVII^e siècle⁴⁷⁰. Elle fait de l'affliction un moyen d'acquérir la stabilité en étant plus tenté par le démon et le monde⁴⁷¹. Durant la même période, le catholique Pierre de Besse écrit que « ces saintes & honorables afflictions nous sont bien souvent envoyées afin de retirer par des moyens secrets, & inventions toutes admirables les affections des hommes de l'amour passionné des choses de ce monde, & les convertir aux bien éternels, & qui sont réservés au Royaume celeste »⁴⁷². Plus précisément, cet idéal du détachement du monde est à mettre en lien avec la conception de saint Paul qui lie les thématiques déjà évoquées du péché et de la mort au monde terrestre sous le règne de Satan⁴⁷³. Les auteurs laïcs livrent également cet argument puisque l'inconnu sieur de « BDLH » écrit qu'un « trop grand repos est dangereux, pour un Chrétien ; la postérité le conduit par un chemin si périlleux, & l'attache à des occupations si contraires à son salut, qu'il achève insensiblement sa vie, sans envisager la mort. »⁴⁷⁴. De la même manière en fin de période, Antoine Blanchard écrit : « on tient beaucoup moins au monde & à la vie »⁴⁷⁵.

Enfin, la dernière justification quant à l'envoi de la souffrance de la part de Dieu est celle de la participation à la souffrance de Jésus-Christ, qui s'inscrit de manière globale dans l'humanisation du Christ qui s'opère au XVII^e siècle basée sur l'accentuation de son caractère tragique⁴⁷⁶. Les auteurs s'inspirent largement du passage de saint Paul qui déclare que « la puissance s'accomplit dans la faiblesse, pour l'amour du Christ. Je me contente donc de faiblesse, d'insultes, de difficultés de persécution et de calamité, car quand je suis faible, alors je suis fort. » (2Cor. 12 : 9-10). À partir de là, un double discours est mis en avant : celui de la participation et celui de l'imitation. Jean Pontas écrit que « vous vous devez réjouir d'avoir part aux souffrances de Jésus-Christ puisque c'est par-là que vous pouvez participer à sa joie », et il ajoute : « ce que l'on souffre, est infiniment au dessous de ce que l'on a mérité ; & l'on se tiendrait toujours prêt à souffrir davantage »⁴⁷⁷. La majorité des auteurs met en avant le fait que

⁴⁷⁰ BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9 : L'Âge de raison (1620-1750)*, Paris, Desclée, 1999, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 877.

⁴⁷¹ RITTIGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering...*, *op.cit.*, p. 74.

⁴⁷² DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice*, *op.cit.*, p. 165.

⁴⁷³ DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur...*, *op.cit.*, p. 17.

⁴⁷⁴ SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidents de la vie et de la mort*, *op.cit.*, p. 1-2.

⁴⁷⁵ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, *op.cit.*, p. 21.

⁴⁷⁶ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 95.

⁴⁷⁷ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, *op.cit.*, p. 64-65 et 68.

notre souffrance n'est rien en comparaison à celle de Jésus-Christ, tel que Pierre de Rians qui écrit : « ressouvenez-vous de Jesus, & dites vous à vous-même, mes douleurs n'ont rien qui approche des siennes ; la Croix sur laquelle il a expiré étoit bien plus dure que le lit sur lequel je repose ; les clouds qui l'y ont attaché luy ont fait bien d'autres playes que ne sont sur moy les incisions des Chirugiens »⁴⁷⁸. En revanche, certains auteurs, notamment Jean Bernard insistent sur l'imitation de la souffrance de Jésus-Christ puisqu'il écrit que :

« Dans ces paroles il veut fortifier ses Disciples contre le scandale de la Croix, comme lors qu'il leur dit ailleurs ; Ayez souvenance de la parole que je vous ay dite, Le Serviteur n'est pas plus grand de son Maître, s'ils m'ont persecuté, aussi vous persecuteront-ils »⁴⁷⁹.

Cette notion est à mettre en lien avec le fait que chez les protestants est établi un lien solide entre le Verbe et le Christ à travers la tribulation qui importe, en se plaçant dans l'idée que « le christ n'a pas simplement souffert pour les chrétiens, il a aussi souffert avec eux et en eux »⁴⁸⁰. Alors que l'ensemble des auteurs développent toute une herméneutique sur la causalité de l'affliction, certains précisent que pour autant, il ne convient pas de chercher les causes de notre affliction au nom de la Providence divine que nous ne devons pas remettre en question, d'autant qu'elle est incompréhensible aux hommes. Alors qu'il a énuméré les nombreuses causes de la souffrance, Jean Pontas recommande pourtant « ne vous mettez donc point en peine d'examiner quelle peut être la cause de vostre maladie. »⁴⁸¹. Au contraire, Jean Crasset insiste quelques années auparavant sur la nécessité absolue de découvrir les causes de la maladie avant de pouvoir légitimement chercher des remèdes⁴⁸². Les questionnements sur la causalité de la souffrance mise en avant dans les traités invitent à s'interroger sur les conséquences de celle-ci sur les affligés, et la manière dont ils la retranscrivent.

⁴⁷⁸ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, op.cit., p. 59.

⁴⁷⁹ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, op.cit., p. 6.

⁴⁸⁰ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering*, op.cit., p. 151.

⁴⁸¹ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, op.cit., p. 44.

⁴⁸² CRASSET JEAN, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit., p. 55.

II.1.3. L'expression des émotions est-elle légitimée ?

Les « fonctions émotives »⁴⁸³ étant fondamentales par les thématiques abordées dans les traités de consolation, l'étude de la légitimité de l'expression de la souffrance est en effet éclairante sur le rapport à la souffrance. Les consolateurs et les consolés témoignent de la difficulté de ressentir et contenir la souffrance, et la question de son expression est primordiale puisque l'émotion est considérée durant cette période autant comme un ébranlement de l'esprit que du corps comme en témoigne le dictionnaire de Furetière⁴⁸⁴. L'expression de la souffrance est tant à étudier dans les manifestations corporelles qui sont retranscrites et données à lire dans les traités que dans l'analyse du langage descriptif utilisé.

Dans la réflexion sur le « droit aux larmes »⁴⁸⁵, les auteurs accordent en effet une large part à la thématique de l'expression des émotions, qui sont ici celles de la tristesse et de la crainte. Les larmes durant cette période ont principalement trois fonctions : elles représentent le moyen d'expression de la douleur, mais permettent également de se purifier, et enfin, elles constituent le signe de l'expression des passions⁴⁸⁶. À partir de cette catégorisation tripartite, ces larmes sont souvent considérées comme un signe physique permettant d'approfondir⁴⁸⁷ la pensée spirituelle du consolé. L'ensemble des auteurs ne s'accordent pas sur la légitimité de son expression. Pour autant, il serait erroné de présenter une conception duale opposant les tenants de l'expression de celle-ci, et ceux qui la réprouvent. Plutôt, il convient de questionner les degrés d'acceptation de l'expression de cette souffrance, qui évolue au cours de la période. Les auteurs, selon leurs confessions, mais également selon le cheminement du processus consolatoire apporté à l'affligé, adoptent trois manières d'appréhender l'expression de cette souffrance : encourager, modérer et réprouver.

Premièrement, ces manières de percevoir celle-ci sont à questionner quant à la conviction de l'origine de ces larmes. Pierre du Moulin explique dans le premier tiers du XVII^e siècle « [n]ostre nature voirement, en tels accidens, ne nous porte qu'aux larmes, aux plaintes

⁴⁸³ TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *op.cit.*, p. 134.

⁴⁸⁴ VIGARELLO Georges (dir), *Histoire des émotions tome 1*, *op.cit.*, p. 278.

⁴⁸⁵ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 81.

⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 13.

⁴⁸⁷ VIGARELLO Georges (dir), *op.cit.*, p. 221.

& aux regrets »⁴⁸⁸. Cette idée des larmes et plaintes associées à la nature de l'Homme est récurrente dans les traités, puisque de la même manière dans la seconde moitié du siècle Charles Drelincourt, dans ses *Visites charitables*, écrit à propos des larmes d'une femme en deuil qu'elles constituent « les premiers mouvemens de la Nature »⁴⁸⁹. En ce sens, la réflexion sur l'origine naturelle des larmes, qui par définition ne sont pas d'émanation directement divine, permet de questionner la légitimité de celles-ci dans la perspective spirituelle chrétienne.

L'ensemble des auteurs ne réprouvent pas celles-ci, même si un grand nombre condamnent les « mauvaises » larmes. Ceux qui les tolèrent ne constituent pour autant pas des exceptions, puisque Danielle Roth remarque que les larmes de nature doivent certes être idéalement retenues, mais elles sont tolérées de manière brève⁴⁹⁰ et si le sujet s'y prête. En effet, Charles Drelincourt n'encourage pas les « larmes de Nature » sur le long terme. Celles-ci sont selon lui compréhensibles sur le moment de l'apparition de la cause de la souffrance, mais ne doivent demeurer de manière trop longue sous peine de devenir un « deuil opiniâtre, & des larmes où l'on se plait, & qui ne peuvent tarir »⁴⁹¹. De la même manière, en fin de période, Girard de Villethierry écrit qu'« il faut supprimer, autant que l'on peut les plaintes, les larmes, & les gémissemens. »⁴⁹². Au contraire, ce sont davantage les larmes envoyées par Dieu, larmes « saintes » comme symbole de piété, comme preuve des vertus chrétiennes de compassion et d'amour, qui sont encouragées. Charles Drelincourt écrit en effet que c'est le rôle d'un « femme vertueuse que d'arroser de ses larmes le tombeau d'un si digne Mari »⁴⁹³ et que « lors que l'Écriture sainte nous eut donner l'idée d'une grande affliction, elle nous la représente par une personne qui pleure un mort »⁴⁹⁴. En ce sens, tout comme la tristesse légitime et celle qui est condamnable, il est opéré par la majorité des auteurs une sorte de construction antinomique qui demeure tout au long de la période et qui oppose « bonnes et mauvaises larmes »⁴⁹⁵ qui se trouvent aux « deux pôles de structuration de l'âme » entre larmes divines et profanes « de déploration »⁴⁹⁶. Plus précisément, les larmes interdites peuvent entrer dans une classification globale, puisqu'elles sont associées à la « déploration excessive, faiblesse de “pussinalimité” et

⁴⁸⁸ DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, *op.cit.*, p. 45.

⁴⁸⁹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, trente-huitième visite, p. 548.

⁴⁹⁰ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 22.

⁴⁹¹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, trente-huitième visite, p. 549.

⁴⁹² DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, *op.cit.*, tome 2, p. 14.

⁴⁹³ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, trente-huitième visite, p. 544-545.

⁴⁹⁴ *Ibid.*

⁴⁹⁵ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 19.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 20.

mélancolie d'origine païenne qui nie la grâce »⁴⁹⁷. Etienne Binet compare en effet dans son traité la mélancolie à la folie⁴⁹⁸. Cet axe d'opposition permet d'analyser les larmes comme symbole de la « conscience de Dieu », et par conséquent, la consolation divine reçue par les fidèles passe par celle-ci.

En ce sens, certains auteurs légitiment les larmes. Ceux-ci s'inscrivent plus précisément dans un héritage à la fois patristique et théologique puisqu'ils s'inspirent à la fois de la conception des « larmes légitimes » de saint Jérôme, tout en mobilisant les sources de consolation de Boèce, saint Ambroise, ainsi que saint Paulin de Nole, ces auteurs mêlant à la fois « plainte et confiance en Dieu »⁴⁹⁹. Le protestant Jean Bernard dans sa consolation témoigne qu'il :

« ne faut point avoir honte de pleurer, & quand le sujet le requiert, & il semble même que les larmes sont une suite nécessaire de la pitié, étant fort, difficile qu'une ame vivement touchée ne donne une forte atteinte au cœur, & n'ouvre même cette secrète source de larmes, que l'Auteur de la Nature a mises en nos cœurs comme un caractère visible de la douceur à laquelle l'homme a été formé »⁵⁰⁰.

Il rajoute même ensuite : « & il semble même que ce seroit vouloir entierement renverser nôtre nature que de vouloir empêcher l'homme d'épandre des larmes pour des sujets légitimes »⁵⁰¹. En ce sens, ce sont les larmes de méditation sur la mort et celles de contrition qui sont acceptées car elle témoigne de l'humanité, de la piété et d'une solide foi. L'interdiction d'exprimer celles-ci relèverait d'un comportement inhumain et stoïcien puisque selon Jean Bernard les consolateurs interdisant l'expression de la tristesse sont perçus comme « une secte qui vouloit changer l'homme en pierre, ou en bois, en le rendant insensible »⁵⁰². Cette pensée est sans doute à analyser au regard du fait que la spiritualité protestante ne s'inscrit pas dans la condamnation de l'expression de la douleur⁵⁰³.

⁴⁹⁷ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, op.cit., p. 27.

⁴⁹⁸ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 171.

⁴⁹⁹ *Ibid.*, p.30.

⁵⁰⁰ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, op.cit., p. 10.

⁵⁰¹ *Ibid.*

⁵⁰² *Ibid.*, p. 9.

⁵⁰³ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, op.cit., p. 235.

En outre, les larmes « spirituelles » sont parfois présentées comme essentielles à la guérison de l'affligé, les larmes du soir laissant place à la joie au matin selon Pierre de Besse⁵⁰⁴. Etienne Binet insiste également sur les « larmes de joie »⁵⁰⁵ pouvant résulter de l'état de souffrance puisque dans son malheur, la personne nécessitant consolation a la possibilité de prendre pleinement conscience de ce qui compte vraiment pour les auteurs, à savoir la pensée divine. La réflexion sur le bénéfice des larmes s'inscrit plus précisément dans le cadre spirituel de la « vallée des Larmes »⁵⁰⁶, décrivant le passage de l'homme sur terre comme un inévitable périple de chagrin dans l'attente de la délivrance de l'éternité bienheureuse permise par le sacrifice de Jésus-Christ. Cette thématique, rarement nommée comme cela, est présente dans les traités. Pierre de Rians évoque en effet la « vallée de larmes »⁵⁰⁷, tandis que le protestant Pierre du Moulin évoque en début de période la « vallée de misère »⁵⁰⁸. Dans cette vie misérable, il apparaît alors nécessaire de changer les larmes de douleur en larmes spirituelles⁵⁰⁹.

En ce sens, cette nécessité d'exprimer les larmes constitue déjà la première étape de prise de conscience dans le processus de consolation, associé à la notion de métriopathie « académicienne et péripatéticienne » décrite par Paula Barros. Les auteurs s'inscrivant dans cette pensée tel que Crantor de Soles considèrent le deuil modéré comme humain en s'opposant à la pensée stoïque⁵¹⁰, et la version christianisée de ce concept dès le IV^e siècle⁵¹¹ se retrouve chez les auteurs de nos traités. En effet, il est parfois considéré que le chagrin non exprimé est préjudiciable car il peut mener à la folie et à la « brûlure de l'âme »⁵¹². C'est dans cette perspective que se place Jean Bernard lorsqu'il insiste sur la nécessité d'exprimer le chagrin pour qu'il ne finisse pas par « ronger » l'affligé. En ce sens, les auteurs invitent les consolés à l'adoption d'un équilibre subtil puisqu'il n'existe pas de contradiction entre la réprobation des

⁵⁰⁴ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice*, *op.cit.*, p. 61.

⁵⁰⁵ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 185.

⁵⁰⁶ La vague de mysticisme venue d'Espagne insiste particulièrement sur ce point. ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 72.

⁵⁰⁷ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, p. 184.

⁵⁰⁸ DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, *op.cit.*, p. 14.

⁵⁰⁹ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 108.

⁵¹⁰ BARROS Paula, « "Teares of the vertuouss soule a blisse": guérir ou comprendre la douleur ? Les sources classiques dans la littérature protestante du deuil et de la consolation en Angleterre (c. 1590-1640) », *Revue de la société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles*, n°60, 2005, p. 77-97, ici plus particulièrement p. 80.

⁵¹¹ *Ibid.*, p. 86-87.

⁵¹² LINTON Anna, *op.cit.*, p. 26.

plaintes et l'apologie des larmes⁵¹³. Ce sont les bienfaits consolatoires des larmes spirituelles de contrition qui doivent être recherchés : Etienne Binet écrit : « la vérité est que tout ce qui est au monde (sauf le péché) ne mérite pas une gouttelette de nos yeux »⁵¹⁴.

Pour autant, l'ensemble des auteurs n'ont pas la même approche de cette légitimation de la nature puisque certains considèrent le risque de la primauté de son intérêt sur celui de la recherche de la pensée à Dieu⁵¹⁵. Cette réprobation des larmes se base ici fondamentalement sur le socle « théologique et moral »⁵¹⁶. En effet, pour de nombreux auteurs, certes l'expression de la douleur peut être compréhensible dans quelques situations, mais elle ne doit jamais être encouragée et elle doit même faire l'objet d'une forme de répression lorsqu'elle n'est pas légitimement spirituelle. C'est notamment le cas chez les auteurs catholiques puisque la Contre-Réforme estime que la plainte est à bannir⁵¹⁷. En effet, la notion de plainte qualifiée comme « murmure » fait l'objet de longs développements au cœur de plusieurs ouvrages. Cette dimension se retrouve tant chez les protestants avec Charles Drelincourt qui évoque le fait que les gémissements et sanglots sont inutiles⁵¹⁸, que chez les catholiques puisque pour Pierre de Rians, la tristesse immodérée par les larmes constitue une « honte » tout à fait condamnable⁵¹⁹. Celle-ci est associée au péché d'orgueil⁵²⁰, et doit être mise en lien avec ce que Danielle Roth présente comme une synthèse entre le christianisme et le stoïcisme au début du XVII^e siècle⁵²¹. En ce sens, la condamnation du stoïcisme opérée par Jean Bernard ne concerne pas l'ensemble des auteurs. Cette critique met en effet en avant une forme d'appel à la raison tout au long du siècle, principalement dans le cadre de l'univers laïc de l'homme de cour et courtisan qui doit dissimuler ses émotions⁵²². Norbert Elias a mis en avant le concept de procès de civilisation qui permet d'analyser l'idéal d'autocontrainte visible dans les traités, notamment ici chez Charles Drelincourt⁵²³. En ce sens, nous pouvons nous interroger si l'idéal de gestion de ses émotions qui ressort des traités est liée au spectre social⁵²⁴. La prise en compte du fait qu'il

⁵¹³ ROTH Danielle, *Larmes et consolations*, *op.cit.*, p. 84.

⁵¹⁴ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 104.

⁵¹⁵ *Ibid.*, p. 239.

⁵¹⁶ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 65.

⁵¹⁷ *Ibid.*, p. 15.

⁵¹⁸ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, quarante-huitième visite, p. 149.

⁵¹⁹ DE RIANS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, p. 171.

⁵²⁰ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 39.

⁵²¹ *Ibid.*, p. 44.

⁵²² VIGARELLO Georges (dir), *Histoire des émotions, tome 1...*, *op.cit.*, p. 9.

⁵²³ *Ibid.*, p. 253.

⁵²⁴ VIGARELLO Georges (dir), *Histoire des émotions, tome 1...*, *op.cit.*, p. 9.

s'agit d'un seigneur est sans doute un élément de réponse pertinent. En outre, au sein même de la sphère religieuse, une sensibilité excessive à laquelle il serait laissé libre cours est considérée au XVII^e siècle par certains auteurs comme un manque de courage qui empêcherait les actions de grâce, comme c'est notamment le cas chez les Jésuites qui refoulent les passions trop prononcées⁵²⁵.

En outre, l'expression non modérée de la souffrance est considérée comme le signe d'un manque de foi ne correspondant pas aux vertus chrétiennes de « patience » et « constance » mises en avant par Pierre du Moulin⁵²⁶. En ce sens, il existe toutefois une position intermédiaire quant à la possibilité d'exprimer sa souffrance. Le maître-mot est celui de « modération », comme l'évoque explicitement Pierre du Moulin en écrivant : « mais l'Esprit de Dieu auteur de toute regeneration, nous enseigne d'y garder mesure, & de nous contrister »⁵²⁷. Cette notion de modération, présente dans la pensée spirituelle depuis le XII^e siècle⁵²⁸, se retrouve dans l'ensemble des traités, tel que Charles Drelincourt qui écrit que le « vrai Chrétien marche entre les deux extremités de l'insensibilité affectée des Stoïques & de l'inconsoable douleur de certaines gens, qui prennent plaisir à rejeter toute consolation »⁵²⁹. Pierre de Rians évoque quant à lui qu'il comprend les larmes, mais qu'il est nécessaire de garder la modération⁵³⁰.

Pour autant, on constate une évolution au cours de notre période puisqu'à la fin du siècle, la réhabilitation du partage de la souffrance à travers la relation amicale révèle une nouvelle approche de la légitimité d'exprimer sa souffrance⁵³¹. En effet, Danielle Roth constate majoritairement qu'après 1685, la seule acceptation des larmes de piété est critiquée de manière croissante, provoquant le développement de la « culture de l'émotion » où les larmes sont davantage dissociées de leur caractère divin⁵³². Cela conduit en ce sens au développement au XVIII^e siècle de la valorisation des larmes dites « naturelles »⁵³³, et l'idée croissante du « droit

⁵²⁵ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 21 et 62.

⁵²⁶ DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, *op.cit.*, p. 9.

⁵²⁷ *Ibid.*, p. 45.

⁵²⁸ VIGARELLO Georges (dir), *Histoire des émotions, tome 1...*, *op.cit.*, p. 256.

⁵²⁹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables*, *op.cit.*, quarante-neuvième visite, p. 346.

⁵³⁰ DE RIANS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en pieté...*, *op.cit.*, p. 193. Il recommande, malgré la douleur, de « verser des larmes avec mesure ».

⁵³¹ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 44.

⁵³² *Ibid.*, p. 225.

⁵³³ *Ibid.*, p. 261.

de pleurer sur soi » dans l'éloge de la sensibilité⁵³⁴. En effet, la valorisation des larmes opérée par Jean Bernard à la fin du siècle peut constituer un signe de cette évolution. Également Girard de Villethierry écrit : « les larmes que nous versons alors, sont louables, pourvu qu'elles ne soient excessives, & qu'elles ne nous empêchent pas d'écouter & de recevoir tout ce qui peut contribuer à notre consolation »⁵³⁵. L'auteur, tout en gardant le caractère de modération, ne condamne pas les larmes et les intègre en effet dans le processus d'écoute des paroles de consolation, dont l'entourage semble donc un élément clé.

Liée à cet idéal de modération, peut être posée la question d'une quelconque différenciation entre l'expression de la souffrance entre hommes et femmes. L'analyse des afflictions pour la perte du mari ou de la femme, ainsi que celle des enfants, révèle que souvent, c'est la femme qui est présentée comme la plus expressive dans son chagrin. Charles Drelincourt rend compte notamment dans ses *Visites Charitables* de plusieurs cas de femmes affligées pour la mort de leurs maris ou enfants, dont l'une rend notamment compte : « je crois que mes larmes finiront avec ma vie »⁵³⁶. Pour autant, le seul mari affligé mentionné met également en avant, dans des termes plus mesurés, les pleurs qui l'affligent : « je serois tout-à-fait indigne d'une amitié aussi parfaite que la sienne, si je ne répandois sur son tombeau des larmes très-amères. »⁵³⁷. En effet, alors que Danielle Roth observe durant cette période l'effacement progressif de l'image de la femme forte et héroïque qui est remplacée par celle de la soumission et de l'ignorance, les larmes de la femme apparaissent comme signe de faiblesse alors que celles des hommes paraissent davantage sérieuses⁵³⁸. Pour autant, un double discours peut être lu selon Roselyne Rey puisque parfois, la femme est considérée comme plus sensible avec un seuil de tolérance plus faible que celui de l'homme, dont l'expression de la souffrance est donc moins à prendre en compte. Dans d'autres cas, elle est au contraire considérée comme plus flexible du fait de sa sensibilité importante, lui permettant de mieux s'adapter à la douleur et ayant l'habitude de souffrir davantage⁵³⁹. Cette dernière perspective permet de considérer que le degré d'expression de sa souffrance est sans doute inférieur à ce qu'elle ressent en réalité.

⁵³⁴ *Ibid.*, p. 272 et 282.

⁵³⁵ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, *op.cit.*, tome 2, p. 431.

⁵³⁶ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, trente-huitième visite, p. 548.

⁵³⁷ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, trente-septième visite, p. 526.

⁵³⁸ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 250.

⁵³⁹ REY Roselyne, *Histoire de la douleur*, Paris, La Découverte, 1993, p. 105.

En outre, la critique quant à la véracité de l'expression des larmes est observable dans un traité, puisque le laïc Isaac Arnauld pose une limite à l'expression de la souffrance, ce qui permet de poser la question d'autres moyens d'expressions corporels que les larmes. L'auteur avertit sur le fait que les larmes et les cris ne veulent pas forcément dire que l'on souffre réellement en prenant en compte le fait que sur l'idée que l'on peut simuler⁵⁴⁰. En ce sens, cette pensée témoigne qu'il n'existe pas seulement les larmes comme formes d'expression sensorielles et corporelles de la souffrance. Des réactions plus dramatiques sont visibles tel que les cris et les hurlements⁵⁴¹, qui ne sont pas toujours réprimandés puisqu'Etienne Binet encourage par exemple au contraire à crier, acte permettant la « décharge de la douleur »⁵⁴². Ceux-ci sont également parfois considérés comme des signes de « locution divine », même si cette conviction est de plus en plus envisagée de manière suspecte au cours du siècle⁵⁴³. Pour autant, selon les circonstances, on observe un autre discours tenu par les auteurs puisque le même Etienne Binet critique, dans le cadre d'un affligé de goutte, les cris et hurlements en évoquant la honte de crier comme une « femelette, qui n'a ni cœur, ni langue, ni œil si ce n'est pour s'effrayer, pour criailler, pour pleurer au moindre mal qui luy arrive »⁵⁴⁴. L'auteur condamne ainsi une expression exagérée de la souffrance qui ne passerait pas d'abord par la parole.

Pour autant, les manifestations physiques et sensorielles ne constituent pas les seuls moyens d'expression de la souffrance. L'expression langagière de la souffrance est fondamentale dans la façon d'envisager et décrire la souffrance durant cette période. L'analyse de la « façon de décrire le mal »⁵⁴⁵ est en effet à mener dans le cadre de la « “théâtralisation” de la souffrance » largement impulsée par la Contre-Réforme⁵⁴⁶, qui incite également à une forme de « description vive de la douleur » afin d'accentuer le caractère méritoire de la souffrance⁵⁴⁷. Principalement, il existe trois façons de décrire la souffrance : l'utilisation d'un

⁵⁴⁰ ARNAULD Isaac, *Méditation sur le regret d'une personne aimée, sur la consolation en Dieu*, *op.cit.*, L'auteur avertit en effet contre le risque de « jeter des cris & des lamentations dissimulées », p. 580.

⁵⁴¹ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 273.

⁵⁴² BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 67.

⁵⁴³ VIGARELLO Georges (dir), *Histoire des émotions, tome 1...*, *op.cit.*, p. 287.

⁵⁴⁴ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 99-100.

⁵⁴⁵ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 272.

⁵⁴⁶ *Ibid.*, p. 270.

⁵⁴⁷ *Ibid.*

vocabulaire précis pour la décrire, parfois technique⁵⁴⁸, principalement quand il s'agit de la description des maladies, l'insistance sur la souffrance causée par l'affliction, et enfin une forme de minimisation de la douleur.

Pour commencer, le vocabulaire technique concerne uniquement la description des maladies. Jean Crasset décrit ce qu'il advient aux différents types d'épileptiques : « les épileptiques atrabilaires tombent ordinairement à la pleine-Lune [...] elle empêche le cours ordinaire des esprits »⁵⁴⁹. En ce sens, l'auteur exprime la souffrance avec un regard plutôt descriptif et neutre car il semble davantage émettre un diagnostic des symptômes des malades qu'analyser le type de douleur ressenti.

La deuxième catégorie concerne l'expression de la souffrance par la minimisation et normalisation. C'est principalement le fait d'auteurs catholiques, tel que Louis Bail au milieu du siècle qui écrit « [c]onsidérez que la mort d'un Mary ne vous devrait pas si fort contrister »⁵⁵⁰. Surtout, ce sont les auteurs laïcs qui sont caractéristiques, puisque l'auteur inconnu surnommé « BDLH » à la fin du siècle décrit les plaintes des affligés face aux « rigueurs »⁵⁵¹.

En effet, la dernière catégorie repose sur la vive description de celle-ci, qui passe largement par l'utilisation d'un vocabulaire métaphorique⁵⁵². Premièrement, la souffrance est décrite par une manifestation corporelle, s'inscrivant dans la perception de « "l'attaque" du mal »⁵⁵³. Charles Drelincourt décrit notamment : « tu as arraché de mon sein, la personne qui m'étoit la plus chère »⁵⁵⁴. Au début du XVIII^e siècle, Pierre de Rians met également en avant « ayant perdu une partie de vous-même un glaive de douleur vous perce l'ame de part et d'autre »⁵⁵⁵. En ce sens, ce sont des métaphores de sensations corporelles à la fois qualitatives et quantitatives⁵⁵⁶ qui sont grandement mobilisées, mais également visuelles tel qu'Etienne Binet qui décrit « ce mal qui m'accable, car l'ombre du mal sans plus, me donne la fiebvre, &

⁵⁴⁸ *Ibid.*, p. 14.

⁵⁴⁹ CRASSET JEAN, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 20.

⁵⁵⁰ BAIL Louis, *op.cit.*, p. 49.

⁵⁵¹ SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidents de la vie et de la mort*, *op.cit.*, p. 36.

⁵⁵² BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 271.

⁵⁵³ *Ibid.*, p. 275.

⁵⁵⁴ DRELINCOURT Charles, *Consolations contre les frayeurs de la mort...*, *op.cit.*, p. 152.

⁵⁵⁵ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, p. 182.

⁵⁵⁶ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 271.

redouble tous mes maux avec une grande cruauté »⁵⁵⁷, ou qui personnifie la souffrance : « la melancholie me tuë tout a fait. Response : Faites mieux tuez là vous mesmes [...] il y a mille & mille façons de la massacrer »⁵⁵⁸. De plus, les auteurs font appel à la description des éléments naturels, tel que Charles Drelincourt qui met en avant les « flôts et à la tempête de l'orage » et la « mer d'amertume »⁵⁵⁹, ou plus tardivement Jean Bernard comparant l'affliction à l'hiver et à l'eau salée⁵⁶⁰. Le feu, en lien avec l'image spirituelle de l'Enfer, est également mobilisé à diverses reprises, tel que chez Charles Drelincourt et Pierre de Rians⁵⁶¹. En ce sens, la souffrance est étroitement associée dans les traités à l'ordre surnaturel et n'est pas tellement décrite par des comparaisons de la vie quotidienne des fidèles. Pour autant, certains modes d'expression quotidiens sont tout de même perceptibles, tel que Charles Drelincourt qui compare la douleur à une forme de cuisine⁵⁶², ou Pierre de Besse qui utilise une expression proverbiale ou davantage phonétique. Il utilise en effet le proverbe « [t]ela previsa minus servant », dont il donne la traduction : « La mort premedistée effraye moins »⁵⁶³.

L'étude du rapport à la souffrance, tant dans sa définition, son explication et son expression est fondamentale pour comprendre les bases posées par les auteurs pour le développement de leur discours consolatoire. La manière de l'identifier, la valeur qui lui est accordé, ainsi que les multiples causes données tout en étant étroitement liées à l'explication divine sont des éléments dont la compréhension est fondamentale pour s'immerger dans la pensée consolatrice des auteurs, et la place qu'ils accordent ainsi à l'expression de la douleur ressentie, tant corporellement que mentalement. À partir de là, les auteurs peuvent clairement établir la manière dont ils se définissent comme accompagnants de cette souffrance à travers le réconfort qu'ils souhaitent apporter aux affligés et les conseils qu'ils donnent aux consolateurs à travers leurs textes. Ces éléments reposent à la fois sur la tradition consolatoire dans laquelle ils se placent et sur leur positionnement face aux différents statuts pouvant eux-mêmes occuper le rôle de consolateur.

⁵⁵⁷ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 384.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, p. 163-164.

⁵⁵⁹ DRELINCOURT Charles, *Consolation...*, *op.cit.*, p. 152.

⁵⁶⁰ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit.*, p. 5.

⁵⁶¹ DE RIANNS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, p. 63 ; DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, p. 742 : la « glace et le feu céleste ».

⁵⁶² DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, p. 742

⁵⁶³ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice*, *op.cit.*, p. 257 ; Pierre de Rians également à plusieurs reprises « Oh ciel », DE RIANNS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, p. 11.

II.2. La figure du consolateur

Loin de la conception stoïcienne que l'homme peut trouver en lui-même le pouvoir de s'autoconsoler⁵⁶⁴, les auteurs des traités considèrent au contraire leur rôle d'intermédiaire entre l'affligé et son chagrin comme fondamental pour l'apprivoiser, en trouver le bénéfice et l'apaisement. Pour rappel, ceux-ci se placent en effet soit directement comme consolateurs délivrant un discours au souffrant, soit comme des écrivains fournissant des règles de base pour une personne voulant en consoler une autre dans l'adversité, souvent le prêtre ou le pasteur, mais également les proches. La posture qu'ils confèrent à leurs traités passe en ce sens par une réflexion sur le rôle qu'ils s'accordent en tant qu'héritiers d'une tradition. En outre, les auteurs considèrent également la valeur du réconfort qu'ils apportent par rapport à l'apaisement de la douleur logiquement confié au personnel médical.

II.2.1. L'héritage consolateur et la définition du « bon consolateur »

En tant qu'héritiers d'une pratique attestée depuis la période antique, les auteurs des traités s'inscrivent dans une forme de patrimoine consolatoire dont l'analyse est grandement révélatrice de la manière dont ils se définissent eux-mêmes en tant que tels. L'étude de la culture « païenne » et spirituelle de ces auteurs permet en particulier d'éclairer le rapport entretenu aux consolateurs « non-chrétiens » ou « non-clercs ». Les références effectuées par les auteurs sont souvent placées en préface, mais également dans le développement. Elles sont majoritairement évoquées pour justifier la rédaction de leur ouvrage, mais également afin de critiquer des bonnes et mauvaises figures de consolateurs, tout autant que pour reprendre des arguments d'anciens travaux de consolation. Souvent, leur évocation est englobée dans les réflexions sur l'héritage consolatoire dont l'auteur a connaissance et sur la manière dont il les perçoit.

Dans le cadre de ce corpus restreint, seul quatre ouvrages sur quinze font explicitement référence aux travaux de consolateurs contemporains ou précédents. Dans une tentative de caractérisation chronologique, on observe que ces références s'effectuent à partir de 1629, notamment en 1661 et la dernière en 1693. En ce sens, peu d'auteurs font référence aux ouvrages de consolateurs antérieurs, ce qui peut laisser supposer que ceux-ci ne souhaitent sans

⁵⁶⁴ ROTH Danielle, *Larmes et consolations ...*, op.cit., p. 219.

doute pas inscrire leurs ouvrages dans une lignée de travaux de consolations qui se répètent afin d'éviter le risque d'une utilité amoindrie. En outre, il est possible de supposer qu'ils n'avaient pas forcément connaissance de tous les travaux. Pour autant, Ronald Rittgers avait déjà remarqué à propos des ouvrages de consolation en Allemagne que les théologiens protestants avaient sans doute connaissance de travaux qui ont été réalisées sur cette thématique, mais ne les citaient pas⁵⁶⁵. Il est difficile d'émettre des hypothèses quant à cette absence. Toutefois, parmi les auteurs qui évoquent les consolateurs antérieurs, l'étude du discours qui est livré témoigne d'une perception de l'héritage consolateur globalement univoque. Il est alors pertinent d'analyser « l'œuvre consolatoire, précisément parce qu'elle est par définition un réemploi de la topique [et] s'organise toujours comme un dialogue avec les œuvres du passé »⁵⁶⁶.

Premier élément remarquable : certains auteurs évoquent leurs connaissances d'autres consolateurs dans la majorité des cas pour justifier et légitimer la rédaction de leur ouvrage. Pour ce faire, ils se réfèrent à des ouvrages de consolation assez récents ou contemporains. Outre le fait que cela témoigne de la diffusion de ces ouvrages entre les ecclésiastiques en tant que « genre » de littérature spirituelle incombant à leur charge, cet élément permet de comprendre le processus de légitimation dans lequel se placent les auteurs en tant que consolateurs. La première catégorie des rapports entretenus aux auteurs précédents est constituée des auteurs qui se placent comme héritiers et continuateurs des travaux antérieurs qu'ils considèrent comme de « bons » ouvrages. Cette idée est perceptible chez Louis Bail qui cite quelques travaux de consolation, en partant de Tertullien et des Pères de l'Église jusqu'à l'ouvrage d'Etienne Binet en 1619 qui fait partie de notre corpus⁵⁶⁷. L'ensemble de ces travaux représente selon lui seulement « une petite Bibliothèque dans le Catalogue entier de tous les livres écrits sur cette matière, tant on a jugé bon & utile qu'elle fust souvent traitée »⁵⁶⁸. Cette tendance n'est pas spécifique à ce milieu du siècle puisqu'en 1693, Jean Pontas fait état dans la justification de la rédaction de son ouvrage d'une double valorisation quantitative et qualitative des ouvrages existants. Il évoque en effet « beaucoup de Livres qui contiennent quantité de belles maximes, de solides instructions & de sages conseils ». Il met également en avant le mérite de ces ouvrages : « plusieurs Auteurs célèbres par leur érudition & par leur piété ont

⁵⁶⁵ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering*, *op.cit.*, p. 150.

⁵⁶⁶ TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance. », *op.cit.*, p. 151-152.

⁵⁶⁷ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*

⁵⁶⁸ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*, préface.

déjà fait d'excellens Ouvrages en faveur des Malades & des mourans [...] après que tant de sçavants Hommes l'ont comme épuisée »⁵⁶⁹. Cette excellence justifie l'idée qu'il a douté s'il se « devois hazarder de mettre celui-ci au jour »,⁵⁷⁰ craignant de réaliser un ouvrage moins utile ou bien écrit.

Dans une visée contraire, certains auteurs se réfèrent aux ouvrages d'autres consolateurs dans une perspective de condamnation. Le jésuite Etienne Binet en est le premier représentant, puisqu'en 1616 il s'attèle à mettre en garde les lecteurs contre les « consolateurs trop sérieux, importuns, & tristes, qui redoublent les maux les voulant consoler »⁵⁷¹. Plus loin, il précise la critique de « ces fascheux consolateurs qui ne vous permettent point de jeter un soupir en vos martyres, sont un peu importuns, qui traitent avec des hommes de chair comme avec des statuës de bronze »⁵⁷². Il recommande au contraire un « visage gay et sous-riant »⁵⁷³. Etienne Binet ne précise pas à quels auteurs il fait référence dans son ouvrage. Nous pouvons toutefois supposer qu'il ne critique pas les consolations rédigées par les auteurs jésuites qui l'ont précédé mais plutôt les consolateurs s'inscrivant dans l'héritage stoïque⁵⁷⁴. Cette condamnation du stoïcisme est à mettre en lien avec l'évolution de la notion de souffrance précédemment étudiée. Il s'agit alors ici de différencier selon Etienne Binet les consolateurs qui réfutent totalement les émotions et ceux qui prennent en compte la *tristitia secundum Deum* dans la perspective de compassion chrétienne. La condamnation de la « froideur stoïcienne » ne fait pas exception puisque, principalement à partir des années 1660, le stoïcisme est associé de manière accrue à l'idée de barbarie⁵⁷⁵.

En ce sens, le deuxième niveau de lecture de cette citation repose sur la définition du bon consolateur que conseille Etienne Binet par son traité : celui-ci, selon l'auteur, ne doit pas adopter un ton et une mine excessivement grave et triste tout autant qu'il ne doit pas trop exiger de la part de la personne consolée en prenant en compte son caractère humain. Il insiste en effet

⁵⁶⁹ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, op.cit., préface.

⁵⁷⁰ *Ibid.*

⁵⁷¹ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 67.

⁵⁷² *Ibid.*

⁵⁷³ *Ibid.*

⁵⁷⁴ La consolation est en effet une thématique chère à Ignace de Loyola, et nous pouvons supposer qu'Etienne Binet se considère directement dans sa lignée. Sur la consolation chez Ignace de Loyola, voir ROUSSELOT Nicolas, *Consolation et désolation : L'expérience de la résurrection dans la spiritualité jésuite*, Namur, lessius, 2014.

⁵⁷⁵ ROTH Danielle, *Larmes et consolations ...*, op.cit., p. 47.

sur l'importance de la « miséricorde de Dieu »⁵⁷⁶ et rappelle « [q]ui est bien avec Dieu, ne seroit estre mal »⁵⁷⁷, même si il rappelle l'éternité de malheur pour quiconque refuserait son affliction⁵⁷⁸. Il ne fait donc majoritairement pas du consolateur une figure s'inscrivant dans la « pastorale de la peur », tout en invitant le consolé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour son salut. En effet, la figure du consolateur doit s'inscrire dans la perspective de miséricorde divine, l'accompagnant ecclésiastique représentant l'intermédiaire entre la vie terrestre perçue comme source de souffrance et la vie céleste envisagée comme voie du bonheur. L'accompagnement offert par les consolateurs s'inscrit ainsi dans une forme d'évolution sur la perception du malheur chrétien⁵⁷⁹. Les auteurs aspirent en effet à diminuer celui-ci, principalement ici dans la perspective pédagogique jésuite qui propose une version du monde tendant vers une forme de vision positive.

À la fin du siècle, la critique des consolateurs demeure chez un auteur puisque celui nommé « BDLH » écrit en 1694 à propos du public visé que « nos Auteurs Modernes ont jusqu'icy négligé de luy donner des préceptes sur la Consolation, ou que ce qu'ils en ont écrit est si diffus que le tems acheveroit de consoler un Lecteur auparavant qu'il en eust fini la lecture »⁵⁸⁰. Ainsi, sa critique des consolateurs précédents repose sur l'idée que l'apport des auteurs du XVII^e siècle en termes de consolation est négligeable du fait de l'absence ou de la longueur excessive des ouvrages. L'auteur étant un laïc, nous pouvons supposer qu'il se base sur des témoignages proches ou sur sa propre expérience lorsqu'il écrit cela. Pour autant, il ne renie pas complètement l'héritage de la consolation puisqu'il se place dans la lignée des consolateurs antiques tel que Cicéron⁵⁸¹. En outre, Charles Drelincourt avait déjà prononcé cette même critique dans ses *Visites Charitables* en dénonçant les consolateurs « fascheux et importuns » qui mettent en œuvre une forme de monologue consolateur⁵⁸².

Cette notion permet de nuancer l'idée de différents camps d'auteurs par rapport aux consolateurs précédents : loin d'une perspective duale, la figure du consolateur qui ressort dans l'ensemble de ces ouvrages, malgré les quelques divergences de la manière d'appréhender cette

⁵⁷⁶ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 30.

⁵⁷⁷ *Ibid.*, p. 34.

⁵⁷⁸ *Ibid.*, p. 42.

⁵⁷⁹ *Ibid.*, p. 67.

⁵⁸⁰ SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, *op.cit.*, préface.

⁵⁸¹ *Ibid.*

⁵⁸² DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, préface.

figure, est celle de celui qui équilibre l'incitation à une vie pieuse et la nécessité de rassurer tout en ayant connaissance de son héritage pour s'en inspirer et combler les lacunes. Également, nous pouvons probablement reprendre pour la France le constat de Ronald Rittgers qui met en avant pour l'Allemagne médiévale tardive qu'une grande partie des membres du clergé n'avait pas accès à l'ensemble des travaux que nous connaissons aujourd'hui⁵⁸³. Cette hypothèse peut toutefois être nuancée par nos sources qui témoignent d'une assez bonne circulation de cette connaissance, au moins dans les milieux ecclésiastiques plutôt élevés. Pour autant, le fait que le curé Louis Bail ait bonne connaissance des travaux de consolation précédents prouve que cette hypothèse n'est pas seulement applicable aux ecclésiastiques de haut rang.

En ce sens, la notion qui regroupe nombre d'auteurs est celle de l'insistance sur la nécessaire expérience du consolateur pour qu'il puisse parfaitement comprendre les besoins du consolé et y répondre. Dans son épître dédicatoire, François de Combles évoque en 1619 : « principalement depuis douze ans en ça les extrêmes angoisses esquelles je me suis trouvé réduit, m'ont imposé la nécessité d'y prendre garde encor de plus pres qu'auparavant »⁵⁸⁴. Lui-même a ainsi été confronté aux afflictions et c'est la raison pour laquelle il entreprend la rédaction de son ouvrage. Durant la même période, Pierre de Besse commence son traité en insistant sur la nécessité de l'expérience : il écrit « la longue expérience que je puis avoir acquis [...] j'en puis parler comme sçavant. », se comparant même à un « vieux routier » et un « vieux pasteur advisé d'enseigner cette pratique »⁵⁸⁵. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, cette idée demeure comme en témoigne Charles Drelincourt qui retranscrit dans ses *Visites charitables* des consolations opérées auprès des personnes affligées de divers maux, afin de fonder ses paroles de consolation sur des épisodes vécus.

En ce sens, dans une sorte de processus circulaire, l'idée d'expérience revient à légitimer la nécessité de transmettre ses connaissances de consolations aux générations futures. Il s'agit ainsi pour l'auteur de s'inscrire par son ouvrage dans cet héritage des pratiques de consolation. En effet, Pierre de Besse insiste sur sa volonté de transmettre son savoir et son expérience lorsqu'il évoque l'idée de « mémoire » que constitue son ouvrage destiné « aux plus jeunes »⁵⁸⁶.

⁵⁸³ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering*, op.cit., p. 80.

⁵⁸⁴ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations...*, op.cit., préface.

⁵⁸⁵ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, op.cit., préface.

⁵⁸⁶ *Ibid.*

Cette notion demeure au milieu du siècle puisque Charles Drelincourt justifie la rédaction de ses *Visites charitables* par le fait qu'il se trouve en âge de se préparer à la mort et souhaite donc laisser à « ses Frères » ce traité qui lui a été « demandé avec une grande ardeur »⁵⁸⁷. En ce sens, les auteurs se définissent eux-mêmes comme consolateurs en fonction de l'héritage dont ils ont connaissance dans une perspective subtile se situant entre admiration et volonté de « mieux-faire ». Dans cette perspective, les auteurs réfléchissent à l'ensemble des éléments fondants leur consolation afin d'appuyer l'utilité du traité sur les connaissances dont ils disposent. Outre l'héritage dans lequel ils se placent, la possible origine de leurs consolations passe également nécessairement par une réflexion sur les sources mobilisables.

II.2.2. L'autorité des sources comme élément de légitimité du consolateur

La consolation ne visant pas à donner un savoir neuf mais bien à « faire retour à des certitudes fondatrices sur la condition humaine qui donnent à la douleur sa juste place et la rendent supportable »⁵⁸⁸, la question des sources à partir desquelles le consolateur se définit lui-même comme transmetteur de traditions est tout à fait fondamentale pour comprendre la pensée et le discours des auteurs.

Un fait qui apparaît évident, mais qu'il convient de souligner, est l'idée que la source fondamentale à partir de laquelle les auteurs fondent leur légitimité de consolateur est la Bible en tant qu'autorité « infaillible »⁵⁸⁹. Ceux-ci se présentent comme des transmetteurs de la parole divine, rôle fondamental puisque selon Jean Bernard, « c'est Dieu seul qui est la source des vraies consolations. »⁵⁹⁰. Les auteurs soulignent en effet de manière récurrente que la figure de consolateur qu'ils représentent n'est permise que parce que Dieu en veut ainsi. Pierre de Besse affirme par exemple à propos de son ouvrage que Dieu « en est le seul Auteur »⁵⁹¹. Plus tardivement, d'autres exemples sont éclairants, notamment ceux d'auteurs protestants qui, quoique calvinistes, s'insèrent dans la lignée de luthéranisme considérant que la seule source

⁵⁸⁷ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, préface.

⁵⁸⁸ TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *op.cit.*, p. 149-150, ici plus particulièrement p. 135.

⁵⁸⁹ DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, *op.cit.*, p. 287.

⁵⁹⁰ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit.*, p. 31.

⁵⁹¹ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, *op.cit.*, préface.

de consolation « nécessaire et pertinente » vient de l'écriture⁵⁹². Charles Drelincourt dans ses *Visites Charitables* fait ainsi savoir que « le Père des lumières, de qui descend toute bonne donation & tout don parfait, me mit au cœur il y a quelques années, de publier les *Consolations contre les frayeurs de la Mort* »⁵⁹³. Il souligne également : « [i]'ay entrepris de consoler toutes sortes de personnes affligées. C'est un grand dessein : Et un dessein où il est bien nécessaire que Dieu m'assiste très particulièrement de son Esprit, qui est le vray Consolateur, & la source de toutes nos Consolations »⁵⁹⁴.

En ce sens, la source première de consolation est fondée sur l'Écriture, conformément à saint Paul qui, dans la deuxième épître aux Corinthiens, évoque le « Dieu de toute consolation, qui nous console dans toutes nos afflictions, afin que, par la consolation dont nous sommes l'objet de la part de Dieu, nous puissions consoler ceux qui se trouvent dans quelque affliction ! »⁵⁹⁵. Ainsi, l'autorité divine représente la source suprême de consolation⁵⁹⁶, qui ne pourra jamais être fournie par les hommes, mais dont les consolateurs représentent des sortes de relais de parole afin de s'en rapprocher. En effet, Charles Drelincourt dans la préface de ses *Visites charitables* écrit « comme ce Pere des misericordes, & ce Dieu de toute consolation, m'a consolé en toutes mes afflictions, il m'a aussi fait la grace ; que de la consolation dont j'ai été consolé, j'ai eu le bonheur de consoler plusieurs bonnes ames, dans leurs plus grandes afflictions »⁵⁹⁷. En ce sens, Dieu est présenté par les auteurs à la fois comme la source de l'affliction que l'on cherche à consoler et comme l'unique source de consolation possible. Faisant écho aux causes de la souffrance précédemment étudiées, Dieu en tant que cause et solution représente ainsi l'autorité suprême à partir de laquelle les auteurs tirent leurs réflexions dans ces traités, se conférant une véritable légitimité dans le cadre de la théologie positive⁵⁹⁸. Cet « idéal de retour aux sources » qui caractérise largement les XVI^e et XVII^e siècles⁵⁹⁹ fait ainsi de la parole divine, et donc de la Bible qui la révèle, le fondement de l'argumentation du consolateur.

L'ensemble des traités se réfèrent en effet à l'Écriture, et pour ne citer que deux exemples, Jean de l'Espine précise en 1588 dans sa Préface qu'il a « brièvement recueilly les

⁵⁹² LEROUX Neil R., *Martin Luther as Comforter, Writings on Death*, Leyde, Brill, 2007, p. 7.

⁵⁹³ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, préface.

⁵⁹⁴ *Ibid.*

⁵⁹⁵ 2 Corinthiens 1:3 et 1 :4

⁵⁹⁶ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering*, *op.cit.*, p. 89.

⁵⁹⁷ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, préface.

⁵⁹⁸ COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit.*, p. 301.

⁵⁹⁹ HOURS Bernard, *Histoire des ordres religieux*, *op.cit.*, p. 562.

passages de l'Écriture qui m'ont semblé les plus propres, pour bien traiter & desduire ceste matiere »⁶⁰⁰. Plus d'un siècle plus tard, Pierre de Rians présente son traité *Les Saintes Croix des Dames illustres* ... dans lequel, dit-il, « je me suis servi, autant qu'il m'a été possible, de l'autorité des Saintes Ecritures » en tant que « parole que le seigneur a envoyé aux hommes, & qui les a guéris. »⁶⁰¹, tout comme Girard de Villethierry à la même période⁶⁰². En effet, la Bible constitue bien la « première source du dogme », mais c'est dans le poids qui lui est accordé que les auteurs de ces deux confessions divergent⁶⁰³. En ce sens, dans une certaine continuité avec la tradition de consolation chrétienne antérieure⁶⁰⁴, les auteurs tirent principalement de l'Écriture l'explication et l'apaisement de la souffrance. L'explication réside dans le fait que les notions de tribulation et consolation sont présentes à la fois dans l'Ancien et le Nouveau Testament, en particulier dans les *Psaumes*, les *Lamentations* et le *Livre de Job* pour l'Ancien Testament⁶⁰⁵ et dans l'ensemble des passages se rapportant à la souffrance de Jésus-Christ dans le Nouveau Testament. La souffrance judéo-chrétienne est associée à une forme de « souffrance sévère mais déterminée »⁶⁰⁶ dans une perspective plutôt corrective, alors que la tribulation constitue la consolation dans le Nouveau Testament puisqu'elle représente « une clé de voûte d'un système de souffrance rédemptrice »⁶⁰⁷ permise par le sacrifice de Jésus-Christ.

Plus précisément dans nos traités, il est possible de dégager des tendances significatives des passages grandement mobilisés par les auteurs qui sont révélateurs des stratégies mises en œuvre dans la construction du propos consolatoire. L'analyse de l'utilisation des passages et personnages sera menée dans le chapitre suivant consacré à la mise en œuvre du processus de consolation. En termes formels, les auteurs citent soit directement les versets en latin en les incorporant directement dans le discours ou en les paraphrasant, soit y font référence dans la marge sous forme de note. Selon Marianne Carbonnier-Bukard, cette élaboration répond à la volonté d'établir une forme d'entrelacement « en chaine forment un “tissu”, ponctué de commentaires »⁶⁰⁸. Les auteurs mettent ainsi à disposition des sources précises au lecteur afin

⁶⁰⁰ DE L'ESPINE Jean, *Consolation et instruction aux malades contre l'appréhension*, *op.cit.*, préface.

⁶⁰¹ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, préface.

⁶⁰² DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, *op.cit.*, p. 1-3. Il écrit que la « Sainte-Ecriture montre le bonheur des tribulations ».

⁶⁰³ BONZON Anne, VENARD Marc, *La Religion dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, *op.cit.* p. 112.

⁶⁰⁴ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering...*, *op.cit.*, p. 150.

⁶⁰⁵ MCCLURE W. George, *Sorrow and Consolation ...*, *op.cit.*, p. 9.

⁶⁰⁶ *Ibid.*

⁶⁰⁷ *Ibid.*

⁶⁰⁸ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation... », *op.cit.*, p. 350.

qu'il puisse, s'il le souhaite, retrouver lui-même la source de la citation. De plus, la mention précise des sources constitue sans doute une preuve de la légitimité de la consolation qu'ils livrent.

Quant à l'analyse confessionnelle de cette mobilisation de la Bible, il est observable que les auteurs protestants qui se fondent sur le principe de *sola scriptura* se démarquent puisque l'ensemble de ceux-ci basent leurs sources uniquement sur des passages bibliques, comme l'avait déjà remarqué Ronald Rittgers à propos de la Réforme luthérienne⁶⁰⁹. Dans une conception christocentrique, la Bible en tant que parole du salut constitue en effet pour les protestants la parole de réconfort par excellence apportée par la doctrine de la Foi⁶¹⁰. Le premier auteur protestant du corpus, François de Combles⁶¹¹, utilise en effet uniquement des références bibliques, et Pierre du Moulin⁶¹² fait de même avec une insistance particulière sur la figure et les paroles de saint Paul. Cette tendance demeure au cours du siècle tout en marquant une relative ouverture à la mise en avant d'autres sources puisque Jean Bernard ne cite que quelques Pères de l'Église comme saint Ambroise et saint Chrysostome. De plus, la presque totalité des sources à partir desquelles il fonde son discours de consolation est également tirée de l'Écriture. Cependant, cette particularité protestante ne doit en rien effacer le fondement biblique de la consolation des auteurs catholiques du corpus, mais l'Écriture est simplement à insérer dans une diversité de sources liées à la pensée dogmatique du catholicisme. Le seul traité du corpus qui se démarque, du fait qu'il recourt peu à la Bible, est celui du sieur de « BDLH », ce qui n'apparaît pas si étonnant du fait qu'il s'agit d'un laïc. De même, celui-ci ne convoque pas les sources patristiques et théologique de manière explicite, alors que ces écrits constituent le deuxième pan des sources de consolation employées par les auteurs des traités.

En effet, la Bible n'est pas la seule autorité de consolation mobilisée, et les auteurs catholiques de notre corpus insistent particulièrement sur la tradition, en mobilisant notamment les écrits des Pères de l'Église. Les sources patristiques sont absolument fondamentales comme sources légitimes de consolation durant cette période⁶¹³, comme le révèle l'étude des références

⁶⁰⁹ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering*, *op.cit.*, p. 150.

⁶¹⁰ VOGLER Bernard, « Les Églises luthériennes », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8*, *op.cit.*, p. 15-53, ici plus particulièrement p. 32.

⁶¹¹ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations*, *op.cit.*

⁶¹² DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, *op.cit.*

⁶¹³ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering*, *op.cit.*, p. 218.

patristiques auxquelles font appel les auteurs. Celles-ci constituent presque exclusivement le fait des auteurs catholiques du corpus, puisque seul le protestant Jean Bernard à la fin du siècle y fait deux références. Les auteurs catholiques présentent souvent dans leurs préfaces les sources patristiques à partir desquelles ils ont fondé leur discours, comme l'explique par exemple Jean Crasset qui détaille qu'il tire sa consolation des « Saints Peres » en évoquant « le sentiment d'Arnobé, de Tertullien, de Saint Jérôme, de Saint Chrysostome, de Saint Augustin et de Saint Thomas »⁶¹⁴. Plus tardivement, Girard de Villethierry évoque également les « saintes maximes [...] apprises de l'Écriture & des Saints-Peres. »⁶¹⁵. En effet, alors que ces deux confessions se rapprochent en se fondant toutes deux sur les sources patristiques selon Viviane Barrie-Curien et Marc Venard⁶¹⁶, en réalité dans nos traités on constate bien que la mobilisation des Pères de l'Église est plutôt le fait des auteurs catholiques durant cette période. Cela peut sembler surprenant lorsque l'on considère que le calvinisme prend en compte dans ses sources une forme de synthèse théologique entre Luther, les auteurs réformés et les pères de l'Église⁶¹⁷. Il est davantage pertinent de considérer cet aspect comme cas limite des interférences et contacts entre les deux confessions. Sans doute, les auteurs protestants souhaitent logiquement davantage insister sur le fondement de l'Écriture en tant que source de consolation puisqu'elle seule délivre la parole de Dieu.

Quant à la question des Pères mobilisés, incontestablement dans l'ensemble des traités, la source patristique de consolation la plus citée est celle de saint Augustin. Ce fait n'est pas étonnant lorsque l'on considère sa résurgence constatée durant le XVII^e siècle⁶¹⁸. Sur l'ensemble des ouvrages catholiques de ce corpus étroit, pas un seul n'y fait pas mention, mais surtout, il s'agit du nom qui est le plus régulièrement cité dans les traités. Par exemple, cette prépondérance de saint Augustin est écrasante chez Jean Pontas qui le cite trois fois en notes en seulement trois pages⁶¹⁹ ou qui le cite explicitement lorsqu'il écrit « C'est (N.) ce que nous

⁶¹⁴ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 12.

⁶¹⁵ DE VILLETHIERRY Girard, *op.cit.*, préface.

⁶¹⁶ BARRIE-CURIEN Viviane, VENARD Marc, « Les clergés », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9*, p. 859-921, ici plus particulièrement p. 875.

⁶¹⁷ MILLET Olivier, « Les Églises réformées », In : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8 : Le temps des confessions (1530-1620)*, *op. cit.*, p. 55-117, ici plus particulièrement p. 68.

⁶¹⁸ VIGARELLO Georges (dir), *Histoire des émotions, tome 1...*, *op.cit.*, p. 277.

⁶¹⁹ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différents états de leurs maladies*, *op.cit.*, p. 15-17.

apprend le grand saint Augustin »⁶²⁰. Également, Jean Crasset cite régulièrement le docteur, allant jusqu'à mentionner « saint Augustin, ce miracle d'esprit »⁶²¹. Pierre de Rians évoque également saint Augustin au début du XVIII^e siècle dans l'héritage augustinien auquel s'attache l'ordre des Minimes⁶²² dont il est issu, en écrivant « [o] les belles paroles [...qui] sont aussi de St. Augustin »⁶²³. Les auteurs citent une diversité d'écrits du Père : tandis que Jean Pontas cite par exemple la *Cité de Dieu*, ou son *Commentaire sur la Genèse*⁶²⁴, Jean Crasset fait référence aux *Confessions*⁶²⁵, et Pierre de Rians évoque *Pseaume Chap.136*⁶²⁶. Les extraits étudiés ne mettent donc pas en avant une prépondérance de certaines œuvres.

Cette prépondérance augustinienne est également significative puisque selon Jean Delumeau les auteurs pouvaient y rechercher la « théologie des valeurs humaines »⁶²⁷. Dans ses doctrines, saint Augustin réfléchit en effet grandement à la souffrance endurée par l'homme et il s'agit donc d'une source fondamentale dans l'explication des causes de leurs souffrances aux consolés. Dans une perspective sotériologique, saint Augustin met en effet en avant la notion de *poena* à laquelle sont confrontés les chrétiens depuis le péché originel. Celui-ci a perverti la nature de l'homme en le condamnant à la mortalité et à la transmission de cette dimension pour chaque nouveau chrétien⁶²⁸. En ce sens, la nécessité de consoler les chrétiens face à cette *poena* découle logiquement de sa pensée, d'où sa mobilisation par la plupart des consolateurs de notre corpus. Girard de Villethierry, dans la réflexion sur le titre de son traité, se réfère notamment à la pensée de saint Augustin pour définir précisément l'acception de « mourant » dans laquelle il inscrit sa consolation⁶²⁹. De plus, l'importance que saint Augustin accorde aux vertus morales de la foi, de l'amour et de l'espérance s'inscrit dans la perspective christologique de l'action salvatrice de Jésus⁶³⁰ à laquelle il est grandement fait référence dans les traités, nous y

⁶²⁰ *Ibid.*, p. 40.

⁶²¹ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 4.

⁶²² BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9*, *op.cit.*, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 838.

⁶²³ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété*, *op.cit.*, p. 58.

⁶²⁴ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différents états de leurs maladies*, *op.cit.*, p. 15-16.

⁶²⁵ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 4.

⁶²⁶ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété*, *op.cit.*, p. 58.

⁶²⁷ DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur...*, *op.cit.*, p. 17.

⁶²⁸ LANCEL Serge, *Saint-Augustin*, Paris, Fayard, 1999, p. 632.

⁶²⁹ DE VILLETHIERRY Girard, *op.cit.*, préface.

⁶³⁰ DROBNER Hubertus R., *Les Pères de l'Église : sept siècles de littérature chrétienne*, Paris, Desclée, 1999, p. 449.

reviendrons ultérieurement. Plus largement, dans la perspective du nécessaire détachement du monde dont font part les auteurs, saint Augustin est également une source pertinente puisqu'alors qu'il insiste sur le fait que l'amour de soi au sein de la cité terrestre conduit au mépris de Dieu⁶³¹. Parallèlement, il reconnaît en mobilisant saint Paul, comme le fait Pierre du Moulin, que la nature humaine n'invite pas à la haine de sa propre chair⁶³². En ce sens, il s'inscrit dans une incitation équilibrée recherchée par les auteurs qui adoptent le même schéma en appelant les consolés à restreindre leur douleur tout en reconnaissant la difficulté de cette prise de distance. Il apparaît dès lors pertinent de se demander dans quelle mesure cette popularité de saint Augustin pourrait témoigner d'un certain penchant de quelques auteurs pour le jansénisme qui se placent dans une perspective « rigoriste » de l'homme, de son péché, et donc de sa souffrance. Certes, certains auteurs mobilisent plus que d'autres cette figure, mais le fait qu'il est également évoqué à de nombreuses reprises par les Jésuites Etienne Binet et Jean Crasset nuance cette hypothèse. Par exemple, Jean Crasset évoque de manière écrasante saint Augustin par rapport à Jean Pontas, puisqu'au moins trente mentions de celui-ci sont attestées pour le premier contre quatorze pour Jean Pontas.

À côté de saint Augustin, d'autres Pères sont cités à de nombreuses reprises, notamment saint Grégoire. Jean Pontas écrit par exemple « comme dit fort bien saint Grégoire »⁶³³. Sa mobilisation n'est pas non plus étonnante puisque Grégoire le Grand s'est intéressé à la notion de la souffrance chrétienne et de son réconfort puisqu'il a livré des conférences ainsi qu'un commentaire sur Job dans une dimension exégétique morale⁶³⁴. Dans la triple perspective littérale, allégorique et morale, la souffrance et la mise à l'épreuve analysées par saint Grégoire s'inscrit dans le discours consolateur des auteurs qui mobilisent à de nombreuses reprises Job afin d'en faire un modèle de foi et de persévérance dans le test de l'affliction que Dieu envoie aux personnes qu'il console.

⁶³¹ LANCEL Serge, *Saint-Augustin, op.cit.*, p. 562.

⁶³² *Ibid.*

⁶³³ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différents états de leurs maladies, op.cit.*, p. 70.

⁶³⁴ DROBNER Hubertus, *Les Pères de l'Église : sept siècles de littérature chrétienne, op.cit.*, p. 533.

Dans des proportions également significatives, saint Ambroise⁶³⁵, saint Chrysostome⁶³⁶ et saint Cyprien sont mobilisés par l'ensemble des auteurs catholiques, comme c'est le cas par exemple de Girard de Villethierry⁶³⁷. Ces derniers pères de l'Église constituent les trois seuls sources patristiques mobilisées par le protestant Jean Bernard⁶³⁸. Saint Chrysostome a notamment réalisé un commentaire sur Job et insiste particulièrement sur la perspective christocentrique⁶³⁹. Développer l'ensemble des sources patristiques citées afin d'entrevoir la pensée précise de chaque auteur ne peut être réalisé ici par manque de temps, mais l'évocation de ces quelques cas permet au moins d'appréhender la volonté de justifier et légitimer qui anime les auteurs.

Outre les Pères de l'Église, de nombreux auteurs ecclésiastiques sont mobilisés. On retrouve par exemple Bernard de Clairvaux à de nombreuses reprises, tel que chez Jean Pontas⁶⁴⁰, ou encore Tertullien évoqué par Girard de Villethierry⁶⁴¹. Quant à la question des références aux théologiens récents, certains auteurs citent des penseurs chronologiquement proches tel que Charles Drelincourt qui évoque Martin Luther et Jean Calvin dans ses *Visites Charitables*⁶⁴². Ces références ne sont pas étonnantes lorsque l'on considère les *Quatorze Consolations* rédigées par Luther en 1520⁶⁴³ et le fait que les références à des théologiens récents ou à des ouvrages de controverses sont permises dans les catéchismes et écrits de contestations contrairement aux sermons⁶⁴⁴. Jean Bernard ne cite en effet pas de théologiens récents dans sa consolation sous forme de sermon. Tout comme pour la source biblique, la fréquence des références aux Pères de l'Église connaît quelques exceptions dans le corpus :

⁶³⁵ Par exemple voir PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, op.cit., p. 51. ; CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit., p. 115.

⁶³⁶ Il est cité deux fois dans la même page par PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, op.cit., p. 21. Il est également utilisé régulièrement par BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 28-33.

⁶³⁷ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, op.cit., p. 6-7.

⁶³⁸ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, op.cit.

⁶³⁹ DROBNER Hubertus R., *Les Pères de l'Église : sept siècles de littérature chrétienne*, op.cit., p. 352.

⁶⁴⁰ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies*, op.cit., p. 37 : « Ce qui fait dire à saint Bernard que les tribulations de cette vie sont le chemin qui conduit au Ciel »

⁶⁴¹ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, op.cit., p. 4.

⁶⁴² CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation... », op.cit., p. 350. L'auteur précise qu'il s'agit de la 23^e visite (tome II, p. 325-337). Calvin est cité à la trente-troisième visite, sur la question du devoir du pasteur (tome III, p. 96.).

⁶⁴³ Pour plus de détail, voir LEROUX Neil R., *Martin Luther as Comforter, Writings on Death*, op.cit., p. 1.

⁶⁴⁴ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation... », op.cit., p. 350.

Antoine Blanchard et Louis Bail mobilisent quelques sources bibliques, mais ne mentionnent explicitement dans leurs traités respectifs aucun des Pères de l'Église et des théologiens. Le point commun de ces deux auteurs est qu'ils appartiennent au clergé séculier, ce qui permet de supposer sans doute que cette absence de réflexion sur les sources patristiques et théologiques s'inscrit dans la visée pratique de leurs traités qui s'adressent davantage aux fidèles.

La consolation étant apparue durant la période antique, le troisième pan de ce triple héritage repose sur les sources « païennes », et notamment les philosophes. En outre, cette mobilisation est également liée au détachement progressif à partir du début du XVII^e siècle de philosophes critiques de la mélancholie chrétienne⁶⁴⁵. Les auteurs citent notamment Cicéron tel que le consolateur anonyme nommé « BDLH » qui a premièrement cherché du réconfort chez ce philosophe romain⁶⁴⁶. En outre, les auteurs citent par exemple Sénèque comme Etienne Binet⁶⁴⁷ qui réfléchit sur la certitude de l'amour de Dieu, ou encore Plutarque⁶⁴⁸ évoqué par Pierre de Besse. Certains philosophes grecs sont également évoqués tel que Platon⁶⁴⁹ par exemple, ou encore Aristote que Jean Crasset qualifie comme le « prince des philosophes »⁶⁵⁰. Louis Bail le présente également comme « le plus beau génie de la nature »⁶⁵¹. Plus largement, cette sollicitation des philosophes antiques par Charles Drelincourt est à lire, selon Marianne Carbonnier-Burkard, comme un emploi en tant que « renfort ou faire valoir de la doctrine chrétienne »⁶⁵². Sa pensée est sans doute généralisable à l'ensemble des traités. Ronald Rittgers avance en effet que l'étude de la fréquence des sources « païennes » évoquées dans la consolation chrétienne permet de mesurer l'audience des auteurs de ces traités, à savoir le « clergé commun et [les] laïcs »⁶⁵³. Néanmoins, cette supposition ne signifie pas que les ouvrages ne soient pas destinés aux membres ecclésiastiques ayant une culture généralement davantage conséquente sur ce sujet. Plus généralement, la mobilisation de ces auteurs est

⁶⁴⁵ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 230.

⁶⁴⁶ SIEUR DE BDLH, *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, *op.cit.*, préface.

⁶⁴⁷ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 4.

⁶⁴⁸ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, *op.cit.*, préface.

⁶⁴⁹ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 101.

⁶⁵⁰ *Ibid.*, p. 99.

⁶⁵¹ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*, p. 53. Pour l'ensemble de ces philosophes, il est notamment fait référence à CICERON, *Consolatio* ; SENEQUE, *Consolations à Helvia et Maria*, *Consolation à Apollinios*, PLUTARQUE, *Consolation à sa femme Timoxène au sujet de la mort de leur fille*.

⁶⁵² CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation... », *op.cit.*, p. 350.

⁶⁵³ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering...*, *op.cit.*, p. 219.

naturellement un effet de l'humanisme de la Renaissance admirateur de cette civilisation antique.

Pour autant, l'évocation des philosophes antiques, tout comme celle des sources patristiques, n'apparaît que très rarement chez les auteurs protestants des traités du corpus puisque seul Charles Drelincourt en fait mention. Ce constat est probablement à lier à la critique effectuée par Calvin envers le stoïcisme⁶⁵⁴ qui se fonde notamment sur l'attaque quant à la notion du libre arbitre de l'homme⁶⁵⁵. Alors que certains auteurs critiquent la philosophie du Portique dans leurs traités, la référence à Cicéron et à Sénèque qui se réclament en partie de ce courant de pensée témoigne ainsi d'une forme de reprise de certains enseignements des philosophes antiques à propos de la souffrance, en les réadaptant dans le contexte chrétien⁶⁵⁶ tandis que fondamentalement la consolation ne représente pas un idéal stoïque⁶⁵⁷. Cette reprise est à inscrire dans le cadre du « retour des philosophes antiques » dans la lignée humaniste qui est mis en avant par Pierre-François Moreau. Ces figures n'avaient selon lui pas disparu mais elles sont modernisées durant cette période en incarnant notamment une nouvelle réflexivité du statut de l'homme⁶⁵⁸. En ce sens, c'est la naissance d'un « stoïcisme chrétien » qui confère un statut philosophique à la religion chrétienne qui est à lire dans ces traités, tel que le traitement stoïcien du livre de Job notamment⁶⁵⁹. La vertu chrétienne de modération déjà étudiée constitue un exemple éclairant. L'auteur anonyme de *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort* va même plus loin en dressant l'éloge de ces hommes qui selon lui « vivoient moralement mieux dans les erreurs »⁶⁶⁰ que le font ses contemporains. En se fondant sur l'autorité de la Bible et sur la tradition de consolation, les auteurs assurent en ce sens la légitimité de leur propos dans la consolation qu'ils apportent à leurs contemporains. Cette nécessité est à mettre en parallèle avec les autres « professionnels » s'occupant des affligés, vis-à-vis desquels les auteurs ressentent alors la nécessité de se positionner.

⁶⁵⁴ MOREAU Pierre-François (dir.), *Le retour des philosophies antiques à l'âge classique, tome 1: Le stoïcisme au XVI^e et au XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 9.

⁶⁵⁵ En réalité, il se rapproche parfois de Sénèque Pour plus de détails, voir le chapitre « Calvin, Fascination et critique du stoïcisme », *ibid.*, p. 21.

⁶⁵⁶ Réflexion à partir de MOREAU Pierre-François (dir.), *Le retour des philosophies antiques à l'âge classique, tome 1: Le stoïcisme au XVI^e et au XVII^e siècle*, *op.cit.*, p. 9.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, p. 106.

⁶⁵⁸ *Ibid.*, p. 14.

⁶⁵⁹ *Ibid.*, p. 23

⁶⁶⁰ SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, *op.cit.*, préface.

II.2.3. Le rapport à la médecine officielle et parallèle

Ce sont principalement les auteurs ecclésiastiques du corpus qui insistent sur la légitimité du rôle d'apaisement de leurs textes et de celle de la figure du consolateur. Dans le cadre des deux réformes, le ministère des pasteurs est primordial en termes d'assistance charitable, doublé de l'importance des sacrements chez les auteurs catholiques⁶⁶¹. Le partage de la douleur dans une forme de relation paternelle entre le directeur et l'affligé⁶⁶² relève en ce sens du ministère pastoral et revêt une importance primordiale dans la consolation. C'est dans cette fonction que les auteurs se placent par rapport aux autres corps pouvant possiblement apporter soulagement à la souffrance.

Pierre de Besse décrit les conseils de consolations qu'il apporte comme un « sirop » et une « pilule »⁶⁶³, et cette pensée est partagée par nombre d'auteurs. Il apparaît en ce sens fondamental d'interroger le regard qu'entretiennent les consolateurs face aux médecins qui représentent l'une des figures auxquelles il est souvent fait appel pour soulager la douleur physique. La maladie constitue en effet, rappelons-le, l'une des thématiques principales traitées dans les ouvrages. La prise en compte de son rôle et le positionnement spirituel et ecclésiastique de ces auteurs semblent dès lors apparaître naturel pour les auteurs. Les consolateurs se considèrent en effet comme incarnant « l'art de guérir »⁶⁶⁴, ce qui pose la problématique du rapport entre médecine et religion. Le même Pierre de Besse écrit en effet que « Dieu [...] comme medecin tres-sage envoie à ses serviteurs ces maux pour leur bien et commodité »⁶⁶⁵. L'âme et le corps étant étroitement liés dans la conception d'une âme « source de vie » comme jonction entre le phénomène organique et psychique⁶⁶⁶, les auteurs ayant pour vocation à apaiser l'âme se positionnent inévitablement face au médecin et à ses prescriptions. Anna Linton résume parfaitement la perspective médicale dans la consolation lorsqu'elle écrit que « les

⁶⁶¹ VENARD Marc, « Les formes personnelles de la vie religieuse », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ ANDRE, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8, op. cit.*, p. 991-1028, ici plus particulièrement p. 1025.

⁶⁶² ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 252.

⁶⁶³ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, *op.cit.*, préface.

⁶⁶⁴ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, Paris, Seuil, 1995, p. 184.

⁶⁶⁵ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, *op.cit.*, p. 64.

⁶⁶⁶ GRMEK Mirko D., *Histoire de la pensée médicale en Occident, tome 2, op.cit.*, p. 117.

images médicales sont récurrentes dans les travaux de consolation. Elles sont à la fois utilisées de manière métaphorique comme modèle pour la santé émotionnelle et spirituelle, et de manière littérale, plaidant pour le pouvoir physiquement réparateur des mots affectifs sur une constitution dérégulée par les tribulations »⁶⁶⁷.

Dans un premier niveau de lecture, il convient d'analyser la manière dont les auteurs présentent et perçoivent les médecins dans la perspective consolatoire. Pour commencer, un passage d'Etienne Binet est révélateur : il définit en effet le médecin comme « un homme à trois visages : il est homme quand on est sain ; Ange, quand on est bien malade, diable quand il continuë ses medecines à l'heure qu'on se croit estre gueri »⁶⁶⁸. En ce sens, l'auteur reconnaît les bienfaits des remèdes apportés par le médecin pour soulager la souffrance tout en insistant sur le fait que parfois il ne s'adapte pas à l'évolution de l'état du malade. Plus largement, l'analyse de l'ensemble des traités du corpus sur cette question permet de dégager un double discours quant à la capacité des médecins à apaiser la souffrance. Le premier discours est celui de la louange faite à la méthodologie du médecin dans le processus d'apaisement de la souffrance, ainsi que celui de l'insistance sur la pertinence de suivre ses conseils et de se conformer aux remèdes prescrit. Le deuxième insiste sur l'inefficacité des remèdes de médecins qui parfois empirent la situation. L'analyse du corpus permet de mettre en avant une valorisation croissante du rôle du médecin de la part des auteurs, avec l'image croissante du médecin comme savant au XVIII^e siècle⁶⁶⁹, même si des exceptions sont perceptibles. Conformément à cette observation, Daniel Roche avait déjà mis en avant la montée en puissance du rôle du médecin dans les arts de mourir du XVII^e siècle⁶⁷⁰. Les médecins mènent également l'offensive contre la tristesse excessive puisqu'ils l'assimilent à un état psychologique de folie⁶⁷¹. Le médecin n'exalte pas spirituellement la douleur contrairement aux auteurs de nos traités et met en place une technique conceptuelle et thérapeutique qui contribue indirectement selon Danielle Roth à une forme de rupture avec le sacré⁶⁷². Roselyne Rey analyse en effet qu'au XVII^e siècle le médecin et le patient partagent tous deux la volonté d'apaisement de la souffrance⁶⁷³. En outre, les médecins de cette période sont davantage

⁶⁶⁷ LINTON Anna, *Poetry and parental bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit.*, p. 22-23.

⁶⁶⁸ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 210.

⁶⁶⁹ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, *op.cit.*, p. 183.

⁶⁷⁰ ROCHE Daniel, « "La Mémoire de la Mort"... », *op.cit.*, p. 110.

⁶⁷¹ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 261.

⁶⁷² COSTE Joel, *Les écrits de la souffrance : la consultation médicale en France (1550-1825)*, Ceyzérieu, Champ vallon, 2014, p. 163 ; ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 262.

⁶⁷³ REY Roselyne, *Histoire de la douleur*, *op.cit.*, p. 65.

sensibles au danger physique que représente la maladie, plutôt qu'à l'argument de la punition divine largement mis en avant par nos auteurs⁶⁷⁴. Au début de notre période, Jean de l'Espine écrit « le premier soin n'est pas de chercher [...] les Médecins, & user des receptes & régimes qu'ils nous ordonnent » puisque selon lui ils ne pourront contrer le commandement de Dieu⁶⁷⁵. Etienne Binet en 1616 analyse quant à lui le médecin faisant souffrir⁶⁷⁶ et livre plus précisément le cas d'un malade de la goutte qui :

« n'eut point recours à Dieu, mais il employa tous ses moyens, & ses pensees aux remedes des Medecins, & eut tout sa constance attachee à leurs emplastres, pourtant il languit deux ans appliqué à la question, & à la cruauté d'une rigoureuse torture [... et] n'y gagna que la mort, la honte, le mespiris de Dieu, & des hommes, & la perte de son corps & son ame »⁶⁷⁷.

Pour autant, l'ensemble des auteurs ne critiquent pas la figure du médecin. Louis Bail insiste au milieu du siècle sur le savoir du médecin qui « a passé toute sa ieunesse à estudier, a dépensé son bien pour acquérir le degré de Docteur. Il rajoute : « [i]l ne sçauroit faire autre chose pour vostre santé que vous desirez si fort »⁶⁷⁸. De même, le protestant Charles Drelincourt fait la louange des médecins puisqu'il écrit « [c]ar ceus qui visitent les affligez doivent imiter ce que pratiquent les sages & prudens Médecins, en la visite de leurs malades »⁶⁷⁹. En ce sens, ce sont les techniques médicales menées par les docteurs qui sont également appréciées par les auteurs. Une quinzaine d'années plus tard, Jean Crasset, dans l'objectif de fournir une consolation efficace, prend le parti de « suivre l'ordre que prescrit la Medecine »⁶⁸⁰. En effet, le traitement consolatoire fait en réalité écho au traitement médical puisque ceux-ci visent à retirer l'infection avant de pouvoir bander la blessure, tout en veillant à ce que l'infection ne se propage pas trop longtemps⁶⁸¹. L'image du « plâtre de réconfort »⁶⁸² qu'apportent les consolateurs se place en ce sens directement dans la lignée de la thérapie inspirée de la pratique

⁶⁷⁴ VIGARELLO Georges, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*, Paris, Points, 2015, p. 6.

⁶⁷⁵ DE L'ESPINE Jean, *Consolation et instruction aux malades contre l'appréhension*, *op.cit.*, p. 7.

⁶⁷⁶ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 15. Également, voir le chapitre VI « [c]ontre les Medecines, & les Medecins », p. 199.

⁶⁷⁷ *Ibid.*, p. 102-103.

⁶⁷⁸ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*, p. 326.

⁶⁷⁹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, préface.

⁶⁸⁰ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, préface.

⁶⁸¹ LINTON Anna, *Poetry and parental bereavement in early modern Lutheran Germany*, *op.cit.*, p. 27.

⁶⁸² *Ibid.*

des médecins. La différence demeure sur le fondement des outils spirituels et les « lois générales de la mécanique » mobilisées par les médecins⁶⁸³. Pour autant, en 1693 Jean Pontas insiste au contraire sur l'inefficacité récurrente de l'action des médecins jusqu'à parfois empirer l'état du consolé puisqu'il livre le cas d'une « ignorance du Médecin [qui] a achevé de [...] mettre au tombeau »⁶⁸⁴. Il nomme également l'une de ses exhortations « [q]u'il est dangereux de se trop confier aux promesses que font les Médecins d'une prompte guérison »⁶⁸⁵. Le « statut ambigu » qui leur est conféré⁶⁸⁶ est à mettre en lien avec le fait que certains auteurs nient l'apport réconfortant des médecins dans le soulagement de la douleur puisque leur pratique ne relève pas d'une aide strictement spirituelle, consolation par excellence selon eux. Cependant, l'apaisement représente l'une des stratégies thérapeutiques qu'il met en œuvre, notamment dans la notion de « larmes-thérapeutique »⁶⁸⁷. Le fait que les auteurs ne mettent pas en avant le soulagement apporté par le corps médical est parallèlement sans doute à mettre en lien avec la volonté d'insister sur le réconfort qu'ils procurent eux même en tant que consolateurs spirituels.

Toutefois, l'adoption de la technique médicale par certains auteurs représente déjà en soi une preuve que le soulagement apporté par les médecins est pris en compte chez certains auteurs. En outre, Jean Pontas qui critique la pratique des médecins avertit cependant qu'il est nécessaire de ne pas non plus mépriser les médecins⁶⁸⁸. Le rapport entretenu à la figure médicale est donc plus complexe qu'une conception duale d'opposition ou d'admiration puisque se mêlent à la fois sentiments de reconnaissance, méfiance et admiration, tout en représentant une question d'équilibre du rôle à lui accorder.

Ainsi, dans leurs rapports entretenus au médecin, il est possible d'analyser la manière par laquelle se définissent eux-mêmes les auteurs. Cette dimension concerne l'ensemble des auteurs du corpus, avec une croissance d'intérêt perceptible au cours du siècle. La question est en effet présente dans les premières œuvres du corpus puisque par exemple Pierre de Besse

⁶⁸³ GRMEK Mirko D., *Histoire de la pensée médicale en Occident, tome 2, op.cit.*, p. 117.

⁶⁸⁴ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différents états de leurs maladies, op.cit.*, p. 14.

⁶⁸⁵ *Ibid.*, p. 71.

⁶⁸⁶ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 285.

⁶⁸⁷ GRMEK Mirko D., *Histoire de la pensée médicale en Occident, tome 2, op.cit.*, p. 199. ; ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 265.

⁶⁸⁸ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différents états de leurs maladies, op.cit.*, p. 75.

écrit en 1624 « c'est chose véritable, que Dieu a donné les Prelats, pour servir autant ou plus, en qualité de Médecins, que de Docteurs en son Eglise. »⁶⁸⁹. Cette idée ne se retrouve pourtant pas chez l'ensemble des auteurs, comme Jean Crasset qui dans le dernier tiers du siècle se définit de manière différente par rapport à la figure médicale puisqu'il avoue :

« je ne suis point Disciple d'Hypocrates, & je ne fais point profession de Medecine. Celle qui m'est propre est de guerir les ames & non pas les corps, & de procurer à mon Lecteur la vie spirituelle plutôt que la corporelle. Toutefois comme l'indisposition du corps contribuë fort au salut de l'ame, & que les longues infirmités fournissent à ceux qui en sont travaillez de grands exercices de patience ; j'estime qu'il est de ma profession d'en traiter, non pas comme d'un mal qui détruit la nature, mais comme d'un bien qui conserve ou augmente la grâce »⁶⁹⁰.

Ainsi, l'auteur insiste sur la pertinence de son intervention par la justification du lien entre corps et âme, mais ne se considère pas comme un médecin ayant un quelconque pouvoir d'apaisement corporel sur le malade, se cantonnant à la dimension spirituelle. Cette valorisation du rôle du consolateur comme apportant du soulagement demeure à la fin de la période, et apparaît même davantage mise en avant par Antoine Blanchard qui ne nie pas l'apport de la médecine corporelle, mais tend plutôt à ériger le rôle du consolateur spirituel comme plus important que la médecine. Il écrit en effet que « ce n'est point assez de lui procurer les secours corporels, il faut y joindre les spirituels. La charité qu'on exerce envers lui en le visitant, en le consolant, [...] est une aumône plus précieuse & plus agréable au Seigneur »⁶⁹¹. La progression modérée de la conception du consolateur comme guérisseur d'âme de la « zone intermédiaire [de] l'esprit »⁶⁹² face à la maladie et à la douleur du deuil peut être mise en lien avec le clivage croissant qui est ressenti entre le modèle médical à partir duquel se fondent les médecins pour guérir, et celui du vécu de la maladie⁶⁹³. Cette dernière dimension se manifeste comme manière de ressentir la souffrance et dans le degré jusqu'auquel les consolés peuvent la supporter.

⁶⁸⁹ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, *op.cit.*, p. 49.

⁶⁹⁰ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, préface.

⁶⁹¹ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, *op.cit.*, préface.

⁶⁹² MCCLURE W. George, *Sorrow and Consolation...*, *op.cit.*, p. 4.

⁶⁹³ GRMEK Mirko D., *Histoire de la pensée médicale en Occident, tome 2*, *op.cit.*, p. 157.

En ce sens, les auteurs ecclésiastiques remettant l'âme du fidèle au centre du discours de consolateur se considèrent sans doute comme plus à même de guérir l'âme puisque l'affliction corporelle constitue l'une des conséquences de l'état de l'âme de l'affligé. Il est donc nécessaire de soigner celle-ci avant de vouloir apaiser le corps. Néanmoins, le soin du corps fait également partie intégrante du soulagement de l'âme. Les auteurs ecclésiastiques se considèrent en effet eux-mêmes comme ayant le rôle de guérisseur en raison de leurs charges, notamment grâce au sacrement d'Extrême Onction puisqu'elle « rétablit la santé du corps lorsque cela est expédient pour le salut de l'âme du malade »⁶⁹⁴. Le renforcement du rôle des clercs séculiers et des pasteurs en tant que figures de réconfort aux malades peut être par exemple lu dans les statuts synodaux de la Rochelle datant que 1710 qui établissent à propos des personnes se trouvant dans une situation misérable que les curés doivent s'engager « à avoir un soin tout particulier des malades qui manquent des secours temporels [...] ; ils assisteront par eux-mêmes autant que leurs facultés pourront le permettre »⁶⁹⁵.

L'importance de la confession est également nécessaire à prendre en compte puisque les confesseurs sont considérés comme des « médecins des âmes »⁶⁹⁶. Le consolateur se place ici dans l'apport de réconfort par l'aveu et le pardon. C'est pour cette raison que dans la perspective sacramentaire, les auteurs l'évoquent à diverses reprises, comme c'est notamment le cas d'Antoine Blanchard qui insiste sur l'obligation de consoler de la part des confesseurs⁶⁹⁷. Dans la définition vis-à-vis du rôle des médecins, il est nécessaire de prendre en compte que depuis le concile de Latran IV, les médecins ont obligation de faire appel au confesseur lorsque la maladie semble mortelle, prescription renforcée par une déclaration royale en 1712⁶⁹⁸. En ce sens, le visiteur qui est parfois aussi le consolateur a entre ses mains le salut de l'âme du malade qui doit faire une confession générale au prêtre⁶⁹⁹. Cette casuistique insistant sur le rôle du confesseur en tant que consolateur témoigne de ce que Jean Delumeau et Monique Cottret ont nommé un « profond affinement psychologique »⁷⁰⁰. Etienne Binet décrit en effet « [h]eureuse la contree ou le Medecin ne va iamais trois fois tester le pouls, que le Confesseur n'ait tasté

⁶⁹⁴ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, op.cit., p. 17.

⁶⁹⁵ *Ibid.*, p. 97.

⁶⁹⁶ COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, op.cit., p. 304.

⁶⁹⁷ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, op.cit., p. 23.

⁶⁹⁸ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, op.cit., p. 17.

⁶⁹⁹ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Visiter les malades : une œuvre de charité en version réformée... », dans : BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, op.cit., p. 43-59, ici plus particulièrement p. 51.

⁷⁰⁰ COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, op.cit., p. 304-307.

celuy de la conscience »⁷⁰¹ et valorise la figure du confesseur au dépend du médecin puisque le premier « sonde le fond de votre cœur »⁷⁰². Alors que la confession annuelle n'est plus demandée chez les protestants, les auteurs des traités appartenant à la même confession ont conscience de la dimension réconfortante de celle-ci, à condition qu'elle ne soit pas contrainte, afin d'empêcher une forme de pression présente dans la pensée catholique⁷⁰³. Pierre du Moulin écrit dans son traité qu'il « faut, s'il est possible, tirer de la bouche du malade confession de ses pechez »⁷⁰⁴. En ce sens, dans une sorte d'histoire de la conscience, l'importance de leur rôle dans le cadre de l'affrontement de la maladie et de la mort confère aux consolateurs séculiers une place plus importante que celui du médecin.

Pour autant, la recherche d'un équilibre entre le rôle cantonné à la consolation et celui s'inspirant de la médecine est en réalité perceptible dès le début du XVII^e siècle. Etienne Binet alors qu'il critique la figure du médecin, donne pour autant des conseils médicaux en fonction du type de maladie. Il écrit en effet « vous avez une fiebvre lente, & ce pus que vous crahcez nous assure que vos poumons sont tous plains de bouë. Vous voila flambé : Recipé de la resine en forme de loch, & de coction, cela à fort bon succez aux phtisies »⁷⁰⁵. Au milieu du siècle, le protestant Charles Drelincourt s'inscrit dans la même perspective que ce jésuite puisque, comme l'a montré Marianne Carbonnier-Burkard, l'auteur fait appel de manière analogique aux connaissances médicales qu'il a acquises dans les ouvrages et lors de ses visites auprès des malades, mobilisation qu'il effectue régulièrement sur demande des consolés « car le pasteur est considéré comme un quasi-expert en matière médicale, au moins pour juger du délai probable de la mort »⁷⁰⁶. Le pasteur participe parfois à des actes médicaux et chirurgicaux⁷⁰⁷ sous propre initiative, ce qui témoigne du fait que qu'il ne s'agit en rien d'une corvée pour lui. Il considère les actes de médecines comme intrinsèquement liés au domaine spirituel, puisqu'il définit les connaissances médicales comme un « don de Dieu »⁷⁰⁸. Cette insistance de la part du protestant est à mettre en lien avec l'importance du parallèle entre le corps et l'âme qui est établie dans cette confession et qui se réforme au contact de la Contre-Réforme qui tend à

⁷⁰¹ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 725-726.

⁷⁰² *Ibid.*, p. 557.

⁷⁰³ DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur*, *op.cit.*, p. 617.

⁷⁰⁴ DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, *op.cit.*, p. 25.

⁷⁰⁵ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 603.

⁷⁰⁶ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation... », *op.cit.*, p. 350.

⁷⁰⁷ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Visiter les malades : une œuvre de charité en version réformée... », dans : BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, *op.cit.*, p. 43-59, ici plus particulièrement p. 51.

⁷⁰⁸ *Ibid.*, p. 54.

valoriser de manière écrasante la supériorité de l'âme sur le corps⁷⁰⁹. De la même manière, certains auteurs se comparent à des chirurgiens tandis que d'autres les critiquent⁷¹⁰, se plaçant ainsi encore davantage dans l'agissement sur le corps tout en conservant leurs prérogatives spirituelles.

De même, la démarche dans laquelle se place l'auteur est grandement révélatrice puisque l'interrogation repose sur la perspective adoptée d'accompagnement ou de guérison. En effet, l'auteur de l'article sur la « Consolation chrétienne » dans le *Dictionnaire de la spiritualité* précise que « la consolation ne supprime pas la douleur, [mais] elle aide les âmes à la porter »⁷¹¹. Quant aux auteurs de nos traités, dans quelle démarche se placent-ils ? La réponse apparaît davantage nuancée. Certains auteurs se placent en effet dans une perspective de guérison puisque Pierre de Besse dans la première moitié du XVII^e siècle définit les pasteurs comme ayant la qualité de « docteur & medecin »⁷¹², et Jean Pontas en 1680 écrit à propos de son livre que c'est un « ouvrage qui enseigne aux sains le secret de conserver leur santé, & aux malades le moyen de la recouvrer ». Il précise même « j'entreprends de la guerir [la maladie] par des remedes surnaturels. »⁷¹³. Toutefois, la plupart des auteurs ne se placent pas dans une perspective de guérison, mais bien de soulagement. C'est en effet cet objectif qu'évoque Etienne Binet au début du siècle lorsqu'il écrit : « [j]e tasche dans ce Livre de faire deux choses, assavoir resjouir vostre cœur, soulageant vostre corps »⁷¹⁴. De la même manière, Louis Bail au milieu du siècle établit sa consolation dans la perspective de « calmer [...les] esprits »⁷¹⁵, tout comme à la fin du siècle le sieur de « BDLH » qui vise à « soulager »⁷¹⁶. Cette perspective demeure puisqu'Antoine Blanchard décrit explicitement en 1722 à propos de ceux ayant compassion pour les malades qu'« il ne dépend pas d'eux de les guérir ; mais ils peuvent les consoler & leur devenir utiles dans les visites charitables qu'ils leur rendent »⁷¹⁷. Quant à Charles Drelincourt, il va plus loin dans cette démarche dès le milieu du siècle puisqu'il place

⁷⁰⁹ GRMEK Mirko D., *Histoire de la pensée médicale en Occident*, op.cit., p. 283

⁷¹⁰ Par exemple, BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 704. Il écrit : « si vous aviez donné autant à l'hospital comme vous avez fait au Chirurgien qui ne fait que vous charcuter, vous seriez volontiers desia gueri. ».

⁷¹¹ VILLER Marc, « Consolation chrétienne », op.cit.

⁷¹² DE BESSE Pierre, *La Practique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice....*, op.cit., p. 49.

⁷¹³ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit., préface.

⁷¹⁴ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 4.

⁷¹⁵ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé....*, op.cit., préface.

⁷¹⁶ Sieur de BDLH, *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, op.cit., préface.

⁷¹⁷ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, op.cit., préface.

son processus consolatoire « pour estre fortifiez en toute force »⁷¹⁸. En ce sens, les consolations de notre corpus représentent chez certains auteurs une « ordonnance », tandis que d'autres la considèrent comme un « remède »⁷¹⁹.

La médecine « officielle » ne constitue pas le seul corps vis-à-vis duquel les auteurs se positionnent. La notion de « guérisseur » dans le cadre de la médecine parallèle est également à questionner dans les traités. La question est d'autant plus légitime qu'Etienne Binet évoque explicitement les « médecins, enchanteurs, mille sortes d'indignes, et sorcières. »⁷²⁰. En effet durant cette période, « aucune frontière n'existe entre ordre naturel et ordre surnaturel, et Dieu et Satan sont constamment à l'œuvre dans le monde pour le bonheur ou le malheur des hommes »⁷²¹. Pour commencer, il apparaît pertinent de questionner l'appel aux « saints guérisseurs » dans le cadre des traités. En effet, Danielle Roth évoque dans la consolation la « fonction médiatrice des saints » qui peuvent être considérés comme des « amis ou des frères bienveillants »⁷²². Cette dimension peut être expliquée par la possibilité théologique de faire appel à une figure divine pour guérir, même si certaines croyances populaires en la matière restent combattues par l'Église⁷²³. Jean Pontas donne l'exemple de « Naaman Général des armées du Roi de Syrie [...qui] s'adressa au Prophète Elisée pour obtenir la guérison de sa lèpre ; & dès qu'il eu ajouté foi aux paroles de ce prophète, & qu'il lui eut obéi, il s'en trouva parfaitement délivré »⁷²⁴. Etienne Binet fait quant à lui référence aux saints guérisseurs puisqu'il évoque le « pain de Saint Bernard [qui] guérit les maladies » ainsi que la « poussière du corps de saint cyprien [qui] peut tout »⁷²⁵. En ce sens, c'est le rôle du saint en tant qu'intercesseur à travers la prière qui est ici mis en avant⁷²⁶. Cela est à mettre en lien avec le fait que malgré les dissonances sur les armes à user contre la souffrance, durant notre période l'art de soigner « usant des mêmes remèdes et doublé des thérapies magico religieuses » semble attesté. Les traités témoignent ainsi d'une « même conception du monde », quel que soit le

⁷¹⁸ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables*, *op.cit.*, préface.

⁷¹⁹ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Visiter les malades : une œuvre de charité en version réformée... », dans : BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, *op.cit.*, p. 43-59, ici plus particulièrement p. 54.

⁷²⁰ *Ibid.* ; BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 543.

⁷²¹ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, *op.cit.*, p. 17.

⁷²² ROTH Danielle, *Larmes et consolations ...*, *op.cit.*, p. 124.

⁷²³ AUDISIO Gabriel, *Les Français d'hier, tome 2 : Des croyants XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 237.

⁷²⁴ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différents états de leurs maladies*, *op.cit.*, p. 4.

⁷²⁵ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 568-569.

⁷²⁶ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, *op.cit.*, p. 113.

statut du fidèle qui est affligé⁷²⁷. Pour autant, du fait de la nature littéraire des traités, et du fait que les auteurs sont majoritairement des membres ecclésiastiques, l'appel fait aux saints guérisseurs dans le cadre de la consolation n'est que peu mis en avant, hormis les évocations de la Vierge qui est parfois considérée comme une sainte guérisseuse « généraliste »⁷²⁸. Sans doute, l'insistance sur l'appel aux saints guérisseurs reviendrait à faire référence à un « système profane »⁷²⁹ de soulagement face à l'affliction qui est largement combattu par les clercs et les médecins mettant en garde contre ces « sorciers »⁷³⁰, et plus largement tous les « non professionnels » qui se mêlent des soins des malades. La prise en compte de la notion de « mal de saints » combattue par l'Église est fondamentale puisqu'elle retranscrit l'idée que la maladie est envoyée par le saint, qui est lui-même en capacité de la guérir⁷³¹, tel que Dieu qui afflige et console à la fois.

En outre, la notion de sorcellerie est bien présente dans les traités, mais dans la perspective de causalité du mal, puisqu'Etienne Binet décrit en effet « la mère racine de la plus grande partie de nos maux, [...] le redoublement des fièvres de nos corps & de nos esprits, c'est cette vieille sorciere de Circe »⁷³². L'auteur fait ainsi référence à la figure de la magicienne grecque, tandis que Jean Pontas établit à la fin du siècle la consolation pour ceux qui sont malades ou qui ont un enfant malade en étant convaincus d'une forme de sorcellerie⁷³³.

Également, cette prise de distance est à mettre en lien avec le fait que la médecine officielle à laquelle se réfèrent plusieurs auteurs entretient un rapport conflictuel avec la pratique de la médecine parallèle où il est à la fois fait appel à des conjureurs et des saints guérisseurs⁷³⁴ qui sont parfois considérés comme plus à même de guérir le mal que les médecins du fait de leur nature spirituelle⁷³⁵. Les auteurs se réfèrent davantage à des remèdes naturels, tel

⁷²⁷ *Ibid.*, p. 18 et 184.

⁷²⁸ *Ibid.*, p. 113.

⁷²⁹ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 291.

⁷³⁰ *Ibid.*, p. 296.

⁷³¹ COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 2010, (1^{ère} éd. 1971), p. 350.

⁷³² BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 378.

⁷³³ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différents états de leurs maladies*, *op.cit.*, p. 391.

⁷³⁴ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, *op.cit.*, p. 185.

⁷³⁵ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 292.

que Jean Pontas qui valorise les plantes comme « remèdes » donnés par Dieu⁷³⁶, ou surnaturelles mais relevant d'une tradition légitime et valorisée par l'Église à travers les miracles qui sont en effet mis en avant par certains auteurs. Etienne Binet évoque à plusieurs reprises une « fontaine miraculeuse »⁷³⁷ et Jean Crasset rapporte les miracles décrits par Saint Augustin à travers les « huile, autel, [et] reliques »⁷³⁸. En ce sens, la médecine parallèle apparaît majoritairement discréditée tandis que les miracles sont quant à eux valorisés comme perspective d'espoir pour les affligés. En ce sens, la figure consolatrice perceptible dans les traités relève d'un ensemble de figures, du clerc jusqu'au médecin, au saint et au sorcier, représentant des statuts bien spécifiques auxquels les fidèles chrétiens ne peuvent s'assimiler. Pour autant, le consolateur n'est pas seulement incarné par ces différentes formes d'autorités, comme en témoigne Alexandre Tarrête qui met en avant le deuxième statut de consolateur : celui « d'un ami proche (placé en position d'égalité) »⁷³⁹.

II.2.4. Le rôle de consolateur des fidèles

En effet, cet autre type de figure est à mettre en lien avec le devoir de charité puisque Danielle Roth met en avant que le XVII^e siècle est remarquable puisque la consolation se diffuse dans le monde laïc⁷⁴⁰. Cet idéal charitable semble avoir été davantage présent du côté catholique avec la liste des œuvres de miséricorde, alors que les protestants inspirés de l'humanisme ont une vision davantage séculière de la charité⁷⁴¹.

L'apport de réconfort ne constitue pas le seul privilège des auteurs ecclésiastiques, premièrement par le fait qu'un certain nombre d'auteurs laïcs sont à l'origine de ces traités, tel que le sieur de BDLH et Isaac Arnauld, qui se placent pour autant dans une position légitime de consolateurs par les nombreux conseils qu'ils donnent aux autres fidèles. Dans le contenu

⁷³⁶ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différents états de leurs maladies*, op.cit., p. 4.

⁷³⁷ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 183 et 597.

⁷³⁸ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit., p. 43.

⁷³⁹ TARRÊTE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance. », op.cit., p. 149-150, ici plus particulièrement p. 149.

⁷⁴⁰ ROTH Danielle, *Larmes et consolations ...*, op.cit., p. 105.

⁷⁴¹ VENARD Marc, « Les formes personnelles de la vie religieuse », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 8*, op.cit., p. 991-1028, ici plus particulièrement, p. 1023.

des traités, il est en effet évoqué que le « devoir de consolation »⁷⁴² relève également des vertus chrétiennes dont les laïcs doivent faire preuve dans la perspective charitable, conformément à ce que saint Paul recommande⁷⁴³. Le protestant Pierre du Moulin insiste dans le premier tiers du XVII^e siècle sur la nécessité d'apport de consolation de la part des proches dans le cadre de la vertu de charité chrétienne lorsqu'il écrit : « il faut aussi que voys soyez uni avec vos frères & prochains, par une vraye charité Chrestienne »⁷⁴⁴. Le rôle de consolation porte en ce sens sur « l'assistance communicative des "laïcs" »⁷⁴⁵, dont la volonté de diminuer la tristesse des affligés n'a jamais été aussi importante selon Danielle Roth⁷⁴⁶, puisque l'idée de compassion commence à devenir largement un devoir social⁷⁴⁷. Cette idée est extrêmement présente au sein des ouvrages d'auteurs protestants dans lesquels ceux-ci ne s'appuient pas sur la transmission légitime de la parole divine, mais entendent appuyer la pratique de la consolation sur l'ensemble de la communauté.

Ce constat est à inscrire dans la lignée de la pensée luthérienne selon laquelle la thérapie consolatoire repose sur un processus tripartite : le réconfort primordial est apporté par Dieu, mais la communauté possède également une place non négligeable puisqu'elle doit participer à la consolation à travers les mots par la prière et à travers les actes, en prêtant une oreille attentive au consolé et en agissant pour le guérir⁷⁴⁸. Pour autant, la famille occupe une place à part comme figure de consolateur comme en témoigne François Lebrun qui éclaire que la compagnie du malade relève tout d'abord des proches parents⁷⁴⁹. Outre le rôle de la famille, le rôle de l'ami est également fondamental. Le « devoir amical » de réconfort⁷⁵⁰ apparaît « investie du plus haut degré d'intimité et de confiance en dehors des liens familiaux »⁷⁵¹. Cette importance accordée à ce que Danielle Roth nomme « l'amitié consolatrice »⁷⁵² est croissante au cours de la

⁷⁴² LINTON Anna, *Poetry and parental bereavement in early modern Lutheran Germany*, *op.cit.*, p. 43-44. (Saint Paul, Lettre de Saint Paul aux romains, 12 :15 : « Soyez joyeux avec ceux qui sont dans la joie, pleurez avec ceux qui pleurent. »).

⁷⁴³ *Ibid.*

⁷⁴⁴ DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, *op.cit.*, p. 36.

⁷⁴⁵ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 312.

⁷⁴⁶ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 77.

⁷⁴⁷ *Ibid.*, p. 290.

⁷⁴⁸ LINTON Anna, *Poetry and parental bereavement in early modern Lutheran Germany*, *op.cit.*, p. 45.

⁷⁴⁹ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, *op.cit.*, p. 65.

⁷⁵⁰ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 320.

⁷⁵¹ *Ibid.*, p. 315.

⁷⁵² ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 277.

période⁷⁵³, comme en témoigne Charles Drelincourt qui rapporte le cas de femmes affligées ruinées qui se sont relevées après « avoir suivi les conseils de leurs véritables amis [qui] ont maintenus leurs familles avec honneur, & heureusement élevé leurs enfans »⁷⁵⁴.

En ce sens, Anna Linton souligne que le statut de clerc ou de laïc n'est pas l'élément le plus important⁷⁵⁵ pour l'apport de paroles de réconfort car c'est souvent celui qui a été confronté au type d'affliction auquel le consolé est soumis qui est le plus à même de consoler dans l'idée d'expérience. Cette idée est primordiale lorsque l'on rappelle que la plupart des auteurs sont d'un âge plutôt mur et mettent en avant l'expérience qu'ils ont de la pratique consolatoire. Charles Drelincourt insiste par exemple, lors de la mise en récit des *Visites Charitables*, que l'efficacité de la consolation est basée sur la véracité des mots retranscrits : il présente « le lait d'intelligence qui est sans fraude » qui constitue son ouvrage⁷⁵⁶. De la même manière, Pierre de Besse souligne la primauté de l'expérience dans l'apport de réconfort puisque « l'expérience est la mère des Arts & des sciences ». C'est parce qu'il a exercé les professions de « laboureur, [...], Pasteur, [...], Pilote »⁷⁵⁷ qu'il a selon lui la légitimité pour donner des conseils de consolation. En ce sens, un laïc ayant connu les souffrances est-il à même de donner un discours de consolation ayant autant de valeur spirituelle que celui d'un clerc ? N'allant pas jusqu'à affirmer cela, il joue en tout cas un rôle non négligeable pour certains auteurs, en tant que figure d'écoute et de d'apport de réconfort à travers l'échange verbal. Cette prise en compte est notamment fondamentale dans le cadre de la visite du malade⁷⁵⁸. Ce rôle conféré aux laïcs est plus largement à étudier dans le cadre de la « sociologie des religions » établie par Émile Durkheim puisque selon lui, la religiosité des émotions permet d'étudier dans quelle mesure elle participe au processus d'organisation sociale⁷⁵⁹. En ce sens, l'étude du statut de consolateur permet d'analyser en quoi le processus de consolation met en jeu plus largement un réseau laïc et ecclésiastique qui n'est pas seulement restreint sur les membres ecclésiastiques.

⁷⁵³ *Ibid.*, p. 275.

⁷⁵⁴ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, p. 560.

⁷⁵⁵ *Ibid.*

⁷⁵⁶ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, tome 1, préface p. 19.

⁷⁵⁷ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrétienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, *op.cit.*, préface.

⁷⁵⁸ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 313.

⁷⁵⁹ VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1...*, *op.cit.*, p. 272.

Enfin, la figure de consolateur peut être incarnée par l'affligé lui-même, puisque celui-ci joue un rôle fondamental dans l'apaisement de sa propre souffrance. Le traité pouvant être lu par le souffrant, comme en témoigne Etienne Binet qui s'adresse directement dans sa préface « [a]u lecteur désolé », l'affligé est un acteur actif de son apaisement. Cette idée s'inscrit dans le fait que ces livres représentent selon Anna Linton une forme de « trousse de premiers secours » et des livres « d'autoassistance »⁷⁶⁰ dont les affligés et leurs proches peuvent se servir. Pour autant, dans la perspective divine dans laquelle se placent les auteurs, le rôle du consolateur laïc reste limité. Jean Bernard évoque en effet explicitement les limites du partage de la souffrance des proches qui ne pourront jamais apporter la consolation dont l'affligé a réellement besoin : la consolation divine⁷⁶¹. On retrouve ainsi l'idée que la sainte tristesse doit tout de même rester, selon certains auteurs, restreinte au cadre ecclésiastique. Les auteurs craignent en effet le saisissement de celle-ci de la part des membres non religieux⁷⁶². Durant cette période, Danielle Roth observe en effet le rejet de la part de certains consolateurs, notamment catholiques, des consolations considérées comme sensibles ou du « monde » qui sont parfois envisagées comme étant impures du fait de l'association monde-péché⁷⁶³, ou même du « paganisme »⁷⁶⁴. Cette dimension n'a pas été perçue dans le cadre de notre analyse, sans doute du fait du caractère étroit de notre corpus restreint. Pour l'auteure, cette dimension s'explique sans doute par la réaction ecclésiastique face à la diffusion de la consolation dans le monde profane, avec une consolation chrétienne parfois critiquée dans l'idée qu'elle se confère un monopole⁷⁶⁵.

L'étude du rapport à la souffrance dans les traités, ainsi que l'analyse de la manière dont se définissent les auteurs en tant que consolateur permet de comprendre les fondements de la mise en œuvre du processus consolatoire. Pour ce faire, la réalisation d'une étude de cas sur l'accompagnement de la maladie et du deuil sont des biais d'analyse révélateurs du traitement de l'affliction dans un cadre précis qui permettent tant d'étudier la construction formelle du discours consolatoire que le propos mis en exergue par les auteurs.

⁷⁶⁰ LINTON Anna, *Poetry and parental bereavement in early modern Lutheran Germany*, *op.cit.*, p. 28.

⁷⁶¹ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit.*, p. 32.

⁷⁶² ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 70.

⁷⁶³ *Ibid.*, p. 105 et 109.

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 272.

⁷⁶⁵ *Ibid.*, p. 288.

II.3. Le processus consolatoire : accompagner le souffrant, de la maladie jusqu'au deuil

La construction opérée par les auteurs du processus de consolation s'inscrit dans une réflexion polymorphe quant aux « techniques de réconfort » possiblement mobilisables pour accompagner le souffrant dans son affliction, pendant sa maladie aussi bien que face au décès d'un proche. Ces deux thématiques ont été choisies car elles constituent des exemples pertinents pour étudier le processus de consolation entrepris par les auteurs étant donné qu'elles sont souvent étroitement mises en lien, l'un des maux provoqués par la maladie étant qu'elle conduit au décès. En ce sens, nous pouvons questionner le cheminement du processus consolatoire, de la méthodologie adoptée et des modèles de consolations mobilisés jusqu'à la spécificité et subtilité du discours en fonction du type d'affliction traité.

II.3.1. L'analyse de la mise en discours consolatoire

L'étude de la mise en discours du processus consolatoire est essentielle pour comprendre la « relation intersubjective qui s'établit entre celui qui souffre et celui qui console »⁷⁶⁶. En effet, l'analyse de ce rapport permet tant d'étudier la manière d'envisager l'accompagnement de l'affligé que le regard porté sur celui-ci. La consolation demandant « tout un art », notamment face à celui qui se considère inconsolable⁷⁶⁷, elle se révèle être une alliance de divers éléments garantissant le succès de la consolation. Ces éléments reposent tant sur la prise en compte du cas particulier de l'affliction que l'auteur doit apaiser, que sur la réflexion concernant les arguments mobilisés, ainsi que la réflexion discursive sur la manière de construire le discours. C'est à ce point formel de mise en discours de la consolation qu'est consacré ce premier point. Différents cas de figure peuvent être analysés, de la discussion dialogique jusqu'à l'implication de l'auteur et la manière dont il différencie les afflictions.

Certains auteurs incorporent leur processus de consolation dans le cadre d'un dialogue entre le consolateur et l'affligé. C'est le cas d'Etienne Binet, qui conçoit un dialogue fictif pour construire son propos Il se place donc directement dans la lignée du dialogue de consolation qui a connu un renouveau dans la perspective humaniste du XVI^e siècle, en s'inspirant

⁷⁶⁶ TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *op.cit.*, p. 152.

⁷⁶⁷ MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit.*

notamment du mode de dialogue consolatoire antique⁷⁶⁸. Pour autant, Etienne Binet apparaît plutôt singulier puisqu'alors que le dialogue de consolation « classique » est entièrement fictif, l'affligé est bien une figure fictive tandis que le consolateur répond lui-même dans le cadre de ce dialogue. Ce type de consolation peut être rapproché de l'entretien « pédagogique » mis en avant par S. Guellouz. Néanmoins, selon Alexandre Tarrête, celui-ci se rapproche davantage de la relation médecin-patient du fait que le dialogue n'apporte pas un enseignement neuf, et que c'est véritablement le travail de guérison qui est au centre du propos⁷⁶⁹.

De plus, Charles Drelincourt dans ses *Visites Charitables* utilise le dialogue, en se rapportant quant à lui aux visites qu'il a opérées, et dont les noms des affligés dont il retranscrit le dialogue ont été anonymisés. Il envisage en effet cet ouvrage comme la suite de ses *Consolations contre les frayeurs de la mort* qui constituait davantage le développement du discours sous la forme du sermon et de l'exhortation, tandis que ses *Visites Charitables* permettent de laisser s'exprimer l'affligé :

« [I]e sage & judicieux Lecteur reconnoîtra sans doute que cette maniere de consoler les affligés a quelque chose de merueilleusement doux , & efficace ; [...] & qu'il eût pour but de ne consoler que vous en particulier , & de ne parler que pour vous. Les exhortations & les Consolations générales, ne nous interessent pas si fort, & ne pénètrent pas si avant dans nos ames »⁷⁷⁰.

En ce sens, c'est le diagnostic basé sur la parole de l'affligé qui est considérée par les protestants comme le début de la thérapie⁷⁷¹ de consolation. Plus largement, même si la forme dialogique n'est pas utilisée dans la plupart des discours, tel que les exhortations notamment, nous pouvons citer l'exemple de Jean Pontas qui s'adresse directement à l'affligé par son nom, rappelant ce format du dialogue. Il insiste particulièrement sur la nécessité de commencer par donner de l'affection à l'affligé⁷⁷². Cet élément témoigne du fait qu'il est conféré au consolé un rôle important dans le processus consolatoire, qui est ainsi considéré à la fois comme acteur et récepteur. En réalité, les préfaces des traités qui présentent leurs ouvrages comme étant des bases de paroles à donner aux affligés s'inscrivent toutes dans cette perspective dialogique,

⁷⁶⁸ TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *op.cit.*, p. 133.

⁷⁶⁹ *Ibid.*, p. 136.

⁷⁷⁰ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, préface.

⁷⁷¹ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Visiter les malades : une œuvre de charité en version réformée... », dans : BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, *op.cit.*, p. 43-59, ici plus particulièrement p. 54.

⁷⁷² PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies ...*, *op. cit.*, préface.

même si la forme n'est pas forcément adoptée par l'auteur dans la mise en discours. Cette observation s'inscrit dans la nécessaire adaptation de la consolation pour « rapprocher l'âme souffrante de la sagesse »⁷⁷³, qu'elle soit celle du clerc transmettant la parole de Dieu, mais également celle des proches, de la famille jusqu'aux amis, comme nous l'avons précédemment analysé. Plus qu'une simple analyse de la mise en forme du discours, cet aspect témoigne du fait que les auteurs des traités de consolation durant notre période se réfèrent à des modèles antiques et humanistes tout en s'en détachant en réaffirmant l'importance de la médiation du consolateur ecclésiastique. Pour autant, le dialogue présente aussi selon certains auteurs ses limites puisqu'Etienne Binet recommande aux malades la contemplation d'« images saintes » tout en évoquant le fait qu'« ils [les tableaux] ne sont ni indiscrets, ni importuns comme ceux qui sous couleur de vous visiter vous lapident les oreilles de discours fâcheux, et vous blessent les yeux de leur triste mine »⁷⁷⁴.

La manière d'envisager le processus de consolation dépend également grandement du statut de l'auteur et du niveau de langage qu'il adopte. Celui-ci dépend tant de sa condition sociale que du degré d'implication dans lequel il se place. L'étude des pronoms personnels est un premier indice pertinent, à la fois lorsque les auteurs parlent d'eux-mêmes et lorsqu'ils s'adressent directement au lecteur, et éventuellement au souffrant. On observe chez les auteurs une alternance de l'emploi des pronoms personnels tu, nous, vous et je. Dans la volonté de s'impliquer dans le discours de consolation, le « nous » est grandement employé par les auteurs, car il permet non seulement de qualifier l'ensemble des chrétiens, ecclésiastiques ou laïcs confondus afin de marquer la distance avec la divinité, mais également, dans la même idée, de considérer l'affligé comme l'un de ses égaux. Pierre du Moulin utilise ce nous lorsqu'il écrit par exemple qu'il « y a trois principaux fruits que Dieu nous fait »⁷⁷⁵. Jean Pontas s'implique également dans le discours puisqu'il emploie le pronom personnel « je » pour qualifier son rôle de consolation. Enfin, pour qualifier le lecteur intermédiaire de la consolation, ou l'affligé lui-même, deux façons de faire sont considérées chez les auteurs : le laïc Isaac Arnauld utilise le tutoiement dans une perspective proche de l'affligé⁷⁷⁶. En revanche, d'autres auteurs emploient le vouvoiement, tel que Pierre de Rians. Le niveau d'adaptation du langage en fonction de

⁷⁷³ TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *op.cit.*, p. 149.

⁷⁷⁴ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 311-312.

⁷⁷⁵ DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, *op.cit.*, p. 6.

⁷⁷⁶ ARNAULD Isaac, *Méditation sur le regret d'une personne aimée, sur la consolation en Dieu*, *op.cit.*

l'affligé auquel l'auteur s'adresse est bien visible chez Charles Drelincourt dans ses visites charitables, puisque les consignes de « sobriété et simplicité » ne sont pas mises en œuvre lorsqu'il s'adresse à une personne affligée de haut rang notamment, tel que l'adaptation de l'appellation « [m]on frère », « Monsieur », « Monseigneur » ou « Madame » pour les princes et princesses⁷⁷⁷.

Nous pourrions dès lors supposer que cette mise par écrit du discours consolatoire dépend du niveau social du consolateur. En réalité, l'étude de quelques cas précis montre que cette hypothèse est à nuancer. Par exemple, le vicaire Jean Pontas utilise le « vous » dans ses exhortations pour s'adresser à l'affligé, mais le curé Louis Bail utilise également ce pronom personnel sujet. La question de la confession apparaît pertinente : le fait que Jean Bernard et François de Combles utilisent le « nous » est notamment à mettre en lien avec la proximité protestante établie entre le clerc et le laïc. Cette idée est pour autant à nuancer car Jean Crasset par exemple l'emploie également, mais nous pouvons supposer qu'il s'agit d'une des dimensions de la pédagogie jésuite. Pierre du Moulin utilise quant à lui à la fois le « nous » et le « vous ». En ce sens, les critères de niveau social et de confession ne sont pas pertinents. Plutôt, il apparaît que c'est davantage le statut de laïc de l'auteur qui est impactant, comme en témoigne Isaac Arnauld qui adopte un niveau de langage courant ou l'auteur anonyme nommé « BDLH » qui adopte un style assez simple et direct. Cette consolation qui apparaît assez rude dans les mots employés est sans doute à mettre en lien avec le fait que selon Danielle Roth, surtout pour la première moitié du XVII^e siècle, ce sont les laïcs qui apparaissent les moins sensibles à l'égard des souffrants⁷⁷⁸.

Quant à la question plus précise de la différenciation de la consolation face aux deux types d'afflictions étudiées, la maladie et la mort, l'analyse des traités révèle que les auteurs ne s'insèrent pas dans une simple dichotomie du processus de consolation. En effet, différents niveaux d'analyse doivent être adoptés, du discours généralisable jusqu'à l'ensemble de facteurs déterminants et différenciés. Pour commencer, l'analyse des traités révèle qu'une méthodologie générale commune est observée pour ces deux types d'afflictions dans cette notion « d'idéal-type » déjà étudiée.

⁷⁷⁷ CARBONNIER BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation... », *op.cit.*, p. 341.

⁷⁷⁸ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 160.

Premièrement, l'établissement du cadre général du discours repose sur deux éléments d'ouverture : soit le bénéfice de la tribulation dont la vie de l'homme est nécessairement constituée, soit l'insistance sur l'origine de l'affliction comme symbole de l'amour divin et de la Providence. Par exemple, Jean de l'Espine évoque au début de son traité que la « vie de tous les hommes qui vivent au monde est assiégée de toutes parts de beaucoup d'adversité : lesquelles aucunes sont particulières aux uns, les autres sont generales & communes à tous, comme sont la Mort, & les maladies »⁷⁷⁹. Quelques années plus tard, Etienne Binet insiste sur la faveur du ciel que représente l'affliction⁷⁸⁰. Cette tendance demeure tout au long de la période, puisque Jean Pontas débute en évoquant que « toutes les maladies viennent de Dieu. Cette proposition est la base de tout cet ouvrage »⁷⁸¹. Pour autant, selon le type d'affliction traité, des adaptations sont faites, comme en témoigne par exemple Charles Drelincourt au milieu du siècle puisque dans *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort*, il débute son processus consolatoire par : « il n'y a rien de plus épouvantable que la mort, à ceux qui n'espèrent point en Dieu »⁷⁸² en citant des paroles de Job. Souvent, après cette forme d'introduction, il est discuté plus précisément des causes de la douleur, comme analysées ultérieurement, à l'instar de Jean Crasset qui consacre son deuxième chapitre à la « cause de ses maladies »⁷⁸³.

Après l'établissement du cadre général, les arguments de consolation mobilisés par les auteurs sont la plupart du temps des « consolations topiques »⁷⁸⁴, qui reprennent sensiblement les mêmes arguments adaptés en fonction du traitement de la maladie ou du deuil. Sont incorporés des éléments d'autres genres qui sont proches, tel que des arguments de l'art de mourir sous l'égide de Jean Gerson ainsi que les exhortations utilisées dans les visites aux malades⁷⁸⁵. En fin de compte, ces « éléments invariants »⁷⁸⁶ permettent plutôt d'étudier la différenciation en fonction de la visée de l'ouvrage qui est grandement influente sur la mise par écrit du processus consolatoire. En effet, c'est surtout le cas dans les ouvrages ayant

⁷⁷⁹ DE L'ESPINE Jean, *Consolation et instruction aux malades contre l'appréhension ...*, *op.cit.*, p. 5.

⁷⁸⁰ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 2. Il écrit : « Est-ce estre mal d'estre en l'estat que Dieu a ordonné ? »

⁷⁸¹ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies ...*, *op.cit.*, p. 1.

⁷⁸² DRELINCOURT Charles, *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort...*, *op.cit.*, p. 1.

⁷⁸³ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 22.

⁷⁸⁴ TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance. », *op.cit.*, p. 134.

⁷⁸⁵ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Visiter les malades : une œuvre de charité en version réformée... », dans : BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, *op.cit.*, p. 43-59, ici plus particulièrement p. 55.

⁷⁸⁶ *Ibid.*, p. 54.

exclusivement une visée pratique, qui adoptent comme socle premier dans leurs discours la contemplation de figures familières aux malades. Louis Bail débute sa consolation en écrivant « [c]onsidérez l'exemple de Jesus-Christ nôtre Seigneur & de la plus part des Saints »⁷⁸⁷. Cette alternance entre cadre général et différenciation pose dès lors la question plus précise des modèles mobilisés par les auteurs et de la possible adaptation dans chaque traité.

II.3.2. Apaiser ces deux afflictions : la question des modèles

Le développement d'un discours purement théorique ne serait selon les auteurs que peu efficace afin de fonder les arguments d'apaisement destinés au souffrant. La mobilisation d'une réflexion précise sur les modèles à convoquer se trouve en effet au fondement des arguments de consolation livrés par les auteurs dans les deux types d'afflictions que sont la maladie et le deuil. Etienne Binet évoque en effet l'exemple comme étant source d'« enthousiasme »⁷⁸⁸. De multiples modèles sont mobilisés soit pour étayer le discours des auteurs, soit en tant que figure incarnant le réconfort, soit enfin comme modèle de souffrance et d'édification que les affligés sont invités à suivre. Dans les traités, ce qui régit ces modèles et exemples est l'idée que le consolé n'est pas seul face à sa souffrance puisqu'il s'agit du lot commun de l'ensemble des fidèles chrétiens depuis le péché originel⁷⁸⁹. Dans une perspective progressiste, l'étude des exemples édifiants pour la patience, permet également de questionner les personnages célestes qui sont à la fois des exemples édifiants par leur patience et des intercesseurs. En outre, un cas plus précis peut être étudié parmi ceux-ci : celui des anges, figures fondamentales dans le discours des auteurs.

Pour commencer, l'étude des exemples bibliques, ecclésiastiques et laïcs mobilisés afin d'encourager les consolés à garder la patience est fondamentale puisque ceux-ci sont présentés comme des figures aisément assimilables pour l'affligé. Les auteurs s'inscrivent dans une double perspective : en ayant conscience de l'utilité de la souffrance, ils insistent sur l'espoir d'une libération prochaine incarnée par ces figures. Cette méthodologie de l'*exemplum* se

⁷⁸⁷ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*, p. 1.

⁷⁸⁸ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 45.

⁷⁸⁹ Une exception est significative : Etienne Binet évoque quant à lui le modèle mythologique de Jupiter comme figure de courage dans sa préface. BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, préface.

retrouve notamment chez Jean Crasset qui dans la présentation de l'organisation de ces ouvrages, mobilise « des exemples illustres de patience qui releveront les courages les plus abbatus & donneront quelque rafraîchissement à leurs peines »⁷⁹⁰.

Parmi les personnages bibliques, nous pouvons relever les références fréquentes faites à la figure de Job, considérée comme la figure de souffrance par excellence puisque malgré les multiples assauts qu'il subit, il reste finalement fidèle à Dieu. Ce modèle est autant mobilisé par les auteurs catholiques que protestants. En début de période, François de Combles témoigne « vous avez entendu la patience de Job »⁷⁹¹, et dans le dernier tiers du XVII^e siècle, Jean Bernard en fait tout autant, tout comme Jean Pontas qui le cite huit fois dans son traité lorsqu'il recommande notamment : « dites à l'imitation de Job : Quand Dieu ne seroit pas content de m'avoir privé de la santé, & qu'il me voudroit encore ôter la vie ; je ne laisserois pas d'espérer en sa bonté & de me confier en lui »⁷⁹². En ce sens, cette référence à Job comme modèle dans les traités ne va pas dans la même lignée de ce qu'a remarqué Danielle Roth qui l'analyse comme « grand absent » en supposant que cela est lié à sa révolte contre Dieu⁷⁹³. La figure de David confronté au deuil de son fils est également récurrente, notamment chez Jean Crasset qui l'évoque très souvent, par exemple : « [c]'est dans cette école d'infirmité que David se convertit »⁷⁹⁴.

Du côté des exemples de laïcs, Etienne Binet livre le modèle de « l'infante Elizabeth fille d'André Roy de Hongrie » dont le mari « Lantgrave, Prince de Turinge »⁷⁹⁵ décéda, mais qui resta constamment fidèle à Dieu malgré la douleur du deuil. Il donne également l'exemple du roi de France Saint Louis⁷⁹⁶ ou encore Charlemagne⁷⁹⁷. Chez Charles Drelincourt également sont retrouvés de nombreux exemples édifiants, ce que confirme l'analyse de Marianne Carbonnier Burkard qui met en avant chez cet auteur la « floraison d'histoires “vraies” tirées de livres et d'expériences directes »⁷⁹⁸. Il évoque notamment le cas du « grand Cardinal de

⁷⁹⁰ *Ibid.*, préface

⁷⁹¹ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations*, *op.cit.*, p. 3.

⁷⁹² PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différents états de leurs maladies ...*, *op.cit.*, p. 71.

⁷⁹³ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 160.

⁷⁹⁴ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 82.

⁷⁹⁵ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 46.

⁷⁹⁶ *Ibid.*, p. 76.

⁷⁹⁷ *Ibid.*, p. 406.

⁷⁹⁸ CARBONNIER BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation ... », *op.cit.*, p.351.

Richelieu, ce premier Ministre d'Etat dont les paroles durant sa vie ont été reçues comme des oracles »⁷⁹⁹. En outre, l'exemple le plus remarquable est celui qu'il donne de lui-même à une femme craignant la mort de son enfant, dans lequel il relate le cas de son expérience de père frappé par le deuil⁸⁰⁰. Ainsi, les exemples édifiants sont choisis en fonction du statut du consolé, tel qu'en témoigne par exemple Pierre de Rians qui s'adressant aux dames affligées, donne des exemples de « saintes Reines, des Princesses, & de plusieurs autres Dames illustres en noblesse et en piété »⁸⁰¹. Outre ces exemples « terrestres », les auteurs mobilisent également des modèles « célestes » de patience et des figures d'intercession.

La première figure se situant à mi-chemin entre la nature terrestre et divine est celle de Jésus-Christ. Le discours christocentrique, qui s'inscrit dans la diffusion croissante de l'image du Christ de douleur à partir du XV^e siècle⁸⁰², est en effet fondamental dans les traités. L'évocation de cette figure est constante tout au long de la période, tant du côté catholique que protestant. En effet, dans l'ensemble des traités, la figure du Christ souffrant, qui représente le modèle à suivre ainsi que la source de consolation face à la souffrance, est l'image la plus fréquente. Il est impossible de citer l'ensemble des références évoquant Jésus-Christ tant leur abondance est remarquable, mais des exemples permettent de prendre la mesure de l'importance de la place qui lui est accordée par les auteurs. Louis Bail par exemple commence : « [c]onsidérez l'exemple de Iesus-Christ nôtre Seigneur »⁸⁰³ et Girard de Villethierry par la phrase « Jesus-Chrsit est nôtre modele dans les souffrances & dans les tribulations »⁸⁰⁴. En effet, celui-ci est érigé au rang de modèle pour nombre de souffrances qu'il a endurées lorsque son père l'a mis en condition humaine, ainsi que le degré de ses souffrances, comme l'avait déjà remarqué Roselyne Rey dans son *Histoire de la douleur*⁸⁰⁵. En ce sens, la figure de Jésus-Christ représente déjà en elle-même le motif de consolation par excellence mis en avant par les auteurs puisque Dieu l'a envoyé sur terre en tant qu'homme pour sauver l'homme de la

⁷⁹⁹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, quarante-sixième visite, p. 55. Cette valorisation du cardinal de Richelieu de la part de cet auteur est probablement à mettre en lien avec le fait qu'il conseille la clémence vis-à-vis des protestants lors du siège de la Rochelle étant donné que les habitants ont souvent montré un attachement au roi. Source : BELY Lucien, *La France moderne : 1498-1789*, *op.cit.*, p. 286.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, vingtième visite, p. 557.

⁸⁰¹ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en pieté...*, *op.cit.*, préface.

⁸⁰² DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, *op.cit.*, p. 8.

⁸⁰³ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*, p. 1.

⁸⁰⁴ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, *op.cit.*, tome 1, p. 266.

⁸⁰⁵ REY Roselyne, *Histoire de la douleur*, *op.cit.*, p. 65.

damnation éternelle, thématique qui représente l'une des sources fondamentales d'angoisse dans les traités et que les auteurs s'attèlent à apaiser⁸⁰⁶.

Cette figure salvatrice constitue un exemple de consolation face à la souffrance, conformément aux dires de saint Paul affirmant que « la puissance s'accomplit dans la faiblesse, pour l'amour du Christ. Je me contente donc de faiblesse, d'insultes, de difficultés de persécution et de calamité, car quand je suis faible, alors je suis fort » (2Cor. 12 : 9-10)⁸⁰⁷. Dans la pensée protestante, il est nécessaire de désespérer entièrement de soi-même afin de pouvoir recevoir la grâce de Jésus-Christ⁸⁰⁸. Le rappel de deux points des thèses de Luther est éclairant à propos de cette thématique puisque l'auteur établit qu'il « faut exhorter les chrétiens à s'appliquer à suivre Christ, leur chef, à travers les peines, la mort et l'enfer, et à “entrer au ciel par beaucoup de tribulations”, plutôt que de se reposer sur la sécurité d'une fausse paix » (thèses 94 et 95)⁸⁰⁹. Surtout, c'est l'insistance sur les nombreuses peines spirituelles et corporelles subies par le Christ qui sont au cœur du propos dans le cadre de la Passion. En ce sens, la mobilisation de la figure christique de la part des consolateurs vise à inviter le lecteur à « intensifier son sentiment “d'affliction” pour le Christ en sentiment de compassion »⁸¹⁰.

C'est la participation à la souffrance de Jésus-Christ qui est mise en avant comme consolation, puisque l'affligé ne se sent pas abandonné dans sa douleur et qu'il est appelé à l'imiter dans une perspective d'édification et de salut. Les auteurs insistent en effet sur ces points, comme en témoigne Etienne Binet qui rappelle la nécessité de « partager les peines et les croix de Jésus-Christ »⁸¹¹. En outre, la mobilisation iconographique de Jésus-Christ, que nous avons développé ultérieurement, est un élément d'analyse pertinent sur la place qui lui est accordée dans les traités. Pour autant, il est souvent évoqué un discours sur la minoration de la souffrance de l'affligé face à celle du Christ, tel que Pierre de Rians au début du XVIII^e siècle qui écrit : « la Croix sur laquelle il a expiré étoit bien plus dure que le lit sur lequel je repose »⁸¹². Cette minoration a pour objectif de faire prendre conscience de la nécessité et du devoir de

⁸⁰⁶ Sur ce point, voir par exemple CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1, op.cit.*, p. 148. L'auteur présente la maladie comme une arme de Dieu contre le péché.

⁸⁰⁷ MCCLURE W. George, *Sorrow and Consolation...*, *op.cit.*, p. 9.

⁸⁰⁸ DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur, op.cit.*, p. 36.

⁸⁰⁹ *Ibid*, p. 34.

⁸¹⁰ PANOFSKY Erwin, « Imago pietatis. Contribution à l'histoire des types du "Christ de pitié" ... », *op.cit.*, p. 22.

⁸¹¹ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées, op.cit.*, p. 197.

⁸¹² DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, p. 59.

l'affligé de supporter sa souffrance, puisque Jésus-Christ en a supporté une bien plus grande pour lui.

En outre, un autre type de figure importante dans les traités est représenté par le groupe des saints comme exemples édifiants et figure d'intercession chez les auteurs catholiques. Les saints, dont la licéité est réaffirmée lors du concile de Trente⁸¹³, sont mobilisés comme des exemples d'édification par la vie qu'ils ont menée, entraînant les « effets relativisant de la mise en parallèle des maux et douleurs subis avec ceux, bien plus graves, qui ont été endurés par le personnage vénéré »⁸¹⁴. Etienne Binet affirme par exemple à propos de la sainteté « pour certain [...] il n'y a rien de malheureux, sinon celui qui ne le fut jamais »⁸¹⁵. En ce sens, l'auteur insiste non seulement sur l'effort que demande l'accessibilité au statut de saint en acceptant la souffrance, mais également sur le fait que finalement celui qui n'essaie pas d'accéder à cette vie par la souffrance est malheureux.

Cette élévation au rang de modèle est par exemple visible dans les larmes comme nous l'avons étudié, puisqu'alors que celles des saints sont considérées comme des larmes à valoriser en « l'attente de la délivrance », celle du mélancolique qui « n'attends rien du tout » sont condamnables. Cette dimension est plus largement à mettre en lien avec ce que Lyndal Roper appelle « the hypostasization of pain » typique de la Contre-Réforme qui fait du partage de la douleur endurée par le saint un moyen de se rapprocher soi-même de la sphère divine⁸¹⁶. En ce sens, c'est par leur souffrance extrême et leur piété que ces saints peuvent être érigés comme des modèles par les auteurs, notamment en insistant sur les martyrs. Ici encore au début de la période, Etienne Binet évoque notamment l'« heureux martyr »⁸¹⁷ ainsi que l'idée que les affligés par leurs souffrance répondent à la possibilité d'en faire des martyrs pour Dieu⁸¹⁸. L'auteur donne même un exemple précis pour un malade qui doit subir un acte chirurgical : il écrit en effet « pour un Malade à qui on doit couper un bras ou une jambe. Exemple de S. Arcadius Martyr »⁸¹⁹. Cette idée demeure tout au long de la période chez les auteurs

⁸¹³ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, op.cit., p. 113.

⁸¹⁴ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, op.cit., p. 261-336, ici plus particulièrement p. 277..

⁸¹⁵ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 15.

⁸¹⁶ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, op.cit., p. 261-336, ici plus particulièrement p. 277.

⁸¹⁷ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 75.

⁸¹⁸ *Ibid.*, p. 106. Il écrit : « Dieu ne vous a pas exaucé ! parce qu'il veut vous faire martyr ».

⁸¹⁹ *Ibid.*, p. 161.

catholiques, comme en témoigne le fait qu'Antoine Blanchard écrit en 1722 que rien n'équivaut de « soutenir la patience d'un malade [par les] exemples de constance & de fermeté qu'ont donné le martyr ». Il insiste sur l'importance quantitative de ceux-ci puisqu'il évoque « des millions de Martyrs [qui] ont enduré les plus cruels & les plus horribles tourmens »⁸²⁰. Cette notion de la douleur endurée par les martyrs offre en ce sens une image extrêmement forte de la vision de la sainte souffrance⁸²¹ à laquelle les affligés doivent se référer.

Plus largement, concernant les saints évoqués, les auteurs mobilisent ceux dont il est estimé qu'ils ont la possibilité de réduire la souffrance du consolé en général, et c'est principalement la Vierge qui est mobilisée, pas seulement en tant que réconfort face à la souffrance, mais également en tant que figure d'accompagnement. Il est en effet fait mention de la Vierge à quelques reprises par les auteurs du corpus, mais lorsque l'on étudie les traités dans leur ensemble, celle-ci ne représente finalement pas une grande part des personnages évoqués dans les consolations. Fait qui peut paraître étonnant au regard de l'image de « Vierge de la Miséricorde » et représentante de la consolation comme symbole de « refuge »⁸²², mais qui doit être lue dans le contexte du recul de cette figure à partir de l'achèvement du concile de Trente⁸²³. Lorsque qu'elle est évoquée, les auteurs la présentent comme le symbole de la « mère protectrice et compatissante », conformément à l'image de la Vierge de douleur dominante au XVII^e siècle⁸²⁴. Pierre de Rians dédie en effet son traité à la « Très-Sainte Vierge Marie Mère de douleur »⁸²⁵ et précise « [e]n vous le Seigneur a réuni la noblesse & la sainteté [...] avec ces rares qualitez vous avez été enrichie du pretieux don de l'amour de la Croix »⁸²⁶. Il est ainsi fait référence à l'appellation courante de « Notre-Dame des Sept Douleurs »⁸²⁷, douleurs dont quatre sont directement reliées à la souffrance de Jésus sur la Croix et au tombeau. Également, l'image de la douleur est incarnée par certains auteurs avec le modèle de Marie-Madeleine, symbole de déploration tel les pleureuses antiques⁸²⁸, et qui connaît un culte croissant au XVII^e siècle⁸²⁹. Cette figure est en effet évoquée par Pierre de Rians qui écrit : « [d]ames affligées,

⁸²⁰ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, *op.cit.*, p. 11 et 125.

⁸²¹ MCCLURE W. George, *Sorrow and Consolation...*, *op.cit.*, p. 10.

⁸²² AUDISIO Gabriel, *Les Français d'hier, tome 2 : Des croyants XV^e-XIX^e siècle*, *op.cit.*, p. 231.

⁸²³ DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger*, *op.cit.*, p. 287.

⁸²⁴ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 180.

⁸²⁵ DE RIANS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, épître.

⁸²⁶ *Ibid.*

⁸²⁷ AUDISIO Gabriel, *Les Français d'hier, tome 2 : Des croyants XV^e-XIX^e siècle*, *op.cit.*, p. 232.

⁸²⁸ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 136.

⁸²⁹ *Ibid.*, p. 140.

voicy une Amante de la Croix dont je vous presente le modèle [...] si vous desirez bien comprendre la nécessité qu'il y a de souffrir, c'est la bien-heureuse Magdelaine »⁸³⁰. C'est véritablement le symbole de conversion et de pénitence qui est proposé ici comme image de consolation⁸³¹, étant donné que celle-ci a connu à la fois l'épreuve profane de la tentation des péchés, et sacrée, délivrée par Jésus-Christ à laquelle elle restera fidèle⁸³². Également, la figure de saint Joseph est évoquée par les auteurs, et même si sa mobilisation est rare, elle est toutefois significative. Jean Pontas le qualifie notamment dans son traité de « saint Patriarche »⁸³³. En effet, depuis la fin du XVI^e siècle, Joseph est associé à la figure du « patron de la bonne mort » consolante, constituant l'un des socles importants de la pastorale⁸³⁴.

En outre, les auteurs insistent sur la figure d'intercession de l'ange, ce qui n'apparaît pas étonnant, notamment dans le cadre de la spiritualité protestante. En effet, conformément à ce que Ronald Rittgers appelle la « confessionnalisation de la souffrance », la consolation qui passait majoritairement auparavant par la figure du saint laisse de manière croissante la place à la figure de l'ange qui acquiert un pouvoir de guérison⁸³⁵. Cette importance du pouvoir de guérison de l'ange chez les protestants est à lier à la primauté de la *sola scriptura* puisqu'ils considèrent que ceux-ci ont un fondement biblique plus solide que les saints. En outre, ils sont considérés par les membres de cette confession comme moyen de protection face aux assauts du démon tout en faisant le lien entre Dieu et les chrétiens⁸³⁶. Charles Drelincourt dans sa *Soixantieme visite* évoque « la qualité d'Anges » qui ont pour fonction de « protéger » et « défendre », mais qui incarnent également les « secours des membres de son corps mystique [Dieu], lorsqu'ils sont affligés »⁸³⁷. Cette notion de guérison conférée à l'ange se retrouve ainsi dans certains traités protestants. Dans la même perspective que la Vierge, c'est véritablement les termes de protection et de bonté auxquels ils sont associés⁸³⁸. Charles Drelincourt associe

⁸³⁰ DE RIANS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, p. 17.

⁸³¹ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 137.

⁸³² *Ibid.*, p. 141.

⁸³³ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies ...*, *op.cit.*, p. 325.

⁸³⁴ DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger*, *op.cit.*, p. 340.

⁸³⁵ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering*, *op.cit.*, p. 191. ; DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger*, *op.cit.*, p. 337.

⁸³⁶ RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering*, *op.cit.*, p. 208.

⁸³⁷ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, 61^e visite, p. 699.

⁸³⁸ DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger*, *op.cit.*, p. 312.

en effet cette notion d'accompagnement à la figure du pasteur qui accompagne son fidèle dans sa vie terrestre⁸³⁹.

Pour autant, l'évocation de la figure des anges n'est pas le seul fait d'auteurs protestants, puisqu'en début de période, Etienne Binet cite le cas d'une « ame colombine [qui] fut droit portée par les Anges tout droit en Paradis »⁸⁴⁰. Plus largement, on observe durant cette période le développement de la figure de l'ange gardien individuel chez les auteurs catholiques et protestants comme personnage d'accompagnement permettant de mieux vivre sa souffrance et d'en retirer les bénéfices⁸⁴¹. Pierre de Besse écrit :

« Il est dit des Anges en l'Escriture qu'ils sont les tuteurs & fidelles gardiens des hommes, & les doivent conserver soigneusement dès l'entrée de leur berceau, iusques au but de leur sépulture, & prendre garde à eux [...] au tempestes de l'adversité, au printemps des délices, & parmi les roses des plaisirs, & durant l'hyver des afflictions, & à toutes les espines des angoisses ».

Bernard Dompnier a notamment mis en avant le développement majeur de la figure de l'ange gardien durant cette période⁸⁴², et Anne Manevy écrit que dans « le catholicisme, le lien établi entre un individu et son ange tutélaire rappelle la relation de patronage, propre au culte des saints »⁸⁴³. La figure de l'ange est donc intrinsèquement liée dans les traités à celle des saints, d'autant que chez les Jésuites elle est associée au discours « sur les “Fins Dernières” et à l'idéal de sanctification personnelle »⁸⁴⁴. Sa mobilisation par Etienne Binet notamment n'est donc pas étonnante, s'inscrivant plus largement dans le mouvement de sécurisation défini par Jean Delumeau⁸⁴⁵. Cette conscience d'un ange protégeant chaque homme est bien attestée dans les traités, puisque Pierre de Besse écrit également que « chaque ange n'a la charge que d'un

⁸³⁹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, 61^e visite, p. 699.

⁸⁴⁰ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 88.

⁸⁴¹ DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger*, *op.cit.*, p. 208.

⁸⁴² DOMPNIER Bernard, « Des anges et des signes. Littérature de dévotion à l'ange gardien et image des anges au XVII^e siècle », *Les signes de Dieu aux XVI^e et XVII^e siècles*, Faculté de lettres et sciences humaines de l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, fasc. 41, 1993, p. 211.

⁸⁴³ MANEVY Anne, « Le droit chemin : L'ange gardien, instrument de disciplinarisation après la Contre-Réforme », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], n°2, 2006. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/rhr/5152>

⁸⁴⁴ *Ibid.*, p. 195.

⁸⁴⁵ *Ibid.*, p. 196.

seul homme »⁸⁴⁶. En réalité parfois dans les traités, le rôle des anges est employé, comme c'est le cas ici⁸⁴⁷, pour comparer les clercs à ceux-ci puisqu'ils ont quant à eux la charge de plusieurs hommes, alors que les anges n'en ont qu'un.

Certains auteurs évoquent même des anges spécifiques, comme c'est le cas de Jean Pontas qui cite l'ange Raphaël. Celui-ci est mentionné comme lien entre Tobie et Dieu qui a affligé ce personnage d'aveuglement pendant sept ans pour éprouver sa foi. L'Ange transmet à Tobie un message divin rapportant « qu'il avoit été nécessaire qu'il passât par cette tribulation ; parce qu'il lui étoit agréable »⁸⁴⁸. De même, les deux auteurs jésuites du corpus font référence aux anges spécifiques : Jean Crasset évoque la figure de l'Ange à Abraham⁸⁴⁹ et Etienne Binet évoque Lazar porté au paradis par les Anges, preuve de « l'acte de charité angelique ». Il rajoute que « les Anges chantent & portent comme en triomphe ce miserable languissant »⁸⁵⁰. Cette référence est ici à mettre en lien avec l'importance jouée par la compagnie de Jésus dans la diffusion de culte de l'ange contre les interventions de Satan⁸⁵¹. L'ensemble des auteurs font référence au danger démoniaque, et un auteur apparaît grandement intéressant sur cette notion : Jean Crasset, puisqu'il établit la notion de « mauvais anges » qui sont envoyés par Dieu pour punir, et qui sont par le même intrinsèquement liés à l'acception démoniaque⁸⁵².

II.3.3. Entre exaltation de la souffrance corporelle et espoir de guérison : le rapport ambigu à la maladie

« Or de toutes les épreuves que Dieu peut tirer d'un homme, il n'y en a point de plus forte ni de plus certaine que l'infirmité du corps, d'autant qu'elle luy oste la santé, qui est le fondement de tous les biens »⁸⁵³. Le traitement de la maladie dans le processus consolatoire est en ce sens fondamental car il est tout autant révélateur de la subtilité du processus consolatoire qui se situe à la frontière de l'exaltation de la souffrance et de l'espoir de guérison.

⁸⁴⁶ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, *op.cit.*, p. 17.

⁸⁴⁷ *Ibid.*

⁸⁴⁸ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies ...*, *op.cit.*, p. 36.

⁸⁴⁹ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 123.

⁸⁵⁰ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 41.

⁸⁵¹ DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger*, *op.cit.*, p. 326.

⁸⁵² CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 45.

⁸⁵³ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 120.

Pour commencer, il est nécessaire de se demander si toutes les maladies sont traitées de façon uniforme par les auteurs. Les auteurs sont nombreux à se montrer convaincus que les types de consolation à envisager doivent l'être en fonction des différents types de maladies, pour augmenter l'efficacité du réconfort. Jean Crasset écrit en effet « [l]es remedes generaux donnent quelque consolation aux malades ; mais ceux qui sont propres de leur mal, ont incomparablement plus d'effet »⁸⁵⁴. Sans doute est-ce également une réponse aux demandes récurrentes des laïcs, s'inscrivant davantage comme une conséquence du fait que certains traités sont adressés aux souffrants de maladies particulières. Etienne Binet, François de Combles et Charles Drelincourt, adoptent en effet une perspective semblable, tout comme François de Combles qui écrit notamment une « [c]onsolation pour ceux qui ont les gouttes és pieds ou és mains »⁸⁵⁵. Il donne l'exemple du roi Aza resté patient face à cette maladie, puis il dresse une description de la maladie et de ses effets sur ceux qui en sont affligés, de la difficulté de la soigner, avant d'évoquer la nécessité de la consolation. L'auteur rappelle également qu'elle peut aussi bien toucher les justes que les méchants, et mobilisent tout au long du chapitre les exemples de patience et des versets bibliques dont la réflexion est édifiante⁸⁵⁶. La deuxième partie du chapitre est fondée sur une réflexion plus large à propos de la maladie en général. D'autres auteurs insistent sur la mise en parallèle du souffrant avec des personnages ayant vécu le même type d'affliction. Par exemple, Etienne Binet dans un chapitre consacré à la « consolation pour ceux qui sont affligés de fièvres, & sans appétit » donne l'exemple d'une « jeune pucelle de Picardie nommée Nicole, du temps de S. Vincent Ferrier »⁸⁵⁷. De même, Jean Crasset évoque le cas d'un savant aveugle nommé Dydimus⁸⁵⁸.

Cette typologie repose sur une forme de hiérarchisation, puisque Jean Crasset par exemple évoque l'aveuglement comme le pire des maux, tandis que par la suite il insiste sur le fait que finalement la surdité est sans doute pire que la perte de la vue⁸⁵⁹. Pour autant, cette typologisation précise des maladies semble ne plus être réalisée par la suite puisque les auteurs qui évoquent celle-ci après ce traité de Jean Crasset publié en 1680 se cantonnent à différentes considérations générales qui sont adaptables à l'ensemble des maladies. De la même manière, le traitement de la maladie pour les affligés hommes et femmes apparaît plutôt similaire.

⁸⁵⁴ *Ibid.*, *op.cit.*, tome 2, p. 275.

⁸⁵⁵ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations*, *op.cit.*, p. 643.

⁸⁵⁶ *Ibid.*, p. 643-660.

⁸⁵⁷ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligés*, *op.cit.*, p. 278 et 305.

⁸⁵⁸ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, tome 2, p. 289.

⁸⁵⁹ *Ibid.*, p. 276 et 305.

Quant aux malades eux-mêmes, on observe que les affligés décrivent leurs maux en fonction de la maladie, mais les décrivent également en fonction de la douleur ressentie dans une perspective assez « univoque »⁸⁶⁰. Par exemple, Charles Drelincourt dans sa dix-septième visite rapporte le cas d'un homme ayant des douleurs aux yeux : « mais je ne sai fi vous en avez jamais vû d'aussi affligée que moi. Il n'y a point de douleur comparable à la mienne ». À cela, le pasteur répond « [j]e ne doute pas que votre douleur ne soit fort vive & fort cuisante . Mais vous ne sentez pas le mal de vos Freres, qui tiennent le même langage que vous »⁸⁶¹. La présentation de la maladie propre à chaque affligé comme le pire des maux semble un *leitmotiv* commun à tous les auteurs, tout comme Etienne Binet qui rapporte à propos de l'affligé souffrant de fièvre « ie me sens mourir tous les jours »⁸⁶². En ce sens, c'est davantage la maladie dans ce qu'elle représente spirituellement qui est à analyser que chaque type de maladie pris à part. Il fait davantage sens d'étudier la maladie dans le cadre de son avancement, puisque la majorité des auteurs construisent leur consolation en fonction de l'état du malade, étant donné que c'est l'éloignement de l'espoir de guérison et l'approche de l'agonie qui suscite chez les auteurs « l'apogée même de l'horreur qu'inspire la maladie »⁸⁶³. Jean Crasset fait écho à cette conception puisqu'il écrit à propos de la longue maladie que « tout ce qui est long, pour petit qu'il soit, lasse la patience et devient insupportable »⁸⁶⁴.

Dans une approche globale, la fonction thérapeutique de l'affliction est mise en avant par les auteurs en exaltant la douleur dans la perspective spirituelle du bonheur de la souffrance tout en annonçant un espoir de guérison qui ne doit pourtant pas être trop attendu. Cette vision lui confère ainsi ce statut d'ambiguïté mis en avant par François Lebrun⁸⁶⁵. En effet, les préceptes chrétiens et les auteurs insistent particulièrement là-dessus, mettant en avant les bénéfices de la souffrance qui est fondamentalement salutaire selon eux dans une perspective de douleur méritoire. Ils mettent en doute la légitimité de vouloir guérir, puisque pour rappel Etienne Binet évoque le « vain désir de santé »⁸⁶⁶, et Pierre de Rians écrit également : « [p]ourquoy donc souhaitteriez vous (Dames souffrantes) de guerir de cette maladie, d'être

⁸⁶⁰ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, op.cit., p. 261-336, ici plus particulièrement p. 278.

⁸⁶¹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, op.cit., 17^e visite, p. 492.

⁸⁶² BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 278.

⁸⁶³ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, op.cit., p. 261-336, ici plus particulièrement p. 281.

⁸⁶⁴ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit., p. 115.

⁸⁶⁵ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, op.cit., p. 17.

⁸⁶⁶ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 59.

delivrée de cette violente colique, ou de cette migraine ? »⁸⁶⁷. Dans le questionnement sur le langage de la douleur⁸⁶⁸, l'idée qui prévaut chez ces auteurs est que la douleur serait perçue comme une force protectrice de la « santé » de l'âme. L'affliction corporelle apparaît souvent en effet pour les consolateurs comme la meilleure des afflictions car elle oblige à penser à Dieu et purifie l'affligé, tel que le fait remarquer Etienne Binet lorsqu'il met en avant ce « purgatoire des maladies »⁸⁶⁹. En revanche, les quelques témoignages d'affligés qui sont retranscrits dans les traités montrent bien qu'ils aspirent à être libérés de cette douleur. En ce sens, la consolation, par le fait qu'elle vise à apaiser cette souffrance qu'elle exalte pourtant, apparaît ambiguë comme en témoigne le fait que Girard de Villethierry insiste sur le « droit à la guérison » :

« l'on examine si les malades peuvent légitimement désirer la santé. Il semble inutile d'examiner si l'on peut légitimement désirer la santé, puisque tout le monde sent ce désir profondément gravé dans son cœur, & que les plus justes s'y laissent aussi-bien que les autres, qu'ils éprouvent de la joye lorsque les maux dont ils sont travaillez diminuent »⁸⁷⁰,

Il affirme de plus que « [c]'est le Très-haut qui a produit de la terre tous les remedes »⁸⁷¹. Durant la même période, Jean Pontas évoque également « qu'il n'est pas défendu à un Malade de désirer & de demander la santé : mais il ne le doit jamais faire qu'avec un esprit parfaitement soumis à la volonté de Dieu »⁸⁷².

La consolation chrétienne peut apparaître contradictoire dans un premier niveau de lecture. Pour autant, l'analyse plus poussée de la pensée consolatoire des auteurs face à la maladie témoigne en réalité d'un discours fondé sur une pensée spirituelle subtile et équilibrée. Le premier niveau d'analyse montre qu'à travers le processus de consolation face à la maladie, ce n'est pas tant le corps que l'on cherche à guérir mais l'âme. Etienne Binet affirme : « si vous n'eussiez perdu la santé du corps, vous eussiez perdu toutes les vertus de votre ame »⁸⁷³. Cette idée demeure au cours du siècle puisque Jean Crasset définit quant à lui encore plus

⁸⁶⁷ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, op.cit., p. 63.

⁸⁶⁸ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, op.cit., p. 261-336, ici plus particulièrement p. 268.

⁸⁶⁹ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 7.

⁸⁷⁰ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, op.cit., p. 69-70.

⁸⁷¹ *Ibid.*, p. 77.

⁸⁷² PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies ...*, op.cit., p. 5.

⁸⁷³ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 73.

explicitement la maladie comme un « remède pour guérir l'âme »⁸⁷⁴, et qu'Antoine Blanchard dans le premier quart du XVIII^e siècle écrit que le « [s]alut de l'ame est preferable à la guérison du corps ; et quand on ne peut les sauver tous deux, il vaut beaucoup mieux risquer la vie de l'un, que de concourir à la mort éternelle de l'autre »⁸⁷⁵. Il est donc opérée une forme de distinction entre la santé du corps et celle de l'âme, faisant de la piété de l'âme un des bénéfices de la maladie dans la recherche d'édification tout en représentant en même temps une condition nécessaire au recouvrement de la santé corporelle. Ainsi distinguée, les auteurs insistent néanmoins sur l'inébranlable liaison entre le corps et l'âme, et l'exemple des martyrs en est le témoin privilégié. Antoine Blanchard évoque en effet certaines figures : « pour un Malade qui souffre de grands maux. Exemple de Sanctus, Diacre de Lyon, Martyr », et donne également l'exemple de « S. Pierre de Nicomedie, Martyr »⁸⁷⁶. Dans une forme de processus rangé et bien établi, l'espérance de la guérison passe pour l'ensemble des auteurs par Dieu, comme en témoigne François de Combles lorsqu'il écrit que « puis que c'est Dieu qui envoie les maladies, c'est à luy qu'il faut que nous nous adressions pour obtenir guérison »⁸⁷⁷.

En outre, la subtilité du discours porté par les auteurs est visible dans la vision de la maladie comme moyen de connaissance de soi⁸⁷⁸. Celle-ci est en effet considérée comme un moyen de « faire un retour sur soi-même », qui se révèle absolument nécessaire afin, dans un second temps, de pouvoir espérer la guérison par la grâce divine⁸⁷⁹. Etienne Binet débute en effet sa consolation dans une perspective de réflexion sur soi-même en expliquant : « l'homme de bien n'est iamais malade, & s'il se plaint d'estre malade, il n'est pas en cela homme de bien »⁸⁸⁰. Cette connaissance de soi est l'une des visées des consolateurs, qui invitent face à la maladie à prendre conscience de son état de pécheur, comme c'est le cas dans nombre de traités : le fait que Jean Pontas écrive que « Dieu nous afflige souvent pour punir nos péchés »⁸⁸¹ est en effet éclairant. Ce retour sur soi est également prôné par certains auteurs comme nécessaire prise de conscience afin de lever la barrière de découragement lié au regard trop rude

⁸⁷⁴ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit., p. 7.

⁸⁷⁵ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, op.cit., préface.

⁸⁷⁶ *Ibid.*, p. 133 et 146.

⁸⁷⁷ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations*, op.cit., p. 62.

⁸⁷⁸ Idée tirée de BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, op.cit., p. 261-336, ici plus particulièrement p. 270. L'auteur mentionne la connaissance de soi à propos d'une œuvre de Montaigne popularisée par Pierre Charon.

⁸⁷⁹ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, op.cit., p. 113.

⁸⁸⁰ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 2.

⁸⁸¹ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies ...*, op.cit., p. 18.

porté par l'affligé sur lui-même. Charles Drelincourt rapporte le cas d'un enfant malade dont la mère est inquiète et déclare à propos de cet enfant dans une perspective rassurante : « [j]e vois aujourd'hui accompli d'une manière merveilleuse ce qui est écrit, que Dieu accomplit sa louange par la bouche des Enfants »⁸⁸².

Cette connaissance de soi passe également par l'apprentissage de la patience qui constitue un *leitmotiv* fondamental dans les traités, toujours en équilibre entre résignation et espoir. Cette vertu est non seulement prônée dans l'aspiration à la constance face à une situation de douleur et la condamnation de la plainte, mais elle est également mise en avant comme un des éléments fondamentaux rendant possible l'aspiration à la guérison. Il s'agit en effet de la vertu chrétienne la plus mentionnée avec la charité inhérente à la consolation. L'importance de cette vertu se retrouve du côté protestant, tel que François de Combles qui écrit à propos de Dieu : « il luy faut demander [...] patience en nos maladies »⁸⁸³. Cette perspective reste prégnante tout au long de la période, comme le montre le fait qu'à la fin du siècle Jean Pontas insiste sur l'idée que « le malade doit souffrir avec patience »⁸⁸⁴ et durant la même période Girard de Villethierry soulignant « qu'il faut supporter en paix & avec patience les tribulations & les adversitez de cette vie, quelques grandes qu'elles puissent être »⁸⁸⁵.

Cette patience relève tant de la volonté de l'affligé, qu'elle est dépendante de la volonté divine puisque Girard de Villethierry écrit : « et parce qu'il seroit inutile d'exhorter les fidèles à la patience dans les maladies & dans les douleurs, si on ne leur marquoit en même temps qu'ils en sont incapables par eux-mêmes, & que c'est à Dieu qu'ils doivent s'adresser pour l'obtenir ». L'auteur recommande au malade de « lui dire avec une sainte confiance en sa bonté "C'est vous, Seigneur, qui êtes ma patience" »⁸⁸⁶. En ce sens, l'affligé dans la maladie est à la fois acteur et récepteur de sa propre voie de guérison, et il doit se mettre en disposition pour pouvoir la recevoir. Cet élément est fondamental dans la perspective de la consolation du XVII^e siècle qui oscille entre les notions de libre arbitre de l'homme et celle d'élection divine. Pour autant, les malades eux-mêmes insistent-ils sur cette vertu de la patience ? La parole donnée aux affligés dans les traités témoigne du fait que ceux-ci ont justement des difficultés à

⁸⁸² *Ibid.*, vingtième visite, p. 549.

⁸⁸³ DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations*, *op.cit.*, p. 62.

⁸⁸⁴ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies ...*, *op.cit.*, p. 114.

⁸⁸⁵ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, *op.cit.*, tome 1, p. 138.

⁸⁸⁶ *Ibid.*, p. 15-16.

demeurer dans la patience. La perte d'espoir est rapportée par exemple par Etienne Binet : « la longueur me fait perdre la patience »⁸⁸⁷ .

La volonté de guérison de la maladie dans le processus de consolation apparaît comme l'objectif principal de la consolation contenue dans les traités. Néanmoins, la réflexion livrée sur la souffrance est également envisagée comme avertissement sur le danger de l'affliction qu'elle quel soit pouvant engendrer la maladie, faisant également du discours consolatoire un moyen de prévention. L'acte de consoler a en effet pour objectif de diminuer la tristesse de l'affligé, afin d'éviter un phénomène de double affliction. En effet, celle-ci est parfois considérée comme découlant d'un trop fort chagrin⁸⁸⁸ ou désespoir. Antoine Blanchard évoque le cas d'une « personne qui est tombée malade de chagrin par la perte d'un fils, ou d'une fille unique »⁸⁸⁹.

L'appel à la tristesse modérée face à l'affliction comme moyen de prévention est à lire plus largement dans l'appel à une vie pieuse dans les traités puisque la considération de l'utilité de l'affliction permet d'écarter la possibilité de l'envoi de la maladie par Dieu comme châtement des péchés ou comme rappel à sa pensée, comme déjà analysé. Dans le dernier quart du XVII^e siècle, Jean Crasset met même en avant le fait que la maladie constitue un moyen de conversion face au danger de l'athéisme lorsqu'il écrit que « la maladie convertit des athées »⁸⁹⁰. Elle est donc envisagée comme un moyen de prévention contre la damnation. Ceci est à lire dans l'insistance opérée par les auteurs catholiques sur les sacrements lors d'une maladie, puisque ceux-ci représentent un moyen de prévention d'une double affliction qui se surimpose à celle de la douleur corporelle : celle de l'inquiétude pour le salut. Alors que celle-ci est déjà présente chez les malades, le fait de ne pas recevoir de sacrements produirait un accroissement de la souffrance du malade. C'est ce qu'a mis en avant François Lebrun qui remarque l'insistance des membres ecclésiastiques sur la prière et la pénitence, condition préalable et facilitant l'obtention de la guérison corporelle⁸⁹¹. Les sacrements qui sont les plus fréquemment mentionnés dans les traités sont ceux de la confession, communion, saint Viatique et Extrême Onction. Les auteurs critiquent le recul de l'administration de ceux-ci qui est associée à l'idée qu'elle est réservée au mourant, en lien avec le fait qu'elle est assimilée à « l'abandon du malade

⁸⁸⁷ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 287.

⁸⁸⁸ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, op.cit., p. 261-336, ici plus particulièrement p. 264.

⁸⁸⁹ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, op.cit., p. 218.

⁸⁹⁰ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, op.cit., p. 79.

⁸⁹¹ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, op.cit. p. 113.

par les hommes de l'art »⁸⁹², comme l'avait déjà remarqué François Lebrun dans les Arts de mourir⁸⁹³. En effet, Etienne Binet consacre un chapitre de sa consolation sur la thématique « s'il est bon de recevoir bien tost les saints Sacremens quand on est malade »⁸⁹⁴. Cette importance demeure tout au long du siècle, puisque Jean Pontas écrit également par exemple que « le Malade se doit préparer de bonne heure à recevoir disgnement le saint Viatique »⁸⁹⁵. La notion de « purgatoire des maladies » mise en avant par Etienne Binet est en ce sens évocatrice d'une pensée commune de l'ensemble des auteurs catholiques faisant des sacrements une condition qui ne peut être évitée.

Pour autant, du côté protestant l'administration des sacrements qui sont encore reconnus dans leur conception de la foi apparaît plus souple. C'est notamment le cas de la confession du fait qu'elle n'est pas reconnue comme un sacrement par les protestants, mais qu'elle est tout de même associée par Luther au baptême du fait de son caractère pénitentiel⁸⁹⁶. Pierre du Moulin écrit à propos de la confession « [i]l faut, s'il est possible, tirer de la bouche du malade confession de ses pechez, de sa repentance, & de sa foi »⁸⁹⁷. L'obtention de celle-ci ne constitue pas une nécessité absolue au salut.

L'analyse des remèdes évoqués par les auteurs est également fondamentale. En effet, certains auteurs, tel des médecins, préconisent des remèdes spécifiques en fonction du type de maladie. C'est le cas d'Etienne Binet qui propose par exemple du jus de rose pour calmer les battements de cœur, ou encore de la cédrie pour apaiser le mal de dents⁸⁹⁸. Pour autant, il insiste pour chaque remède donné sur l'origine pécheresse de la maladie, et donc il est nécessaire de s'inscrire dans une pensée pieuse pour combattre ce mal. En ce sens, les remèdes médicaux semblent étroitement liés aux remèdes spirituels que sont les sacrements, puisque pour chaque remède qu'il livre l'auteur invite à la pénitence. La considération de la relation étroite entre le corps et l'âme explique ce rapport entre les remèdes médicaux et spirituels. Surtout, la délivrance de remèdes médicaux ne doit pas faire oublier l'espoir de consolation qui ne peut

⁸⁹² BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, op.cit., p. 261-336, ici plus particulièrement p. 289.

⁸⁹³ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, op.cit. p. 30.

⁸⁹⁴ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 717.

⁸⁹⁵ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies ...*, op.cit., p. 213.

⁸⁹⁶ ROGNON Frédéric, « Communication de Frédéric Rognon "Le protestantisme, une confession sans rites ?" », *Revue des sciences religieuses* [en ligne], tome 93, n°4, 2019, p. 413-425. Disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/rsr/7656>

⁸⁹⁷ DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, op.cit., p. 25.

⁸⁹⁸ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 608-610.

être trouvé qu'en Dieu. De la même manière, Jean Pontas à la fin du siècle écrit que c'est « Dieu [...] qui a donné aux hommes la connaissance des plantes, dont on fait des compositions qui la rendent aux Malades par la vertu qu'il leur a donnée »⁸⁹⁹. Cette légitimité conférée aux remèdes n'est pas employée dans la même perspective par l'ensemble des auteurs puisque par exemple Charles Drelincourt met en avant le fait que pour lui, « le seul remède efficace qui nous purge guérit et ressuscite est le sang de Jésus-Christ et le Saint-Esprit »⁹⁰⁰. Quant à la question de l'efficacité de la consolation face à la maladie, des indices sont révélateurs dans les traités. Charles Drelincourt met en effet en avant qu'il n'a pas rencontré un seul malade qui se soit plaint de ses visites, et que certains anciens affligés sont convaincus que la consolation qui leur a été apportée les a aidés à retrouver la santé de leur corps dans une sorte de « miracle de guérison »⁹⁰¹. Ce fait peut apparaître encore plus surprenant puisqu'il témoigne que certains affligés catholiques font appel à lui pour recevoir la consolation en cas de maladie⁹⁰². Cela témoigne ainsi de la perception de la consolation comme réconfort de nécessité dont la préoccupation ne repose pas tant sur la confession de l'auteur.

En fin de compte, nous pouvons nous demander si l'observation de François Lebrun sur la « désacralisation de la maladie »⁹⁰³ au début du XVIII^e siècle est visible dans les traités. Dans cette même perspective, Daniel Roche avait mis en avant l'autonomisation de la maladie par rapport à la mort, et Céline Borello livre déjà ce constat pour le milieu du XVII^e siècle⁹⁰⁴. Cette dimension n'est pourtant pas tant visible dans les traités, puisque les ouvrages datant du début du XVIII^e siècle tel que celui de Girard de Villethierry et d'Antoine Blanchard continuent à lier étroitement les thématiques de la maladie et de la mort, et de placer leurs consolations face à la maladie dans la même perspective divine d'exaltation de la souffrance et de recours à Dieu pour espérer la guérison. Antoine Blanchard écrit notamment en évoquant Dieu qu'« on doit lui demander ; afin de pouvoir l'obtenir avant que de parler aux Malades ; n'y aiant que lui étant le maître des cœurs »⁹⁰⁵. Également, Charles Drelincourt dans ses *Visites charitables* écrit que

⁸⁹⁹ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies ...*, *op.cit.*, p. 3-4

⁹⁰⁰ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Visiter les malades : une œuvre de charité en version réformée... », dans : BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, *op.cit.*, p. 43-59, ici plus particulièrement p. 54.

⁹⁰¹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, 61^e visite, p. 718.

⁹⁰² *Ibid.*, p. 718-719. Il rapporte en effet le cas d'une femme catholique qui fait appel à lui pour obtenir des prières pour son mari malade qui est quant à lui de confession protestante.

⁹⁰³ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, *op.cit.*, conclusion.

⁹⁰⁴ CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Visiter les malades : une œuvre de charité en version réformée... », dans : BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, *op.cit.*, p. 43-59, ici plus particulièrement p. 51.

⁹⁰⁵ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, *op.cit.*, préface.

« les enfans de Dieu seront toujours icy bas sujets aus maladies & à la mort. De sorte que les Consolations pour les malades, pour les mourans, & pour ceux qui pleurent leurs morts seront toujours de saison »⁹⁰⁶. En ce sens, outre la consolation face à la maladie, c'est aussi celle des personnes en deuil dont il est estimé qu'elle sera toujours d'actualité.

II.3.4. Un déplacement : consoler à travers le bonheur de l'autre dans le cadre du deuil

Étant donné « que la mort a toujours passé pour le plus grand de tous les maux »⁹⁰⁷, le deuil fait l'objet d'un processus consolatoire récurrent qui est aussi singulier à étudier du fait qu'il s'agit d'une autre forme de consolation spirituelle. En effet, il s'agit d'une double consolation qui passe tant par l'apport de réconfort pour ceux qui s'affligent et craignent pour le défunt que par la mise en œuvre de l'encouragement des endeuillés affligés à vivre sans cette personne. Premièrement, il est nécessaire d'avoir à l'esprit le fait que la consolation pour le deuil demeure étroitement liée à celle pour le mourant. Mais le choix a été fait d'analyser le deuil car le réconfort du mourant se rapproche grandement de celle du malade, et que la consolation pour le deuil apparaît pertinente pour étudier l'affliction non pas de soi, mais des autres.

De manière générale, le deuil est une affliction qui est grandement appréhendée, tout comme la maladie, comme en témoigne Isaac Arnauld lorsqu'il écrit « encor les autres afflictions ne me peuvent venir que prevuës, qu'attenduës. Mais miserable : cette-cy m'a toujours surpris à l'impourveu »⁹⁰⁸. Plus spécifiquement, la perte d'un proche est elle-même considérée en soi comme la perte de sa propre consolation. Pierre de Rians évoque en effet à propos des femmes endeuillées de leurs maris : « la cruelle separation de celuy qu'elles regardoient comme leur joye, leur consolation, leur unique soutien »⁹⁰⁹. Pour autant, la singularité de cette affliction repose sur une forme de déplacement du réconfort puisque le receveur de la consolation n'est pas le mort, mais ce sont les personnes qui continuent à vivre. Le laïc Isaac Arnauld est intéressant dans cette perspective puisqu'il témoigne explicitement de ce déplacement de la consolation lorsqu'il écrit à propos de la mort : « Dieu mercy pour moy,

⁹⁰⁶ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, op.cit., préface.

⁹⁰⁷ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, op.cit., tome 2, p. 113

⁹⁰⁸ ARNAULD Isaac, Arnauld, *Méditation sur le regret d'une personne aimée, sur la consolation en Dieu*, op.cit., p. 520.

⁹⁰⁹ DE RIANS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, op.cit., p. 193.

ie ne t'ay point redoutée, ie ne te redoute point, & ne te redouteray iamais. [...] Mais, ô mort, ie t'ay redoutée, ie te redoute, & te redouteray à iamais, quand il est question de ceux que i'aime. »⁹¹⁰. Charles Drelincourt rapporte également dans l'une de ses visites : « ce n'est pas ma femme que je pleure ; je sçay qu'elle est bienheureuse [...] Mais je pleure à cause de ma famille & de moi-même, je m'afflige de me voir inopinément privé d'une compagne aussi chère »⁹¹¹. De la même manière à la fin du siècle, le sieur de « BDLH » met en avant la double douleur ressentie lors du deuil : « celui qui pleure un mort est pénétré d'une double douleur ; & ne gemit pas moins sur l'accident de son amy, que sur la perte qu'il en vient de faire »⁹¹².

En termes de stratégie discursive, tout comme pour la maladie, le processus de consolation pour le deuil repose sur l'explication des raisons de la mort en général, mais ici on observe davantage une différenciation du discours en fonction non seulement de la personne qui est décédée, mais également en fonction de la personne en deuil qui reçoit la consolation. De manière générale, on observe que les femmes endeuillées sont un peu plus mentionnées que les hommes, mais cette différence est très fine. Isaac Arnauld évoque notamment le sentiment de perte terrible d'un proche en tant qu'homme⁹¹³. L'analyse des consolations pour les endeuillés retranscrites par Charles Drelincourt est fondamentale sur ce point puisqu'il évoque différents discours de consolation en fonction du statut du défunt et de celui de l'endeuillé. Il écrit en effet les consolations pour tout un ensemble de personnes : un mari endeuillé de sa femme, une femme affligée de la mort de son mari, ainsi qu'une mère dont le fils est en danger de mort et un fidèle affligé du décès de son pasteur⁹¹⁴. La comparaison du processus de consolation entre celui d'un mari et d'une femme affligée révèle que les mêmes notions sont abordées pour ces deux cas. En effet, la thématique de la surprise d'une si grande affliction, la mise en avant de la piété et des vertus de la personne décédée, notamment à partir du XVIII^e siècle⁹¹⁵, la nécessité de considérer que Dieu nous prête ses créatures mais qu'il en dispose sont des *leitmotivs* présents dans les deux cas. Les auteurs insistent également sur le bonheur de la personne au ciel que l'endeuillé rejoindra bientôt.

⁹¹⁰ ARNAULD Isaac, *Méditation sur le regret d'une personne aimée, sur la consolation en Dieu*, *op.cit.*, p. 518-519.

⁹¹¹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, trente-septième visite, p. 535.

⁹¹² SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, *op.cit.*, p. 110.

⁹¹³ ARNAULD Isaac, *Méditation sur le regret d'une personne aimée, sur la consolation en Dieu*, *op.cit.*, p. 525.

⁹¹⁴ Dans l'ordre, trente-septième, trente-huitième, trente-neuvième, vingtième et 61^e visites. DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*

⁹¹⁵ ROTH Danielle, *Larmes et consolations...*, *op.cit.*, p. 287.

Une distinction est néanmoins visible quant à l'expression du chagrin de l'endeuillé, puisque la femme endeuillée déclarant «[p]ardonnez, Monsieur, à mes sanglots & à mes larmes »⁹¹⁶, tandis que le mari endeuillé s'inscrit davantage dans la perspective de normalisation de l'expression de son chagrin lorsqu'il dit « je serois tout-à-fait indigne d'une amitié aussi parfaite si que la sienne, si je ne répandois sur son tombeau des larmes très-amere »⁹¹⁷. Celle-ci se place donc dans une recherche d'équilibre entre la légitimité et la nécessité d'expression de la souffrance précédemment étudiée, pour témoigner de son chagrin à son entourage. Cette différenciation entre attente et légitimité d'expression du chagrin du deuil est à mettre en lien avec l'image de la femme endeuillée associée à la figure de l'épouse du Christ tel qu'en témoigne Jean Bernard qui écrit : « l'Épouse de Christ a pour partage dans le monde le deuil & les larmes »⁹¹⁸. Pour autant, les deux figures ont légitimité pour exprimer leur chagrin de la part du défunt.

Ainsi, ce n'est pas tant le fait que l'endeuillé soit un homme ou une femme qui est pertinent, mais davantage le statut du défunt et son âge. Par exemple, il apparaît que les endeuillés sont encore plus affligés lorsque leur mari ou leur femme est mort ou morte jeune. Charles Drelincourt évoque l'affliction de la princesse face à la mort dans « la fleur de l'âge » de son mari⁹¹⁹, et au début du XVIII^e siècle Pierre de Rians rapporte également le cas de la duchesse Elisabeth de Turinge, épouse de « ce Louis Lantgrave qui la laisse veuve à l'âge de vingt ans »⁹²⁰. Également, Pierre de Rians évoque l'accumulation des peines d'une princesse endeuillée de son mari et qui a déjà subie la perte de son enfant peu de temps auparavant. La thématique du deuil d'un enfant est en effet celle qui revient le plus souvent, avec celle du décès du mari ou de la femme. Dans sa *Consolation des chrétiens en deuil*, Jean Bernard insiste en effet sur la « mort de quelqu'un de nos enfans, nous remplissant de deuil »⁹²¹. Le processus consolatoire dans ce cas est quelque peu différent comparé à celui de la maladie. Sur l'ensemble de la période, la consolation face à la mort d'un enfant se fonde principalement sur l'exaltation de la vie céleste et toute la misère terrestre évitée par ce bref passage sur terre. Pierre de Rians évoque également le « gain de vos enfans »⁹²² de ne pas avoir péri « sous [l]es ruines » du « vieil

⁹¹⁶ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, trente-huitième visite, p. 544.

⁹¹⁷ *Ibid.*, 37^e visite, p. 526.

⁹¹⁸ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit.*, p. 51.

⁹¹⁹ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, p. 565.

⁹²⁰ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, p. 193.

⁹²¹ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit.*, p. 9.

⁹²² DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, p. 184-185.

édifice » du monde qui « s'ébranle »⁹²³. En outre, Jean Bernard évoque le cas d'une mère affligée : « [q]uelle est ma joye ? dira-t-elle, voyant son enfant dans le port, tandis que les orages nous battent continuellement [...] d'avoir reçu le salaire, quoy qu'il n'eût encore travaillé qu'une heure dans la journée »⁹²⁴. Dans cette même perspective, Charles Drelincourt met en avant le fait qu'il ne faut pas s'opposer au bonheur de son enfant que représente l'accession au ciel⁹²⁵.

Face à ces afflictions, les auteurs réfléchissent ainsi sur la « bonne » manière de mener deuil et sur la légitimité de son expression. La mise en avant d'un chagrin excessif qui dérange le défunt est l'un des arguments de consolation fondamentaux, puisque par leurs agissements les affligés provoquent eux-mêmes la souffrance du défunt. L'auteur anonyme nommé « BDLH » écrit à la fin du siècle que l'affligé reconnaît que « l'on baigne inutilement de pleurs les cendres de celui qu'on aymoit [et] convient que la vie est un dangereux séjour, & que c'est contester le repos de son amy, que de gemir sur la fin de ses malheurs il faut malgré cela qu'il gemisse ». Il rajoute « il est cependant honteux de gemir par excès sur un mort »⁹²⁶, et souhaite en ce sens lutter contre l'abattement⁹²⁷. Pour autant, Pierre de Rians écrit quant à lui à la fin du XVII^e siècle : « [m]ères affligées, nous ne venons pas condamner vôtre douleur, trop heureux si nous pouvions y apporter quelque moderation »⁹²⁸. En ce sens, ces traités permettent d'évaluer la normalisation et codification de l'étape du deuil durant cette période. L'élément intéressant est le fait que le sieur de « BDLH » écrit que « l'affliction des Parens n'est point naturelle ; & qu'on ne regrette les morts que par usage & par interest »⁹²⁹. Girard de Villethierry pose également la question de la légitimité du chagrin du deuil puisqu'il écrit « on examine si l'on peut s'affliger de la mort de ses parens & de ses amis »⁹³⁰.

De manière générale, que révèle l'analyse du processus de consolation sur la perception du décès du proche ? La notion de « mort apprivoisée » mise en avant par Philippe Ariès⁹³¹ qui éloignerait le caractère émotif face au décès d'une personne n'est pas retranscrite dans les traités

⁹²³ *Ibid.*, p. 185.

⁹²⁴ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit.*, p. 41.

⁹²⁵ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, vingtième visite, p. 546.

⁹²⁶ SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, *op.cit.*, p. 113-114.

⁹²⁷ Pour plus de détails, voir *Ibid.*, p. 169.

⁹²⁸ DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en pieté...*, *op.cit.*, p. 182.

⁹²⁹ SIEUR DE BDLH, *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, *op.cit.*, p. 147.

⁹³⁰ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, *op.cit.*, p. 427.

⁹³¹ Notion établie dans ARIES Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.

puisque les affligés font souvent part de leur chagrin inconsolable face à la perte d'une personne. Isaac Arnauld évoque en effet : « [m]on Dieu, si l'issuë de la vie estoit à mes souhaits, combien plutôt ferois-je election de la mort que de survivre une perte si douloureuse »⁹³². De la même manière, Charles Drelincourt au milieu du siècle fait référence à la « prière et méditation sur la mort d'une personne chérie » en se mettant à la place d'un endeuillé et insiste particulièrement sur le tiraillement du chagrin de la perte et la pensée chrétienne du bonheur du défunt⁹³³. À la fin du siècle, le sieur de BDLH éclaire également la profondeur du chagrin causé par la perte d'un proche lorsqu'il écrit qu'un « honnête homme est sensiblement touché de la mort de ses parens ; c'est un des plus grands malheurs qu'il souffre dans sa vie [...] il ne trouve plus aucun lieu d'espérer »⁹³⁴. Face à cela, les consolateurs insistent au contraire quant à eux sur le bonheur du défunt et de l'endeuillé lui-même. Dans le premier tiers du XVII^e siècle, Etienne Binet écrit à propos du deuil d'une femme pour la mort de son mari qu'il s'agit du « début de ses heureux malheurs »⁹³⁵. Par l'emploi de cet oxymore, l'auteur souhaite faire prendre conscience à l'endeuillée que la perte de son mari est rude et sera difficile à supporter, mais qu'elle est une occasion d'accéder au bonheur chrétien qui consiste en l'acceptation de ses souffrances au nom de la Providence divine et de la reconnaissance de l'amour qu'il nous porte. De même, Jean Bernard insiste dans sa consolation sur la maxime « Bienheureux ceux qui mènent deuil, car ils seront consolés »⁹³⁶.

Toutefois, le motif le plus récurrent est celui de l'insistance sur le bonheur du défunt lui-même qui consiste en une argumentation basée sur l'exaltation de la vie éternelle de joie, aspiration de tous les chrétiens, contre la vie terrestre éphémère et de souffrance depuis la Chute. Isaac Arnauld met en effet en avant « que c'est la vraie joie que de mourir »⁹³⁷, et du côté protestant Pierre du Moulin évoque de la même manière : « l'heureux eschange que vous ferez de la terre au ciel, de ceste vie miserable & briesve, à la bien-heureuse & permanente à iamais »⁹³⁸. Dans une section traitant de la consolation à donner aux proches du défunt lors de l'enterrement, il insiste également sur le bonheur du défunt et écrit même : « il nous vaut

⁹³² ARNAULD Isaac, *Méditation sur le regret d'une personne aimée, sur la consolation en Dieu*, op.cit., p. 526.

⁹³³ DRELINCOURT Charles, *Consolations contre les frayeurs de la mort*, op.cit., p. 154.

⁹³⁴ SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, op.cit., p. 106 et 108.

⁹³⁵ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 48.

⁹³⁶ BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, op.cit., p. 3.

⁹³⁷ ARNAULD Isaac, Arnauld, *Méditation sur le regret d'une personne aimée, sur la consolation en Dieu*, op.cit., p. 574.

⁹³⁸ DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, op.cit., p. 27.

beaucoup mieux aspirer d'aller avec lui »⁹³⁹. Au début du XVIII^e siècle, Girard de Villethierry clarifie quant à lui la distinction à travers la mort entre le bonheur du chrétien pieux et le malheur du pécheur en soulignant que « la mort des Justes est toujours bonne & heureuse, & celle des pecheurs toujours mauvaise & malheureuse »⁹⁴⁰. Cette thématique du rapport des affligés au décès de leurs proches est principalement à inscrire dans la perspective de l'inquiétude pour le salut de l'âme du défunt, et toute la réflexion et le cérémonial chrétien sur ce sujet.

La mesure de la possibilité ou non de la condamnation de l'âme défunte qui préoccupe les vivants est en effet un outil pertinent pour étudier dans quelle mesure les auteurs des traités se placent dans une perspective de la « pastorale de la peur », ou au contraire dans l'assurance du salut du défunt. Le discours élaboré ne connaît pas d'évolutions remarquables sur cette question entre la fin du XVI^e siècle et le début du XVIII^e siècle. La possible différenciation repose davantage sur la confession de l'auteur. En effet, dans le premier tiers du XVII^e siècle, Etienne Binet évoque l'idée qu'il n'existe « rien de plus puissant que les Sacremens »⁹⁴¹ et insiste sur le danger et le « malheur » que représente une mort sans sacrements, porte ouverte à l'agissement « du diable »⁹⁴². Il qualifie même de « pires pasteurs » ceux qui laissent mourir un enfant sans baptême et un homme sans Extrême-onction⁹⁴³. Durant la même période, Pierre du Moulin écrit quant à lui à propos de la foi : « quelque imparfaite qu'elle soit, Dieu la vous rendra suffisante à salut »⁹⁴⁴. Louis Bail se trouve quant à lui au milieu du siècle dans une sorte de position intermédiaire puisqu'il écrit à propos de l'inquiétude face à la mort des enfants sans baptême :

« il n'y a pas suite de se lamenter, comme si cet enfant estoit dans le feu d'Enfer avec les damnez comme quelqu'uns se sont imaginez. Car quoy qu'il y ait diversité d'opinions en cette question des Enfans morts nais, toutefois l'opinion la mieux receuë & la mieux deffenduë par les plus grands Theologiens, est qu'ils n'ont pas la peine du sens qui est le

⁹³⁹ *Ibid.*, p. 46.

⁹⁴⁰ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, *op.cit.*, p. 372.

⁹⁴¹ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 728.

⁹⁴² *Ibid.*, p. 737 et 747.

⁹⁴³ *Ibid.*, p. 775.

⁹⁴⁴ DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, *op.cit.*, p. 29.

bruslement du feu, mais la seule privation de la gloire & vision de Dieu, qu'ils ont pour peine du péché originel »⁹⁴⁵.

Il insiste également sur le fait que « ces Enfants n'ont aucune tristesse intérieure de leur estat, mais plustost un espece de beatitude naturelle »⁹⁴⁶. La prière pour les enfants défunts est un thème récurrent de la littérature spirituelle, comme l'a fait remarquer Jean Delumeau qui met en avant que les prières des vivants ont pour les catholiques le pouvoir de diminuer les souffrances purgatoriales⁹⁴⁷. En ce sens, la consolation repose sur l'idée que par le biais de la prière, les endeuillés peuvent directement agir pour les morts et donc diminuer le temps passé dans le purgatoire, seule « consolation humaine que propose la théologie »⁹⁴⁸. Pour autant, il apparaît clair que la justification par la foi protestante a des limites comme remarqué par Jean Delumeau puisque l'après-mort fait toujours peur⁹⁴⁹. C'est pour cette raison que les consolateurs protestants insistent particulièrement sur la foi assurée au défunt pour reconforter l'affligé. Cette insistance s'inscrit dans « les systèmes défensifs », c'est-à-dire comme moyens d'accès garantis au salut, qui connaissent leur apogée au XVII^e siècle⁹⁵⁰ et qui sont basés sur la justification par la foi protestante, et du côté catholique par la mise en œuvre d'une « panoplie d'armes spirituelles »⁹⁵¹ dans le cadre de ces ouvrages.

La mise en place de cérémonies protestantes auprès des agonisants pour célébrer des rites rassurants dans la lignée des cérémonies romaines est en effet éclairante pour comprendre le besoin psychologique retranscrit dans les traités⁹⁵². Au début du XVIII^e siècle du côté catholique, de la même manière que l'avait mis en avant Etienne Binet, Girard de Villethierry écrit que « la mort nous tient lieu du Jugement dernier, & décide de notre éternité »⁹⁵³. Il insiste pour autant moins sur l'importance sacramentaire comme porte obligatoire pour le salut. Enfin, la notion d'espoir fait également partie des techniques de réconfort mises en pratique par les auteurs face au deuil puisque Charles Drelincourt se mettant à la place d'un mari endeuillé écrit

⁹⁴⁵ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*, p. 156-157.

⁹⁴⁶ *Ibid.*, p. 159.

⁹⁴⁷ DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur*, *op.cit.*, p. 427.

⁹⁴⁸ ROTH Danielle, *Larmes et consolations ...*, *op.cit.*, p. 122.

⁹⁴⁹ DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger*, *op.cit.*, p. 473.

⁹⁵⁰ *Ibid.*, p. 571.

⁹⁵¹ *Ibid.*, p. 570.

⁹⁵² *Ibid.*, p. 469.

⁹⁵³ DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, *op.cit.*, tome 1, p. 213

: « mais nous nous reverrons bien-tôt en la lumière des vivans »⁹⁵⁴. En ce sens, dans la thématique de la cohabitation des vivants et des morts, les traités s'inscrivent non pas dans une argumentation reposant sur l'idée que le défunt se trouve toujours avec l'endeuillé, mais qu'il est parti dans un monde meilleur dans lequel l'endeuillé pourra le rejoindre un jour.

Cette insistance sur la possibilité de rejoindre la personne connaît toutefois une exception dans les traités à propos de la figure de l'ami défunt. Louis Bail, apportant réconfort face à la perte d'un ami, écrit : « il vaut mieux puis que s'en est fait d'en chercher un autre au plutost, que de pleurer inutilement le trespasé, votre regret ne le fera pas revenir »⁹⁵⁵. Ce traitement est singulier car le consolateur tend à apaiser la douleur de l'affligé par le remplacement d'une autre personne occupant le même « statut ». Cette dimension est probablement à mettre en lien avec le fait que Louis Bail traite par-là autant la perte d'un ami par la mort que pour toute autre cause, ce qui apparaît étonnant du fait que de manière générale les auteurs des traités placent le chagrin lié à la mort d'un proche comme l'une des afflictions les plus lourdes. Louis Bail la considère quant à lui au même rang qu'une autre forme de perte. L'auteur va même plus loin lorsqu'il invite l'affligé à réfléchir sur le gain qu'il retire de cette perte : « peut-estre iugeriez-vous que vous avez gagné à sa séparation, il vous faisoit perdre beaucoup de temps [...]. Mais encore estoit-il capable de vous faire offenser Dieu »⁹⁵⁶.

En outre, il est livré une réflexion de logique de la mort : la thématique de celui qui devrait mourir en premier est grandement présente dans les traités. Elle est contrebalancée par la mise en avant par Charles Drelincourt qui écrit qu'il

« est vrai, que selon l'ordre de la Nature, [que] c'est aux Enfans à enterrer leurs peres & leurs mères. Mais il y a beaucoup plus de peres & mères qui enterrent leurs Enfans [...] c'est une petite delicatesse, où je m'étonne que tant de personnes s'arrêtent, de vouloir savoir qui leur fermera les yeux. Il importe fort peu qui nous les ferme, pourvû que notre Seigneur nous les ouvre au jour de la resurrection des Justes »⁹⁵⁷.

⁹⁵⁴ DRELINCOURT Charles, *Consolations contre les frayeurs de la mort...*, *op.cit.*, p. 156.

⁹⁵⁵ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*, p. 51.

⁹⁵⁶ *Ibid.*, p. 52.

⁹⁵⁷ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, vingtième visite, p. 543.

Cette thématique du jeune âge du défunt, qualifié comme étant dans la « fleur de l'âge » lorsqu'il ne s'agit pas d'un enfant, est récurrente dans les traités, comme c'est le cas dans la trente-neuvième visite du même auteur⁹⁵⁸. En ce sens, à travers la consolation pour le deuil, la notion d'une forme d'injustice est véritablement présente puisque la logique mise en avant par les affligés, et qui est contrée par les auteurs, repose sur une forme de hiérarchisation des personnes pouvant mourir et les autres pour qui cela ne devrait pas arriver. Pour autant, le caractère antinomique de cette relation n'est pas total car les affligés ont toujours conscience du bonheur du défunt au ciel, ou finissent par en être convaincus par les consolateurs.

Il est nécessaire de rappeler que ces traités s'inscrivent dans une perspective idéale de consolation qui ne retranscrit pas forcément la pratique réelle. En effet, l'idéal prôné de la perception de la souffrance, tant dans son explication que sa légitimation, permet également d'analyser la perspective de consolation que se confèrent les auteurs à travers leur rôle et leur texte. Cette dimension permet d'étudier plus largement le rapport entretenu à la médecine qui traite également de la douleur. Cette recherche de positionnement se retranscrit dans la manière dont les auteurs traitent la maladie et le deuil, dans un discours à la fois commun et adapté. L'analyse de ces discours révèle une construction subtile qui peut parfois paraître davantage théorique qu'attestée. Dès lors, il semble pertinent de questionner dans quel mesure ce discours s'inscrit dans une réalité ou tend vers un idéal tout autant révélateur que limité pour étudier l'usage de la consolation.

⁹⁵⁸ *Ibid.*, trente-neuvième visite, p. 565.

Partie III. Confronter les traités avec la pratique : un discours reflétant l'usage consolatoire ?

L'« histoire de la diffusion de l'imprimée »⁹⁵⁹ étant tout autant nécessaire que complexe à appréhender puisqu'elle touche au phénomène des mentalités. Il apparaît fondamental de questionner les sources mobilisables pour tenter de se rapprocher de l'usage de la consolation. Cette perspective exploratoire peut être réalisée à partir des traités eux-mêmes et en les confrontant avec d'autres sources révélatrices des pratiques de consolations. En effet, dans le cadre de notre corpus étroit, l'étude du reflet donné par les auteurs des possibles pratiques de consolation, permet ensuite de mener une tentative de rapprochement de l'usage par un autre type de genre littéraire : celui des secrétaires. Enfin, les lettres de consolation éditées, en tant que support classique de cette pratique, constituent une voie possible pour tenter de se rapprocher au plus près de l'usage de la consolation par le biais de la source éditée.

III.1. À partir des traités : quel reflet de la pratique idéale de la consolation est-il mis en avant ?

Les traités de consolation s'inscrivant inévitablement dans le contexte dans lequel l'auteur écrit, ces sources représentent déjà en elles un reflet des pratiques établies. En effet, l'analyse des usages préconisés par les auteurs, ainsi que celles des conseils et pratiques de lectures mises en exergue sont autant de biais d'analyses éclairants tout autant qu'ils comportent des limites.

III.1.1. Les pratiques de consolations préconisées et critiquées

Dans un premier temps, il est nécessaire d'analyser les pratiques de consolation critiquées par les auteurs et celles valorisées puisqu'elle reflètent dans une certaine mesure la perception de l'usage de la consolation.

⁹⁵⁹ CHARTIER Roger, « Stratégies éditoriales et lectures populaires, 1530-1660 », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 698-721, ici plus particulièrement p. 698.

Pour commencer, il apparaît fondamental de questionner les pratiques de consolations qui sont préconisées par les auteurs et qui sont révélatrices du regard porté sur la pratique de cette coutume. Ces usages sont à mettre en lien avec la notion de bon ou mauvais consolateur qui a déjà été abordée lors de la définition dans laquelle se placent les auteurs. La manière dont les auteurs envisagent la figure du consolateur est en effet révélatrice des pratiques de consolations et de l'idéal vers lequel ils tendent. Pour commencer, le fait que les auteurs condamnent les consolations trop rudes ou trop longues, tel que rappelons-le Charles Drelincourt qui dénonce les consolateurs « fascheux et importuns »⁹⁶⁰, constitue un reflet d'une pratique sans doute attestée de la critique de consolateurs qui donnent des consolations éminemment longues, probablement dans une perspective d'érudition. Elles sont perçues comme n'étant pas adaptées à la délivrance d'un discours réellement efficace. Sans doute, cette insistance sur les consolations « excessives », qui se retrouve également chez l'auteur anonyme nommé « BDLH »⁹⁶¹, montre que le discours qui n'est pas assez centré sur l'affligé lui-même mais davantage sur un développement complexe et érudit fait l'objet d'une véritable réprobation en ce milieu et fin de siècle. Nous pouvons supposer que les auteurs avaient à l'esprit certains des traités de notre corpus qui livrent d'imposantes réflexions discursives, comme déjà étudiées. Au contraire, la brièveté d'un discours efficace, qui n'en perd pas pour autant en qualité spirituelle semble recommandée par ces auteurs.

Cette dimension est à mettre en lien avec l'accroissement de l'alphabétisation⁹⁶² et la diffusion des ouvrages de spiritualité dans des couches plus larges de la société durant notre période, ce qui suppose ainsi une demande d'accessibilité accrue et donc une réduction des trop longs discours plus difficilement analysables pour les lecteurs ayant un niveau de lecture restant restreint. Le fait que ces critiques se situent dans la deuxième moitié du XVII^e siècle semble en effet un indice pertinent pour étayer cette supposition. Pour autant, l'augmentation manifeste du nombre de pages déjà analysée dans la seconde moitié du siècle semble aller dans un sens inverse. Nous pouvons ainsi imaginer que cette critique des discours imposants ne touche pas l'ensemble des auteurs, qui demeurent dans une perspective d'érudition. Ou bien, est-ce révélateur que cette critique n'est pas forcément un sentiment dominant ? Il est difficile d'analyser dans quelle mesure ces auteurs retranscrivent un sentiment réel dont leur auraient

⁹⁶⁰ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, tome 1, préface.

⁹⁶¹ SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, *op.cit.*, préface.

⁹⁶² BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9*, *op.cit.*, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 869.

fait part les affligés, ou s'ils tendent vers un idéal prôné par certains auteurs s'inscrivant dans l'évolution de la littérature religieuse qui vise à toucher un public plus large. Notamment, le fait que le laïc anonyme « BDLH » critique cette longueur constitue sans doute un indice qu'il s'agit d'un sentiment partagé dans les sphères non-ecclésiastiques. En outre, nous pouvons imaginer que cette pratique de consolation n'était pas forcément définie comme telle mais que les contemporains le faisaient naturellement sans réfléchir de manière poussée à l'avance sur la manière dont ils allaient s'y prendre.

En outre, l'insistance de nombreux auteurs sur la nécessité d'expérience dans le processus de consolation, plus que la légitimité qu'elle confère comme déjà étudié, témoigne que l'application d'une parole de consolation face à un affligé est sans doute plus délicate que l'application stricte de préceptes donnés dans les ouvrages religieux. Rappelons par exemple que Pierre de Besse décrit « la longue expérience que je puis avoir acquis [...] justifie que] j'en puis parler comme sçavant »⁹⁶³. En ce sens, ces auteurs témoignent que la confrontation avec l'affligé dans le cadre pratique n'est pas une tâche simple, toujours en lien avec le sujet intime et sensible qui est traité. Cette insistance sur l'impératif de l'expérience pour livrer une bonne consolation témoigne ainsi probablement d'un écho que ces auteurs ont eu de la part de consolateurs qui se sont sans doute retrouvés confrontés à cette difficulté, d'autant que Charles Drelincourt mentionne que son ouvrage retranscrivant son expérience lui a été « demandé avec une grande ardeur »⁹⁶⁴. Ici peut être ainsi perçue la distance qu'il existe entre une réflexion théorique sur un sujet et l'usage qui en est fait, tout autant du consolateur que la perception qu'en a l'affligé. L'emploi de mots adaptés pour ne pas accabler l'affligé tout autant que la délivrance de paroles convaincantes relèvent ainsi dans une certaine mesure d'une rhétorique littéraire qui n'est pas toujours adaptable, d'autant que le consolateur se trouve en face d'un affligé qui n'aura pas forcément les réactions auxquelles il s'attendait et peut ainsi s'en trouver décontenancé. Etienne Binet reflète le fait que de nombreux affligés rejettent les paroles du consolateur invitant à se satisfaire de la Providence divine puisqu'il écrit : « tandis qu'on est bien à son aise, & que nostre bon heur nage dans une mer de faveurs du ciel, ce n'est pas grand effort de louer Dieu »⁹⁶⁵.

⁹⁶³ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, *op.cit.*, préface.

⁹⁶⁴ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, préface.

⁹⁶⁵ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 26.

L'importance d'apporter des arguments solides et de savoir construire le processus consolatoire pour qu'il soit efficace témoigne sans doute ainsi de la réticence récurrente des affligés face aux arguments donnés par les consolateurs, notamment sur le bienfondé de la souffrance, ou encore la notion de responsabilité par le péché. Jean Crasset témoigne : « il est certain qu'il est tres-difficile en ce temps qu'un Auteur, qu'el qu'il soit, contente tous les esprits : car s'il écrit d'une manière sçavante, il n'agréera pas aux gens de pieté ; qu'il écrit d'une manière devote, il ne plaira pas aux sçavans »⁹⁶⁶. Ainsi, cette mention de la difficulté de satisfaire l'ensemble du public permet de comprendre que les auteurs visent à contenter un public large, tant les personnes pieuses que savantes. La mobilisation des exemples par cet auteur montre qu'il souhaite également satisfaire l'ensemble des malades⁹⁶⁷. En effet, alors que la consolation constitue un genre attesté en littérature et dans des lettres célèbres, en réalité rédiger un tel ouvrage ne va pas de soi, tout autant que l'acte de consoler en usage. En outre, nous pouvons imaginer que la consolation apportée par les proches doit sans doute être davantage acceptée que celle de consolateurs « extérieurs » que sont les auteurs des traités. Pour autant, nous pouvons supposer que la consolation effectuée par le prêtre est probablement bien accueillie par la familiarité de la relation. Toutefois, cette analyse des consolations préconisées et critiquées n'est pas le seul outil d'étude de la perspective pratique de la consolation à partir des traités eux-mêmes. La question de la lecture qui peut y être étudiée est également un biais d'analyse pertinent pour tenter de se rapprocher de l'usage de consolation.

III.1.2. Des conseils de lectures...

La rencontre entre le « monde du texte » et le « monde du lecteur » définie par Paul Ricoeur⁹⁶⁸ étant fondamentale pour tenter de se rapprocher de la pratique de la consolation, il apparaît nécessaire d'interroger à partir des traités tant les conseils de lectures que les pratiques recommandées par les auteurs qui peuvent être révélateurs d'un usage déjà attesté et d'un idéal de lecture vers lequel les auteurs souhaitent tendre. Cette analyse croisant l'histoire de la lecture et l'histoire des « manières de lire »⁹⁶⁹ repose sur la validité de la démarche partant des « objets imprimés eux-mêmes pour tenter de reconstituer d'une part les classes de textes dont ils peuvent

⁹⁶⁶ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1, op.cit.*, préface.

⁹⁶⁷ *Ibid.*

⁹⁶⁸ CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger, « Introduction », dans : Id. (dir), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997, p. 7-46, ici plus particulièrement p. 8.

⁹⁶⁹ *Ibid.*, p. 30.

devenir le support, et d'autre part, les lecteurs et les lectures que les éditeurs leur supposent »⁹⁷⁰. En ce sens, partir des traités pour analyser les conseils et préconisations des matières de livres constitue l'un des canaux pertinents pour approcher le monde du lectorat.

L'évolution de la définition de la lecture est révélatrice du rôle conféré à un ouvrage durant notre période, et sa prise en compte permet de comprendre à l'historien la manière dont les auteurs envisagent eux-mêmes leurs ouvrages pour leurs lecteurs. L'action de lire est définie en 1694 comme celle de « parcourir des yeux ce qui est écrit sur le papier, sur le metal, sur le marbre, &c. soit qu'on profere les mots, soit qu'on ne les profere pas. *Lire sans parler. lire à haute voix.* [...] Il se prend quelquefois pour, Estudier »⁹⁷¹. Cette définition conserve ces acceptions en 1718 tout en se voyant rajouter « se dit aussi des lectures qu'on fait pour son instruction ou pour son amusement. [...] Se dit pareillement en parlant d'un Professeur qui lit quelque livre qu'il explique à ses auditeurs, & qu'il prend pour sujet des leçons qu'il leur donne »⁹⁷². Ainsi la définition de lire un ouvrage évolue durant cette période puisqu'est intégrée la légitimité du divertissement que procure la lecture, ainsi que la médiation d'un lecteur d'autorité qui fournit un enseignement. Cela s'inscrit dans la supposition attestée que la lecture représente sans doute un moyen de distraction aux souffrants⁹⁷³. Pour autant, dès le début de notre période les auteurs de nos traités les envisagent majoritairement comme des ouvrages pouvant à la fois être lus par les membres ecclésiastiques chargés d'accompagner les âmes et par les fidèles. Cette définition est à mettre en lien avec une pluralité des pratiques de lectures qu'il convient d'analyser précisément en tant qu'outil d'approche des diverses perspectives attendues par les auteurs. La majorité des ouvrages du corpus restreint s'emparent de cette question de la lecture.

En effet, sur l'ensemble des seize ouvrages analysés, douze font au moins référence à un conseil de lecture ou définissent leurs ouvrages en fonction de la lecture qu'ils espèrent fournir⁹⁷⁴. La majorité des ouvrages donnent des conseils de lectures puisque dans cinq des

⁹⁷⁰ CHARTIER Roger, « Lectures et lecteurs "populaires" de la Renaissance à l'âge classique », dans : CAVALLIO Guglielmo, CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental, op.cit.*, p. 315-330, ici plus particulièrement p. 329.

⁹⁷¹ Article « Lire », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., tome 1, 1694, p. 654-655.

⁹⁷² *Ibid.*, 2^e éd., tome 1, 1718, p. 901.

⁹⁷³ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, *op.cit.*, p. 261-336, ici plus particulièrement p. 309.

⁹⁷⁴ Isaac Arnauld ne donne pas de conseils de lectures dans les parties étudiées, peut-être qu'il en donne ailleurs mais nous n'avons pas ces données à notre disposition. ARNAULD Isaac, *Méditation sur le regret d'une personne*

seize ouvrages les auteurs en fournissent entre 1616 et 1680, avec les phases remarquables de 1616-1619 et 1651-1680. Trois types de lectures sont préconisés : la première est constituée par les conseils de lecture précis, la deuxième présente des conseils de lectures plus généraux qui ne concernent pas un titre spécifique. Enfin la dernière concerne des conseils de lectures davantage métaphoriques.

Les conseils de lectures donnés comme ouvrages d'auteurs précis ne concernent que des auteurs catholiques et l'analyse chronologique révèle que ces traités sont répartis dans une période chronologique s'étendant de 1616 à 1680. Dans le premier tiers du XVII^e siècle, Etienne Binet recommande la lecture édificatrice de « Jean Gerson, Saint Jérôme, Saint Augustin, Saint-Grégoire »⁹⁷⁵, et Louis Bail au milieu du siècle évoque « des livres pour vous consoler, Ce sont des Patriarches, ce sont des Prophetes, ce sont des Papes, des Evesques, des Docteurs, des saints Religieux qui sont les Autheurs de ces livres, qui vous parlent & vous entretiennent de tout bon propos par leurs escrits »⁹⁷⁶. L'auteur insiste ainsi sur le foisonnement des livres procurant réconfort, mais également sur la diversité des statuts religieux qui demeurent des personnages éminents et reconnus ou appartenant au haut clergé. Le caractère exceptionnel semble ainsi primer. Jean Crasset dans le dernier quart du XVII^e siècle donne plus précisément les noms de « Vincent Evesque de Beauvais, homme tres- sçavant ; Trithemius, Boniface, Jean de Carthagene, Bzovius, Juste Lipse ce saint & sçavant homme de nostre siecle, Antoine Spinelli, & plusieurs autres grands Personnages »⁹⁷⁷. L'auteur cite donc à la fois des clercs et des saints mais pas seulement puisqu'il mentionne le laïc Juste Lipse. Cette dimension semble donc le distinguer quelque peu de la pensée de Louis Bail. Ces auteurs se placent ainsi dans une perspective d'érudition par la lecture comme définie dans le *Dictionnaire de l'Académie* en considérant la consolation comme passant nécessairement par la connaissance d'auteurs célèbres anciens et récents, conformément à la « bibliothèque du bon curé qui s'alourdit » à partir du milieu du XVII^e siècle⁹⁷⁸. Ils recommandent premièrement les lectures sur lesquelles ils se basent pour rédiger leurs traités, puisque les pères de l'Église sont préconisés, mais

aimée, sur la consolation en Dieu, op.cit. Le fait que Jean Bernard n'évoque pas la notion de lecture n'est pas étonnante du fait de la nature de sa consolation qui retranscrit un sermon. BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3, op.cit.*

⁹⁷⁵ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées, op.cit.*, p. 633-635.

⁹⁷⁶ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé..., op.cit.*, p. 58.

⁹⁷⁷ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1, op.cit.*, p. 412-413.

⁹⁷⁸ CHARTIER Roger, ROCHE Daniel, « Les pratiques urbaines de l'imprimé », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 521-558, ici plus particulièrement p. 525.

également des grandes figures de l'Église tel que le pape, ouvrages qui ne peuvent être acquis ou possédés que par une partie réduite de la population, d'autant que les grands écrits de papes ou d'évêques ne constituent l'intérêt que d'une population ayant une culture théologique solide. Cette mobilisation de « grands personnages » ecclésiastiques est complétée par les références aux auteurs plus récents mais reconnus comme ayant une culture humaniste et religieuse importante tel que Juste Lipse.

En ce sens, il est perceptible un décalage entre les recommandations de lecture des auteurs et les lectures effectivement réalisées par les fidèles, ou tout du moins ceux n'appartenant pas aux trois robes évoquées par Daniel Roche qui sont « la robe noire c'est-à-dire les clercs, la robe courte c'est-à-dire les nobles et la robe longue (officiers, avocats, gens de plume, médecine) »⁹⁷⁹. Pour autant, il est attesté que les lecteurs populaires ne lisent pas une catégorie de livres spécifiquement différente de celle lue par les notables⁹⁸⁰, ce qui permet de nuancer cette hypothèse. Il est en effet nécessaire de se garder d'attribuer une « qualification sociale, générique et univoque » des pratiques culturelles, car outre sa définition sociale, il semble difficile d'identifier un lecteur populaire par sa lecture, d'autant que la différence qui existe entre les élites et les « lecteurs populaires » tend à s'amoindrir au cours de la période⁹⁸¹. Il est davantage pertinent de les distinguer par les modes de lecture, analyse à laquelle nous reviendrons ultérieurement. Toutefois, le fait qu'aucun nom d'auteur précis ne soit donné à partir de 1680 permet de supposer soit un épuisement de la fascination pour les auteurs célèbres ou spécifiques sur ce sujet, soit la considération d'une culture déjà acquise par les lecteurs.

À partir du début du XVIII^e siècle, les conseils de lectures précis sont remplacés par des conseils de lectures plus généraux avec l'évocation de types d'ouvrages d'édification ou des passages de l'Écriture. Jean Girard de Villethierry conseille de manière générale les « lectures de piété »⁹⁸², et trois ans plus tard Pierre de Rians conseille les « saints livres »⁹⁸³ et la « lecture de la vie des Saints », en faisant notamment référence à Sainte Monique⁹⁸⁴. De même, à la fin

⁹⁷⁹ CHARTIER Roger, « Stratégies éditoriales et lectures populaires, 1530-1660 », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.*, p. 698-721, ici plus particulièrement p. 698.

⁹⁸⁰ *Ibid.*, p. 703.

⁹⁸¹ « La société des lecteurs », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2, op.cit.*, p. 519-520, ici plus particulièrement p. 520.

⁹⁸² DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité...*, *op.cit.*, p. 351.

⁹⁸³ DE RIANS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, p. 74.

⁹⁸⁴ *Ibid.*, p. 139.

de notre période, Antoine Blanchard recommande de « lire dans les livres sacrez »⁹⁸⁵. Sans doute peut ici être lue la conscience d'un élargissement des types de lectures possiblement effectuées du fait de la croissance importante du nombre de lecteurs durant cette période et notamment à partir du milieu du XVII^e siècle dans le cadre d'une « scolarisation massive »⁹⁸⁶. Ne sont plus majoritairement donnés des titres bien spécifiques mais davantage des genres dont il est attesté qu'ils sont lus par les fidèles et probablement recommandés aux prêtres dans le cadre de l'implantation des séminaires qui conseillent certains ouvrages dont des textes spirituels, pour l'exercice de leur charge pastorale⁹⁸⁷. Il est notamment attesté que l'imprimeur de l'évêque imprime pour eux des *Vies de Saints*, tel que le recommande Pierre de Rians⁹⁸⁸.

Cette évolution remarquable à partir du début du XVIII^e siècle ne doit pourtant pas exclure les quelques auteurs qui recommandent déjà au cours du XVII^e siècle ces lectures moins spécifiques. Louis Bail recommande en effet au milieu du XVII^e siècle la lecture « de livres doctes & devots qu'on a imprimés en ce siecle »⁹⁸⁹, tout comme Charles Drelincourt qui recommande durant la même période de lire « des Livres de dévotion »⁹⁹⁰. Également, c'est la lecture ou l'écoute de la Bible qui est recommandée par ceux-ci, puisque Louis Bail encourage à la « lecture des Escritures »⁹⁹¹ et que Charles Drelincourt insiste également sur « la lecture de l'Écriture sainte »⁹⁹², alors que dans ses *Consolations* quinze ans plus tôt il avait déjà mis en avant l'intérêt de lire les « Pseaumes » ainsi que « le passage de l'Apôtre » dans « la première aux Corinthiens »⁹⁹³. Bien que l'appel à la lecture ou prise de connaissance des Écritures se retrouve dans l'ensemble des traités du corpus, l'insistance de la part de ces auteurs n'est pas étonnante, notamment pour Charles Drelincourt au vue de sa confession protestante.

Enfin, la dernière catégorie concerne les conseils de lecture davantage métaphoriques et allégoriques qui sont donnés par deux auteurs. Au début du XVIII^e siècle, Pierre de Rians invite

⁹⁸⁵ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, op.cit., p. 282.

⁹⁸⁶ JULIA Dominique, « Lectures et Contre-Réforme », dans : CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, op.cit., p. 279-314, ici plus particulièrement p. 301-302.

⁹⁸⁷ *Ibid.*, p. 296.

⁹⁸⁸ *Ibid.*, p. 297.

⁹⁸⁹ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, op.cit., p. 190.

⁹⁹⁰ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, op.cit., p. 675.

⁹⁹¹ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, op.cit., p. 194.

⁹⁹² DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, op.cit., p. 675.

⁹⁹³ DRELINCOURT Charles, *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort...*, op.cit., p. 794 et 732.

à penser aux modèles des saints qui constituent selon lui des « livres vivants »⁹⁹⁴. Il invite donc à travers la méditation sur ces modèles à une perspective d'édification. En outre, Louis Bail donne précédemment quant à lui « trois livres à lire qui ne vous coûteront rien, & vous feront passer fructueusement quelque partie de vostre iournée »⁹⁹⁵, à savoir : « le livre de la nature [...], le livre de grace & de miséricorde, qui est le Christ crucifié, [...et enfin] celui de vostre propre conscience »⁹⁹⁶. Cet auteur prend donc en compte le coût d'achat d'un livre et propose des alternatives de lectures qui sont grandement édifiantes selon lui pour que les affligés puissent se consoler eux-mêmes. Cette dimension est à mettre en lien avec la notion de « lecteurs populaires » déjà mentionnée. La plus faible possession de livres est en effet attestée pour cette couche étant donné que cette donnée est corrélée au niveau de fortune⁹⁹⁷. Lorsque ces lecteurs en possèdent, il s'agit principalement d'ouvrages de dévotion, tel que le traité de consolation de Charles Drelincourt⁹⁹⁸. Pour autant, l'étude de l'accessibilité à un livre ne doit pas être limitée à une sociographie de la possession⁹⁹⁹ puisque d'autres moyens de transmissions sont prégnants, nous y reviendrons. En effet, la multiplication des institutions de bibliothèques publiques et de cabinets de lectures au cours de notre période¹⁰⁰⁰ permet aux couches plus « populaires » d'accéder aux ouvrages.

En outre, il est nécessaire de garder à l'esprit que l'étude de la possession de livres principalement réalisée à partir des inventaires après décès comporte des limites du fait que les ouvrages à faibles valeurs ne sont parfois pas mentionnés¹⁰⁰¹. Étant donné le format souvent réduit de nos traités, nous pouvons supposer que leur coût restait abordable et qu'ils n'ont sans doute pas été systématiquement recensés. Il serait également pertinent de comparer les possessions de traités de consolations entre les villes et les campagnes et entre les confessions afin d'analyser si des tendances significatives pourraient être dégagées comme le recommande

⁹⁹⁴ DE RIANS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en piété...*, *op.cit.*, p. 6.

⁹⁹⁵ BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé...*, *op.cit.*, p. 190.

⁹⁹⁶ *Ibid.*, p. 190-192.

⁹⁹⁷ CHARTIER Roger, ROCHE Daniel, « Les pratiques urbaines de l'imprimé », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2*, *op.cit.*, p. 521-558, ici plus particulièrement p. 523.

⁹⁹⁸ CHARTIER Roger, « Stratégies éditoriales et lectures populaires, 1530-1660 », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit.*, p. 698-721, ici plus particulièrement p. 700-701.

⁹⁹⁹ CHARTIER Roger, « Lectures et lecteurs "populaires" de la Renaissance à l'âge classique », dans : CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, *op.cit.*, p. 315-330, ici plus particulièrement p. 315.

¹⁰⁰⁰ CHARTIER Roger, ROCHE Daniel, « Les pratiques urbaines de l'imprimé », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2*, *op.cit.*, p. 521-558, ici plus particulièrement p. 521.

¹⁰⁰¹ *Ibid.*, p. 522.

Dominique Julia pour étudier les lectures des fidèles¹⁰⁰². En outre, Louis Bail inscrit ainsi la pratique de la lecture de la consolation dans la possibilité d'une réflexion intérieure sur soi-même qui se démarque des autres auteurs tout en s'en rapprochant lorsque l'on réfléchit sur l'invitation récurrente des traités de consolation au retour sur soi. Pour autant, la pluralité des types d'ouvrages recommandés par Louis Bail témoigne qu'il mène une véritable stratégie sur les types de lectures associés aux modes de lectures et adaptés en fonction du type de consolation recherchée. Le fait que cet auteur publie au milieu du XVII^e siècle ne permet pas d'affirmer qu'il existe une forme de prise en compte croissante des diverses possibilités d'accès à travers les conseils de lecture, mais atteste de la légitimité qu'il confère à des types de lectures qui à priori ne sont pas les plus revendiqués dans une perspective édificatrice.

De plus, la question des lectures conseillées permet également d'étudier plus largement la valorisation du livre religieux au dépend des autres ouvrages. Les ouvrages dits « profanes » ne sont en effet pas mentionnés par les auteurs. Cette absence n'est pas étonnante puisque les auteurs placent leur consolation dans une perspective uniquement spirituelle et condamnent tout ce qui pourrait être divertissement éloignant de la pensée divine. Un auteur va même plus loin, puisque Charles Drelincourt durant la décennie 1660 écrit pour un affligé ayant perdu la vue : « n'ont - ils point été occupez à lire des livres remplis de choses frivoles ; & même des livres sales, ou profanes ? »¹⁰⁰³. Outre le fait que cette citation témoigne que l'auteur condamne fermement les ouvrages de consolation ou de distraction¹⁰⁰⁴ qui ne s'inscrivent pas dans une perspective divine, elle permet également de mettre en avant le fait qu'il s'agit sans doute d'une pratique attestée parmi les affligés comme moyen de divertissement puisque l'auteur retranscrit des visites qu'il a réellement effectuées. En ce sens, est questionnée la « part d'autonomie que le clergé peut accorder au fidèle dans l'approfondissement personnel de sa foi »¹⁰⁰⁵ conformément à la méfiance croissante à propos des « mauvais livres » pouvant semer l'hétérodoxie ou des imprécisions sur les doctrines¹⁰⁰⁶. Les livres « profanes » pourraient représenter le danger d'une appropriation d'une consolation par des « mauvais » livres qui ne

¹⁰⁰² JULIA Dominique, « Lectures et Contre-Réforme », dans : CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, op.cit., p. 279-314, ici plus particulièrement p. 301.

¹⁰⁰³ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, op.cit., dix-huitième visite, p. 506.

¹⁰⁰⁴ BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle...*, op.cit., p. 261-336, ici plus particulièrement p. 309.

¹⁰⁰⁵ BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9*, op.cit., p. 837-930, ici plus particulièrement p. 869.

¹⁰⁰⁶ *Ibid.*, p. 870.

seraient pas conformes ou déformeraient les préceptes donnés par les auteurs ecclésiastiques¹⁰⁰⁷. Ces critiques de l'usage de ces ouvrages pour se consoler témoignent d'une pratique bien attestée puisque François Lebrun a déjà remarqué cette méfiance à propos de la littérature médicale qui condamne les ouvrages ayant une dimension « populaire »¹⁰⁰⁸. Cette analyse des types de lectures recommandés n'est pour autant que le premier niveau d'analyse puisque la question des pratiques préconisées est également fondamentale dans l'étude du possible usage des traités.

III.1.3. ... à la recommandation de pratiques de lectures

La question des pratiques de lectures est abordée dans quatre ouvrages, dont un auteur protestant et trois auteurs catholiques. Cette acception comprend les conseils des auteurs pour retirer le maximum de bénéfices de leurs ouvrages. Ont été exclues les notions de « lecture attentive » et « d'allégement par la lecture » qui ne constituent pas des conseils précis mais plutôt une préconisation que l'on retrouve dans l'ensemble des ouvrages de manière explicite ou implicite. En termes chronologiques, des tendances significatives ne peuvent être dégagées, car les traités donnant de conseils de modes de lecture se répartissent entre 1616 et 1722, avec toutefois une période d'absence remarquable entre 1667 et 1721. Deux types des conseils de modes de lectures peuvent être dégagés à partir de l'analyse de ces traités tout en étant étroitement liés dans une perspective globalement commune.

La première catégorie est celle du conseil de ciblage de ce qui est lu en fonction du besoin de l'affligé. En 1624, Pierre de Besse compare son ouvrage à un jardin en fleurs dont il ne convient pas de les cueillir toutes en même temps, ainsi qu'à un banquet qu'il ne faut pas engloutir en entier sous peine de problèmes de santé :

« mais on prend un morceau delà, [...] & de divers plats on gouste diverses choses [...]. Mais de penser [...] faire rouler cinq ou six pages de mesme haleine, ce seroyt une importunité, & donner de l'ennuy & du desgout à ceux qui en oyroient le récit et les paroles.

¹⁰⁰⁷ BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9 op.cit.*, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 869-870.

¹⁰⁰⁸ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles, op.cit.*, p. 24.

[...] Au contraire d'en choisir quelques bons mots, pour en tirer la quinte essence [...] Sers-t'en donc (Lecteur) de cette sorte, taille, roigne, prends-en de toutes parts »¹⁰⁰⁹.

Un siècle plus tard, Antoine Blanchard présente une partie de son ouvrage comme des « réflexions pour les Malades, qui ne sont point en état de s'appliquer à une lecture un peu longue. Lorsqu'on ne fournit pas à l'esprit quelque sujet utile qui l'applique, sans cependant le fatiguer, il s'abandonne ordinairement à de tristes retours sur son état, qui l'accablent ». Il précise également pour les mourants à propos des exhortations : « il ne faut pas en lire plusieurs de suite ; il est prudence de ménager leur attention »¹⁰¹⁰. En ce sens, ces deux auteurs insistent sur la nécessité d'adapter la lecture en fonction de l'état du malade et de son affliction, ce qui témoigne d'une perspective non pas d'érudition de la consolation, mais bien de primauté de la recherche de l'efficacité. Cette recommandation de lecture sélective qui insiste sur le danger que l'affligé montre de l'impatience semble une expérience à laquelle les auteurs ont déjà été confrontés, ou du moins nous pouvons supposer qu'on leur a transmis cette connaissance. Ainsi, la pratique de la consolation semble se construire dans l'usage sur un type de consolation ciblé, et nous pouvons supposer que les réflexions plus générales sur la souffrance était sans doute en réalité bien plus brèves que celles données dans les traités.

La deuxième catégorie est liée à la première puisqu'elle concerne les auteurs qui recommandent de lire régulièrement à petites doses, tel un traitement thérapeutique. Ces deux auteurs sont le jésuite Etienne Binet en 1616 et le protestant Charles Drelincourt en 1651. Etienne Binet affirme « le I. moyen c'est de vous commander la patience d'entendre tous les jours (mais resolutement & sans iamais i faillir) la lecture d'une douzaine de lignes de quelque bon livre qui parle de Dieu, & y remarquant quelque bon mot, le redire par reprises tout le long de la iournee »¹⁰¹¹. De la même manière, Charles Drelincourt conseille de « lire et relire souvent »¹⁰¹². La consolation est perçue par ces auteurs comme un processus sur le long terme dont la lecture est un élément fondamental comme aliment quotidien spirituel de l'affligé. Ces conseils livrés par les auteurs s'inscrivent dans une aspiration idéale de pratiques de consolation, et il apparaît en ce sens plus difficile de savoir si cette tendance correspond

¹⁰⁰⁹ DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, *op.cit.*, préface.

¹⁰¹⁰ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, *op.cit.*, préface.

¹⁰¹¹ BINET Etienne, *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, *op.cit.*, p. 632-633.

¹⁰¹² DRELINCOURT Charles, *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort...*, *op.cit.*, p. 82.

effectivement à une pratique attestée. Ces ouvrages sont donc inscrits par les auteurs dans une forme de lecture « intensive » qui désigne un nombre restreint d'ouvrages « lus et relus » plusieurs fois et qui concernent principalement des livres religieux¹⁰¹³. Il s'agit de faire de cette lecture une « définition spirituelle et dévotieuse toute entière commandée par la relation avec Dieu », prônée à la fois par les auteurs catholiques et protestants¹⁰¹⁴. En ce sens, Etienne Binet et Charles Drelincourt perçoivent leurs traités comme un outil pour entretenir la chrétienté de l'affligé¹⁰¹⁵. Cette recommandation de lecture intensive, outre l'idéal qu'elle représente pour ces auteurs, témoigne également sans doute que ceux-ci considéraient que les fidèles lisaient les ouvrages de consolation lorsqu'ils étaient affligés mais les laissaient de côté lors des périodes meilleures. Au contraire, la consolation est envisagée par les auteurs comme un programme de réflexion de toute une vie pour accepter la souffrance et en faire un outil d'édification continu. Il est cependant impossible dans le cadre de cette recherche de pouvoir confirmer cette supposition puisqu'il serait sans doute nécessaire de se tourner vers des mémoires ou des récits autobiographiques permettant une étude évolutive à partir d'un cas précis.

La thématique de « se faire lire » revient également dans de nombreux traités, notamment chez Antoine Blanchard qui conseille comme nous l'avons vu d'adapter la lecture faite en fonction de l'état de l'affligé¹⁰¹⁶. De la même manière, Charles Drelincourt recommande à l'affligé de « se faire lire ces beaux endroits des Pseaumes qui conviennent si bien à sa situation, s'il n'a pas la force & la liberté d'esprit nécessaire pour les reciter »¹⁰¹⁷. En ce sens, le conseil des modes de lectures concerne non seulement le traité dans lequel il se trouve, mais également les conseils de lectures contenus dans celui-ci. La notion de la lecture orale par le biais de celui qui sait lire est un élément fondamental pour envisager les pratiques de consolation durant cette période.

¹⁰¹³ CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger, « Introduction », dans : Id. (dir), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997, p. 7-46, ici plus particulièrement p. 33.

¹⁰¹⁴ *Ibid.*, p. 41.

¹⁰¹⁵ *Ibid.*

¹⁰¹⁶ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, *op.cit.*

¹⁰¹⁷ DRELINCOURT Charles, *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort...*, *op.cit.*, p. 794.

Pour commencer, malgré la croissance de l’alphabétisation produisant un contact avec la littérature latine et vernaculaire dans les petites écoles et collèges¹⁰¹⁸, le taux de population alphabétisée reste faible¹⁰¹⁹ ce qui permet sans doute de supposer que la pratique orale de la consolation à partir de ces ouvrages constitue un phénomène observable et important, d’autant que ce mode de lecture concerne souvent des ouvrages religieux¹⁰²⁰. Durant notre période d’étude, il est en effet attesté que l’usage de la lecture à voix haute, de manière collective ou médiatisée, est un phénomène récurrent, tant au sein de la population urbaine que rurale¹⁰²¹. Alors que celles-ci s’effectuent souvent dans les ateliers et boutiques, dans les assemblées religieuses et confréries, et dans les communautés de travail paysannes¹⁰²², étant donné le sujet intime de for privé auquel touche la consolation, nous pouvons supposer que cette lecture orale s’effectuait dans un cercle plutôt restreint amical ou familial, ainsi qu’entre le clerc et l’affligé. Cet élément rapproche davantage la consolation d’une forme de lecture individuelle du livre tout en étant partagée, ce qui était souvent le cas pour les ouvrages de piété en général¹⁰²³. Alors que parfois cette lecture orale est accompagnée d’une explication du texte, notamment lorsqu’il s’agit de texte spirituel comme ici¹⁰²⁴, il ne semble pas que les traités aient nécessité cette explication de la part du lecteur puisque la majorité d’entre eux se place dans un discours pratique et accessible, d’autant que rappelons-le certains adoptent la forme du dialogue.

Pour autant, il est nécessaire de se garder de considérer dans une perspective dichotomique une stricte opposition entre la lecture silencieuse et orale puisque les deux s’interpénètrent en réalité, surtout au début de notre période d’étude. Les populations non-lectrices rencontrent en effet tout autant l’objet-imprimé que la lecture silencieuse représente une pratique ordinaire des

¹⁰¹⁸ BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9, op.cit.*, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 869.

¹⁰¹⁹ *Ibid.*, ici plus particulièrement p. 868.

¹⁰²⁰ CHARTIER Roger, ROCHE Daniel, « Les pratiques urbaines de l’imprimé », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l’édition française tome 2, op.cit.*, p. 521-558, ici plus particulièrement p. 520.

¹⁰²¹ CHARTIER Roger, « Stratégies éditoriales et lectures populaires, 1530-1660 », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l’édition française tome 1, op.cit.*, p. 698-721, ici plus particulièrement p. 703.

¹⁰²² *Ibid.*, p. 703-704.

¹⁰²³ GILMONT Jean-François, « Réformes protestantes et lecture », dans : CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental, op.cit.*, p. 249-278, ici plus particulièrement p. 267.

¹⁰²⁴ BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome 9 op.cit.*, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 869.

lecteurs lettrés¹⁰²⁵. En outre, même au sein de la population alphabétisée, des différences de niveaux de lectures sont clairement observables puisque ceux ayant réalisé de longues études sont capables de lire aisément tandis que les lecteurs ayant une formation réduite sont capables de lire mais nécessitent d'oraliser pour comprendre le sens du texte¹⁰²⁶. L'accessibilité des traités en termes de compréhension apparaît donc fondamentale. En outre, l'étude du taux d'alphabétisation n'est pas toujours un outil rendant justement compte de la possibilité de lecture car un nombre conséquent de personnes savaient lire sans pour autant écrire à la sortie de la formation scolaire¹⁰²⁷.

Néanmoins, la diminution progressive du contraste entre les élites et le reste des lecteurs tend à augmenter la différenciation dans les modes des lectures entre la lecture solitaire et celle communautaire¹⁰²⁸, dont les traités se situent entre les deux puisqu'ils passent souvent par la médiation d'une figure de consolateur tout en restant adressés à l'affligé ou à son entourage et non à une communauté entière. Pour autant, dans la volonté de dépasser la différenciation de la pratique de la consolation par les modes de lectures, il apparaît davantage pertinent selon Roger Chartier de questionner les fonctions conférées à cette littérature que celles des pratiques de lectures¹⁰²⁹. En effet, rappelons que l'objet-livre lui-même est révélateur des stratégies de l'auteur et de l'éditeur dans les pratiques de lectures puisqu'alors que le contenu du texte est établi par l'auteur, l'illustration du livre et plus largement les décisions typographiques relèvent du choix de l'éditeur¹⁰³⁰. Le choix du format permettant de produire des ouvrages à un coût plus réduit ainsi que l'emploi du français appuient l'idée que de nombreux auteurs et éditeurs de nos traités adressent leurs manuels à un auditoire large. Pour autant, la faible présence d'images dans les traités témoigne que les auteurs et éditeurs n'insèrent pas leurs ouvrages dans une pédagogie iconographique alors que l'on aurait pu s'y attendre au regard du faible taux d'alphabétisation qui demeure. Cette dimension est sans doute à mettre en lien avec le fait que l'image durant cette période est de manière croissante utilisée sur d'autres supports dans une forme d'« acculturation topographique » du peuple urbain notamment¹⁰³¹. Ainsi, ces

¹⁰²⁵ CHARTIER Roger (dir.), *Pratiques de lectures*, Paris, Rivages, 1985, p. 102-103. ; CHARTIER Roger, *Culture écrite et société : L'ordre des livres, XIV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 30.

¹⁰²⁶ CHARTIER Roger, *Culture écrite et société...*, *op.cit.*, p. 135.

¹⁰²⁷ *Ibid.*, p. 148.

¹⁰²⁸ *Ibid.*

¹⁰²⁹ *Ibid.*, p. 30.

¹⁰³⁰ CHARTIER Roger (dir.), *Pratiques de lectures*, *op.cit.*, p. 104-105.

¹⁰³¹ CHARTIER Roger, « Stratégies éditoriales et lectures populaires, 1530-1660 », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit.*, p. 698-721, ici plus particulièrement p. 707.

nombreuses suppositions quant à l'analyse de la pratique à partir des traités révèlent qu'en réalité, cette proposition d'étude comporte des restrictions.

III.1.4. Les limites d'étude des conseils et pratiques de lectures à partir des traités

Il apparaît clair que l'étude des pratiques de lectures à partir des traités en eux-mêmes comporte des limites. Roger Chartier interroge : « est-ce dire qu'une histoire des lectures peut se contenter de ces repérages dans les textes et les objets imprimés, de ces identifications scripturaires, ou typographiques, de lectures désirées ou supposées ? Évidemment non »¹⁰³². En effet, il est selon lui indispensable de prendre en compte à la fois la rareté des traces laissées, notamment par les lecteurs les « plus humbles », et la difficulté d'interpréter les indices que l'historien possède¹⁰³³. Il est nécessaire de ne pas confondre l'analyse des traités comme contrainte avec les gestes et réflexions qu'ils sont censés produire selon les auteurs puisque la pratique ne peut être limitée aux volontés discursives et normatives de l'auteur et de l'éditeur¹⁰³⁴.

De la même manière, l'analyse des possessions de livre ne permet pas d'interroger les formes d'appropriation des traités dans la perspective d'une histoire de la pratique culturelle de cette lecture¹⁰³⁵ puisque la conception strictement mentale de la consolation reste inconnue à l'historien, étant donné qu'elle reste difficilement analysable par les sources écrites. Également, la volonté de réaliser une histoire culturelle et sociale de la lecture de nos traités doit prendre en compte qu'une catégorisation sociale trop stricte est trompeuse. En effet, la considération de « caractéristiques morphologiques [et] des pratiques de lectures »¹⁰³⁶ nécessite la prise en compte de la différenciation entre l'espace lisible du traité en tant que texte et celle de son effectuation en tant qu'interprétation, selon le concept établi par Michel de Certeau¹⁰³⁷.

¹⁰³² CHARTIER Roger (dir.), *Pratiques de lectures, op.cit.*, p. 9.

¹⁰³³ CHARTIER Roger (dir.), *Pratiques de lectures, op.cit.*, p. 81. ; CHARTIER Roger, « Lectures et lecteurs "populaires" de la Renaissance à l'âge classique », dans : CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental, op.cit.*, p. 315-330, ici plus particulièrement p. 329.

¹⁰³⁴ CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime, op.cit.*, p. 13. ; CHARTIER Roger, *Culture écrite et société...*, *op.cit.*, p. 151.

¹⁰³⁵ *Ibid.*, p. 82 et 103.

¹⁰³⁶ CHARTIER Roger, « Lectures et lecteurs "populaires" de la Renaissance à l'âge classique », dans : CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental, op.cit.*, p. 315-330, ici plus particulièrement p. 330.

¹⁰³⁷ CHARTIER Roger, *Culture écrite et société...*, *op.cit.*, p. 134.

Il apparaît donc pertinent pour étudier la pratique réelle de lecture de ces traités de croiser l'étude des ouvrages, l'histoire de ce genre durant notre période et l'analyse des pratiques observables¹⁰³⁸. En ce sens, le rapprochement de nos traités avec un autre genre littéraire abordant la consolation dans une perspective davantage pratique semble représenter une voie possible pour tenter d'aborder l'usage de la consolation afin de la confronter avec les écrits de nos auteurs, et de comprendre la normalisation des lettres, dernières des sources mobilisées dans ce travail.

¹⁰³⁸ *Ibid.*

III.2. Les secrétaires : une littérature davantage pratique

« Véritables rhétoriques du savoir-vivre mondain, les manuels [...épistolaires] sont le registre d'une pratique sociale que tous les honnêtes gens, ou ceux qui l'aspirent à l'être, sont censés connaître »¹⁰³⁹. Ainsi, le développement des secrétaires à partir du XVI^e siècle, qui traitent en partie de la codification des échanges épistolaires de consolation, pose la question d'un possible élément d'analyse afin de confronter les traités de consolation avec une perspective plus « pratique ». Leur lecture permet d'étudier la notion de civilité au centre de la consolation qui témoigne tant des traitements communs que des différences avec les traités. Enfin, l'étude d'une typologie d'éléments communs avec les traités permet également d'envisager les limites de l'étude des pratiques de consolation à partir de la source littéraire, limites en elles-mêmes néanmoins révélatrices.

III.2.1. Présentation du genre et de l'échantillon étudié : un outil efficace pour confronter les traités à la pratique ?

La définition de ce genre durant notre période, ainsi que des cas qui vont être spécifiquement étudiés permet de questionner dans quelle mesure des sources sont un outil pertinent pour comprendre la codification de la pratique épistolaire et se rapprocher de l'usage dans les lettres.

Ces ouvrages codifient la correspondance épistolaire sur divers sujets afin de répondre convenablement aux préceptes du « savoir-écrire »¹⁰⁴⁰, dont la consolation constitue l'une des préoccupations fondamentales. Ceux-ci peuvent contenir des alternances de « consignes prescriptives et florilèges » dans une perspective d'instructions générales et de modèles précis¹⁰⁴¹. La codification de la correspondance n'est pas une dimension spécifique à notre période puisque celle-ci est manifeste depuis la période antique pour les besoins administratifs,

¹⁰³⁹ CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ? Les condoléances dans les manuels épistolaires de l'ancien régime », dans : STRUGNELL Anthony, *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, p. 217-236, ici plus particulièrement p. 218.

¹⁰⁴⁰ GRASSI Marie-Claire, « L'art épistolaire français aux XVIII^e et XIX^e siècles », dans : MONTANDON Alain (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1994, p. 310-336, ici plus particulièrement p. 301.

¹⁰⁴¹ TARDY Cécile, ANQUETIL Sophie, « La répétition dans les manuels épistolaires de l'âge classique : l'exemple de la "lettre de demande" », *Espaces Linguistiques* [en ligne], n°1, 2020, p. 83-104, ici plus particulièrement p. 83.

et qu'elle se poursuit au Moyen Âge dans le cadre de l'*ars dictamini* ou *dictandi*, mais toujours dans une perspective politique ou ecclésiastique avec les chancelleries. Alors que l'organisation étatique de la première période moderne distribue davantage ces tâches au personnel spécialisé appelé « secrétaire », la nouveauté réside dans la diffusion de cette codification épistolaire dans une sphère davantage « publique »¹⁰⁴². L'établissement de ces manuels épistolaires appelés secrétaires témoigne de cette volonté de codifier la correspondance consolatrice tout autant qu'ils contribuent eux-mêmes à l'assise de sa normalisation. Ceux-ci sont en effet à mettre en lien avec deux traditions bien établies dans une certaine mesure également perceptibles dans nos traités : « la rhétorique antique et l'art du discours » et les « règles de bienséance faisant partie de la civilité »¹⁰⁴³. De manière générale au cours de notre période d'étude, deux chronologies sont remarquables en termes de nombre de publications de secrétaires : treize nouveaux titres sont publiés entre 1560 et 1630, tandis que huit nouveaux titres apparaissent entre 1680 et 1710¹⁰⁴⁴.

Les ouvrages pouvant être étudiés dans ce mémoire sont le *Parfait secrétaire* de Paul Jacob, *Le Secrétaire à la mode* de Jean Puget de la Serre, *Le Nouveau secrétaire* de H. Pikkert et enfin le *secrétaire des courtisans* par M. de R¹⁰⁴⁵. Ce choix a été opéré dans une visée pragmatique puisque ces ouvrages sont accessibles en version numérisée sur internet, et que certains de ces titres ont connu un franc succès. Ainsi, ces ouvrages étaient sans doute conformes aux conseils attendus pour les consolations épistolaires. Ces quelques ouvrages permettent néanmoins une analyse évolutive limitée puisque ceux-ci sont publiés entre 1646 et 1696, même si en réalité la version actualisée du secrétaire de Jean Puget de la Serre date de 1625. L'ensemble des auteurs connus sont des laïcs, puisque Jean Puget de la Serre est essayiste et dramaturge¹⁰⁴⁶, Paul Jacob

¹⁰⁴² GRASSI Marie-Claire, « L'art épistolaire français aux XVIII^e et XIX^e siècles », *op.cit.*, p. 301.

¹⁰⁴³ *Ibid.*, p. 303.

¹⁰⁴⁴ DAUMAS Maurice, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 40, n°4, octobre-décembre 1993, p. 529-556, p. 531.

¹⁰⁴⁵ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'écrire et de répondre à toute sorte de lettres, par préceptes et par exemples*, Paris, Antoine de Sommaville, 1646 ; PIKKERT H., *Le Nouveau secrétaire, contenant diverses lettres choisies et familières, sur différents sujets les plus galands et enjouez de ce temps, meslées de quelques poésies françoises*, Paris, Estienne Loyson, 1668 ; PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écrire des lettres, cy-devant non imprimée, avec un recueil de lettres morales des plus beaux esprits de ce temps, plus le devis d'un cavalier et d'une damoiselle, et de nouveaux compliments de la langue françoise, lesquels n'ont esté encore veus*, Rouen, Robert Dare, 1651 ; R. *Le secrétaire des courtisans, ou L'art d'écrire poliment sur toutes sortes de sujets*, Amsterdam, Georges Gallet, 1696.

¹⁰⁴⁶ https://data.bnf.fr/fr/12197770/jean_puget_de_la_serre/

est avocat au Parlement de Paris¹⁰⁴⁷ et M. Pikkert est « gentil-homme ordinaire de la chambre du roi »¹⁰⁴⁸. L'éminence politique de ces personnages proches du pouvoir royal laisse supposer qu'ils sont très probablement de confession catholique.

La consolation occupe une part non négligeable dans ces ouvrages, puisque cette thématique occupe par exemple vingt-neuf pages dans le *Parfait secrétaire* de Paul Jacob¹⁰⁴⁹, et vingt-quatre pages dans le *Secrétaire de la Cour*¹⁰⁵⁰ de Jean Puget de la Serre. Majoritairement, c'est la thématique de la consolation pour le deuil qui fait l'objet des modèles présentés par les auteurs dans ces secrétaires, ce qui confirme ainsi la prééminence de la consolation pour la mort analysée dans nos traités. Pour autant, ces secrétaires mettent également en avant la consolation pour la perte des honneurs par exemple, ainsi que, dans une perspective plus concrète, celle de « la trop grande liberté prise par ses enfants »¹⁰⁵¹.

Dans le corpus choisi, la seule exception à la thématique du deuil est incarnée par M. Pikkert qui traite de la consolation pour l'exil d'un pays qui tombe dans le chaos¹⁰⁵². Pour autant, certains ouvrages traitent de la consolation en général, sans préciser le type d'affliction. C'est le cas de Paul Jacob, qui donne cependant un modèle de lettre plus spécifique sur le décès d'un frère. Les consolations qui sont données comme modèles sont celles concernant le décès du mari ou de la femme, de l'enfant, du père, de la mère et des frères ou sœurs. En ce sens, conformément à ce que Maurice Daumas a mis en avant, il est observable une primauté de la consolation effectuée par rapport au deuil d'un parent¹⁰⁵³, thématique qui occupe également une place récurrente dans nos traités. Quant au statut de « l'auteur » fictif des modèles, le fait que ces ouvrages soient généraux ne donne que peu d'informations sur celui-ci. Il est souvent qualifié « d'ami » ou de serviteur, et alors que les auteurs de ces modèles sont tous des hommes, les lettres sont à la fois destinées à des hommes et à des femmes, avec une légère primauté pour les hommes. Jean Puget de la Serre destine l'ensemble de ces lettres-modèles à des « Monsieur », alors que le peu de modèles donnés par Paul Jacob s'adresse à une femme,

¹⁰⁴⁷ https://data.bnf.fr/fr/12345088/paul_jacob/

¹⁰⁴⁸ PIKKERT H., *Le Nouveau secrétaire, contenant diverses lettres choisies et familières...*, *op.cit.*, page de titre.

¹⁰⁴⁹ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'écrire et de répondre ...*, *op.cit.*, p. 85-114.

¹⁰⁵⁰ CHUPEAU Jacques, « Puget de la Serre et l'esthétique épistolaire : les avatars du "Secrétaire de la Cour" », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1987, n°39, p. 111-126, ici plus particulièrement p. 118.

¹⁰⁵¹ MARTIN ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit.*

¹⁰⁵² PIKKERT H., *Le Nouveau secrétaire, contenant diverses lettres choisies et familières...*, *op.cit.*, p. 107.

¹⁰⁵³ DAUMAS Maurice, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *op.cit.*, p. 539.

qualifiée « Mademoiselle », qui désigne « une femme mariée [...occupant] un rang mitoyen entre la Madame de Cour et la simple Madame Bouregoise »¹⁰⁵⁴.

En quoi l'analyse de ces ouvrages est pertinente pour mesurer la réelle pratique de consolation « idéale » puisque ceux-ci restent des ouvrages majoritairement didactiques ? Étant donné que la consolation occupe en moyenne 8% de l'ensemble des secrétaires analysables durant cette période¹⁰⁵⁵, ces manuels témoignent de l'importance de la thématique consolatoire dans les échanges épistolaires puisqu'ils reflètent ceux-ci tout autant qu'ils cherchent à les normaliser. Deux éléments de réponse plus précis peuvent être apportés.

Premièrement, le succès important de ce genre témoigne que ces consolations ne sont pas trop éloignées des pratiques réelles dans le cadre épistolaire, ou au moins qu'il s'agit d'un idéal dans lequel les consolateurs et les consolés se retrouvent. Jean Puget de la Serre, dont la consolation occupe, rappelons-le, une part importante de son ouvrage, connaît en effet dès la première édition de son *Secrétaire de la Cour* une trentaine d'éditions en quinze ans, ce qui témoigne de sa large diffusion représentant au total une cinquantaine d'éditions avec les titres revus. Plus largement, l'ensemble de ces ouvrages connaissent un succès conséquent durant notre période, même si certains titres sont plus importants que d'autres, Jean Puget de la Serre ayant par exemple le monopole entre 1631 et 1680¹⁰⁵⁶. Le succès de ce type d'ouvrage demeure tout au long de la période, puisque le *Secrétaire de Vaumorière* est publié cinq fois entre 1680 et 1710, et le *Secrétaire de ce temps* neuf fois entre 1700 et 1709¹⁰⁵⁷.

En outre, à partir du début du XVIII^e siècle, les secrétaires s'inscrivent de manière croissante dans un « registre très populaire » avec une large diffusion du savoir-vivre et du savoir-être, et connaît quelques critiques dans le milieu des couches supérieures. Néanmoins, les formats des ouvrages de taille réduite au siècle précédent auraient pu constituer un élément témoignant d'une diffusion large de ces traités, ou au moins de cette volonté de diffusion. De la même manière, la multiplication des contrefaçons provinciales témoigne d'une demande de la part de couches davantage populaires d'avoir accès à ces ouvrages, tout autant que ces données révèlent ici encore le succès de ces secrétaires dont les éditeurs et libraires veulent

¹⁰⁵⁴ BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres...*, *op.cit.*, p. 324.

¹⁰⁵⁵ *Ibid.*, p. 539.

¹⁰⁵⁶ DAUMAS Maurice, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *op.cit.*, p. 530.

¹⁰⁵⁷ *Ibid.*, p. 530-531.

profiter. L'analyse des secrétaires représente en ce sens un outil efficace pour mesurer la consolation, puisque de nombreuses notions évoquées dans les traités sont également présentes dans ces manuels qui se veulent davantage pratiques. L'une des notions centrales est celle de la civilité qui révèle à la fois les points communs et les divergences entre la pratique épistolaire idéale et les traités de consolation.

III.2.2. La civilité au centre de la consolation : entre démarcation et rapprochement avec les traités

Pour commencer, ces manuels épistolaires s'inscrivent dans une perspective civilisatrice, qui révèle tout autant un certain nombre de démarcation de l'usage de la consolation par rapport aux traités que de nombreux préceptes communs. Le genre des secrétaires est en effet à considérer comme « le frère cadet des traités de civilité »¹⁰⁵⁸. Ce sont les « règles de la bienséance épistolaire »¹⁰⁵⁹ qui sont à questionner dans ces manuels et qui révèlent le cérémonial dans lequel est inscrite la consolation, à la fois comme pratique de conformité et de distinction. Ces règles de civilité consolatoires sont associées à la représentation codée en fonction du rang et le comportement public à adopter dans la mise en exergues d'un héritage culturel ancien¹⁰⁶⁰. La civilité est en effet définie dans le *Dictionnaire de Richelet* comme « un corps de savoir, une “science” avec ses règles et ses traités [...tandis que] Furetière l'envisage comme un ensemble de pratiques, une “manière” d'être en société »¹⁰⁶¹. Elles sont étroitement associées aux notions éthiques de moral, de vertu et d'honneur dont les secrétaires livrent ici le comportement civil de consolation à adopter¹⁰⁶² au plus près de l'idéal d'honnêteté défini dans les dictionnaires¹⁰⁶³.

En termes de gratitude premièrement, Jean Puget de la Serre recommande d'être reconnaissant envers « la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire »¹⁰⁶⁴, et de

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*, p. 531.

¹⁰⁵⁹ *Ibid.*, p. 535.

¹⁰⁶⁰ CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 45.

¹⁰⁶¹ *Ibid.*, p. 49.

¹⁰⁶² *Ibid.*, p. 46-47.

¹⁰⁶³ *Ibid.*, p. 50.

¹⁰⁶⁴ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écrire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 169.

remercier pour la réception de cette lettre¹⁰⁶⁵. Dans une perspective davantage discursive, en 1646, Paul Jacob donne des règles précises pour rédiger une lettre de consolation, et affiche clairement ses conseils d'éloquence lorsqu'il écrit « parmi les aides que l'éloquence nous fournit »¹⁰⁶⁶. L'auteur insiste sur la nécessité d'adopter un discours réfléchi et délicat puisque tout comme dans les traités de consolation, celui-ci évoque la figure du mauvais consolateur lorsqu'il écrit « il faut prendre garde de ne ressembler pas à certains consolateurs si sérieux, & si importuns, qu'ils redoublent les afflictions en voulant consoler : on évitera aussi le commandement »¹⁰⁶⁷. En ce sens, la réflexion sur la mise en discours de la consolation, pour qu'elle corresponde tant aux règles de bienséance qu'elle soit efficace rappelle en partie les règles établies dans les traités qui visent quant à eux à donner une consolation chrétienne édificatrice tout en demeurant efficace. D'autant plus qu'une distinction est progressivement établie à partir du début du XVIII^e siècle par Jean-Baptiste la Salle entre la civilité purement mondaine fondée sur la réputation et la civilité chrétienne qui constitue un hommage à Dieu¹⁰⁶⁸. Paul Jacob recommande quant à lui au milieu du siècle d'employer beaucoup « d'artifices » si l'affligé est résistant, mais conseille également : « on s'excuse par fois la brièveté d'une Lettre, afin que celui à qui on l'adresse, ne se persuade qu'on se défie de sa prudence ». Il insiste donc sur une mise en discours à la fois conforme à la bienséance et employant toutes les possibilités envisageables pour être efficace, et pourrait donc être placé dans cette civilité plutôt mondaine définie par Jean-Baptiste la Salle. Il recommande également de placer une exhortation à la patience dans la conclusion, et affirme « Il faut que les paroles qu'on employe, soient fort douces, que les Sentences soient graves, & les Exemples choisis ; afin que l'esprit des affligés en soit touché plus vivement », en allant jusqu'à conseiller l'emploi des exemples édifiants et de certains types de phrases tel que « l'Interrogation, l'Exclamation »¹⁰⁶⁹.

De la même manière, l'établissement de codes bien spécifiques quant aux réponses à donner à ces lettres de consolation sont strictement définis par l'auteur qui conseille aux consolés de répondre en insistant sur les remerciements, les louanges de la lettre et de son efficacité ou encore de la beauté des exemples choisis¹⁰⁷⁰. Ces codes se retrouvent également chez Jean Puget de la Serre, qui conseille dans chacune de ces lettres réponses-modèles

¹⁰⁶⁵ *Ibid.*, p. 149. Il écrit en effet : « remercié très humblement »

¹⁰⁶⁶ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'crire et de répondre ...*, *op.cit.*, p. 85-86.

¹⁰⁶⁷ *Ibid.*, p. 93.

¹⁰⁶⁸ CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 61.

¹⁰⁶⁹ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'crire et de répondre ...*, *op.cit.*, p. 91, 89, et 94-95.

¹⁰⁷⁰ *Ibid.*, p. 108.

d'insister sur les remerciements : « Je ne sçaurois vous remercier que de la volonté que vous avez eüe »¹⁰⁷¹. Il préconise également de prendre en compte les délais de réponse afin que le consolateur ne se vexe pas, tel que par exemple dans ce modèle de lettre d'une réponse d'une lettre de consolation à un mari sur la mort de sa femme « L'affliction de la perte que i'ay faite de ma femme, ne m'a point permis iusques à aujourd'huy de vous remercier du ressentiment que vous m'en avez témoigné »¹⁰⁷². En ce sens, la réflexion sur la mise en discours de consolation repose en partie sur la volonté de ne pas vexer le consolateur dans une stratégie énonciative de la consolation comme représentation des rapports sociaux¹⁰⁷³, aspect moins visible dans les traités mais sans doute également présent puisque les contemporains baignent dans cette même culture. L'élément posant toutefois question est la reconstruction du lecteur du secrétaire¹⁰⁷⁴ dont on ne peut affirmer s'il donne cette signification aux remerciements dans l'appropriation de la consolation. Jean Puget de la Serre écrit dans un modèle de lettre « [p]ardonnez moy si ie vous parle si franchement, ie ne sçaurois vous flater, estant au point que ie suis »¹⁰⁷⁵. De la même manière, un consolé dont la lettre de consolation envoyée n'a eu aucun effet est appelé à écrire : « nous excusans sur l'excez de nostre mal, qui n'est pas encore susceptible de remede »¹⁰⁷⁶.

En outre, les traités se distinguent de ces secrétaires puisque les auteurs affichent clairement leur ambition consolatrice, tandis que dans le modèle épistolaire de consolation, il est souvent recommandé de consoler de manière détournée sans donner l'impression de le faire. Paul Jacob insiste en effet sur l'idée que « le grand secret de bien traiter la Consolation, est de s'insinuer »¹⁰⁷⁷. L'insinuation est définie durant cette période de la manière suivante : « ainsi en Rhetorique on appelle, Insinuation, Certaine partie du discours par laquelle on s'insinuë doucement dans la bienveillance des auditeurs »¹⁰⁷⁸. Il s'agit donc pour les auteurs de réfléchir sur la manière de consoler en l'inscrivant dans un processus subtil et progressif, qui en sera d'autant plus efficace et perçu comme une marque de maniement correcte de la rhétorique

¹⁰⁷¹ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'escrire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 167.

¹⁰⁷² *Ibid.*, p. 164.

¹⁰⁷³ CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 47.

¹⁰⁷⁴ *Ibid.*

¹⁰⁷⁵ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'escrire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 160-161.

¹⁰⁷⁶ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'escrire et de respondre ...*, *op.cit.*, p. 111.

¹⁰⁷⁷ *Ibid.*, p. 86.

¹⁰⁷⁸ Article « Insinuation », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., 1694, tome 1, p. 599.

consolatoire. Jean Puget de la Serre recommande notamment d'écrire « ce n'est pas pour vous consoler de la perte que vous avez faite de Monsieur votre Père, que ie mets la main à la plume ; mais plutost pour vous témoigner le ressentiment qui m'en demeure »¹⁰⁷⁹.

Il met également en avant dans une autre lettre « ie ne sçay en quels termes vous consoler »¹⁰⁸⁰. La réflexion sur la mise en discours consolatoire dans ces manuels épistolaires incite ainsi à établir un déplacement de la consolation puisque le consolateur qui écrit se place en position d'affligé, et le consolé est parfois à l'inverse placé en position de consolateur, perspective qui n'est aucunement présente dans les traités. Cette notion d'un auteur écrivant seulement pour faire part de sa douleur est étroitement à lier à la notion de condoléance puisque celle-ci est définie comme participation à la douleur de quelqu'un, apparaissant quelque peu différente de la consolation qui vise à apaiser la souffrance¹⁰⁸¹. Cette inversion des rôles est dans certains cas extrêmement poussée puisque Jean Puget de la Serre recommande même de s'excuser lorsque celui qui écrit la lettre se place en position d'affligé mais qu'il termine finalement par consoler le destinataire : « non, ie ne prens pas garde que ie tombe dans la faute dont i'avois resolu de m'exempter, ie vous en demande pardon »¹⁰⁸². En ce sens, cette possible inversion des rôles dans le dialogue de consolation est révélatrice d'une figure du consolateur qui n'est en réalité pas forcément bien établie, alors que dans les traités il apparaît clair que les auteurs se placent de manière univoque en position de consolateur, et l'affligé reste en permanence le consolé qu'il convient d'apaiser.

Ces secrétaires illustrent donc que la mise en discours de consolation dans le cadre de la correspondance épistolaire repose sur une réflexion rhétorique poussée qui n'était souvent pas autant présente dans les traités, alors que ceux-ci insistent pourtant comme nous l'avons étudié sur « l'art de consoler ». Cette inversion des rôles repose plus largement sur une stratégie de louange opérée à propos de l'affligé, puisque Jean Puget de la Serre écrit « connoissant la force de vostre esprit, & la foiblesse du mien »¹⁰⁸³. De la même manière, H. Pikkert écrit « [j]e ne m'amuseray pas icy à vous consoler, Madame, comme vostre esprit est capable de tout, vous

¹⁰⁷⁹ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écrire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 152-153.

¹⁰⁸⁰ *Ibid.*, p. 159.

¹⁰⁸¹ CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou se consoler ?... », *op.cit.*, p. 217.

¹⁰⁸² PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écrire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 162.

¹⁰⁸³ *Ibid.*, p. 153.

sçavez donner à la Nature ce qu'il luy faut, & vous sçavez écouter la raison où elle doit avoir place »¹⁰⁸⁴. La pratique de consolation apparaît déjà bien attestée dans certains cas, puisqu'il est recommandé de reprendre la consolation qu'avait déjà fourni auparavant le consolé au consolateur. Paul Jacob recommande en effet : « quelquesfois on peut commencer par les memes raisons dont nostre amy nous aura consolé autresfois, luy disant qu'il luy seroit honteux de ne pouvoir pas exécuter les enseignemens qu'il donne aux autres »¹⁰⁸⁵.

Ainsi, les préceptes contenus dans ces manuels épistolaires reposent sur une réflexion poussée sur les destinataires auxquels sont destinés les consolations. L'une des règles importantes régissant le principe de civilité repose en effet sur la prise en compte de « la qualité de la personne avec laquelle on traite »¹⁰⁸⁶. Cette adaptation est à lire dans le fait que les auteurs orientent leurs arguments en fonction du sujet d'affliction et du statut de la personne consolée. Ce sont donc les fonctions didactiques¹⁰⁸⁷ qui se retrouvent dans ces secrétaires, qui témoignent néanmoins en réalité d'une forme de généralisation et systématisation de la consolation épistolaire. En ce sens, de la même manière que dans les traités, une trame générale est adoptée par les auteurs, et adaptée en fonction du statut de l'affligé et du défunt. Pour autant, alors que les traités visent à expliquer la souffrance en fonction du statut du consolé, les secrétaires orientent quant à eux leurs discours simplement dans une perspective consolatoire et non pas réflexive sur le sens de la souffrance. En outre, alors que dans les traités le destinataire est majoritairement placé dans une perspective instructive apportée par le consolateur qui représente ainsi une figure d'autorité, dans les secrétaires une adaptation est plus grande en fonction du statut de l'endeuillé qui peut tout autant être selon l'auteur d'un secrétaire Louis Roland des personnes « supérieurs, pareils ou inférieurs »¹⁰⁸⁸.

L'analyse des conseils de consolation livrés par Paul Jacob est fondamentale sur ce point, puisqu'il invite à particulariser la consolation, premièrement en fonction du défunt que les endeuillés pleurent. L'auteur écrit en effet en se mettant à la place d'une femme affligée « vouloir apaiser une tristesse extraordinaire par des considerations communes, c'est irriter mon

¹⁰⁸⁴ PIKERT H., *Le Nouveau secrétaire, contenant diverses lettres choisies et familières...*, *op.cit.*, p. 43.

¹⁰⁸⁵ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'escrire et de respondre ...*, *op.cit.*, p. 93.

¹⁰⁸⁶ CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 56.

¹⁰⁸⁷ DAUMAS Maurice, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *op.cit.*, p. 542.

¹⁰⁸⁸ ROLAND Louis, *Épitome ou abbrege de la structure et composition des épistres...* Paris, D.l'Anglois, 1608, cité dans *Ibid.*, p. 534.

mal »¹⁰⁸⁹. Plus précisément, il recommande « on peut encore particulariser ce sujet, louant le defunct par ses vertus, ou actions, par la manière de sa mort, par ses dernières paroles, & par les enfans qu'il a laissez ou autres considerations dont on louë l'homme »¹⁰⁹⁰. De la même manière, Jean Puget de la Serre recommande de mettre par exemple en avant « l'innocence » de la défunte¹⁰⁹¹ et insiste sur l'établissement d'une consolation motivée par la « qualité de sa personne » ainsi que « la Philosophie & tous les beaux Arts dans lesquels il a tousiours excellé »¹⁰⁹². Ici peut être lue une forme de civilité cornélienne qui ne pose pas forcément la vérité des sentiments alors que certains auteurs d'autres traités de civilités tel qu'Antoine de Courtin recommandent « l'accord du dedans avec le dehors d'un homme »¹⁰⁹³. En effet, l'excès de louanges est parfois critiqué par certains auteurs de manuels de civilités au profit d'une expression naturelle¹⁰⁹⁴, tandis que ces auteurs des modèles de consolation ne s'inscrivent pas dans cette perspective. Ce constat est sans doute à mettre en lien avec le sujet délicat et sensible du deuil qui est abordé.

Au-delà de ces paroles de louanges, certains auteurs adoptent la méthode d'une affliction extrême qui ne peut être encouragée du fait que l'endeuillé était conscient du statut mortel de la personne décédée. Jean Puget de la Serre écrit par exemple : « quand vous avez espousé Madame vostre femme, le Notaire qui a passé le contract de mariage, n'a pas oublié d'y mettre les conditions que le survivant à l'autre iouïroit des droits de son veuvage. Quelle raison avez-vous donc auïourd'huy, après avoir preveu sa mort de vous en plaindre, comme si l'on vous auroit assuré en la prenant qu'elle n'y estoit pas sujete »¹⁰⁹⁵. Mais cette vision demeure peu employée dans l'ensemble des consolations contenues dans ces secrétaires, puisque nous avons vu que les règles de civilités et bienséances retranscrites insistent davantage sur la consolation par la louange du défunt et l'incommensurable chagrin que sa perte représente. Ainsi, l'éloge du défunt et de l'affligé est un élément fondamental qui est également récurrent dans les traités, ce qui témoigne d'une pratique attestée dans les paroles de consolation, ou tout du moins d'un idéal vers lequel il est recommandé de tendre. En outre, de

¹⁰⁸⁹ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'crire et de respondre ...*, op.cit., p. 113.

¹⁰⁹⁰ *Ibid.*, p. 89-90.

¹⁰⁹¹ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'crire des lettres ...*, op.cit., p. 163.

¹⁰⁹² JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'crire et de respondre ...*, op.cit., p. 90-91.

¹⁰⁹³ CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, op.cit., p. 57-58.

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*, p. 59.

¹⁰⁹⁵ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'crire des lettres ...*, op.cit., p. 162.

nombreux autres éléments communs aux traités et aux secrétaires éclairent le fait que l'idéal théorique tend dans une certaine mesure à se rapprocher de la pratique prônée.

III.2.3. Le traitement commun aux traités et secrétaires

De manière générale, les ouvrages retranscrivent une pratique de consolation vertueuse et spirituelle qui va jusqu'à légitimer l'expression de la souffrance. Premièrement, le « devoir d'assistance » de la consolation est un topos commun aux traités de consolation et aux consolations contenues dans les secrétaires puisque l'acte d'apporter réconfort à l'affligé est perçu comme une norme et un devoir auquel tout proche de l'affligé doit répondre. Dans la lignée de la civilité érasmienne, la civilité provient en effet de la modestie et de l'humilité qui constituent le « souverain degré de la charité », et elle est donc associée à une vertu et à un devoir chrétien¹⁰⁹⁶.

Ce devoir de compassion est retranscrit dans la majorité des manuels étudiés, puisque le *Secrétaire à la mode* donne dans un modèle de « lettre de consolation à un père sur la mort de son fils » et débute la lettre par « les tristes nouvelles de la mort de Monsieur votre fils, m'ont sensiblement touché »¹⁰⁹⁷. L'auteur insiste également sur le « ressentiment qui me demeure de la perte que vous avez faite de Monsieur votre père »¹⁰⁹⁸. De la même manière, les auteurs évoquent le partage commun de la douleur dont la correspondance épistolaire doit être le symbole, puisque Jean Puget de la Serre écrit dans une perspective unificatrice « vous & moy courons à perte d'haleine après celui dont aujourdhui nous regrettons l'absence »¹⁰⁹⁹. La prise à part de la douleur de l'affligé est une thématique commune aux traités, puisque par exemple Charles Drelincourt écrit dans ses *Visites Charitables* : « mon Frere , j'ai appris que vous étiez fort affligé , & que vous n'aviez que trop sujet de l'être ». Il écrit également : « [l]oin d'être surpris de votre douleur, je la trouve fort juste & fort raisonnable »¹¹⁰⁰. Cette notion de partage est-elle pour autant une règle qui s'applique à l'ensemble des connaissances de l'affligé, ou procède-t-elle davantage d'une relation spécifiquement établie ? Ce devoir d'assistance est

¹⁰⁹⁶ CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, op.cit., p. 52.

¹⁰⁹⁷ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'ecrire des lettres ...*, op.cit., p. 147.

¹⁰⁹⁸ *Ibid.*, p. 151.

¹⁰⁹⁹ *Ibid.*, p. 152.

¹¹⁰⁰ DRELINCOURT Charles, *Visites charitables*, op.cit., dix-septième visite (p. 492) et quarante-neuvième visite (p. 344.)

certes conféré à l'ensemble des proches de l'endeuillé, comme en témoigne le fait que M. Pikkert écrive « vous ne devez pas douter que tout ce qui vous touche, ne touche aussi tous ceux qui ont l'honneur de vous connoître »¹¹⁰¹.

Cependant, la notion de consolation est davantage associée au rôle de l'ami dans ces secrétaires. Ces manuels épistolaires constituent en effet un véritable éloge à l'amitié, qui est également évoquée dans certains traités de consolation comme étudié ultérieurement, mais qui représente ici un *leitmotiv* commun à l'ensemble des auteurs de secrétaires. En termes méthodologique, Paul Jacob recommande en effet : « on employe toutes les raisons imaginables pour divertir sa tristesse »¹¹⁰². Or cette notion de divertissement est étroitement à mettre en lien avec le partage d'une relation amicale. Cette perspective est à inscrire dans l'idéal de « parfaite amitié »¹¹⁰³ conféré à l'acte de consolation qui s'inscrit ici dans un rapport d'égal entre le consolateur et le consolé. Jean Puget de la Serre évoque: « ie n'ay point treuvé un plus doux soulagement que celuy de me voir plaind & consolé à mesme temps par tous mes amis ; & comme en ce nombre ie croy que vous tenez le premier rang »¹¹⁰⁴. De la même manière, Paul Jacob écrit « qu'il ne nous reste plus rien que la presence d'un si parfait amy pour nous décharger entre ses mains de beaucoup de choses que nous avons sur le cœur ; que sa presence est le dernier remede, & l'unique Medecin des douleurs de nostre ame »¹¹⁰⁵. Ce *topos* de l'amitié rendant toutes les afflictions supportables¹¹⁰⁶ semble être une pratique attestée puisque Paul Jacob écrit dans l'une de ces lettres-modèles : « ie viens apres la foule de vos amis que i'ay laissé passer [...] i'ay esté touché en la perte que i'ay faite de Monsieur vostre frere »¹¹⁰⁷. Ainsi, cette notion de partage de la douleur à travers l'amitié et du devoir d'assistance des amis est présentée comme un usage connu dont les auteurs s'inspirent pour pratiquer la consolation, ce qui témoigne du rôle de consolateur conféré aux laïcs légèrement abordé dans les traités, et qui apparaît un phénomène bien plus conséquent dans les secrétaires, au moins face au deuil.

¹¹⁰¹ PIKKERT H., *Le Nouveau secrétaire, contenant diverses lettres choisies et familières...*, *op.cit.*, p. 42.

¹¹⁰² JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'écrire et de répondre ...*, *op.cit.*, p. 90.

¹¹⁰³ DU TRONCHET, dans DAUMAS Maurice, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *op.cit.*, p. 542.

¹¹⁰⁴ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écrire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 158.

¹¹⁰⁵ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'écrire et de répondre ...*, *op.cit.*, p. 110.

¹¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 86.

¹¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 98.

Plus précisément, cet éloge de la consolation amicale se décline ici sous différents éléments présents dans ces secrétaires. La reconnaissance envers la lettre de consolation envoyée et les conseils contenus est une thématique récurrente dans ces manuels épistolaires, comme en témoigne notamment Jean Puget de la Serre à diverses reprises lorsqu'il écrit : « [i]e ne laisse pas de vous estre beaucoup redevable, des pieux & charitables conseils que vous m'avez donnez »¹¹⁰⁸. De la même manière, l'éloge de l'amitié est effectué à travers l'efficacité conférée au modèle de lettre de consolation, comme en témoigne toujours ce même auteur lorsqu'il écrit que « vostre charitable lettre m'a beaucoup consolé », et que « vous m'avez témoigné, combien vous avez esté sensible à mon affliction »¹¹⁰⁹. En outre, cette efficacité repose sur une sorte d'engagement émotionnel puisqu'il recommande la mise en avant de la similarité de la douleur vécue avec l'expérience passée du consolateur¹¹¹⁰.

Pour autant, ces traités permettent également d'analyser les limites conférées à l'acte amical de consoler. Paul Jacob met en effet en avant la nécessité de rappeler l'amitié à la personne affligée si celle-ci demeure inconsolable malgré l'ensemble des raisons avancées par les amis consolateurs¹¹¹¹. Dans son modèle de lettre, Jean Puget de la Serre témoigne : l'ensemble des raisons avancées « avec celles de tous mes autres amis, quelques puissantes qu'elles soient, ne le seront iamais assez pour soulager mon mal, bien loin de le guerir »¹¹¹². En ce sens, la thématique de la consolation limitée qu'apporte les hommes et qui apparaît souvent inefficace par rapport à la hauteur de l'affliction est une notion qui se retrouve à la fois dans les traités et dans les secrétaires. Ce constat découle sans doute d'une considération réelle que le soulagement apporté par ses amis constitue une aide précieuse, mais non pas une solution. Tout comme dans les traités, c'est donc la consolation divine qui a la primauté, nous y reviendrons. Pour autant, la dimension limitative de la consolation humaine n'empêche pas la nécessité de consolation conformément au devoir d'engagement amical. Jean Puget de la Serre recommande d'écrire : « l'amitié que ie vous ay promise & le service que ie vous ay voüé, m'ont rendu si sensible aux tristes nouvelles de la mort de Madame vostre femme »¹¹¹³. De la même manière, la volonté de conserver l'amitié est retranscrite dans l'ensemble des conseils de rédactions

¹¹⁰⁸ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écrire des lettres ...*, op.cit., p. 157.

¹¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 157-158.

¹¹¹⁰ *Ibid.*, p. 160.

¹¹¹¹ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'écrire et de répondre ...*, op.cit., p. 94.

¹¹¹² *Ibid.*, p. 167-168.

¹¹¹³ *Ibid.*, p. 163.

puisque Jean Puget de la Serre insiste également sur la demande de conserver l'amitié ainsi que les conseils apportés¹¹¹⁴.

Toutefois, il est observable au cours de la période une croissance des modèles de lettres échangés entre les membres d'une même famille, conférant ainsi aux « parents » de l'endeuillé un statut croissant et qui se diversifie, avec notamment la croissance des modèles de consolations entre frères et sœurs¹¹¹⁵. Le rôle de consolation conféré dans la pratique aux membres de la famille, légèrement évoqué dans les traités, constitue ainsi un élément important d'appréhension de la pratique de consolation qui passe par le biais d'une relation particulière. Il n'en reste pas moins que les amis continuent d'occuper une place de consolateur déterminante dans les secrétaires au cours de notre période, comme en témoigne la volonté d'entretenir cette amitié qui semble une aspiration commune dans les modèles de lettres, tel que Jean Puget de la Serre qui rassure l'endeuillé en lui rappelant « l'amitié [qu'il lui a] promise »¹¹¹⁶. De la même manière, la thématique récurrente est celle de la demande amicale d'effectuer des prières pour l'affligé afin d'espérer obtenir le soulagement divin. Paul Jacob recommande en effet : « il faut tascher par prières de modérer ses pleurs »¹¹¹⁷.

La dimension spirituelle présente dans les secrétaires est à interroger. La prépondérance divine dans le processus de consolation dressé dans les traités est-elle également perceptible dans ces secrétaires ? Une réponse nuancée peut être apportée, puisque l'évocation de la figure divine comme consolation est perceptible dans de nombreux modèles et conseils de lettres dans ces ouvrages, mais apparaît moins prégnante que dans les traités. Pour commencer, il est nécessaire de prendre en compte le statut de l'auteur, puisque les rédacteurs de ces secrétaires ne sont pas des ecclésiastiques ayant une charge d'âme et un devoir d'édification envers leur prochain. Ils se placent davantage sur un plan d'égalité, ce qui ne leur permet pas de légitimement dire à l'affligé s'il a une quelconque responsabilité dans sa souffrance. De même, la consolation vise précisément à soulager, et là repose la singularité des traités puisque ceux-ci entretiennent la pensée sur la souffrance divine afin de mener à une réflexion spirituelle, tandis que les auteurs des secrétaires visent à apaiser l'affliction de manière plus concrète en la

¹¹¹⁴ *Ibid.*, p. 159 et 170.

¹¹¹⁵ DAUMAS Maurice, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *op.cit.*, p. 539.

¹¹¹⁶ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écrire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 165.

¹¹¹⁷ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'écrire et de répondre ...*, *op.cit.*, p. 93.

partageant avec lui. La confrontation avec les manuels épistolaires est en ce sens grandement éclairante puisque cette prise de distance avec le discours tenu dans les traités aurait sans doute été davantage difficile sans l'étude de ceux-ci.

Le premier secrétaire de notre corpus recommande à diverses reprises d'obéir à la « providence divine » qui constitue la « consolation »¹¹¹⁸ et de considérer la mort comme un « pont qui rend à la vraie patrie »¹¹¹⁹. De la même manière, Jean Puget de la Serre évoque en 1651 la providence divine et la consolation qu'incarne Dieu, puisqu'il écrit clairement : « comme mon affliction vient d'en haut, c'est de là tant seulement d'où i'en attends le remede », en demandant simplement des prières aux consolateurs pour recevoir cette consolation¹¹²⁰. L'assurance dans la consolation divine apparaît en ce sens établie, puisque Jean Puget de la Serre insiste sur le fait que Dieu n'afflige qu'à la « mesure de nos forces »¹¹²¹ et qu'il n'y a aucun doute à avoir sur la consolation promise¹¹²². La primauté divine est ainsi présentée dans les secrétaires, tout comme dans les traités, comme solution aux remèdes de la « médecine » à laquelle il ne convient pas de s'attacher selon Jacob Paul¹¹²³.

En outre, les auteurs des secrétaires rappellent aux affligés leur devoir de se comporter en « bon chrétien », argument fondamental qui retranscrit une stratégie consolatrice par l'argument de la conscience. Il écrit en effet qu'il serait « inutile & honteux à un chrétien » de vouloir ramener à la vie alors que le ciel représente le véritable bonheur¹¹²⁴. Ainsi, dans une visée parallèle, l'un des arguments consolatoires repose sur l'insistance sur le bonheur du défunt dont on devrait selon Jean Puget de la Serre être au contraire « jaloux plutôt que triste »¹¹²⁵. Certains auteurs affirment également qu'il est assuré que l'endeuillé rejoindra rapidement la personne décédée au paradis¹¹²⁶. Roger Chartier a en effet mis en avant le fait que Jean Puget de la Serre à travers son manuel épistolaire se place au service d'une « pastorale

¹¹¹⁸ *Ibid.*, p. 112.

¹¹¹⁹ *Ibid.*, p. 103-104 et 91.

¹¹²⁰ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écriture des lettres ...*, *op.cit.*, p. 157.

¹¹²¹ *Ibid.*, p. 155.

¹¹²² *Ibid.*, p. 169 et 174.

¹¹²³ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'écriture et de répondre ...*, *op.cit.*, p. 91.

¹¹²⁴ *Ibid.*, p. 88.

¹¹²⁵ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écriture des lettres ...*, *op.cit.*, p. 157.

¹¹²⁶ *Ibid.*, p. 155.

catholique »¹¹²⁷, où le Dieu consolateur est l'une des conditions nécessaires pour livrer une consolation acceptable et efficace¹¹²⁸. Cet auteur s'inscrit donc dans une thématique qui se retrouve dans la plupart des secrétaires tout en étant singulier par la prégnance de l'insistance sur le caractère divin. Cette idée demeure à la fin du siècle même si elle apparaît moins présente, puisque « R. » dans le *Secrétaire des courtisans* recommande en 1696 de s'en mettre à la providence divine¹¹²⁹.

Pour autant, la figure divine constitue-t-elle la seule source de consolation évoquée hormis la figure de consolateur de l'ami ou de la famille ? Cette hypothèse peut être confirmée puisque ces deux sources de consolation sont les seules évoquées, hormis Sénèque qui est mentionné par Paul Jacob dans une perspective de discrédite. L'auteur écrit en effet « Sénèque nous assure que tout le cours de nostre vie, n'est qu'un supplice, & un gémissement perpetuel ; mais Dieu nous a donné la Consolation pour en adoucir les amertumes »¹¹³⁰. Toutefois, l'inévitabilité de la mort¹¹³¹ est prise en compte, tout autant que la mort qui est perçue comme un passage de la consolation vers l'apaisement. Jean Puget de la Serre s'inscrit dans cette perspective puisqu'il écrit en donnant un modèle de réponse à une lettre de consolation : « ie puis estre éclairé d'autre lumiere, que de celle, qui me monstre le chemin du tombeau »¹¹³². Plus largement, l'absence de l'évocation du péché dans ces secrétaires comme cause de la souffrance témoigne que dans une perspective davantage pratique, la mise en exergue de la responsabilité de la souffrance longuement développée par les auteurs dans les traités est plus difficile à appliquer dans une perspective concrète.

Enfin, ces secrétaires permettent également de questionner dans quelle mesure l'expression de la souffrance est permise et légitimée, comme déjà étudiée pour les traités. Peut-être plus encore que dans les traités, l'expression de la souffrance retranscrite dans ces manuels épistolaires semble occuper une place fondamentale. En effet, même si ces ouvrages relèvent

¹¹²⁷ CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ?... », *op.cit.*, p. 222.

¹¹²⁸ Il est en effet nécessaire selon lui de prier Dieu afin qu'il ne prive pas de consolation. PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'crire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 179.

¹¹²⁹ R. *Le secrétaire des courtisans, ou L'art d'crire poliment sur toutes sortes de sujets*, *op.cit.*, p. 205.

¹¹³⁰ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'crire et de répondre ...*, *op.cit.*, p. 85.

¹¹³¹ Voir par exemple PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'crire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 153.

¹¹³² PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'crire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 168-169.

du domaine des Belles Lettres, ils s'inscrivent dans une perspective plus concrète. C'est notamment le cas de Jean Puget de la Serre qui vise à s'éloigner du caractère éminemment didactique de ce type de littérature¹¹³³. Premièrement, les auteurs des manuels épistolaires semblent reconnaître la difficulté de ne pas verser de larmes face à la perte d'un proche. Jean Puget de la Serre est le seul auteur du corpus étudié qui valorise ouvertement les pleurs, non seulement de la part du consolé, mais également du consolateur. Il évoque dans un modèle de lettre de consolation à un fils pour le décès de son père « il leur faut leur donner le loisir de pleurer encore, puis que vostre douleur est iuste »¹¹³⁴. Il valorise également le « témoignage public » dont un consolé fictif aurait fait preuve à travers ses « iustes larmes »¹¹³⁵. De la même manière, l'auteur évoque le partage de la souffrance de la consolation par l'expression corporelle lorsqu'il donne l'exemple du consolateur qui va davantage « pleurer » avec l'affligé que « consoler »¹¹³⁶. Il s'agit ainsi par les larmes d'évacuer sa tristesse afin de pouvoir mieux se consoler.

Pour autant, cette légitimation des larmes ne signifie pas que l'auteur n'effectue pas un appel à la modération et à la patience dans son secrétaire, thématique récurrente dans les traités et qui représente également un topos commun à l'ensemble des secrétaires. L'aspiration à cette vertu semble ainsi attestée dans cette sphère. Jean Puget de la Serre insiste en effet sur le danger des « larmes continuelles »¹¹³⁷, et s'inscrit ainsi dans la même perspective de dénonciation du deuil domestique et de la mauvaise tristesse qu'analysée dans les traités. Ainsi, l'auteur se place dans cette même pensée doublée dans le cadre des règles de civilité et de bienséance de bon comportement à adopter en société malgré la douleur ressentie face au deuil. L'appel à la patience est constamment effectué par l'auteur, puisqu'il établit même que celle-ci constitue le « seul remède »¹¹³⁸ dans le cadre du processus de consolation. En ce sens, il est permis dans un premier temps de répandre des larmes sous le choc de l'annonce de l'affliction et le temps que l'affligé en prenne pleinement conscience, mais ce mouvement de la nature mainte fois évoqué par les auteurs des traités doit être remplacé par un appel à la raison, puisqu'un affligé lui-même

¹¹³³ CHUPEAU Jacques, « Puget de la Serre et l'esthétique épistolaire : les avatars du “Secrétaire de la Cour” », *op.cit.*, p. 118.

¹¹³⁴ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écrire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 154.

¹¹³⁵ *Ibid.*, p. 151.

¹¹³⁶ *Ibid.*, p. 172.

¹¹³⁷ *Ibid.*, p. 155.

¹¹³⁸ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écrire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 161.

de la mort de son fils reconnaît à sa femme la légitimité première de verser des larmes « en tant que mère »¹¹³⁹, mais lui recommande ensuite de les essuyer du fait qu'ils sont trop « heureux parmi l'infortune »¹¹⁴⁰. Le topos de la modération et de la patience est également présente chez Paul Jacob qui recommande de « garder la constance et la sagesse » donnée par le ciel et de ne pas se « laisser aller » à une tristesse excessive¹¹⁴¹. Paul Jacob écrit : « son excez pourroit destruire insensiblement les deux plus belles choses du monde, vostre humeur, & vostre beauté »¹¹⁴².

Néanmoins, nous pouvons nous interroger s'il existe une forme de condamnation stricte des larmes dans ces manuels, qui ne paraîtrait pas étonnante au regard des règles de bienséance. La question est légitime, d'autant que Paul Jacob établit que « le seul vice & l'infamie sont des sujets dignes de nos larmes »¹¹⁴³. Une condamnation des larmes est en effet perceptible, mais demeure une exception, et s'inscrit finalement toujours dans cet appel à la modération. Paul Jacob met en avant : « pensez combien vous faites soupirer de personnes avec moy, tandis que vous pleurez pour une seule. [...] Souvenez vous qu'il n'a iamais rien tant aymé que vostre repos, & que pour luy agréer, vous y devez consentir »¹¹⁴⁴. En ce sens, la condamnation des larmes reste limitée, et cette critique est largement moins développée qu'elle ne l'est dans les traités.

Il est toutefois perceptible une volonté de consoler par le biais d'une douleur excessive présentée comme néfaste pour le défunt car elle l'empêcherait de se reposer en paix. Il s'agit donc d'une forme de consolation inversée puisque la tristesse est non seulement néfaste pour l'affligé, mais surtout pour la personne décédée. Paul Jacob évoque le fait que c'est un « tort à la mémoire » du défunt de le pleurer continuellement puisqu'il n'est pas malheureux au sein de la cité céleste¹¹⁴⁵ et que « c'est estre ennemy du repos d'un homme que de l'interrompre par des larmes »¹¹⁴⁶. De la même manière, Jean Puget de la Serre écrit que « toutes ces larmes & toutes ces plaintes, ne font qu'irriter le Ciel au lieu de l'apaiser, après nous avoir témoigné

¹¹³⁹ *Ibid.*, p. 179.

¹¹⁴⁰ *Ibid.*

¹¹⁴¹ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'escrire et de respondre ...*, *op.cit.*, p. 90.

¹¹⁴² *Ibid.*, p. 104.

¹¹⁴³ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'escrire et de respondre ...* *op.cit.*, p. 91.

¹¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 105.

¹¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 89.

¹¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 104.

sensiblement qu'il est en colère »¹¹⁴⁷. Au contraire, la patience est érigée au rang de compensation jusqu'à l'accès à la cité céleste et d'idéal à tendre en louant le défunt¹¹⁴⁸. Néanmoins, les auteurs de ces secrétaires prennent en compte la difficulté de rester modéré dans le cadre de la souffrance, puisque Jean Puget de la Serre en se positionnant à la place d'un consolé répondant à une lettre de consolation écrit qu'il demeure dans la patience mais qu'il sent que « la douleur l'emporte »¹¹⁴⁹. Dans la même perspective, Paul Jacob dénonce le fait « qu'il est très aisé à ceux qui se portent bien, de présenter des avis, & des remèdes aux malades »¹¹⁵⁰, la maladie désignant ainsi la maladie de l'affliction face au deuil. Il se place en ce sens dans la même lignée que l'assertion d'Etienne Binet déjà évoquée sur la difficulté de louer Dieu face à l'affliction¹¹⁵¹.

Enfin, tout comme dans les traités de consolation, le rapport à l'expression de la souffrance n'est pas mesurable seulement dans l'expression corporelle, mais également dans l'analyse langagière. La plainte est rappelons-le en effet définie comme « [g]émissement, lamentation »¹¹⁵², et elle est donc étroitement mise en lien avec la notion de lamentation, qui est définie comme une réaction dramatique de « Plainte accompagnée de gémissements et de cris »¹¹⁵³. Jean Puget de la Serre insiste de manière récurrente sur cette notion de plainte, comme en témoigne le fait qu'il écrive en se mettant à la place d'un mari endeuillé : « ie ne laisse pas pourtant de pleurer tousjours, & de me plaindre sans cesse, puis que de iour à autre ma douleur augmente »¹¹⁵⁴. De la même manière, l'affliction est présentée en des termes dramatiques avec l'insistance sur la caractère inconsolable dans lequel se trouve l'affligé, puisque Jean Puget de la Serre va plus loin : « certes après la perte que i'ay faite, ie n'ay plus rien à appréhender »¹¹⁵⁵. Il écrit en outre : « les plus sages seroient contraints d'approuver l'eternité de mes plaintes, puis que ie suis hors d'espoir de guérison »¹¹⁵⁶. La perspective de la mort apparaît souvent comme la seule consolation aux affligés, ce qui témoigne de la dramatisation au plus haut point et du

¹¹⁴⁷ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'ecrire des lettres ...*, op.cit., p. 161.

¹¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 178.

¹¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 166.

¹¹⁵⁰ JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'ecrire et de respondre ...*, op.cit., p. 111.

¹¹⁵¹ BINET Etienne *Consolation et resjouissance pour les malades et personnes affligées*, op.cit., p. 26.

¹¹⁵² Article « Plainte », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., 1694, tome 2, p. 247-248.

¹¹⁵³ Article « Lamentation », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., 1694, tome 1, p. 627.

¹¹⁵⁴ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'ecrire des lettres ...*, op.cit., p. 158.

¹¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 158.

¹¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 168.

témoignage du degré de douleur ressenti, tel que Jean Puget de la Serre qui écrit en donnant un modèle de femme veuve « mon affliction est si grande, que si Dieu ne m'en console, ie mourray de la douleur que i'en ressens »¹¹⁵⁷. Ce modèle de lettre rappelle notamment le cas de la mère craignant la mort de son fils que retranscrit Charles Drelincourt dans son traité lorsqu'elle déclare que si l'enfant meurt, il faudra aussi la mettre dans le tombeau¹¹⁵⁸. En outre, la difficulté d'expression par les mots est également évoquée par Paul Jacob qui insiste sur l'idée que l'expression corporelle semble plus représentative : « mes larmes me ferment la bouche, & m'interdisent la parole »¹¹⁵⁹. La préférence pour l'expression corporelle de la souffrance à la fois qualitative et quantitative en termes de « cérémonial » est donc commune aux traités dans lesquels la description corporelle occupe une place majeure. Pour autant, cette perspective de cérémonial invite à considérer les limites de cette source dans l'ambition de l'étude de l'usage de la consolation.

III.2.4. Une confrontation néanmoins limitée

Pour autant, quoique ces sources représentent un outil pertinent pour étudier la pratique de la consolation et son idéal dans la sphère mondaine, certaines limites sont perceptibles, principalement liées à la nature de la source.

Pour commencer, la primauté de la codification et du « cérémonial » inscrit le discours dans une perspective assez impersonnelle puisqu'elle retranscrit une pratique normative et parfois même institutionnalisée¹¹⁶⁰. Elle donne donc à lire un usage élitiste de la correspondance, s'inscrivant dans un idéal d'« éloquence de cour ». En témoigne notamment le fait que l'une des éditions du secrétaire de Puget de la Serre se nomme *Le secrétaire de Cour*. De la même manière, Marie-Claire Grassi remarque que les discours retranscrits dans ces manuels épistolaires sont davantage destinés « à plaire qu'à informer »¹¹⁶¹. Paul Jacob évoque en effet par exemple « que si la douleur vous obligeoit a faire quelque chose indigne de cette

¹¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 175.

¹¹⁵⁸ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, vingtième visite, p. 539.

¹¹⁵⁹ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écrire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 113.

¹¹⁶⁰ TARDY Cécile, ANQUETIL Sophie, « La répétition dans les manuels épistolaires de l'âge classique : l'exemple de la "lettre de demande" », *op.cit.*, p. 83.

¹¹⁶¹ GRASSI Marie-Claire, « L'art épistolaire français aux XVIII^e et XIX^e siècles », *op.cit.*, p. 302.

haute estime, seroit-ce pas adjoûter à cette perte, celle de la plus belle & plus véritable reputation »¹¹⁶². En ce sens, cette notion de « routines d'écriture »¹¹⁶³ pose la question de la possibilité réelle d'approcher la pratique de la consolation, puisque précisément celles-ci visent à effacer la diversité de la consolation épistolaire. Pour autant, cette volonté de normalisation reflète déjà qu'il s'agit d'une pratique attestée et diversifiée, mais également légitimée puisque la volonté de codifier celle-ci témoigne qu'elle est considérée comme conforme aux règles de civilité et bienséance.

En outre, par sa nature de cérémonial et codificatrice dans le cadre de la « cour », ces manuels reflètent seulement des usages mondains de la consolation d'une partie bien spécifique de la population, tout autant qu'elle est destinée principalement à cette seule partie. Ce sont en effet les « formules conventionnelles d'un cérémonial figé » entre membres éminents qui sont retranscrites dans ces manuels¹¹⁶⁴, à la fois dans les correspondances amicales mais également dans les échanges familiaux puisque selon Alain Montandon citant Antoine de Courtin : « les lettres familières, écrites entre égaux, suivent, elles aussi, un cérémonial car “la preuve la plus sensible de la bonne éducation est la conduite que l'on tient envers les égaux” »¹¹⁶⁵.

Au sein même des relations amicales, le lien d'amitié mis en avant dans ces manuels ne repose pas tant sur le lien affectif entre deux personnes, mais souvent sur un lien de clientélisme¹¹⁶⁶ dont le témoignage de la peine ressentie et du partage de la douleur semblent être des conditions *sine qua non* pour conserver cette relation. Jean Puget de la Serre témoigne explicitement de cette dimension lorsqu'il écrit : « ie suis trop vostre serviteur, pour prestre muet & insensible aux funestes nouvelles »¹¹⁶⁷. En effet, selon Maurice Daumas, la consolation représente l'un des devoirs qui a toujours été requis dans le clientélisme et qui ne peut être entièrement fondé sur un témoignage d'affectivité. La mesure de l'engagement émotionnel de la consolation dans le cadre de ces manuels apparaît donc grandement limitée, tant par le

¹¹⁶² JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'écriture et de répondre ...*, *op.cit.*, p. 101.

¹¹⁶³ TARDY Cécile, ANQUETIL Sophie, « La répétition dans les manuels épistolaires de l'âge classique : l'exemple de la “lettre de demande” », *op.cit.*, p. 84.

¹¹⁶⁴ CHUPEAU Jacques, « Puget de la Serre et l'esthétique épistolaire : les avatars du “Secrétaire de la Cour” », *op.cit.*, p. 119.

¹¹⁶⁵ MONTANDON Alain, « Le “savoir-vivre” épistolaire », *Cahiers d'Études Germaniques*, n°70, 2016, p. 35-46, ici plus particulièrement p. 38. L'auteur cite Antoine de Courtin, *Nouveau Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*, Paris, 1671.

¹¹⁶⁶ DAUMAS Maurice, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *op.cit.*, p. 548.

¹¹⁶⁷ PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'écriture des lettres ...*, *op.cit.*, p. 154.

caractère impersonnel que parce que lorsqu'il existe, cette relation ne retranscrit pas forcément une véritable relation amicale.

Enfin, selon Maurice Daumas, « l'influence sur le lectorat n'est pas mesurable »¹¹⁶⁸. Ainsi, l'étude du lectorat de ces manuels et de la manière dont est perçu ce type d'ouvrage demeure grandement difficile à étudier de manière dialectique, même si l'existence de ces manuels constituent déjà en soit un reflet de la pratique. Ces manuels représentent en effet selon l'auteur des ouvrages « naturellement élitistes » dont l'analyse reste donc limitée dans la couche de population visée et dont ces secrétaires s'inspirent¹¹⁶⁹. Pour autant, la prise en compte de la diffusion davantage populaire au XVIII^e siècle témoigne du fait que les populations n'appartenant pas aux couches supérieures de la société souhaitent également pouvoir envoyer des lettres de consolation conformes aux règles de civilités et de bienséance.

Ainsi, la tentative de confrontation des traités de consolation avec des sources s'inscrivant dans une perspective davantage pratique constitue un élément d'analyse possible pour tenter de mesurer si les préceptes évoqués dans les traités se retrouvent également dans les perspectives plus pratiques. Malgré les limites liées à la nature de la source, ces secrétaires donnent ainsi un élément de conclusion pour la confrontation des traités avec la pratique : alors que l'insistance sur les règles de civilité est davantage prégnante, tout autant que le rôle laïque et amical de consolateur, les mêmes thématiques se retrouvent majoritairement dans les traités, même si la perspective édificatrice est peu présente puisque la mention spirituelle est davantage présente dans la seule autorité divine et dans la vertu d'assistance dans les secrétaires. Pour autant, l'étude de ces seuls manuels ne constituerait qu'un élément limité de réponse : l'étude à titre d'exemples de quelques lettres de consolations éditées permet d'approcher encore davantage la possible confrontation des traités avec la pratique.

¹¹⁶⁸ DAUMAS Maurice, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *op.cit.*, p. 544.

¹¹⁶⁹ *Ibid*, p. 532.

III.3. L'analyse de lettres de consolation éditées

Les secrétaires étant destinés à servir de modèles pour rédiger les lettres de consolation, il apparaît pertinent pour terminer ce travail de recherche de tenter d'approcher au plus près la pratique de la consolation, ce qui repose dans le cadre des sources littéraires et éditées sur les lettres envoyées dans le cadre d'un deuil. La réflexion sur la nature de cette source et ses limites pour étudier l'usage de la consolation permet de questionner dans quelle mesure ces sources retranscrivent les préceptes contenus dans les traités et dans les secrétaires. Ces prérogatives s'inscrivent dans un équilibre entre confirmation des thématiques majeurs et différenciation, témoignant de sources restant distantes avec la pratique concrète de la consolation.

III.3.1. Présentation des lettres de consolation éditées et de l'échantillon analysé

L'analyse des lettres de consolation semble en effet un outil efficace pour mesurer la mise en exergue concrète de la consolation, puisque selon Claudie Martin-Ulrich, la consolation épistolaire constitue le « berceau au discours de consolation et demeure [...] le support le plus employé »¹¹⁷⁰.

En effet, la lettre apparaît l'outil le plus efficace pour approcher la pratique de consolation puisque cette forme est « particulièrement propice à l'expression d'une forme d'intimité », même si les normes rhétoriques et sociales qui les régissent¹¹⁷¹ représentent pour autant des limites difficilement franchissables aux chercheurs. À travers l'envoi d'une lettre, il s'agit en effet de livrer une parole de consolation qui ne peut être donnée en personne ou en acte, la lettre constituant « un certain moyen de faire que les absents soient présents »¹¹⁷². En outre, la pratique épistolaire représentant un moyen de communication codifié qui met en valeur le « savoir-écrire » et « savoir-vivre » d'une personne¹¹⁷³, l'envoi d'une lettre pour consoler semble le

¹¹⁷⁰ MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit.*

¹¹⁷¹ *Ibid.*

¹¹⁷² DAUMAS Maurice, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *op.cit.*, p. 532. Il cite ROLAND Louys, *Épitome ou abbrege de la structure et composition des épistres*, Paris, 1608.

¹¹⁷³ GRASSI Marie-Claire, « L'art épistolaire français aux XVIII^e et XIX^e siècles », *op.cit.*, p. 301.

moyen privilégié pour livrer une consolation convenable, d'autant que cette forme s'inscrit dans la longue tradition consolatoire établie à partir de Crantor de Soles¹¹⁷⁴.

Durant notre période d'étude, les lettres de consolations envoyées concernent principalement la thématique du deuil, étant ainsi conformes aux thématiques abordées dans les traités ainsi qu'aux conseils et modèles de lettres proposés dans les secrétaires. Le corpus de lettres retenus par Raymond Baustert pour son étude¹¹⁷⁵ met en effet clairement en lumière la prégnance de la lettre de consolation pour l'endeuillé, et c'est pour cette raison qu'il a été opéré le choix de retenir un échantillon de lettres envoyées uniquement dans le cadre d'un deuil. Quant au statut des auteurs des lettres et des destinataires, les lettres de consolations connues de la première moitié du XVII^e siècle ont souvent été rédigées par des « plumes mineures »¹¹⁷⁶, à l'occasion du décès de familles éminentes en France. Les destinataires sont par conséquent majoritairement des personnes appartenant aux plus hautes sphères du pays¹¹⁷⁷, tel que la Duchesse de Montpensier ou encore la princesse Catherine de Clèves¹¹⁷⁸. Les lettres envoyées durant cette période semblent autant destinées à des hommes qu'à des femmes¹¹⁷⁹, ce qui témoigne que la pratique consolatoire n'est pas adressée à une catégorie spécifique qui la nécessiterait davantage. Les quelques lettres retenues à titre d'exemple pour cette analyse concernant la suite du XVII^e siècle et le début du XVIII^e siècle témoignent que cette éminence des consolateurs et des destinataires se poursuit, tout autant que l'envoi de lettres à des hommes et à des femmes. Pour autant, l'échantillon réduit ici étudié ne permet pas d'obtenir une vue d'ensemble de la pratique épistolaire, analyse plus globale qui pourrait être intéressante mais qui ne peut être réalisée dans ce mémoire.

En effet, pour étudier dans une perspective plus concrète l'usage de la consolation à partir d'une source éditée, cinq lettres ont été retenues pour analyser l'argumentation mise en œuvre de celles-ci, et plus largement la perception de l'acte de consoler. Les lettres retenues couvrent une période chronologique d'un siècle s'étendant de 1614 à 1711. Celles-ci sont toutes rédigées

¹¹⁷⁴ MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit.*

¹¹⁷⁵ Pour plus de détails, voir BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres...*, *op.cit.*, p. 311-336.

¹¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 11.

¹¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 12.

¹¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 314 et 319.

¹¹⁷⁹ Le corpus des lettres de Raymond Baustert semble en effet témoigner d'un équilibre entre hommes et femmes, pour plus de détails voir BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres...*, *op.cit.*, p. 311-336.

par des hommes se présentant comme « serviteurs », qui n'ont majoritairement pas de lien de parenté avec les affligés. Les décès consolés concernent ceux de rois, d'un chevalier, d'une duchesse et d'une marquise¹¹⁸⁰. Les personnes consolées ont toujours un lien étroit avec la personne décédée, membres de la famille (belle-sœur), époux ou ami. Peu d'informations sont connues sur les consolateurs. Nous connaissons par exemple le rédacteur de la *Lettre de Consolation à Monseigneur le Duc de Nevers. Sur le trespas de Madame la Duchesse de Nevers*¹¹⁸¹ qui est Antoine de Nervèze, secrétaire de la chambre d'Henri IV et fidèle au prince de Condé¹¹⁸². Ce personnage est donc une figure politiquement importante conforme à cette sphère élitiste à laquelle il destine sa consolation. De la même manière, le consolateur du décès de Louis XIII se présente lui-même dans la lettre comme « conseiller du roi en son Parlement de Bretagne »¹¹⁸³. Pour le reste des auteurs, soit leurs noms sont abrégés, tel que « D.P. »¹¹⁸⁴ dans la lettre de 1614, soit les informations sur eux sont inaccessibles, tel que « A. De Chevrier »¹¹⁸⁵ écrivant la lettre de consolation pour le décès du Dauphin en 1711. Enfin en termes formels, la longueur de ces lettres est comprise entre deux et neuf pages, avec une diminution manifeste au cours de la période puisque celle de 1614 fait neuf pages tandis que celle de 1711 en fait deux.

¹¹⁸⁰ DE CHEVRIER A., *Épitaphe pour le mauzolé de monseigneur le Dauphin en vers heroiques, avec une lettre de consolation au Roy sur sa mort*, Paris, J. Bouillerot, 1711 ; DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, Paris, P. des Hayes, 1618 ; DU BOT DE LAUNAY, P., *Lettre de consolation à la reine sur la mort du roy Louis XIII, son cher époux, avec divers épitaphes d'honneur à sa mémoire*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1643 ; DU PESCHIER Nicolas, *Lettre de consolation envoyée à Messeigneurs de Guise sur la mort et trespas de feu Monsieur le Chevalier*, Paris, Jean Brunet, 1614 ; DUBOIS A., *Lettre de consolation à Mme la Mse de Magnelay, sur le décès de feue Mme la générale des galères, sa belle-sœur*, inconnu, 1626.

¹¹⁸¹ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.*

¹¹⁸² BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres...*, *op.cit.*, p. 289-290.

¹¹⁸³ DU BOT DE LAUNAY, P., *Lettre de consolation à la reine sur la mort du roy Louis XIII, son cher époux...*, *op.cit.*, p. 13.

¹¹⁸⁴ DU PESCHIER Nicolas, *Lettre de consolation envoyée à Messeigneurs de Guise sur la mort et trespas de feu Monsieur le Chevalier*, *op.cit.*, p. 11.

¹¹⁸⁵ DE CHEVRIER A., *Épitaphe pour le mauzolé de monseigneur le Dauphin en vers heroiques, avec une lettre de consolation au Roy sur sa mort*, *op.cit.*, p. 2.

III.3.2. Les lettres éditées, les *topoi* communs avec les traités et les secrétaires

La lettre « constitue la forme privilégiée où cohabitent les deux dimensions qui fondent la consolation : l'empathie face aux infortunes et les exhortations à se reprendre »¹¹⁸⁶. L'étude de ces quelques lettres éditées permet ainsi d'analyser de quelle manière ces sources confirment la pratique des préceptes établis dans les traités, autant que l'idéal prescrit dans les secrétaires, et de quelles manières celles-ci conditionnent le discours tenu dans les traités et secrétaires. Majoritairement, ces lettres mettent en avant tant des méthodes que des arguments communs établis dans les traités. En ce sens, soit les traités retranscrivent une pratique attestée comme telle, soit ces lettres de consolation sont inspirées de ces traités et de la codification établie dans les secrétaires. Répondre à cette interrogation demeure difficile, même si le développement des secrétaires atteste sans doute d'une pratique normée de la lettre de consolation à partir de ceux-ci. Il apparaît ainsi pertinent d'étudier les méthodes et arguments qui sont communs à ces types de sources.

Premièrement, les lettres de consolation étudiées retranscrivent le devoir d'empathie et d'assistance déjà analysé dans les traités et les secrétaires. La lettre adressée à Madame la marquise en 1626 à propos du décès de sa belle-sœur témoigne en effet du fait qu'« on a coutume de consoler ceux qui perdent quelqu'un de leurs proches »¹¹⁸⁷. Il s'agit de la seule lettre de notre échantillon qui évoque explicitement cette tradition, mais la rédaction même des autres lettres à l'occasion d'un décès prouve que la correspondance épistolaire est une pratique répandue. En ce sens, la tradition consolatoire, dont les auteurs font part dans les traités est également connue des émetteurs des lettres mais dans une perspective non pas d'héritage mais d'usage. Aucune référence n'est en effet effectuée vis-à-vis d'auteurs célèbres de consolation. Ainsi, même si les traités s'inscrivent dans une perspective d'érudition et d'édification, cette coutume consolatoire n'est pas limitée à une sphère théorique, mais est bien retranscrite dans la pratique.

Alors que cette tradition est perçue dans une dimension purement spirituelle dans les traités, il s'agit davantage dans les lettres d'un devoir d'empathie et d'accompagnement conforme aux

¹¹⁸⁶ MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit.*

¹¹⁸⁷ DUBOIS A., *Lettre de consolation à Mme la Mse de Magnelay, sur le décès de feue Mme la générale des galères, sa belle-sœur*, *op.cit.*, p. 10.

règles de civilité, qui reste néanmoins présenté comme une preuve d'affection. En effet, bien que les auteurs n'aient majoritairement pas de liens de parentés avec les personnes décédées, le devoir d'affection semble un *leitmotiv* commun qui les pousse à rédiger ces lettres. Là peuvent être rapprochées les lettres de consolations et de condoléances, car alors que le premier type concerne les « tendances datant de l'Antiquité qui prétendent simplement modérer le deuil, mais qui en fait visent souvent à l'éliminer », la lettre de condoléance « anticipe les théories modernes qui tendent à légitimer le sentiment de deuil [puisqu'elle contribue à..] participer à la douleur de quelqu'un »¹¹⁸⁸. Le sieur de Nevers écrit en effet en 1618 dans sa lettre adressé au Duc à propos de la mort de sa femme : « ma douleur ne soit pas des moindres entre celles de vos serviteurs »¹¹⁸⁹. Un siècle plus tard, un « serviteur » écrivant au roi à l'occasion du décès du dauphin décrit que « [c]'est avec un chagrin mortel, & la larme à l'œil »¹¹⁹⁰ qu'il rédige cette lettre.

Néanmoins, la nécessité de montrer de l'affection à l'affligé constitue également l'un des points importants mis en avant par certains auteurs de nos traités puisqu'ils considèrent ce témoignage d'affection comme nécessaire à l'efficacité du processus consolatoire. Jean Pontas insiste en effet sur le devoir de montrer de l'affection à celui que l'on console¹¹⁹¹. De la même manière, Pierre de Rians écrit à propos de l'affliction de femmes endeuillées « nous ne sommes pas surpris, Mères affligées [...] O que nous serions contents si nous étions capables de vous persuader à faire un sujet de mérite de cette présente Croix »¹¹⁹². Pour autant, une nuance peut être apportée puisque Charles Drelincourt lors de sa visite à une femme dont l'enfant risque de mourir commence par : « [m]a sœur, j'ai appris qu'un enfant, pour lequel vous avez beaucoup d'amour et de tendresse, est fort malade, & l'on m'a dit que vous souhaitiez que je vinse vous voir pour prier Dieu avec vous pour cet enfant »¹¹⁹³. En ce sens, cette notion du partage de la douleur avec l'affligé est présente dans les traités, mais nous pouvons supposer que les auteurs gardent un regard distant, sans doute principalement du fait de leur statut de clerc exerçant une charge.

¹¹⁸⁸ CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ?... », *op.cit.*, p. 217.

¹¹⁸⁹ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.*, p. 1.

¹¹⁹⁰ DE CHEVRIER A., *Epitaphe pour le mauzolé de monseigneur le Dauphin en vers heroiques, avec une lettre de consolation au Roy sur sa mort*, *op.cit.*, p. 1.

¹¹⁹¹ PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies ...*, *op.cit.*, préface.

¹¹⁹² DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en pieté...*, *op.cit.*, p. 181-183.

¹¹⁹³ DRELINCOURT Charles, *Visites charitables*, *op.cit.*, vingtième visite, p. 537.

Au contraire, le consolateur qui envoie la lettre se place davantage sur un plan égal ou inférieur, qui ne légitime pas la mise en place d'un discours exhortatif. Pour autant, cette perspective « fonctionnelle » est bien implicitement présente dans les lettres, ce qui témoigne ainsi que les épistoliers se conforment en réalité à un devoir en fonction de leur charge de « serviteur », comme déjà analysée pour les secrétaires. Par exemple, la signature contenue dans la lettre de 1618 envoyée au Duc de Nevers retranscrit « Votre tres humble & tres-obeissant serviteur »¹¹⁹⁴, et de la même manière la dernière lettre de consolation de notre corpus est signée « Très-humble, très obéissant, & très soumis sujet & serviteur »¹¹⁹⁵. En ce sens, ce « devoir d'assistance » est surtout à étudier au regard des relations de patronage et de clientélisme qui régissent ces hautes sphères politiques. Cette perception est éclairante sur le devoir de consolation dans le cadre des liens d'allégeance, mais limite pour autant l'étude à un usage de la consolation politique et publique, et non pas intime alors que la source épistolaire représente pourtant un moyen d'approcher celle-ci. Cette notion de devoir du clientélisme est ainsi à mettre en parallèle avec l'analyse déjà réalisée dans les manuels épistolaires. Il se retranscrit sous le lien d'amitié, alors que dans ces lettres de consolation éditées, il est clairement affiché que le réconfort s'inscrit davantage dans l'impératif lié à la fonction de l'émetteur de la lettre. Ce devoir d'assistance ne s'inscrit donc pas dans la même logique que les traités qui exaltent l'apport de consolation en la basant uniquement sur la charité chrétienne.

En ce sens, il apparaît légitime de questionner la place accordée à l'expression de la souffrance dans le cadre de cette compassion chrétienne. En effet, cette notion est largement abordée dans les traités et les secrétaires comme déjà analysé, et ici encore, le bien-fondé et la légitimité d'exprimer sa souffrance semble un *topos* commun à ces sources. Cet aspect laisse encore supposer que les traités retranscrivent une réflexion attestée dans l'usage sur le sens à donner aux larmes, ou qu'ils amènent les lecteurs de ces manuels à s'interroger sur ce sujet. Pour commencer, l'idée que la consolation ne guérit pas mais apaise l'expression du chagrin est analysable dans l'une des lettres, puisque l'auteur écrit : « [j]e ne pretends point Monseigneur, d'arrester pour encor vos pleurs, bien que mon dessein soit de les apaiser »¹¹⁹⁶. L'expression de la souffrance est en effet l'un des aspects fondamentaux constituant ces lettres,

¹¹⁹⁴ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.*, p. 8

¹¹⁹⁵ DE CHEVRIER A., *Epitaphe pour le mauzolé de monseigneur le Dauphin en vers heroiques, avec une lettre de consolation au Roy sur sa mort*, *op.cit.*, p. 2.

¹¹⁹⁶ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.* p. 4.

puisque les auteurs, tout comme dans les traités, portent à la fois un regard de non-condamnation et d'appel à la modération. La nécessité et le rôle des larmes sont questionnés, puisque ce même auteur poursuit : « je sçay que cette seignee de l'ame est nécessaire a vostre soulagement, & que l'industrie de l'art ne peut avoir la force d'arrester le cours de la Nature »¹¹⁹⁷. De la même manière, il est écrit en 1626 : « tout le monde a droit de pleurer ce que tout le monde a possédé »¹¹⁹⁸.

Ainsi, la dimension affective se retrouve davantage dans l'analyse de la légitimité d'exprimer son affliction que dans le devoir d'assistance, puisque celles-ci sont perçues par certains auteurs comme des signes de « charité, [d'] humanité, [de] tendresse, [et de] générosité »¹¹⁹⁹. Ainsi, selon Raymond Baustert, dans ces lettres de consolation, « les larmes [sont] permises, souhaitées même »¹²⁰⁰. En ce sens, l'apologie des larmes saintes, effectuée notamment par Jean Bernard dans sa consolation, et questionnée dans les secrétaires, est également présente dans les lettres, tout autant que l'appel à la modération dans le cadre du mauvais deuil et des mauvaises larmes. Raymond Baustert met en avant le fait que « les larmes coulent, que la douleur s'exprime, mais avec modération, tel est le but que se propose d'atteindre la pédagogie consolatoire »¹²⁰¹. En 1614, un auteur écrit en effet :

« d'espaucher des larmes à son subiect ie m'asseure que vous en estes assés prodigues, mais quoy ? Quant tout le reste de vis iours ne seres autre exercice que de larmoyer, que seroit de la valeur de vos courages que l'on croit estre Martiaux [...] Coupés donc chemin à cette fraternelle affection qui vous rend si désolés »¹²⁰².

Le sieur de Nervèze recommande également : « [n]'enfermez point dans une affliction domestique »¹²⁰³. À propos de la douleur de l'endeuillé, il insiste : « nous ne l'accuserons point de tyrannie, pourvue qu'elle se contente d'un delay raisonnable »¹²⁰⁴. En ce sens, la notion de

¹¹⁹⁷ *Ibid.* p. 4.

¹¹⁹⁸ DUBOIS A., *Lettre de consolation à Mme la Mse de Magnelay, sur le décès de feu Mme la générale des galères, sa belle-sœur*, *op.cit.*, p. 1-2.

¹¹⁹⁹ BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres...*, *op.cit.*, p. 150.

¹²⁰⁰ *Ibid.*, p. 151.

¹²⁰¹ *Ibid.*

¹²⁰² DU PESCHIER Nicolas, *Lettre de consolation envoyée à Messeigneurs de Guise sur la mort et trespas de feu Monsieur le Chevalier*, *op.cit.*, p. 6.

¹²⁰³ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.* p. 6-7.

¹²⁰⁴ *Ibid.*, p. 5.

modération est grandement prônée dans ces lettres, tout autant que dans les traités et dans les secrétaires tel que déjà analysé pour Paul Jacob notamment. Pour autant, cet appel n'est pas fondamentalement envisagé dans la même perspective par les auteurs des traités et ceux des lettres. En effet, il est effectué dans une perspective spirituelle afin que l'affligé puisse consacrer sa pensée à Dieu, tandis que les auteurs des lettres l'envisagent davantage dans la perspective de bienséance et de savoir-vivre en société, tout comme c'est le cas dans les manuels épistolaires. La lettre rédigée en 1614 pour le décès d'un chevalier constitue un exemple éclairant puisque l'auteur rajoute qu'entretenir des larmes de manière récurrente « ce seroit en flestrir la renommee »¹²⁰⁵, thématique de l'honneur auquel nous reviendrons ultérieurement.

Cette notion de civilité et de bienséance est étroitement liée à la dimension spirituelle conférée à la consolation, qui passe principalement par les louanges de la personne décédée, tout comme dans les manuels épistolaires et dans les traités. Dans ceux-ci, un discours à double niveau est perceptible puisqu'autant les auteurs louent le défunt pour assurer le consolé que cette personne se trouve au paradis, autant les auteurs insistent sur le fait que la personne décédée ne constitue pas une personne extraordinaire la démarquant de l'ensemble des chrétiens, puisqu'elle est également soumise à la mort. Dans les lettres, il est observable un discours univoque de louange du défunt, qui constitue un argument important de consolation dans ces sources, mais qui peut être rapproché des traités et secrétaires dans le sens où il se fonde notamment sur l'exaltation des vertus de piété dans la retranscription de véritables dialogues et dans les modèles d'édification livrés par les auteurs. Dans la lettre de consolation adressée au Duc de Nevers, est en effet louée « sa grande piété envers Dieu »¹²⁰⁶. En 1626, un autre auteur décrit « une personne capable de sanctifier tout un siècle [...] le paragon de toute vertu »¹²⁰⁷ et possédant le « pouvoir de la charité »¹²⁰⁸, tout comme le roi Louis XIII en 1643 pour lequel il est écrit : « sa Royale vie & sa sainte mort » assurant à son âme « l'Eternité bienheureuse »¹²⁰⁹. En ce sens, les personnes décédées sont érigées en rang de modèles chrétiens,

¹²⁰⁵ DU PESCHIER Nicolas, *Lettre de consolation envoyée à Messeigneurs de Guise sur la mort et trespas de feu Monsieur le Chevalier*, *op.cit.*, p. 6.

¹²⁰⁶ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.* p. 6-7.

¹²⁰⁷ DUBOIS A., *Lettre de consolation à Mme la Mse de Magnelay, sur le décès de feue Mme la générale des galères, sa belle-sœur*, *op.cit.*, p. 3-4.

¹²⁰⁸ *Ibid.*, p. 6.

¹²⁰⁹ DU BOT DE LAUNAY, P. , *Lettre de consolation à la reine sur la mort du roy Louis XIII, son cher époux ...*, *op.cit.*, p. 2.

en lien avec la notion de compliments comme fondement de l'amitié et de politesse¹²¹⁰. Dans les traités, les évocations des vertus sont également présentes, comme c'est le cas dans les *Visites* de Charles Drelincourt qui évoquent par exemple la « piété si éclatante & un zèle si ardent »¹²¹¹ à propos d'un prêtre en danger de mort, et le cas d'une femme évoquant un enfant constitué « des semences admirables de piété & de dévotion »¹²¹². Les louanges de piété et de dévotion faites à propos de la personne décédée ou en danger de mort constituent donc un *leitmotiv* commun aux lettres et aux traités, tandis que cette notion est moins perceptible dans les secrétaires. En ce sens, nous pouvons supposer que le caractère élitiste de ces lettres traitant de personnages politiques importants vise à asseoir la légitimité chrétienne de la puissance de la famille auquel l'auteur est fidèle, tandis que cette notion n'est pas perceptible dans les manuels épistolaires visant un public plus « large » tout en restant cantonnés à une sphère bien spécifique du monde des courtisans.

Tout comme dans les traités, l'appel à une vie de piété imitative du défunt est également l'une des thématiques essentielles. Le malheur vécu produit selon l'auteur de la consolation au Duc de Nevers des effets qui « serviront à signaler & honorer davantage votre obéissance envers Dieu, & votre patience envers vous memes »¹²¹³. En outre, dans la perspective de réflexion spirituelle, un auteur écrit sur les possibles raisons de l'envoi de la souffrance par Dieu, et considère notamment que c'est « d'acuser nos impiétés & l'extravagance de nos esprits, qui se laissent plustot emporter aux choses freles & mondaines qu'à celle qui ont de l'énergie & du support de la divinité »¹²¹⁴. Alors que les réflexions sur la cause de la souffrance sont peu présentes dans les manuels épistolaires¹²¹⁵, les lettres éditées livrent ainsi quant à elles une analyse sur celle-ci, ce qui peut apparaître étonnant puisque ces sources visent à apporter une consolation immédiate à l'affligé, comme déjà évoqué concernant les manuels épistolaires. Nous pouvons supposer que cette mention est ici encore à mettre en lien avec l'éminence politique et sociale conférée à ces lettres de consolations qui s'inspirent sans doute tant de la

¹²¹⁰ CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ?... », *op.cit.*, p. 218.

¹²¹¹ DRELCOURT Charles, *Visites charitables*, *op.cit.*, 60^e visite, p. 701.

¹²¹² *Ibid.*, vingtième visite, p. 543.

¹²¹³ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.* p. 8.

¹²¹⁴ DU PESCHIER Nicolas, *Lettre de consolation envoyée à Messeigneurs de Guise sur la mort et trespas de feu Monsieur le Chevalier*, *op.cit.*, p. 4.

¹²¹⁵ Une exception est toutefois observable lorsque Jean Puget de la Serre évoque la colère divine. PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'crire des lettres ...*, *op.cit.*, p. 161.

codification recommandée dans les secrétaires que des traités de consolation qu'ils ont peut-être lus. Cette hypothèse demeure cependant impossible à confirmer.

De la même manière, la notion de sainteté qui fait l'objet de longs développements dans les traités est également abordée dans une des lettres, et même appliquée à la défunte par l'auteur de la lettre pour le décès de la belle-sœur de la Marquise de Magnelay qui écrit en l'érigant au rang de sainte : « on sçait que les Saints veulent estre priez, Et que plus ils le sont dignement, plus volontiers ils donnent leurs soins »¹²¹⁶. Certaines lettres de consolation semblent ainsi dépasser les louanges recommandées dans les manuels qui se limitaient à la piété chrétienne.

Les exemples édifiants donnés par les auteurs s'inscrivent dans une dimension semblable aux traités et aux secrétaires. Notamment, l'évocation de la figure de Jésus-Christ constante dans les traités, et également présente dans certaines lettres, témoignant ainsi que dans l'usage, la notion d'édification par la souffrance est également attestée. En 1711 l'auteur de la lettre à propos du décès du dauphin évoque en effet le « sauveur du monde »¹²¹⁷, ainsi que l'auteur de l'échange épistolaire avec les seigneurs de Guise qui écrit « Dieu mesmes comme homme a voulu mourir »¹²¹⁸, et donne des exemples de rois tel qu' « Henry Second » ou « Henry le Grand »¹²¹⁹ qui se sont relevés après le décès d'un proche. La méthodologie par l'*exemplum*, à la fois du défunt, mais également de figures divines ou célèbres est donc une stratégie également mobilisée par les auteurs des lettres, toujours dans une perspective d'édification spirituelle. En ce sens, la « présence riche [et] multiple »¹²²⁰ de la figure divine dans ces lettres apparaît constante, bien plus que dans les manuels épistolaires. En effet, même si l'évocation de la Providence divine et de la nécessité de sa soumission est présente dans ces deux types de sources, la réflexion sur le bien procuré par la souffrance présente dans une des lettres et dans les traités n'est pas évoquée dans les manuels épistolaires étudiés. Cette absence est sans doute à mettre en lien avec une réflexion théologique sur les sources de la consolation présente dans certaines lettres, non pas de notre corpus mais mise en avant dans d'autres lettres par Raymond

¹²¹⁶ DUBOIS A., *Lettre de consolation à Mme la Mse de Magnelay, sur le décès de feu Mme la générale des galères, sa belle-sœur*, *op.cit.*, p. 6.

¹²¹⁷ DE CHEVRIER A., *Epitaphe pour le mauzolé de monseigneur le Dauphin en vers heroiques, avec une lettre de consolation au Roy sur sa mort*, *op.cit.*, p. 2.

¹²¹⁸ DU PESCHIER Nicolas, *Lettre de consolation envoyée à Messeigneurs de Guise sur la mort et trespas de feu Monsieur le Chevalier*, *op.cit.*, p. 5.

¹²¹⁹ *Ibid.*, p. 9-10.

¹²²⁰ BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres...*, *op.cit.*, p. 200.

Baustert, ainsi que logiquement dans les traités. La question des sources pose également celle du rapport traditionnel des consolateurs à la consolation antique.

La connaissance des philosophes antiques et de leur conception de la consolation est à questionner dans les lettres de consolations conformément à l’assertion de Raymond Baustert affirmant que l’importance antique durant cette période « ne peut être contestée »¹²²¹, et qu’il convient donc de « mesurer le degré d’imprégnation historique [...] de ce genre mineur du XVII^e siècle que sont les lettres de consolation »¹²²². Antoine de Nervèze évoque explicitement le patrimoine antique dont il a connaissance lorsqu’il écrit : « je ne vous représenterai point ici la constance de ces grands personnages de l’antiquité, qui ont reçu d’un cœur ferme & resolu, la mort de leurs Espouses, regardé leurs funérailles d’un œil sec, [...] Il faudroit pour pratiquer la mesme constance avoir les mesmes mœurs de ces grands hommes »¹²²³. En ce sens, l’auteur opère une distanciation entre ces hommes et ses contemporains, principalement du fait de la religion chrétienne qui leur a apporté la tendresse de cœur, et qui ne permet pas de garder la constance comme le faisaient les stoïciens. Nous pouvons supposer qu’il fait notamment référence à Cicéron, qui fait souvent l’objet de références dans les lettres de consolation de cette période¹²²⁴.

En ce sens, c’est la notion de « maîtrise de soi » qui est ici abordée, et qui constitue l’un des *topoi* communs de consolation avec les traités et les secrétaires, notamment lorsqu’est évoquée la question de la source antique¹²²⁵. Antoine de Nervèze livre un double discours d’admiration de la constance de ces hommes tout en témoignant que cette « froideur » n’apparaît en réalité que difficilement applicable dans le contexte dans lequel il se trouve. Est-ce que cette seule mention dans une lettre témoigne que les consolateurs n’ont pas connaissance ou ne mobilisent pas les travaux antiques ? En réalité, il est rare selon Raymond Baustert que les épistoliers ayant une culture humaniste livrent leurs sources¹²²⁶. La faible présence des références antiques ne signifie donc pas que les épistoliers n’avaient pas connaissance de ce patrimoine antique, mais qu’ils ne le mentionnaient pas forcément, tout comme certains auteurs de traités. Il est d’autant

¹²²¹ *Ibid.*, p. 45.

¹²²² *Ibid.*

¹²²³ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.* p. 5.

¹²²⁴ BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres...*, *op.cit.*, p. 46.

¹²²⁵ *Ibid.*, p. 47.

¹²²⁶ *Ibid.*, p. 45.

plus nécessaire de considérer que ces lettres de consolation pour le deuil s'inscrivent dans un caractère davantage pragmatique que les traités. La réflexion sur la notion de souffrance et son apaisement ne semble pas au centre du propos, tout comme c'est déjà le cas dans les secrétaires. Ainsi, « l'idéal d'humanité tel que le conçoit le moraliste moderne à la lumière de ses souvenirs anciens »¹²²⁷ apparaît difficilement analysable dans les sources retenues dans notre échantillon, et nécessiterait une étude plus poussée.

Ainsi, l'analyse de cet échantillon de lettres de consolation constitue un moyen efficace pour confronter les développements livrés dans les traités avec l'usage de la consolation qui confortent majoritairement le discours des auteurs, tout autant qu'ils permettent de confirmer les conseils donnés par les auteurs des secrétaires, même si certains aspects peuvent être nuancés. Pour autant, la confirmation d'un certain nombre de notions présentes dans les traités et dans les manuels épistolaires ne signifie pas forcément que les lettres corroborent en tous points avec les traités.

III.3.3. Les traités de consolation demeurant une littérature distante avec l'usage

En effet, l'étude de cet échantillon épistolaire révèle également que les lettres de consolation ne s'inscrivent pas forcément dans la même perspective que les traités sur différents points, ce qui témoigne sans doute d'une distance tout de même importante entre le contenu des traités et celui des lettres.

En lien avec la nature de la source, le caractère davantage pragmatique de ces lettres témoigne de la volonté d'inscrire la mémoire du défunt dans une perspective glorieuse et permanente. Cette dimension se manifeste à la fois par l'exaltation politique et religieuse dont font part les auteurs des lettres.

Pour commencer, c'est le caractère public de la consolation qui est à étudier, puisque les auteurs des lettres insistent sur l'affliction commune à tous de la perte de cette personne, qui n'est que très peu retranscrite dans les traités du fait que ceux-ci se placent dans une perspective générale. Les auteurs des lettres rappellent sans cesse la perte que ce décès représente pour les proches, mais également pour l'ensemble du public connaissant cette personne ou représentant

¹²²⁷ *Ibid.*, p. 46-47.

l'un de ses sujets. En 1614, le consolateur de la mort de « Monsieur le Chevalier » évoque en effet « l'amour que les nourissons de la France lui portoient »¹²²⁸, et durant la même période en 1618, l'auteur de la lettre de consolation destinée au Duc de Nevers insiste sur « une perte qui touche le général et le particulier » et sur l'« affliction publique »¹²²⁹ que représente le décès de son épouse. En ce sens, l'auteur ne met pas seulement en avant la piété de cette duchesse en tant que personne, mais console le duc en mettant en avant l'affliction que représente sa perte dans sa fonction de duchesse. Ce double dénominateur de la mise en avant de la fonction et de la personne ne se retrouve que très peu dans les traités, hormis dans les *Visites charitables* de Charles Drelincourt lorsqu'il évoque la visite pour le décès d'une princesse et lorsqu'il console un affligé sur la perte de son pasteur¹²³⁰.

En ce sens, l'insistance sur le statut particulier dans les lettres ne confirme pas la visée davantage générale de la consolation mise en avant dans les traités. De la même manière, le décès de Madame la Générale des Galères conduit à l'envoi d'une lettre de consolation à la Marquise de Magnelay qui insiste également sur le caractère public de la perte et de la nécessité commune de consolation. L'auteur décrit le « sentiment d'une perte publique »¹²³¹ difficile à apaiser. Cette notion de consolation en fonction du statut public du défunt demeure au cours de la période, et se trouve exaltée au plus haut point lorsqu'il est traité le décès d'un roi puisque le consolateur de la mort de Louis XIII écrit que « toute la France affligée témoigne par ses sanglots »¹²³². De la même manière, la consolation adressée à Louis XIV pour le décès du dauphin retranscrit la « perte si considerable, dans laquelle tous vos Fideles Sujets prennent une part indicible »¹²³³. En ce sens, la consolation est ici d'autant plus légitimée dans ces lettres que le sujet de consolation est illustre. Ces lettres sont plus spécifiquement inscrites dans le registre de la rhétorique politique délibérative ou démonstrative¹²³⁴ puisqu'une argumentation est

¹²²⁸ DU PESCHIER Nicolas, *Lettre de consolation envoyée à Messeigneurs de Guise sur la mort et trespas de feu Monsieur le Chevalier*, *op.cit.*, p. 3.

¹²²⁹ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.* p. 1.

¹²³⁰ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables*, *op.cit.*, trente-neuvième visite (p. 568-584) et 61^e visite (p. 761-793).

¹²³¹ DUBOIS A., *Lettre de consolation à Mme la Mse de Magnelay, sur le décès de feue Mme la générale des galères, sa belle-sœur*, *op.cit.*, p. 1.

¹²³² DU BOT DE LAUNAY, P. , *Lettre de consolation à la reine sur la mort du roy Louis XIII, son cher époux...*, *op.cit.* p. 2.

¹²³³ DE CHEVRIER A., *Epitaphe pour le mauzolé de monseigneur le Dauphin en vers heroiques, avec une lettre de consolation au Roy sur sa mort*, *op.cit.*, p. 2.

¹²³⁴ CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ?... », *op.cit.*, p. 219.

construite afin de modérer l'affliction ressentie par les proches et les sujets qui s'inscrit dans une perspective semblable à l'oraison publique.

Cette notion est à analyser dans une perspective plus concrète d'inscription permanente de la mémoire du défunt associée à la perspective de consolation puisque ces lettres sont regroupées avec les épitaphes et les mausolées dressés en la mémoire de ces personnages illustres. La première lettre de notre échantillon d'étude contient en effet l'« épitaphe à la mémoire de Feu Monsieur le Chevalier de Guise »¹²³⁵, tandis que les lettres de consolation éditées à l'occasion du décès du roi Louis XIII, puis du dauphin, contiennent également des épitaphes ou des mentions de mausolées. En 1643, l'auteur de la lettre écrit en effet « [I]es plus seurs & les plus fidèles Mausolées sont véritablement le cœur & le parfait amour ; mais [...] ces monuments domestiques ne sont que pour la consolation intérieure de ceux qui survivent »¹²³⁶. Il évoque également les « épitaphes » en livrant son épitaphe en latin¹²³⁷. De la même manière, en 1711 l'auteur de la lettre de consolation adressée au roi écrit « je trace de la même plume l'épitaphe de Monseigneur le Dauphin »¹²³⁸. En ce sens, la mention de ce « texte littéraire funéraire » qui s'inscrit dans une vocation du souvenir du personnage bien plus que de la personne¹²³⁹ témoigne que l'acte de consoler est ici étroitement associé à une action politique. Il participe à l'ancrage de la mémoire du personnage et de son action, élément qui n'est pas présent dans les traités et qui l'est très peu dans les secrétaires, si ce n'est l'évocation de la « belle » mort¹²⁴⁰.

Une nuance peut être apportée : l'insistance sur le caractère noble du défunt est à modérer car les lettres de consolations ne font que peu l'objet de développements sur l'héritage de haut rang, si ce n'est dans la lettre destinée au Duc de Nevers en 1618¹²⁴¹. En ce sens, cette notion

¹²³⁵ DU PESCHIER Nicolas, *Lettre de consolation envoyée à Messieurs de Guise sur la mort et trespas de feu Monsieur le Chevalier*, *op.cit.*, p. 14.

¹²³⁶ DU BOT DE LAUNAY, P. , *Lettre de consolation à la reine sur la mort du roy Louis XIII, son cher époux ...*, *op.cit.*, p. 1.

¹²³⁷ *Ibid.*, p. 3 et 5.

¹²³⁸ DE CHEVRIER A., *Épitaphe pour le mausolé de monseigneur le Dauphin en vers héroïques, avec une lettre de consolation au Roy sur sa mort*, *op.cit.*, p. 1.

¹²³⁹ PARRA Marine, « Inscriptions post-mortem et interventions post-autoriales dans le Jardin d'épitaphes choisies (1647-1648 et 1666) », in : *Dialogues Mulhousiens*, n° 3, Intervention(s), Journées Doctorales des Humanités 2018, sous la direction d'Inkar Kuramayeva et Régine Battiston, janvier 2019, p. 125-136, ici plus particulièrement p. 126. Disponible en ligne : <http://dialogues.hypotheses.org/>

¹²⁴⁰ JACOB PAUL, *op.cit.*, p. 89-90.

¹²⁴¹ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.* p. 4.

de « lignage » illustre à laquelle le lecteur aurait pu s'attendre n'est en réalité par exaltée, ce qui est sans doute à mettre en lien selon Raymond Baustert avec l'idée mainte fois mise en avant de l'égalité de chaque homme devant la mort¹²⁴². En outre, à partir de la fin du XVII^e siècle s'affirme en effet une tendance selon Roger Duchène qui privilégie « l'expression “ naturelle ” de la sympathie sur le soucis esthétique »¹²⁴³. Cette recommandation de la simplicité donne ainsi lieu à la critique de compliments exagérés qui pourraient être synonyme de dissimulation¹²⁴⁴. Cette mise en lien avec la correspondance de condoléance qui s'intègre progressivement à partir du XVIII^e siècle dans une catégorisation entre le témoignage intime et non intime¹²⁴⁵ témoigne donc que ces lettres éditées demeurent une source bien spécifique qui ne retranscrit pas forcément la tendance évolutive, si elle existe, de l'ensemble des lettres de consolation. En ce sens, le penchant à la sécularisation de la lettre de condoléance qui est davantage valorisée comme objet intime explique le déclin progressif à partir du XVIII^e siècle de la lettre de consolation considérée comme trop éloquente et trop éloignée des émotions sincères¹²⁴⁶. Est ainsi fondamentale la manière dont Thomas Carr envisage la lettre de consolation dans cette perspective, puisqu'il la présente comme traitant d'une certaine manière « du mourant avant la lettre » tel que des *artes moriendi* qui préparent en réalité l'endeuillé à sa propre disparition. Cette description permettrait ainsi d'expliquer le déclin de la lettre de consolation au profit de celle de condoléance se concentrant davantage sur le souffrance de l'endeuillé face à la perte qu'il éprouve¹²⁴⁷.

La notion prégnante de mémoire peut être analysée plus précisément en fonction de la description de l'idéal de l'honnête homme associé aux vertus de noblesse et de chevalerie. Cette dimension est commune avec les manuels épistolaires, mais n'est pas présente dans les traités. Cet idéal est évoqué à diverses reprises dans les lettres comme motif expliquant la grande souffrance ressentie par les endeuillés, ainsi que comme argument de consolation du souvenir « glorieux » du défunt.

La consolation à propos du décès du chevalier de Guise contient logiquement une exaltation de ses vertus chevaleresques puisque l'auteur écrit : « il est mort ce brave & magnanime

¹²⁴² BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres...*, *op.cit.*, p. 18-19.

¹²⁴³ CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ? ... », *op.cit.*, p. 224.

¹²⁴⁴ BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres...*, *op.cit.*, p. 224-225.

¹²⁴⁵ CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ?... », *op.cit.*, p. 226.

¹²⁴⁶ *Ibid.*, p. 233.

¹²⁴⁷ *Ibid.*, p. 234.

Cavalier & son bras qui n'estoit engendré que pour vaincre, à esté vaincu par la mort »¹²⁴⁸. De la même manière, dans la consolation adressée au Duc de Nevers, alors que l'auteur traité du décès de son épouse, il écrit de se souvenir de son « sang un prix d'honneur & de salut pour le nom »¹²⁴⁹. Cette mention peut sembler étonnante du fait qu'il s'agit d'une femme, mais en réalité ce sont ici les vertus d'honneur et du prestige familial qui sont mises en avant, la défunte ayant dignement contribué à la perpétuation de la lignée. De la même manière, le consolateur écrivant à propos de la mort de Louis XIII évoque « vostre victorieux Epoux »¹²⁵⁰. En ce sens, la notion d'« honnête homme » se trouve au cœur du propos de ces lettres de consolations puisqu'elle désigne l'« homme exemplaire »¹²⁵¹. L'aspect encomiastique semble ainsi être fondamental dans les lettres de consolation de cette période selon Raymond Baustert¹²⁵². Outre ces éléments détaillés, il apparaît nécessaire d'aborder de manière plus large sur ce que révèle ces lettres sur l'acte de consoler.

Dans une considération plus ample, ces lettres représentent une réflexion sur l'acte de consoler à distinguer des traités de consolation qui sont envisagés dans une perspective divine. Néanmoins, il est nécessaire de rappeler que certains auteurs de nos manuels réfléchissent sur la manière de livrer une bonne consolation dans « l'art de consoler » déjà étudié. C'est davantage la réflexion sur la difficulté de l'acte de consolation qui rapproche les lettres des secrétaires. Pour commencer, les auteurs des lettres témoignent de la difficulté de consoler en suivant la méthode de l'insinuation présentée dans les secrétaires. L'auteur de la lettre destinée au duc de Nevers écrit en effet : « il est bien difficile que les esprits puissent faire l'office de consolateurs [...] que les raisons & les paroles de consolation manquent ou les mouvements de la douleur abondent »¹²⁵³. En ce sens, sont clairement appliquées les recommandations de secrétaires qui envisageait la stratégie consolatoire dans une visée efficace à travers la mise en avant de la souffrance du consolateur lui-même qui se présente comme incapable de consoler l'affligé.

¹²⁴⁸ DU PESCHIER Nicolas, *Lettre de consolation envoyée à Messeigneurs de Guise sur la mort et trespas de feu Monsieur le Chevalier*, *op.cit.*, p. 4-5.

¹²⁴⁹ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.* p. 4.

¹²⁵⁰ DU BOT DE LAUNAY, P. , *Lettre de consolation à la reine sur la mort du roy Louis XIII, son cher époux ...*, *op.cit.*, p. 3.

¹²⁵¹ BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres...*, *op.cit.*, p. 15.

¹²⁵² *Ibid.*, p. 16.

¹²⁵³ DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, *op.cit.* p. 1.

La date de cette lettre permet de se demander si l'auteur applique les préceptes recommandés dans les secrétaires, ou si ceux-ci reflètent en réalité une pratique attestée. La question est légitime du fait que cette lettre est publiée avant la première date de parution des quelques manuels épistolaires étudiés, mais aucune réponse fiable ne peut être apportée puisque des secrétaires sont édités à partir du XVI^e siècle. Il n'en demeure pas moins que la brièveté des lettres de consolation mise en avant par Claudie Martin-Ulrich¹²⁵⁴ atteste sans doute, outre la nécessité de ne pas noyer l'affligé sous des paroles, de la difficulté d'établir une consolation longue et éloquente lorsque le consolateur est lui-même grandement touché.

Pour autant, l'acte de réflexion sur la consolation s'inscrit également de manière implicite dans la même perspective que les traités. Pratiquement une décennie plus tard, l'auteur de la lettre destinée à la marquise de Magnelay écrit en effet : « on a coutume de consoler ceux qui perdent quelqu'un de leurs proches. Et moy, Madame, tout au contraire, Je ne vous puis entretenir de son decez qu'avec des termes de conioüissance »¹²⁵⁵. Cette citation est éclairante car elle témoigne d'une critique de la pratique de consolation qui n'est pas toujours adaptée, tout comme c'est le cas dans les traités. Durant cette période, l'acte de se conjouir signifie « [s]e rejouir avec quelqu'un de quelque chose d'agreable, d'avantageux qui luy est arrivé »¹²⁵⁶. En ce sens, alors que cette qualification peut apparaître contradictoire dans le cadre d'un deuil, la mise en parallèle avec le discours contenu dans les traités révèle qu'en réalité, certains auteurs reconnaissent le bonheur dans lequel doit se placer l'affligé, non seulement par le statut pieux de la défunte assurée d'aller au paradis, mais également par l'espoir que celle-ci agisse en faveur de l'affligé. On retrouve ainsi l'argumentation mise en avant par Thomas Carr qui témoigne que les lettres de consolation sont souvent davantage destinées à la préparation de l'endeuillé à son propre décès, puisque le bonheur mis en avant insiste sur la joie que représente l'acte de mourir. Ces lettres éditées permettent ainsi de se rapprocher au plus près de la pratique de la consolation à travers l'imprimé. Les nuances à apporter entre les traités, les secrétaires et les lettres, et les différences d'équilibres pour chaque thématique révèlent ainsi non pas une conception contradictoire de l'usage de la consolation avec les traités, mais de prescriptions adaptées à une situation plus concrète.

¹²⁵⁴ MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit.*

¹²⁵⁵ DUBOIS A., *Lettre de consolation à Mme la Mse de Magnelay, sur le décès de feu Mme la générale des galères, sa belle-sœur*, *op.cit.*, p. 10.

¹²⁵⁶ Article « Conjouir », *Dictionnaire de l'Académie*, 1^{ère} éd., tome 1, p. 609.

III.3.4. Une source limitée : la mention d'autres types de sources mobilisables pour combler ces lacunes

Enfin, la nature de la relation entretenue dans ces lettres témoigne des limites logiquement posées par cette source.

En effet, nous venons de le mentionner, ces lettres sont adressées à des personnages politiques importants, du chevalier jusqu'à la reine, ce qui pose ici encore, tout comme dans les secrétaires, la question des limites sociales posées à travers l'analyse de ces sources. Ces lettres s'inscrivent en effet dans une pratique de consolation extrêmement codifiée et normalisée pour des personnages de haut rang, ce qui ne laisse que peu de place pour l'étude de la pratique de consolation dans les autres couches professionnelles et sociales de la population. Même si comme étudiées précédemment, les différences en termes de types de lectures ne sont pas flagrantes entre les populations des couches aisées et les lecteurs « populaires », nous pouvons toutefois supposer que la mise en pratique doit être différente. Le fait d'écrire une lettre codifiée demande des connaissances précises, notamment en termes de possibilités d'écriture, puisque rappelons-le, davantage de personnes sont capables de lire que d'écrire durant cette période. De plus, la lettre de consolation n'étant pas une missive, la longueur minimale requise pour ce type de lettre codifié complique la tâche pour des populations qui ont un niveau d'écriture restreint.

En ce sens, il serait nécessaire d'étudier si la pratique épistolaire de consolation est plus largement attestée dans les archives de correspondances privées. Si elle existe, il serait également pertinent de questionner si ces lettres présentent des différences par rapport aux lettres éditées. À titre d'exemple et dans une perspective comparative, même s'il ne s'agit pas de lettre de consolations mais de condoléances, il serait peut-être intéressant au vu de la proximité de ces deux genres d'étudier les lettres contenues dans le recueil à propos des frères Pierre, Jacques et Christophe Dupuy qui leur ont été envoyées par leurs parents et leurs amis, notamment adressées à Jacques pour la mort de Pierre¹²⁵⁷. L'étude de ces archives manuscrites constitue un travail de recherche de longue haleine qui n'a pas pu être réalisé dans ce mémoire

¹²⁵⁷ *Recueil de lettres écrites à Pierre, Jacques et Christophe DUPUY par leurs parents et leurs amis, et en particulier par leur frère Nicolas, chevalier de l'Ordre de Malte, 1601-1700 (source : Gallica BNF, disponible en ligne en version numérisée : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10035982x.image>).*

par faute de temps, mais qui serait tout à fait éclairant sur l'usage de la consolation dans une perspective socialement plus large.

En ce sens, il serait également intéressant de questionner d'autres types de sources écrites, tel que les poèmes de Jean-Baptiste Chassignet par exemple¹²⁵⁸, mais également l'usage oral de la consolation, à travers premièrement l'analyse proverbiale. Par exemple, *Le livre des proverbes français* publié par Le Roux de Lincy, rend compte d'un proverbe intéressant : « il est bien aisé aux sains de consoler les malades »¹²⁵⁹. En ce sens, dans la pratique, il semble donc que soit attestée la mention de la facilité de consoler lorsque l'affliction ne touche pas personnellement. Cette dimension est quelque peu évoquée dans les traités par Charles Drelincourt notamment¹²⁶⁰, mais également dans les secrétaires par Paul Jacob¹²⁶¹. En outre, l'étude de la thématique consolatoire dans les chansons représente une source possible. Jean Delumeau met en effet en avant que la thématique de la consolation est grandement présente dans l'hymnologie anglaise qui exalte la figure de Jésus-Christ sauveur, mais qu'il a également donné naissance en Allemagne à un style de chant particulier appelé *Trostlieder*¹²⁶². Il serait donc enrichissant de questionner cette dimension en France. Par exemple, le recueil *L'ancienne chanson populaire en France : XVI^e et XVII^e siècles* contient une chanson, un peu antérieure à notre période, qui aborde la thématique consolatoire :

« En revenant du convoy
Un mien voisin je rencontray :
- Voisin, Dieu te console !

Plaisist à Dieu de paradis
Qu'ainsi fust la nostre »¹²⁶³

¹²⁵⁸ CHASSIGNET Jean-Baptiste, *Le mespris de la vie et consolation contre la mort*, Besançon, Nicolas de Moingesse, 1594.

¹²⁵⁹ V. LE ROUX DE LINCY Antoine Jean, *Le livre des proverbes français, par Le Roux de Lincy, précédé d'un essai sur la philosophie de Sancho Pança*, Paris, 1842, p. 176. L'auteur a tiré le proverbe de OUDIN, *Curiosités françaises*, p. 332.

¹²⁶⁰ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, 61^e visite, p. 697.

¹²⁶¹ JACOB PAUL, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'crire et de répondre...*, *op.cit.*, p. 111.

¹²⁶² DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger*, *op.cit.*, p. 465.

¹²⁶³ WECKERLIN Jean-Baptiste, *L'ancienne chanson populaire en France : 16^e et 17^e siècle*, Paris, Garnier frères, p. 208. L'extrait provient d'une chanson de P., datant de 1560.

Cet extrait témoigne ainsi que l'unique autorité divine qui constitue la thématique principale des traités se retrouve également dans une pratique populaire, tout comme dans les lettres. Par conséquent, même si cette dimension est moins prégnante dans la pratique, cet extrait et les lettres attestent que cette notion est pourtant bien intégrée dans les sphères laïques de la société. Pour autant, cette approche rapide nécessiterait une étude plus approfondie à travers un corpus conséquent de lettres permettant d'adopter un regard plus global et précis.

Dans une perspective exploratoire, il existe donc plusieurs types de sources qui peuvent être mobilisés pour tenter de confronter les discours contenus dans les traités à l'usage de la consolation. L'analyse à partir de la source éditée qui a pu être réalisée dans ce mémoire met en avant que les traités constituent un premier biais d'analyse du reflet de la consolation, principalement à propos de la lecture. La mobilisation d'autres sources imprimées, tel que les secrétaires qui normalisent la pratique épistolaire de consolation, et les lettres éditées envoyées à l'occasion de décès de grands personnages, révèlent que les traités semblent bien retranscrire de nombreuses notions conférées à la consolation. Alors que les secrétaires et les lettres insistent davantage sur la glorification du défunt et sur les notions de bienséance, la dimension spirituelle prégnante dans les traités y est également évoquée, mais dans des proportions moins importantes. La réflexion sur d'autres sources éventuellement mobilisables pour analyser la pratique de consolation dans les milieux davantage « populaires » révèle néanmoins les limites de l'analyse de l'usage consolatoire par la source éditée. Le croisement de cette consolation codifiée et celle davantage spontanée serait en ce sens grandement intéressante pour étudier les pratiques de consolation dans une perspective globale.

Conclusion

Considérée comme l' « un des plus utiles & des plus importants devoirs de la piété chrétienne »¹²⁶⁴, la consolation se trouve au cœur d'un genre de littérature spirituelle fondamental dans l'appréhension du sens de la souffrance et de son apaisement entre 1580 et 1730. Attestée depuis des siècles, elle constitue pour autant un genre éclairant de la pensée chrétienne du Grand siècle puisqu'il doit être lu dans le cadre de controverses religieuses. Celles-ci n'impactent finalement pas de manière fondamentale le discours tenu sur la souffrance par les auteurs catholiques et protestants, même si la notion de « controverse » et d' « hérésie » se retrouve dans de nombreux traités. L'analyse de ces sources éditées dans le « vaste corpus consolatoire »¹²⁶⁵ constitue donc un moyen pertinent pour l'historien d'étudier la mise en discours d'une thématique et d'ambitions précises entreprises par des auteurs qui s'inscrivent tout autant dans une pensée spirituelle globale que dans des manières d'appréhender propres à chacun dans les détails des conceptions confessionnelles. Comme l'a justement remarqué Claudie-Martin Ulrich, ces sources permettent tant d'étudier les connaissances de la psyché sur laquelle les auteurs se fondent ici spirituellement que les valeurs culturelles conférées à l'appréhension de la souffrance et à son exaltation et apaisement. De la conception didactique de la consolation jusqu'aux pratiques de lectures préconisées, ces ouvrages constituent donc de véritables programmes de réflexion et d'édification spirituelle à partir d'une conception du malheur qui dépend autant de l'homme qu'elle lui est insaisissable. Alors que paradoxalement ce « Dieu de patience et de consolation »¹²⁶⁶ fonde l'ensemble du discours de ces auteurs, le processus de consolation inscrit dans ces ouvrages se fonde en réalité sur une réflexion bien plus complexe et subtile que la seule recommandation de s'en remettre à la providence divine. Les réflexions théologiques et spirituelles sur celle-ci et sur la fonction du réconfort se trouvent en effet au fondement du processus de consolation entrepris par les auteurs, processus qui n'évolue pas fondamentalement durant la période. C'est davantage l'évolution des publications et des thématiques traitées qui témoigne d'un genre qui s'adapte malgré le discours spirituel qui garde les mêmes fondements réflexifs. Pour analyser ces permanences et évolutions, il convient dès lors d'adopter plusieurs niveaux de lectures dans une perspective dialectique.

¹²⁶⁴ BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler*, *op.cit.*, préface.

¹²⁶⁵ MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit.*

¹²⁶⁶ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 188.

La caractérisation de ce genre durant ce large XVII^e siècle est fondamentale pour inscrire ces traités dans le cadre de la littérature spirituelle afin d'en percevoir tant les tendances globales que les singularités et subtilités. La réflexion générale sur ces traités et sur les prescriptions de normalisation idéale vers lesquels ils tendent constituent des étapes fondamentales pour comprendre leur évolution au cours de la période. De même, l'ensemble des outils d'analyse, révélateurs de la manière dont les auteurs et éditeurs conçoivent ces ouvrages dans le contenu qu'ils transmettent et dans le livre comme objet, constituent des biais des lectures nécessaires. Écrits de circonstance et ouvrages de réflexion générale, manuels d'érudition comportant une visée pratique facilement compréhensible et diffusable, les traités de consolation de cette période constituent une littérature complexe à caractériser qui ne peut être classée dans un genre aux critères précis. Cette dimension est révélatrice du fait que la thématique traitée, touchant tant à la vie quotidienne qu'à la sphère la plus intime du souffrant, constitue une dimension aussi familière que difficilement abordable, d'où la difficulté de sa classification. Finalement, ce n'est pas tant la catégorisation qui importe ici mais davantage la manière dont les auteurs conçoivent eux-mêmes leurs ouvrages qui est grandement révélatrice de la culture littéraire de cette période.

Le traité comme outil de transmission par l'écrit, de la considération consolatrice menée par les auteurs jusqu'à l'introspection recommandée aux destinataires, permet ainsi d'étudier la manière dont les auteurs construisent et impactent ces ouvrages. La pluriconfessionnalité de ce genre, majoritairement mobilisé par les auteurs catholiques mais également dans une proportion non-négligeable par les auteurs protestants, révèle, malgré des évolutions chronologiques marquantes, que ces traités sont majoritairement perçus dans une perspective semblable par les deux confessions. La différenciation entre auteurs repose davantage sur la manière dont ils envisagent leurs ouvrages destinés tant aux consolateurs qu'aux affligés, tant aux chrétiens qui ne sont pas dans l'adversité pour se préparer à celles-ci qu'aux inconsolables et désespérés, tant aux membres ecclésiastiques qu'aux laïcs. Au-delà des mots, l'analyse iconographique des quelques traités contenant des images est éclairante sur les statuts visés par les auteurs et l'ambition conférée à leurs ouvrages.

La réflexion menée sur ce lien entre auteur et destinataire est à inscrire dans la perception de ces ouvrages, puisque en tant qu'objets de transmission, les traités témoignent du « pouvoir de l'écriture »¹²⁶⁷, et par conséquent de la nécessité d'un contrôle exercé sur celui-ci.

¹²⁶⁷ MBODJ-POUYE Aïssatou, « Pouvoirs de l'écriture », *Critique*, 2004, 1-2, n° 680-681, p. 77-88. Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-critique-2004-1-page-77.htm>

L'étude de la censure préventive exercée sur ces traités tout autant que les stratégies éditoriales menées par les auteurs et les imprimeurs est en effet grandement révélatrice de la place occupée dans le contrôle de la littérature opéré en France, et notamment religieuse. La part connue d'ouvrages contenant des privilèges, permissions et approbations témoigne que ce genre ne fait pas exception à la police du livre. La possibilité de l'existence d'un marché clandestin pour mettre en production et transmettre ces ouvrages est un biais d'analyse qui permet ici encore de questionner dans quelle mesure ces traités de consolations s'inscrivent dans un marché important et soumis à restrictions, oscillant entre censure, dans son acception latine de critique négative¹²⁶⁸, et approbation.

La mise en exergue de ces quelques éléments n'est pour autant pas suffisante pour étudier la manière dont les auteurs entendent accompagner l'affligé face à son malheur. Cet accompagnement se base de manière fondamentale sur l'appréhension de la notion « d'affliction », de la manière dont les auteurs l'identifient jusqu'au développement d'une réflexion causale sur celle-ci. Les bénéfices accordés à celle-ci comme « thésor »¹²⁶⁹, tout autant que la discussion sur la permission de vouloir l'apaiser place les auteurs dans une sorte de double statut fondé sur la compassion et la condamnation, révélateur des différentes manières de percevoir la souffrance. De là, découle également la considération sur la légitimité de l'expression de celle-ci, tant par les mots que par les manifestations corporelles qui s'inscrit dans une réflexion à deux faces sur la reconnaissance du tourment et la condamnation de l'excessivité.

Cette subtilité perceptible dans l'examen de la tribulation se retranscrit également dans la manière dont l'auteur se définit lui-même en tant que consolateur, puisqu'il s'attèle souvent à prendre en compte tant l'héritage consolateur dans lequel il se place que la figure médicale face à laquelle il cherche à se positionner. La prise en compte des consolateurs antérieurs et de la manière dont les auteurs se définissent en miroir par rapport à ceux-ci est en effet révélatrice de la manière dont ils souhaitent construire leur discours. La recherche d'autorité par les sources de consolation mobilisées place l'écrit des auteurs dans une position d'efficacité ne pouvant

¹²⁶⁸ QUANTIN Jean-Louis, « *Les institutions de censure religieuse en France (XVI^e- XVII^e siècles)* », dans : FRAGNITO Gigliola, TALLON Alain (dir.), *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie, XVI^e-XVII^e siècles*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015, p. 81-164, ici plus particulièrement p. 81-82.

¹²⁶⁹ Crasset Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1, op.cit.*, p. 143.

être remise en cause. De la même manière, le rôle de consolateur accordé aux médecins et aux médecines parallèles qui apaisent par l'intervention corporelle, tout autant que celui conféré aux laïcs en tant que figures d'écoute et d'assistance par l'affection et la parole, est éclairante sur la façon dont les auteurs cherchent à se positionner en adoptant une part de chaque figure pour constituer une figure consolatrice complète.

« L'art de consoler »¹²⁷⁰ entrepris par ces auteurs repose en ce sens sur un processus mêlant savoir rhétorique et savoir religieux dans une recherche d'efficacité du processus consolatoire entrepris. L'étude de cas de la maladie et du deuil est pertinente pour analyser la manière dont les auteurs mettent en discours leurs réconforts, à travers l'analyse discursive mobilisée et les modèles exaltés. Ces deux types de traitements d'affliction permettent également de mesurer la réflexion poussée menée par les auteurs sur l'ambivalence entre les bienfaits de la souffrance de la maladie et les méthodes pour tenter d'apaiser celle-ci. L'analyse de la consolation menée en cas de deuil est également révélatrice de la subtilité spirituelle du processus consolatoire de ces auteurs puisque ceux-ci visent à consoler l'endeuillé en envisageant la consolation à travers le bonheur de l'objet pour lequel ils s'affligent.

Ces préceptes théoriques sur la manière de mener un discours de consolation sont tant liés à la nature de ces sources qu'aux prescriptions livrées par les auteurs. Dans une perspective exploratoire, il peut dès lors être envisagé une réflexion sur les différentes possibilités au chercheur de confronter les arguments contenus dans ces ouvrages avec une perspective consolatoire davantage pratique. Les traités constituent déjà en eux-mêmes une possibilité d'analyse puisque le reflet que livrent les auteurs sur l'usage de la consolation est révélateur de la manière dont est envisagée la mise en pratique du processus consolatoire. L'histoire de la lecture étant également complémentaire avec l'histoire de l'imprimé, les conseils de lectures livrés par les auteurs et les pratiques recommandées dans les ouvrages sont éclairantes sur les limites d'analyse de l'usage à partir des seules sources que représentent ces traités.

La recherche de rapprochement de l'usage de la consolation peut être complétée par la mise en parallèle avec un autre type de genre littéraire qui codifie les usages de la consolation épistolaire. Les secrétaires se révèlent en effet être tant un outil efficace pour se rapprocher de l'usage de la consolation par la littérature que présentant des limites par leur fonction didactique et éminemment élitiste. Pour autant, ces ouvrages permettent d'étudier les arguments qui se retrouvent dans les traités ainsi que les divergences de traitements qui sont révélatrices de la

¹²⁷⁰ MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit.*

distance qui demeure entre le traitement purement théorique des traités et une littérature qui se veut plus pratique.

Liée avec ces secrétaires, la source éditée permettant de se rapprocher au plus près des pratiques de consolation repose en ce sens sur la correspondance épistolaire mettant en avant des traits communs avec les préceptes des traités et des manuels épistolaires. Il s'avère en réalité que ces lettres se rapprochent davantage des secrétaires puisque la notion de civilité y est permanente. Le rôle conféré à la consolation divine constitue pour autant un topos commun aux traités, ce qui témoigne que ceux-ci retranscrivent ou impactent toutefois l'usage de la consolation. Pour autant, les limites de cette source qui ne retranscrit que le reflet d'une pratique d'une couche fine de la population invite dès lors à questionner les possibles sources mobilisables pour étudier l'usage de la consolation dans une sphère moins solennelle.

À partir de là, en vue de possibles explorations futures, il pourrait être intéressant de s'interroger sur la manière dont peut être analysée la réception des traités de consolation. La diffusion et la transmission de ce genre peut en effet être étudiée à partir des registres d'imprimeurs et de libraires afin de mesurer le nombre de tirages, le prix de vente, mais également le statut des acquéreurs de ces traités. Dans cette perspective, l'analyse des contenus de bibliothèques pourrait être étudié à partir notamment des inventaires après décès malgré la limite de cette source déjà mentionnée qui minore les ouvrages de faible valeur. Outre la possible perspective comparatiste avec la caractérisation et l'évolution du genre dans d'autres pays, il est également envisageable de questionner quelques sources mobilisables pour confronter non pas les traités avec les pratiques de consolation, mais pour mettre en parallèle d'autres types de littératures traitant également de la souffrance dans un biais de lecture toutefois différent. Il pourrait notamment être envisagé de questionner les possibles traditions « parallèles » aux consolations chrétiennes, dans le domaine de la sagesse des anciens à la recherche du réconfort face à la maladie, mais également dans la préparation à la mort, chez les libertins érudits par exemple. En outre, la comparaison avec la littérature médicale du XVII^e siècle sur le traitement de la souffrance du patient, la manière dont le médecin doit y répondre et les prescriptions données à l'affligé et aux proches pour patienter le temps de la guérison constituerait un moyen d'obtenir un regard plus global sur la perception de la souffrance durant cette période. Joel Coste a en effet mis en avant à propos de la morbidité, mais dont le propos peut être généralisable à l'ensemble des maladies, la « différence distinguant la souffrance ressentie par le sujet lui-même de celle reconnue par société dans laquelle il vit et de celle prise

en charge par la médecine »¹²⁷¹. En ce sens, ce sont bien trois niveaux d'analyse de la littérature médicale qui font écho aux notions analysables dans les traités puisque le rôle thérapeutique de la parole est largement reconnu dans ces deux types de littérature¹²⁷². Un exemple éclairant est le fait qu'outre les remèdes donnés à un affligé atteint de tristesse ou mélancolie tel que les bains, les médecins recommandent à l'entourage de la personne accablée d'« [é]viter complètement les choses pénibles et fâcheuses. Eviter les récits de choses sérieuses. Il faut accorder au malade ce qu'il demande, il faut lui pardonner avec un peu plus d'indulgence, l'approuver afin qu'il ne se contrarie en aucune manière, mais soit confiant. Il faut le consoler, le reconforter, le charmer par des entretiens avec des amis. Musique, jeu amical et exercice facile, agréable »¹²⁷³. Ces quelques mots tirés de l'ouvrage de Guillaume de Baillou témoignent que l'apaisement prôné dans le cadre de la consultation médicale est assez différent de celui proposé par les auteurs des traités, dimension qui pourrait dès lors être questionnée. Étant donnée la dimension quotidienne de l'accompagnement médical et pastoral, il serait ainsi profitable d'analyser quelles prescriptions sont davantage diffusées dans les couches laïques ou s'il existe une forme de mixité de l'ensemble de ces manières de l'envisager. Les consultations écrites des médecins recommandent en effet majoritairement d'entretenir l'espoir de guérison du malade afin de limiter l'impact psychologique que la souffrance peut avoir, et de bannir la peur, le chagrin ainsi que la tristesse¹²⁷⁴. Les auteurs poussent jusqu'à recommander de ne pas forcément dire la vérité au malade¹²⁷⁵, ce qui va dans le sens opposé des préceptes des traités. Pour autant, le devoir de charité de la famille et des amis est également mis en avant, et tout comme dans les traités les diagnostics réellement conservés ne vont pas toujours dans le même sens¹²⁷⁶.

Également, dans le contexte politique et spirituel, nous pouvons nous demander par la thématique traitée si la question de la consolation affecte le jansénisme à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle. La prépondérance de nos auteurs jésuites invite en effet à mener une réflexion sur la consolation dans le cadre du conflit qui oppose ces deux courants, à savoir la possibilité de trouver un issu aux souffrances conséquence de la nature pécheresse de l'homme. Étant donné que les Jésuites sont qualifiés de « laxistes » puisqu'ils mettent en avant la

¹²⁷¹ COSTE Joël, *Les écrits de la souffrance...*, op.cit., p. 93.

¹²⁷² *Ibid.*, p. 163.

¹²⁷³ Joël Coste citant Guillaume de Baillou, *Consiliorum medicinalium liber III et postremus*, Paris, Quesnel, 1649, p. 146.

¹²⁷⁴ COSTE Joël, *Les écrits de la souffrance...*, op.cit., p. 164-165.

¹²⁷⁵ *Ibid.*, p. 165.

¹²⁷⁶ *Ibid.*, p. 166 et 183-184.

possibilité du pardon, tandis que les jansénistes « rigoristes » sont persuadés que rien ne peut sauver l'homme hormis le don de grâce divine, il apparaît pertinent de s'interroger sur le rapport entretenu à la consolation. L'acte de réconfort semble voué à l'échec dans la pensée janséniste puisque celle-ci entretient une vision pessimiste du monde basée sur l'acceptation de la souffrance comme fondement de la vie de l'homme contrairement aux Jésuites. La question est d'autant plus légitime que l'on sait que la pensée janséniste a un impact considérable sur la culture religieuse de cette période. De la même manière, dans une perspective plus largement confessionnelle, il apparaît légitime au vu du traitement fondamentalement commun de la consolation de se demander si les traités peuvent en réalité être lus par les fidèles des deux confessions. Une étude poussée sur la comparaison de certains traités précis, d'appartenance confessionnelle différente, permettrait sans doute de répondre à cette interrogation¹²⁷⁷.

Enfin, le dix-huitième siècle étant qualifié de « siècle de la psychologie »¹²⁷⁸, l'étude de cette dernière dimension dans les traités semble un élément éclairant sur la manière dont les auteurs se positionnent vis-à-vis de cette science. Alors que le mot « psicologia » apparaît au début de notre période d'étude dans le dernier tiers du XVI^e siècle au sein de la scolastique protestante, la conception catholique n'est pas fondamentalement différente de celles-ci puisqu'il s'agit d'étudier les corps animés¹²⁷⁹. Malgré l'intérêt porté par la conception mystique à la physiologie durant le XVII^e siècle¹²⁸⁰, elle est pourtant peu abordée dans les traités de notre période alors qu'elle est conçue comme une « science de l'âme »¹²⁸¹. L'élément remarquable est le fait qu'une nouvelle signification est conférée à la psychologie à partir du début du XVIII^e siècle comme science de l'esprit¹²⁸². En ce sens, l'absence manifeste de cette notion dans nos traités justifie la question si celle-ci est davantage prise en compte au vu du renouvellement qui s'opère durant cette période. Selon Fernando Vidal, le psychologue des Lumières met quant à lui l'accent sur la « métaphysico-théologie concernant la nature et la destination de l'âme »¹²⁸³. Cette réflexion sur le fondement de l'être dans sa perspective théologique fait largement écho

¹²⁷⁷ Pour l'ensemble de ce paragraphe, il serait pertinent de regarder les ouvrages suivants : COTTRET Monique, *Histoire du jansénisme, XVII^e – XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2016 ; ainsi que dans le chapitre « Le Jansénisme » de COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire, op.cit.*, p. 205-245. Enfin, peut également être mentionné le travail plus récent : GAY Jean-Pascal, *Morales en conflit. Théologie et polémique au Grand Siècle (1640-1700)*, Paris, Éditions du Cerf, 2011.

¹²⁷⁸ VIDAL Fernando, *Les sciences de l'âme : XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Champion, 2006, p. 20.

¹²⁷⁹ *Ibid.*, p. 33 et 36.

¹²⁸⁰ *Ibid.*, p. 69.

¹²⁸¹ *Ibid.*, p. 9.

¹²⁸² *Ibid.*

¹²⁸³ *Ibid.*

à la recherche de connaissance de soi maintes fois évoquée dans les traités. Le développement de la prise en compte des maladies mentales non comme phénomène de sorcellerie¹²⁸⁴ mais dans une perspective davantage médicale dont le désespoir fait sans doute partie, impacte très certainement les arguments contenus dans les traités. Il s'agirait donc d'étudier dans quelle mesure les auteurs des traités de consolation de cette période se détachent progressivement d'une pure psychologie religieuse pour davantage baser le processus consolatoire sur des fondements de la psychologie de l'esprit en prenant en compte le mécanisme du fonctionnement du cerveau humain et la manière dont la souffrance agit ainsi que ses impacts. La souffrance comme moyen de penser à Dieu demeure sans doute, mais il s'agit davantage de fonder la consolation de l'homme en tant qu'homme, et non pas de l'homme en tant qu'âme appartenant à un « monde divin » duquel il est un membre. Conformément à l'aspiration de Charles Drelincourt dans ses *visites* : « afin que par la consolation dont nous-mêmes sommes consolez de Dieu, nous puissions consoler tous ceux qui sont en quelque affliction que ce soit »¹²⁸⁵, il s'agit sans doute davantage de comprendre la consolation non comme venant inévitablement de l'homme, mais comme pouvant provenir de l'homme lui-même. Cette prescription de Jean Crasset l'atteste, convaincu que « le Sage s'éleve pardessus tous les maux »¹²⁸⁶.

¹²⁸⁴ GMERK Mirko D., *Histoire de la pensée médicale en Occident...*, *op.cit.*, p. 117.

¹²⁸⁵ DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit.*, 61^e visite, p.793.

¹²⁸⁶ CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades tome 1*, *op.cit.*, p. 155.

Références bibliographiques

I- Corpus de sources imprimées

- Traités de consolation

AUTEUR INCONNU, *Divers traictez pour l'instruction et consolation des chrestiens*, Genève, Stoer, 1588.

AUTEUR INCONNU, *La Consolation de tous fidelles catholiques qui sont affligez & persecutez par la tyrannie des ennemis de la religion catholicque, apostolique & romaine. Ensemble le seul moien de resister aux ennemis de la religion catholique est la continuation des prières & processions....*, Paris, Gilles, 1589.

AUTEUR INCONNU, *La sainte philosophie, ou traictez et recueils divers pour l'instruction et consolation des chrestiens visitez de plusierus afflictions*, Genève, Chouet, 1590.

AUTEUR INCONNU, *La Consolation des mal fortunez où se voit sous les noms d'Alidor et de Mellissandre le boigneur et le malheur de la vie*, Paris, inconnu, 1622.

AUTEUR INCONNU, *La consolation des femmes en leurs accouchemens. Avec le bon traictement de leurs marys*, inconnu, 1637.

AUTEUR INCONNU, *Consolation et remèdes pour les scrupules : huitième partie des heures de la journée chrétienne*, Paris, Boudot, 1692.

AUBERT Charles, *Discours consolatif de la vieillesse*, Le Mans, Dorizon, 1643.

ALIZET Benoît, *La Calliope chrestienne, ou, recueil de prieres consolations et meditations spirituelles*, Genève, Gabriel Cartier, 1593.

ARNAULD Isaac, *Meditation sur le regret d'une personne aimée, sur la consolation en Dieu*, inconnu, 1611.

BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé, tant pour les peines corporelles que pour les peines spirituelles*, Paris, Bresche, 1661.

BAUDRY E., *Le Triomphe de la vertu sur la mort, divisé en trois parties : la première contient divers motifs de consolation ; la seconde une chapelle ardente ; la troisième deux tombeaux glorieux*, Paris, Rocolet, 1638.

BEDE René, *Eaux de Jéricho pour la consolation des malades*, inconnu, 1629.

BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, inconnu, 1680.

BERTIN Nicolas, *La Consolation de la vieillesse....*, Paris, Houssaye, 1626.

BINET Etienne, *Consolation et réjouissance pour les malades et personnes affligées*, Rouen, Lallemand, 1616.

BINET Etienne, *Consolation des âmes desolées, et qui sont dans les ariditez & abandonnemens*, Mons, Pinet, 1626.

BINET Etienne, *Remèdes souverains contre la peste et la mort soudaine, d'où les âmes dévotes peuvent tirer une très douce consolation... avec les prières pour réciter au temps contagieux*, Vienne, 1628.

BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler les pauvres et les riches dans les différens états de la maladie. Divisé en trois parties, pour les trois états de la maladie...*, Paris, Pralard, 1722.

BONNET Thomas, *Instructions profitables à tous les pauvres prisonniers, extraites de l'emprisonnement de Saint-Jean Baptiste, pour la consolation des innocens et des coupables...*, inconnu, Thomas Boulenger, 1646.

BOUCHER Jean, *La Religieuse Sophie/sophie forestière, Pour l'entretien des doctes Esprits, consolation des affligés, et exercice spirituel des Solitaires : Contenant douze Journees, et neuf Tableaux*, Lyon, Coeursilly, 1617.

BOUHOURS Dominique, *Paroles tirées de l'Ecriture Sainte, pour servir de consolation aux personnes qui souffrent*, Paris, le Mercier, 1704.

CHASSANION Jean, *La Consolation de l'âme sur l'assurance de la rémission des péchez avec certains exemples... mémorables de la grande miséricorde de Dieu ensemble une homélie sur le XVI. verset du chap. III. de l'Evangile selon S. Jean a quoy est adjousté une brève instruction pour se consoler en adversité et maladie et en la mort*, Paris, Ducker et le Preux, 1585.

COURBON Noel, *Instruction et consolation d'une bonne âme attaquée du scrupule, de Dieu*, inconnu, 1671.

CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades*, Paris, Michallet, 1680.

CUCUEL Samuel, *Trésor de consolation, instructions et prières tirées de la S. Escriture...*, Montbéliard, Foylet, 1602.

ABRA DE RACONIS Charles-François, *Méditations pieuses et entretiens spirituels pour servir d'occupation d'esprit et de consolation aux malades...*, Paris, Boulanger, 1646

DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, Paris, Fossé, 1624.

DE CHOISEUL DU PLESSIS-PRASLIN Gilbert, *Le Vrai Système de la religion chrétienne et catholique pour la consolation des fidèles et la confusion des ennemis de l'Eglise*, Lille, Moitemon, 1689.

DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations, paraphrases ou sermons sur divers passages de l'Esriture sainte, pour consoler les malades: ensemble deux remonstrances aux prisonniers, tant innocens que coupables, et deux exhortations à ceux qui sont condamnés à une mort violente et ignominieuse*, Genève, Chovet, 1619.

DE CUVILLE Isaac, *Thrésor d'instructions, et consolations pour l'âme chrestienne contre les plus communes afflictions que les hommes souffrent en ce monde. Plus un Traicté de l'aumosne*, Niort, Troismailles, 1610.

DE LA ROQUE Pierre, *Recueil de diverses dernières heures édifiantes, choisies et mises en ordre pour la consolation des ames fidelles*, Amsterdam, Etienne Roger, 1706.

DE LARROQUE Matthieu, *La consolation de l'Eglise ou sermon sur ces paroles de Zacharie Chap . 4. verf.7 Grace, grace pour elle*, Saumur, inconnu, 1655.

DE L'ESPINE Jean, *Excellens discours de J. de L'Espine Angevin, touchant le repos et contentement de l'esprit, contenant infinies doctrines et fermes consolations à toutes sortes de personnes affligées, en ces derniers temps : distinguez en sept livres, nouvellement mis en lumière, avec sommaires & annotations qui monstrent l'ordre & la suite des discours : ensemble un ample indice des principales matières y contenues*, Basle, 1587.

DE L'ESPINE Jean, *Consolation et instruction aux malades contre l'appréhension : 1. de leurs péchez, 2. de la mort, 3. du diable, 4. de la malédiction de la foy, 5. de l'ire et du jugement de Dieu*, La Rochelle, Portau, 1588.

DE MORGUES Matthieu, *Consolation aux affligez par la malice des hommes, tirée du pseume CXXIII. Nisi quia Dominus erat in nobis*, inconnu, 1618.

DE NIEREMBERG Jean Eusebe, *Consolation pour les scrupules et leur remède*, Paris, Bertier, 1676.

DE POLANCO Jean-Alphonse, *Consolations très utiles, brièves et méthodiques pour bien et fructueusement consoler et aider les malades à l'article de la mort, extraites tant des escrits de plusieurs personnes doctes et pieuses, que d'une pratique et usage journalier et de longtemps*, Douai, Bogaert, 1599.

DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en pieté. Et du bon usage qu'elles en ont fait. Ouvrage pour la consolation des personnes affligées, où par les autôrités de l'Esriture, & par des exemples tirez de l'histoire ecclesiastique, on leur découvre la sainteté de leur état, & les avantages qu'elles doivent retirer de leur souffrances, & de leur croix*, Aix, Jean Adibert, 1707.

DE SAINT-THOMAS Jean, *Consolation des malades à l'article de la mort*, Lyon, Barbier, 1691.

DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité... Le chrétien malade et mourant*, Paris, Pralard, 1704.

DIEUL Anselme, *Guyde et Consolation de ceulx qui désirent visiter la terre sainte... ensemble le transport de Nostre Dame de Lorette et le voyage de Rome*, Limoges, inconnu, 1611.

DRELINCOURT Charles, *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort. Avec les Dispositions & les Préparations nécessaires pour bien mourir*, Charenton, Louis Vendosme, 1651.

DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables ou les consolations chretiennes, pour toutes sortes de personnes afligees*, Rouen, Centurion, 1665.

DUEGNE Jean, *Le Miroir de consolation pour les tristes et affligez...*, Paris, Lombard, 1601.

DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, inconnu, Jean Petit, 1606.

DU MOULIN Pierre, *Du combat chrestien ou des afflictions*, Sedan, Jannon, 1622.

DU PLESSIS-MORNAY Philippe, *Excellens traitez et discours de la vie et de la mort. Recueillis de divers auteurs, pour l'instruction et consolation de toutes personnes qui craignent Dieu et qui aiment leur salut*, Genève, Durant, 1581.

DURANT Samuel, *Traité de la consolation des malades*, Charenton, Bourdin, 1627.

DU ROZIER Jean, *La consolation des honnestes gens: ou Paradoxe chrestien, en faueur de l'amour des ennemis, & du pardon des iniures, qui preuue que personne n'est offense que par soy-mesme. Paraphrase sur vne homilie de saint Iean Chrysostome*, Lyon, Durant et Arnaud, 1640.

« FLDSM », *Remèdes contre les douleurs de la vie présente, où dialogue de consolation entre Sylvestre et Théodoze*, Paris, Péringué, 1663.

FORNIER Raoul, *De la consolation et des remèdes contre les adversitez*, inconnu, 1610.

FRANÇOIS David-Michel, *Consolation de la mort...*, Rouen, Petit Val, 1626

GAZET Guillaume, *Le consolateur des âmes scrupuleuses, avec un recueil des consolations du R. P. Louys de Blois & autres anciens Peres, & docteurs de l'Eglise. Pour les pusillanimes*, inconnu, 1610.

GERHARD Johann, *LII Méditations saintes, LII Consolations excellentes... l'Exercice de piété...*, Montbéliard, Findler, Montbeliard, Findler, 1628.

GERHARD Johann, *Méditations chrétiennes pour la consolation des âmes pieuses...*, Amsterdam, Acher, 1700

GOULART Simon, *XXVIII discours chrestiens, touchant l'estat du monde et de l'Eglise de Dieu. Nouvellement mis en lumiere, pour l'instruction et consolation des fideles affliges, et qui aspirent à la vie éternelle*, Genève, Stoer, 1591

HALL Joseph, *L'ame devote, ou Regles de devotion celeste, avec le Prisonnier libre, ou Consolation pour l'empriso...*, Genève, Chouet, 1663

HAMON Jean, *Recueil de divers traités de piété : pour l'instruction et la consolation des religieuses de Port-Royal*, Paris, Desprez, 1662.

HEINRICH HEIDEGGER Johann, *Traitez du martyre, de la consolation des martyrs et de la chute des saints*, Genève, Fournes, 1686.

HIMBERT DURANT Jacques, *Rare et parfait exemple de constance et consolation en la mort, recueilli des dernières paroles de H.U.E.S.D.M*, Charenton, Bourdin, 1627.

DE LA MONTAGNE Jean, *Pensees chrestiennes sur nostre devoir envers Dieu envers nos prochains, & envers nous mesmes. Pleines d'instruction & de consolation pour toutes sortes de personnes*, inconnu, 1663.

LE SESNE DE MENILLES D'ÉTEMARE Jean-Baptiste, *Essay d'un parallele du tems de Jesus-Christ et des notres pour servir d'instruction et de consolation dans les grandes epreuves au milieu desquelles nous vivons*, inconnu, 1730.

JUVERNAY Pierre, *La manière de consoler très utile à toutes personnes*, Paris, Pierre le Mur, 1635.

LA BARRE Claude, *Résolution à scavoir si l'on doit appréhender et craindre ou bien aymer et souhaiter la mort, ensemble le Guidon salutaire de la brebis errante, oeuvre plain de consolation pour toutes sortes de personnes affligées, recueilly des Escritures saintes...*, Paris, Bassin, 1627.

LA BROUE Blaise, *Le directeur des ames affligées, ou... instruction pour consoler les malades, et exhorter les agonisans... le tout... recueilly par un serviteur de Dieu*, Toulouse, Colomiez, Posuel, 1675.

LANGUET DE GERGY Jean-Joseph, *Traité de la confiance en la miséricorde de Dieu, pour la consolation des âmes que la crainte jette dans le découragement*, Paris, Mazières, 1715.

LA PLACETTE Jean, *Réflexions chrétiennes sur divers sujets: où il est traité I. de la sécurité : II. du bien et du mal qu'il y a dans l'empressement avec lequel on recherche les consolations : III. de l'usage que nous devons faire de notre temps : IV. du bon et du mauvais usage des conversations*, Amsterdam, Brunel, 1707.

LE BLANC Thomas, *La direction et la consolation des personnes mariées; ou, Les moyens infaillibles de faire vn mariage heureux, d'vn qui seroit malheureux. Avec l'abregé des vies de quelques saints&de quelques saintes, qui ont beaucoup souffert dans leurs mariages, etc*, Paris, André, La Caille, Rivière, 1664.

LE PAGE Antoine, *Sermons et prières pour aider à la consolation des fidèles de France persécutez*, Rotterdam, Acher, 1698.

LOARTE Gaspar, *La Consolation des affligez, où il est traicté des fruicts et remèdes des tribulations...*, Paris, Brumen, 1584.

NAPAE L'*idée du vray confesseur, où sont représentées les maximes utiles et nécessaires, tant à la correction des moeurs, qu'à la consolation des ames pénitantes*, inconnu, veuve Nuon, 1640.

NAUDE Philippe, *Meditations Saintes : Sur les dispositions intérieures qui peuvent rendre la paix de l'ame & la tranquillité de l'esprit constante & invariable ; Contenant aussi quelques ... consolations ... á nos Freres qui sont succomez sous la Persécution presente de l'Eglise*, Berlin, Roger, 1690.

PICTET Benedict, *Consolations chrétiennes pour les affligez*, Genève, Jean Antoine Querel, 1720.

PIETRO PINAMONTI Giovanni, *Motifs de consolation dans les souffrances, avec un exercice chrétien pour servir de préparation à la mort*, Paris, Thomelin, 1723.

PLATUS Jérôme, *Traitté du bonheur de la vie religieuse*, Paris, Gaspar Meturas, 1644.

PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies, tirez de l'Ecriture et des Pères, avec les prières latines pour les agonisans*, Paris, François Muguet, 1693.

POUJADE Joseph, *La Consolation Et Conduite Du Chrestien*, Cassel Wessel, 1617

RAVEL Antoine, *Du saint usage des tribulations, où les personnes affligées trouvent leur consolation dans les maximes de l'Ecriture Sainte, selon l'esprit et la doctrine de Saint Augustin*, Toulouse, Jean Boude et Raymond Avreihé, 1647

RAYNIER DE BRIANSON Thimothée, *Le Malade souffrant. Le malade mourant. Methode tres-devote pour les assister & les consoler*, Aix-en-Provence, David, 1662.

RIBADENEIRA Pedro, *Traicté de la tribulation*, Paris, inconnu, 1597.

ROUJON, *Réflexions, consolations et prières sur les afflictions présentes...*, Mende, Sabatier, 1722.

ROUSPEAU Yves, *Traicté de l'office des malades contenant une sainte instruction et consolation pour toutes les sortes de malades... plus un Discours contenant diverses consolations contre la crainte de la mort. Ensemble plusieurs quatrains et sonetz chrestiens sur le mesme argument*, Pons, Portau, 1590.

ROUSSEL Charles, *Les merveilles de la Croix traitées par discours prédicables, à la consolation des Catholiques et confusion des Hérétiques*, Paris, Chaudière, 1699.

SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, Paris, Lorentin-Laulne, 1694.

SPANHEIM Frédéric, *Recueil de Sermons pour la consolation de l'Eglise, prononcés en diverses occasions*, Leyde, Pieter van Der, 1687.

TAFFIN Jean, *Des Marques des enfans de Dieu et des consolations en leurs afflictions*, Leyde, Ravelenhien, 1586

THORENTHIER Jacques, *Consolation contre les frayeurs de la mort, avec la préparation à la mort, un exercice pour s'y préparer et les prières de l'Eglise pour les agonizans*, Paris, 1695.

THOUVENIN Claude, *La manière de bien mourir, ou consolations contre les frayeurs de la mort*, Paris, Pepie, 1707

TOUSSAIN Daniel, *L'Exercice de l'âme fidèle, assavoir prières et méditations pour se consoler en toutes sortes d'afflictions*, Genève, Berjon, 1582.

VAURE Claude, *L'entretien des vieillards, ou miroir dans lequel ils verront les avantages de leur aage pour leur consolation. Oeuvre utile à toutes personnes, & dans laquelle les predicateurs trouveront de la matiere pour cinq, ou six sermons touchant les vertus, & vices des vieillards*, Paris, Gauktier, 1625

- Secrétaires

JACOB Paul, *Le parfait secrétaire, ou La manière d'ecrire et de respondre à toute sorte de lettres, par préceptes et par exemples*, Paris, Antoine de Sommaville, 1646.

PIKKERT H., *Le Nouveau secrétaire, contenant diverses lettres choisies et familières, sur différents sujets les plus galands et enjouez de ce temps, meslées de quelques poésies françoises*, Paris, Estienne Loyson, 1668.

PUGET DE LA SERRE Jean, *Le Secrétaire à la mode, par le sieur de La Serre, augmenté d'une instruction d'ecrire des lettres, cy-devant non imprimée, avec un recueil de lettres morales des plus beaux esprits de ce temps, plus le devis d'un cavalier et d'une damoiselle, et de nouveaux compliments de la langue françoise, lesquels n'ont esté encore veus*, Rouen, Robert Dare, 1651.

R. *Le secrétaire des courtisans, ou L'art d'écrire poliment sur toutes sortes de sujets*, Amsterdam, George Gallet, 1696.

- Lettres de consolations

DE CHEVRIER A., *Épithaphe pour le mauzolé de monseigneur le Dauphin en vers heroiques, avec une lettre de consolation au Roy sur sa mort*, Paris, J. Bouillerot, 1711.

DE NERVEZE Antoine, *Lettre de consolation à Mgr le duc de Nevers sur le trespas de Mme la duchesse de Nevers*, Paris, P. Des Hayes, 1618.

DU BOT DE LAUNAY, P., *Lettre de consolation à la reine sur la mort du roy Louis XIII, son cher époux, avec divers épitaphes d'honneur à sa mémoire*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1643.

DU PESCHIER Nicolas, *Lettre de consolation envoyée à Messeigneurs de Guise sur la mort et trespas de feu Monsieur le Chevalier*, Paris, Jean Brunet, 1614.

DUBOIS A., *Lettre de consolation à Mme la Mse de Magnelay, sur le décès de feu Mme la générale des galères, sa belle-sœur*, inconnu, 1626.

II- Travaux critiques

ARIES Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident*, Paris, Seuil, 1975.

AUDISIO Gabriel, *Les Français d'hier, tome 2 : Des croyants XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1996.

BARBU Daniel, BORGEAUD Philippe, LOZAT Mélanie, MEYLAN Nicolas, RENDU LOISEL Anne-Caroline, *Le Savoir des religions. Fragments d'historiographie religieuse*, Paris, Infolio, 2014.

BARROS Paula, « “Piety to a dead man” : les limites de la consolation dans la pratique épistolaire de Sir Kenelm Digby (Angleterre, 1633) », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n° 9, 2017. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/rhetorique/527>

BARROS Paula, « “Teares of the vertuous soule a blisse” : guérir ou comprendre la douleur ? Les sources classiques dans la littérature protestante du deuil et de la consolation en Angleterre (c. 1590-1640) », *Revue de la société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles*, n°60, 2005, p. 77-97.

BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres de consolation de 1600 à 1650*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2003.

BELY Lucien, *La France moderne : 1498-1789*, Paris, PUF, 2013.

BERNAT Chrystel, « Le langage de l'émotion. Protestantisme et fraternité : les discours de consolation en temps d'épreuve (c. 1670-c. 1700) », Dans : CHRISTIN O., KRUMENACKER Y.

(dir.), *Les protestants à l'époque moderne. Une approche anthropologique*, Rennes, PUR, 2017, p. 417-436.

BONZON Anne, VENARD Marc, *La Religion dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Hachette Supérieur, 1998.

BORELLO Céline (dir.), *Les œuvres protestantes en Europe*, Rennes, PUR, 2013.

BOUDON Jacques-Olivier, « L'histoire religieuse en France depuis le milieu des années 1970 », *Histoire, économie & société*, 2012/2, 31^e année, p.71 à 86. Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2012-2-page-71.htm>

BOUTCHER Warren, « L'objet livre à l'aube de l'époque moderne », *Terrain*, n°59, septembre 2012, p.88-103. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/terrain/14967>

BREMOND Henri, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, Paris, Bloud et Gay, 1916.

BURKARDT Albrecht, « Vivre le mal », dans : Id., *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle à travers les procès de canonisation de la première moitié du XVII^e siècle en France*, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, EHESS, 1998, p. 261-336.

CARABIN Denise, « La lettre de consolation sans consolation chez La Mothe Le Vayer. », *Littératures*, n°44, printemps 2001, p. 63-76. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/litts_0563-9751_2001_num_44_1_2151

CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Enquête dans la littérature de piété réformée francophone à l'époque moderne », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, Janvier-Février-Mars 2004, Vol. 150, Histoire des protestants et du protestantisme dans la France moderne : bilans et perspectives de recherches (Janvier-Février-Mars 2004), p. 107-125. Disponible en ligne: <https://www.jstor.org/stable/43691825>

CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Les manuels réformés de préparation à la mort. » *Revue de l'histoire des religions*, tome 217, n°3, 2000, p. 363-380. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/rhr_0035-1423_2000_num_217_3_1035

CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation au XVII^e siècle: les *Visites charitables* du pasteur Charles Drelincourt », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, vol. 157 (Juillet-Août-Septembre 2011), p. 331-356. Disponible en ligne : https://www.jstor.org/stable/24309867?refreqid=excelsior%3A04256e27617c4e88284fb0bbc%3Aaf062f6&seq=1#metadata_info_tab_contents

CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler? Les condoléances dans les manuels épistolaires de l'ancien régime », dans : STRUGNELL Anthony, *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, p. 217-236. Disponible en ligne : <https://core.ac.uk/reader/188051020>

CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997.

CHARTIER Roger (dir.), *Pratiques de lectures*, Paris, Rivages, 1985.

CHARTIER Roger, « Les arts de mourir, 1450-1600 », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 31^e année, n° 1, 1976, p. 51-75. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1976_num_31_1_293700

CHARTIER Roger, *Culture écrite et société : L'ordre des livres, XIV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1996.

CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987.

CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1 : Le livre conquérant, du Moyen âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Promodis, 1989 (1^{ère} éd. 1983).

CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Fayard/Promodis, 1990 (1^{ère} éd. 1984).

CHUPEAU Jacques, « Puget de la Serre et l'esthétique épistolaire : les avatars du "Secrétaire de la Cour" », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n°39, 1987, p. 111-126. https://www.persee.fr/doc/caief_0571-5865_1987_num_39_1_2428

COSTE Joël, *Les écrits de la souffrance : la consultation médicale en France (1550-1825)*, Ceyzérieu, Champ vallon, 2014.

COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 2010, (1^{ère} éd. 1971).

DAUMAS Maurice, « Manuels épistolaires et identité sociale (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 40, n°4, octobre-décembre 1993, p. 529-556. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1993_num_40_4_1689

DE SA NOGUEIRA LALANDA Margarida « Les méthodes qualitatives en histoire religieuse », *Méthodes qualitatives en sciences sociales et humaines : perspectives et expériences*, hors-série *Recherches qualitatives*, n°18, p. 157-170. Disponible en ligne : http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/HS-18/rq-hs-18-numero-complet.pdf

DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur : La culpabilisation en Occident XIII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1983.

DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger : Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989.

DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, PUF, 1998 (1^{ère} éd. 1965).

DROBNER Hubertus Rudolph, *Les Pères de l'Église : sept siècles de littérature chrétienne*, Paris, Desclée, 1999.

DURAND Jean-Dominique, « Le parcours de l'histoire religieuse dans l'évolution culturelle européenne », *Lusitana Sacra*, 2^e série, vol.21, 2009, p. 39-61.

EL KENZ David, « L'homme de douleur protestant au temps des guerres de religion. », *Médiévales*, n°27, 1994. Du bon usage de la souffrance. p. 59-66. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/medi_0751-2708_1994_num_13_27_1311

GAY Jean-Pascal, LOPEZ-VELA Roberto, RESTIF Bruno, « Le Clergé », dans : ANTOINE Annie, MICHON Cédric (dir.), *Les sociétés au XVII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 75-93.

GRASSI Marie-Claire, « L'Art épistolaire français XVIII^e et XIX^e siècles », dans: MONTANDON Alain (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1994, p. 310-336.

GRMEK Mirko D., *Histoire de la pensée médicale en Occident, tome 2 : De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2014.

HANI Jean. « La consolation antique. Aperçus sur une forme d'ascèse mystico-rationnelle », *Revue des Études Anciennes*, Tome 75, 1973, n°1-2, p. 103-110. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/rea_0035-2004_1973_num_75_1_3936

HASQUENOPH Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Champ Vallon, 2009.

HOURS Bernard, *Histoire des ordres religieux*, Paris, PUF, 2018.

HOWARD Donald R., « The Consolatio Genre in Medieval English Literature by Michael H. », *The Modern Language Review*, juillet 1977, vol. 72, n°3, p. 653-655.

HULAK Florence, « En avons-nous fini avec l'histoire des mentalités ? », *Philonsorbonne* [en ligne], n°2, 2008. p. 89-109. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/philonsorbonne/173>

KINSMAN Robert S., *The Darker Vision of the Renaissance : Beyond the Fields of Reason*, Oakland, University of California Press, 1974.

LANCEL Serge, *Saint-Augustin*, Paris, Fayard, 1999.

LAPLANCHE François, « Religion, culture et société dans le discours apologétique de la Réforme française au XVII^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 83, n° 3, 1976, p. 425-441. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1976_num_83_3_2824

LAURENCE Patrick, GUILLAUMONT François (dir.), *Les écritures de la douleur dans l'épistolaire de l'Antiquité à nos jours*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2010.

LE BRUN J., *La jouissance et le trouble : Recherches sur la littérature chrétienne de l'âge classique*, Genève, Droz, 2004.

LE BRUN Jacques, « Censure préventive et littérature religieuse en France au début du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 61, n°167, 1975, p. 201-225. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1975_num_61_167_1548

LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, Paris, Seuil, 1996.

LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, Paris, Seuil, 1984.

LEBRUN François. « Les crises démographiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 35^e année, n° 2, 1980, p. 205-234. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1980_num_35_2_282626

LEROUX Neil R., *Martin Luther as Comforter, Writings on Death*, Leyde, Brill, 2007.

LINTON Anna, *Poetry and parental bereavement in early modern Lutheran Germany*, New York, Oxford University Press, 2008.

MANDROU Robert, *Introduction à la France moderne. Essai de psychologie historique, 1500-1640*, Paris, Albin Michel, 1961.

MANEVY Anne, « Le droit chemin : L'ange gardien, instrument de disciplinarisation après la Contre-Réforme », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], n°2, 2006. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/rhr/5152>

MARTIN Henri-Jean, *Le livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la Librairie, 1987.

MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701, tome 2*, Genève, Droz, 1984.

MARTIN-ULRICH Claudie, « La consolation : discours et pratiques de l'Antiquité à l'époque moderne », Deuxièmes journées d'étude, Université Paul-Valéry, Montpellier, Site Saint-Charles, 10-11 février 2014.

MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n°9, 2017. Disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/rhetorique/543?gathStatIcon=true&lang=fr>

MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ ANDRE, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome huit : Le temps des confessions (1530-1620)*, Paris, Desclée, 1992.

MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, Paris, Desclée, 1999.

MCCLURE W. George, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism*, Princeton, Princeton University Press, 1991.

MONTANDON Alain, « Le "savoir-vivre" épistolaire », *Cahiers d'Études Germaniques*, n°70, 2016, p. 35-46. Disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/ceg/843>

MOREAU Pierre-François (dir.), *Le retour des philosophies antiques à l'âge classique, tome 1: Le stoïcisme au XVI^e et au XVII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1999.

NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit dans la littérature du XV^e siècle*, Thèse de doctorat de Philosophie, sous la direction de MCCRAKEN P.S., Ann Arbor, Université du Michigan, 2015.

PANOFSKY Erwin, « Imago pietatis. Contribution à l'histoire des types du "Christ de pitié" / "Homme de douleur" et de la "Maria mediatrix" », in Id., *Peinture et dévotion en Europe du Nord à la fin du Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1997.

PARRA Marine, « Inscriptions post-mortem et interventions post-autoriales dans le Jardin d'épithames choisies (1647-1648 et 1666) », *Dialogues Mulhousiens*, n° 3, Intervention(s), Journées Doctorales des Humanités 2018, sous la direction d'Inkar Kuramayeva et Régine Battiston, janvier 2019, p. 125-136. Disponible en ligne : <http://dialogues.hypotheses.org/>.

PEYROUSE Bernard, *Histoire de la spiritualité chrétienne*, Paris, Éditions de l'Emmanuel, 2010.
QUANTIN Jean-Louis, « Les institutions de censure religieuse en France (XVI^e-XVII^e siècles) », dans : FRAGNITO Gigliola, TALLON Alain (dir.), *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie, XVI^e-XVII^e siècles*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015, p.81-164.

REY Roselyne, *Histoire de la douleur*, Paris, La Découverte, 1993.

RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering : Pastoral Theology and Lay Piety in Late Medieval and Early Modern Germany*, New York, Oxford University Press, 2012.

ROCHE Daniel, «“La Mémoire de la Mort” : recherche sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles, *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 31^e année, n°1, 1976, p. 76-119. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1976_num_31_1_293701

ROCHUS Laurent, « Favez (Charles), La consolation latine chrétienne. », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 17, fasc. 1-2, 1938. p. 239-241. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1938_num_17_1_1249_t1_0239_0000_1

ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^e siècle*, Lyon, Éditions du Cosmogone, 1997.

TARDY Cécile, ANQUETIL Sophie, « La répétition dans les manuels épistolaires de l'âge classique : l'exemple de la « lettre de demande » », *Espaces Linguistiques* [en ligne], n°1, 2020. Disponible en ligne : <http://dx.doi.org/10.25965/espaces-linguistiques>

TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°57, 2003, p. 133-152. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/rhren_0181-6799_2003_num_57_1_2586

TENENTI Alexandre, *Sens de la mort et amour de la vie : Renaissance en Italie et en France*, Paris, Serge Fleury, l'Harmattan, 1983.

VALLETTE Paul. « Charles Favez, La consolation latine chrétienne, 1937 », *Revue des Études Anciennes*, Tome 40, n°4, 1938, p. 459-461. Disponible en ligne : www.persee.fr/doc/rea_0035-2004_1938_num_40_4_3015_t1_0459_0000_2

VIDAL Fernando, *Les sciences de l'âme : XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Champion, 2006.

VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, De l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Seuil, 2016.

VIGARELLO Georges, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*, Paris, Points, 2015.

VOVELLE Michel, BOSSENO Christian-Marc, « Des mentalités aux représentations », *Sociétés & Représentations*, n° 12, 2001, p. 15-28.

VOVELLE Michel, *Mourir autrefois : Attitudes collectives devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Gallimard-Julliard, 1974.

Annexes

Annexe 1. Liste des sources composant le corpus restreint étudié en deuxième et troisième parties	283
--	-----

Annexe 1. Liste des sources composant le corpus restreint étudié en deuxième et troisième partie

ARNAULD Isaac, *Méditation sur le regret d'une personne aimée, sur la consolation en Dieu*, inconnu, 1611.

BAIL Louis, *La Consolation du cœur affligé, tant pour les peines corporelles que pour les peines spirituelles*, Paris, Bresche, 1661.

BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, inconnu, 1680.

BINET Etienne, *Consolation et réjouissance pour les malades et personnes affligées*, Rouen, Lallemand, 1616.

BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler les pauvres et les riches dans les différents états de la maladie. Divisé en trois parties, pour les trois états de la maladie...*, Paris, Pralard, 1722.

CRASSET Jean, *Instructions spirituelles pour la guérison et la consolation des malades*, Paris, Michallet, 1680.

DE BESSE Pierre, *La Pratique chrestienne pour consoler les malades et assister les criminels qui sont condamnés au supplice...*, Paris, Fossé, 1624.

DE COMBLES François, *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations, paraphrases ou sermons sur divers passages de l'Esriture sainte, pour consoler les malades: ensemble deux remonstrances aux prisonniers, tant innocens que coupables, et deux exhortations à ceux qui sont condamnés à une mort violente et ignominieuse*, Genève, Chovet, 1619.

DE L'ESPINE Jean, *Consolation et instruction aux malades contre l'appréhension : 1. de leurs péchez, 2. de la mort, 3. du diable, 4. de la malédiction de la foy, 5. de l'ire et du jugement de Dieu*, La Rochelle, Portau, 1588.

DE RIANs Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en pieté. Et du bon usage qu'elles en ont fait. Ouvrage pour la consolation des personnes affligées, où par les autôritez de l'Esriture, & par des exemples tirez de l'histoire ecclesiastique, on leur découvre la sainteté de leur état, & les avantages qu'elles doivent retirer de leur [sic] souffrances, & de leur croix*, Aix, Jean Adibert, 1707.

DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité... Le chrétien malade et mourant*, Paris, Pralard, 1704.

DRELINCOURT Charles, *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort. Avec les Dispositions & les Préparations nécessaires pour bien mourir*, Charenton, Louis Vendosme, 1651.

DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables ou les consolations chretiennes, pour toutes sortes de personnes afligees*, Rouen, Centurion, 1665.

DU MOULIN Pierre, *Familière instruction pour consoler les malades*, inconnu, Jean Petit, 1606.
PONTAS Jean, *Entretiens spirituels pour instruire, consoler et exhorter les malades dans les différens états de leurs maladies, tirez de l'Ecriture et des Pères, avec les prières latines pour les agonisants*, Paris, François Muguet, 1693.

SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, Paris, Lorentin-Laulne, 1694.

Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation de la Contre-Réforme aux pré-Lumières (1580-1730)

Le genre de la littérature de consolation attesté depuis la période antique a fait l'objet de nombreux travaux, notamment sur la source classique des lettres. La consolation est définie comme la délivrance d'une parole de réconfort à une personne confrontée à un malheur relevant du domaine corporel ou mental. L'emprunt de ce genre dans le cadre de la littérature religieuse chrétienne attestée depuis le Moyen Âge donne lieu à la publication de traités. Alors que les lettres s'adressent à une personne particulière et ses souffrances, ces ouvrages mettent en place un tableau de l'ensemble des maux que peuvent rencontrer les êtres humains, et des réconforts à donner à ce propos. Cette étude porte sur les traités de consolation publiés entre 1580 et 1730 qui connaissent une grande prospérité durant cette période. La spécificité des ouvrages publiés entre ces deux dates repose également sur le contexte politico-religieux des controverses entre les catholiques et les partisans du protestantisme. Il est donc fondamental de tenter de caractériser ce genre durant notre période, tant dans sa définition que dans son évolution, afin de comprendre le rapport entretenu à la souffrance par les auteurs et les solutions qu'ils proposent pour l'apaiser. Littérature théorique, il est également pertinent d'interroger si ces ouvrages reflètent les pratiques effectives de la consolation du Grand Siècle en menant une réflexion sur les autres sources mobilisables pour tenter d'apporter un regard complet sur cette littérature spirituelle, tel que les lettres éditées notamment.

Mots-clés : Consolation, souffrance, traités, littérature spirituelle, 17^e siècle, catholicisme, protestantisme

Solace in seventeenth century France : Treatises of Consolation from the Counter-Reformation to the pre-enlightenment period (1580-1730)

The genre of consolation literature has been attested to since the ancient period, and there have been many works on the subject, including the classical source of letters. The term "consolation" is defined as the delivery of a word of comfort to a person who is confronted with a misfortune that falls within the bodily or mental realm. The appropriation of this genre within the framework of Christian religious literature attested since the Middle Ages gives rise to the publication of treatises. While the letters are addressed to a particular person and their suffering, the treatises set up a picture of the whole range of sufferings that human beings may encounter, and the comforts to be given in this regard. This study focuses on the treatises of consolation published between 1580 and 1730, a period of great prosperity. The specificity of the manuals published between these two dates is also based on the politico-religious context of the controversies between the Catholics and the partisans of Protestantism. It is therefore fundamental to try to characterize this genre during our period, both in its definition and in its evolution, so that we can understand the relationship maintained with suffering by the authors, as well as the solutions they propose to alleviate it. As it is theoretical literature, it is also relevant to question whether these works reflect the actual practices of consolation in this peculiar period in leading to a reflection on the other sources that can be mobilized to try to bring a complete look on this spiritual literature, such as the published letters.

Keywords : Consolation, pain, treatises, spiritual literature, 17th century, Catholicism, Protestantism

